

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - Histoire, civilisations et patrimoine

Parcours - Cultures de l'écrit et de l'image

***Le Dragon Rouge : éditions et  
réception d'un grimoire à l'époque  
contemporaine***

**Mélanie Papot-Libéral**

Sous la direction de Philippe Martin

Professeur des universités en histoire moderne – Université Lumière Lyon 2



## ***Remerciements***

*Mes remerciements vont en premier lieu à mon directeur de recherche, Philippe Martin, qui m'a proposé d'étudier le Dragon rouge, grimoire que je ne connaissais pas il y a un an et dont l'analyse s'est révélée passionnante. Merci pour m'avoir orienté dans mes recherches au cours de cette année.*

*Je remercie également le personnel du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon pour leurs conseils et leur disponibilité.*

*Merci à Julie pour son soutien au cours de cette année, durant nos longues heures de recherches à la bibliothèque, ainsi que pour ses conseils pertinents et sa relecture attentionnée.*

*Enfin, je tiens à remercier mes amis et ma famille pour leur patience et leurs encouragements.*

### **Résumé :**

*Le Dragon rouge est un grimoire du XIX<sup>e</sup> siècle qui a pour sujet l'invocation du Diable et la manière de faire un pacte avec lui en le contraignant, et non en se vouant à lui. Le sacré est omniprésent, ce grimoire pouvant être relié à la kabbale. Il s'agira dans ce mémoire d'étudier son contenu plus en détail, notamment les différentes étapes et conjurations pour invoquer le Diable. Cette étude offre une histoire du grimoire, à travers ses nombreuses éditions au cours de l'époque contemporaine, du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, ainsi que sa réception auprès du public. Il est en effet mentionné dans de nombreux écrits et prend place dans de grandes collections privées et publiques.*

*Descripteurs : Le Dragon rouge, grimoire, édition, réception, époque contemporaine, Europe, collection, marché du livre, magie, sorcellerie, Diable, invocation, pacte, kabbale.*

### **Abstract :**

*The Red Dragon is a grimoire from the nineteenth century. It narrates how to invoke the Devil and enter into a pact with him, by forcing him and not by devoting yourself to him. The sacred is omnipresent and this grimoire can be connected to the kabbalah. This dissertation focuses on its content in more detail, including the various stages and conjurations to invoke the Devil. This study gives a history of the grimoire through its several editions during the contemporary era, from the nineteenth century to the present day, and the way the contemporary public received it. Indeed, this book is mentioned in numerous writings and takes place in great private and public collections.*

*Keywords : The Red Dragon, grimoire, edition, reception, contemporary era, Europe, collection, book market, magic, witchcraft, Devil, invocation, pact, kabbalah.*

### **Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>HISTOIRE DE LA MAGIE A TRAVERS SES LIVRES : MISE EN CONTEXTE DU <i>DRAGON ROUGE</i>.....</b>	<b>11</b>
<b>Origine de la magie.....</b>	<b>11</b>
<i>Qu'est-ce que la magie ?.....</i>	<i>11</i>
<i>La magie dans l'Antiquité .....</i>	<i>15</i>
<i>Les premiers magiciens.....</i>	<i>18</i>
<b>Les livres occultes : une approche thématique.....</b>	<b>21</b>
<i>Les livres de recettes : livrer les secrets de la nature .....</i>	<i>22</i>
<i>Méthodes et usages plus abstraits de la magie.....</i>	<i>26</i>
<i>Une littérature populaire : l'importance des superstitions .....</i>	<i>29</i>
<b>La magie au cœur des débats.....</b>	<b>32</b>
<i>Magie et religion : des liens étroits .....</i>	<i>33</i>
<i>Lutte et dénonciation par le pouvoir dirigeant .....</i>	<i>37</i>
<i>Un point de vue plus nuancé : abomination des procès et de la torture .....</i>	<i>41</i>
<b>UN GRIMOIRE DEMONIAQUE : <i>LE DRAGON ROUGE</i> .....</b>	<b>45</b>
<b>Présentation du <i>Dragon rouge</i> .....</b>	<b>45</b>
<i>Genèse de l'œuvre : un grimoire empreint de mystère.....</i>	<i>45</i>
<i>Une dérivation du Grand Grimoire .....</i>	<i>48</i>
<i>Lien avec le grimoire de la Poule Noire .....</i>	<i>50</i>
<b>Structure du grimoire : les quatre premiers chapitres, préparation et convocation du Diable.....</b>	<b>52</b>
<i>Des instructions précises : respecter les conditions dans les moindres détails.....</i>	<i>53</i>
<i>La fabrication de la « baguette mystérieuse, ou Verge foudroyante »..</i>	<i>57</i>
<i>La reproduction du « grand cercle cabalistique ».....</i>	<i>60</i>
<i>La fin du rituel : la promesse de l'esprit.....</i>	<i>64</i>
<b>Le « Sanctum Regnum, ou la véritable manière de faire des pactes »</b>	<b>66</b>
<i>La hiérarchie des esprits infernaux .....</i>	<i>67</i>
<i>Déroulement du pacte avec l'un des esprits infernaux .....</i>	<i>69</i>
<i>Pièces supplémentaires .....</i>	<i>72</i>
<b>Fin du grimoire : « Secrets de l'Art Magique du Grand Grimoire »..</b>	<b>74</b>
<i>Un livre de potions .....</i>	<i>74</i>
<i>Conseils pour le pacte avec le diable.....</i>	<i>75</i>

<b>LES EDITIONS DU <i>DRAGON ROUGE</i> ET LEUR RECEPTION APRES L'EPOQUE MODERNE.....</b>	<b>79</b>
<b>Évolution historique des grimoires .....</b>	<b>79</b>
<i>La Renaissance : vers une ranimation des grimoires .....</i>	<i>79</i>
<i>Entre censure et répression : une guerre contre les grimoires.....</i>	<i>81</i>
<i>Le siècle des Lumières : démocratisation des écrits sur le Diable .....</i>	<i>85</i>
<b>Edition du <i>Dragon Rouge</i> .....</b>	<b>89</b>
<i>La Dragon Rouge : une littérature prohibée .....</i>	<i>89</i>
<i>Analyse de trois éditions du Dragon Rouge et du Grand Grimoire .....</i>	<i>96</i>
<b>La réception du <i>Dragon Rouge</i> au cours des siècles.....</b>	<b>102</b>
<i>Les références au célèbre grimoire.....</i>	<i>102</i>
<i>Présence du Dragon Rouge dans les bibliothèques .....</i>	<i>107</i>
<i>Le Dragon rouge sur le marché du livre .....</i>	<i>109</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>115</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>119</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>129</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>147</b>
<b>INDEX .....</b>	<b>149</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>151</b>

## *Sigles et abréviations*

BmL : Bibliothèque municipale de Lyon

BnF : Bibliothèque nationale de France

coll. : collection

dir. : (sous la) direction de

éd. : édition

ibid. : *ibidem*

id. : *idem*

p. : page

t. : tome

trad. : traduction

vol. : volume





## INTRODUCTION

---

Comme il est très difficile d'être un saint, dit des Hermies, il reste à devenir satanique. L'un des deux extrêmes. - L'exécration de l'impuissance, la haine du médiocre, c'est peut-être l'une des plus indulgentes définitions du Diabolisme.<sup>1</sup>

Joris-Karl Huysmans, dans son roman *Là-Bas* publié en 1891, nous donne probablement la définition la plus représentative du terme « diabolisme ». Ces mots illustrent parfaitement les idées de Gilles de Rais, dont Durtal, héros du roman, rédige la biographie. Il explique que ce baron sanguinaire aurait demandé au Démon « Science, Pouvoir, Richesse<sup>2</sup> ». Des Hermies, ami de Durtal, finit par lui avouer que le satanisme et la pratique des messes noires ne sont pas le propre du Moyen-âge et de l'époque moderne, mais existent encore au XIX<sup>e</sup> siècle. De tout temps, le Diable, appelé également Lucifer, Belzébuth ou Satan a fait l'objet d'un culte plus ou moins implanté selon les sociétés et les périodes, mais toujours présent en arrière-plan. Personnification de l'esprit du Mal, mais aussi ennemi de Dieu et chef des anges rebelles, son culte a donné lieu à de nombreux rituels pour l'invoquer, le louer, l'adorer. C'est notamment le cas du Sabbat lors duquel les sorciers et sorcières se vouent à Satan et au Mal, lui rendent hommage, pratiquent des sacrifices, parfois humains. Certains témoignages vont même jusqu'à annoncer que les sorcières s'unissent à lui. Toutefois, à l'origine, le Diable n'était pas associé au Mal : c'était, Dieu qui, dans l'Ancien Testament, était ambivalent et créateur à la fois du bien et du mal. Dans la Bible hébraïque, Satan est celui qui s'oppose et se met en travers de la route, il est l'adversaire. Ce n'est qu'avec les écrits apocalyptiques juifs, à partir du II<sup>e</sup> siècle avant JC, que le Diable acquiert une entité propre. Le nom de Satan est présent plus de cinquante fois dans le Nouveau Testament. Ange déchu, il est coupable des plus grands péchés et l'un de ses buts est d'annihiler l'humanité. Dès le Moyen-âge, les démarches pour invoquer le Diable et sceller un pacte avec lui sont établies à l'écrit dans les grimoires.

L'origine du terme « grimoire » est encore aujourd'hui très controversée. Il pourrait être issu du nom italien *rimario*, désignant un recueil de rimes ou de vers de la Bible. D'autres estiment qu'il proviendrait du terme latin *grammaria*, qualifiant un ouvrage écrit en latin, pour ensuite s'étendre à tous les livres de magie. Cette origine obscure est tout aussi obscur que son contenu, souvent crypté et compréhensible pour un nombre restreint d'adeptes. Livres de conjurations et de sortilèges, les grimoires contiennent à l'origine les instructions pour évoquer les Démons et obtenir d'eux l'accomplissement des désirs les plus profonds, souvent grâce au pouvoir des mots. Le champ sémantique du terme « grimoire » s'est ensuite élargi pour désigner de façon plus générale les livres de magie. Ce dernier qualifie aussi bien des livres de recettes pour soigner les maladies, que des livres pour se prémunir de dangers avec la fabrication de talisman et la levée ou jetée de sorts, voire des livres de recettes pratiques dont le but est de faciliter la vie quotidienne. Les livres de magie existaient bien avant l'apparition du terme « grimoire ». À la fin de l'époque moderne, ils étaient répandus dans toute l'Europe, et la France est l'un

---

<sup>1</sup> HUYSMANS, Joris-Karl, *Là-Bas*, Paris : Gallimard, 2015, p.80.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.81.

des pays dans lequel ils eurent le plus de succès. Imprimé à des milliers d'exemplaires, ils sont aujourd'hui très peu à nous être parvenus, ce qui accroît leur dimension mystérieuse. Les livres de magie ne reflètent toutefois pas la totalité des savoirs ésotériques, et de nombreux sorts et rituels circulaient exclusivement à l'oral. Les grimoires les plus populaires sont *Le Grand Albert* et *Le Petit Albert*, et également le *Grand Grimoire* et *L'Enchiridion du pape Léon III*.

C'est à cette catégorie d'ouvrages de magie qu'appartient le *Dragon rouge*, grimoire qui fait l'objet de cette étude. Très prisé au XIX<sup>e</sup> siècle, il expose comment invoquer le Diable et comment le contraindre pour obtenir de lui tout ce que l'on souhaite. Le Démon est déjà mentionné dans le titre puisque le dragon est l'une des allégories de ce dernier. Grimoire ambivalent, il ne s'agit pas de signer un pacte avec le Diable et de se vouer à son culte, mais plutôt d'en faire son esclave, grâce à l'aide de Dieu. Ce grimoire enjoint le sorcier à agir. Il doit suivre un rituel précis et fabriquer les éléments nécessaires à l'invocation pour ensuite accéder au trésor promis. Certains passages sont empruntés à *La Véritable Clavicule de Salomon* et au *Grand Grimoire*. L'analyse qui va suivre prend appuie sur l'édition du *Dragon rouge* de 1997<sup>3</sup>.

Il s'agira d'étudier le contenu de l'ouvrage et également sa réception au cours de l'époque contemporaine, du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, en se concentrant sur l'Europe, et plus particulièrement sur la France, lieu d'origine de ce précieux grimoire. Dans un contexte d'histoire de la littérature magique, où se place-t-il ? Qui en parlait ? Qui le possédait ? Qui le lisait ? Mais surtout, qu'apprenait-il aux lecteurs de cette époque ?

Pour répondre à ces interrogations, il nous a paru nécessaire de débiter par une histoire de la magie grâce à l'étude de différents grimoires, permettant ainsi une mise en contexte du *Dragon rouge*. Entre expansion et répression, cette histoire a été chaotique à l'époque moderne. Livres populaires, notamment dans les campagnes, ils subirent de violentes dénonciations de la part de l'Église puis de l'État à cause de la censure et de la chasse aux sorcières.

Ensuite, le *Dragon rouge* a pour sujet l'invocation du Diable. Il faudra donc mettre au jour les savoirs que ce grimoire enseigne à son lecteur. Il propose un rituel très précis, empreint de sacralité, lors duquel la création de la baguette foudroyante et du cercle cabalistique sont essentiels. Il livre les secrets du pacte avec n'importe quel démon infernal. Avant cela, il faudra également étudier les mystères que renferment ce grimoire quant à sa date de publication et son auteur.

Enfin, afin de prendre conscience de l'ampleur du succès dont le *Dragon Rouge* a pu bénéficier à l'époque contemporaine, nous avons recensé toutes les éditions imprimées au cours de ces trois derniers siècles. Cet inventaire nous a permis d'étudier la réception du grimoire, aussi bien par un recensement de ses éditions dans les bibliothèques publiques et privées que par sa place sur le marché du livre. De plus, nous avons pu grâce à lui prendre en compte l'étendue des correspondances et écrits personnels qui le mentionnent. Ceci nous permettra de retracer l'histoire de ce livre démoniaque.

---

<sup>3</sup> *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge : l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les Morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.*, Paris : éd. Bussière, 1997, 106 pages.

# HISTOIRE DE LA MAGIE A TRAVERS SES LIVRES : MISE EN CONTEXTE DU *DRAGON ROUGE*

---

La magie est une notion très ancienne. Depuis son apparition au cours de l'Antiquité, on retrouve ce terme dans la littérature, les témoignages, les discours, mais aussi les lois. Il a beaucoup évolué et englobe aujourd'hui de nombreuses pratiques telles que la nécromancie, la démonologie ou la divination entre autres. Pas une société n'a échappé à son emprise, que ce soit en la pratiquant, en la dénonçant ou en tentant de l'annihiler. Malgré son histoire houleuse, la magie a donné lieu à sa propre littérature avec les grimoires, produits majoritairement au Moyen-âge. Des plus célèbres tel *Le Grand Albert* aux moins connus tel *La Poule noire*, les grimoires portent sur des sujets très variés et leurs formes et approches peuvent différer selon les classes sociales. Considérés comme dangereux, ils firent rapidement l'objet d'une répression aussi bien de la part de l'Église que de la part de l'État lui-même. À partir de l'époque moderne, des traités concernant la magie virent le jour, avec une approche plus nuancée visant à analyser les diverses formes que peut prendre la magie plutôt que de tenter de la pratiquer. Cette brève histoire de la magie qui va suivre ne se veut pas exhaustive. Elle va permettre une mise en contexte du *Dragon Rouge* en donnant seulement quelques éléments permettant d'étudier dans quelle continuité littéraire ce dernier s'inscrit.

## ORIGINE DE LA MAGIE

La magie serait née au cours de l'Antiquité. Apparue dans un premier temps en Grèce, elle se propage rapidement dans le reste du pourtour méditerranéen, que ce soit dans l'Empire romain ou en Égypte. Envisagée à la fois comme positive et négative, capable de faire le bien et le mal, elle est très présente dans la littérature antique. Face à des pratiques de plus en plus répandues, elle fera l'objet d'une législation pour la réglementer voire la prohiber.

### Qu'est-ce que la magie ?

Avant d'étudier les grimoires et ses opposants, il convient ici de définir précisément ce qu'est la magie, mais aussi d'où elle puise son origine et quelle est la manière dont elle était perçue au cours de l'Antiquité.

#### *Tentative de définition*

Dans le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, datant de 1690, le terme « magie » est qualifié de « science qui apprend à faire des choses surprenantes et merveilleuses ». Les deux adjectifs utilisés renvoient à une idée d'inexplicable et de surnaturel. La magie provoque des faits impossibles ordinairement. Cette définition peut être complétée par celle que l'on retrouve dans l'ouvrage de Claude Lecouteux :

La magie est donc d'abord la science des pouvoirs divins de la nature, puis l'utilisation pratique de ceux-ci pour certaines

opérations, comme la divination, et enfin l'art des prestiges et de l'illusion trompeuse.<sup>4</sup>

La magie est une science qu'il s'agit d'apprendre, ce qui peut s'avérer laborieux. Par exemple dans l'Antiquité, Jules César écrit que l'apprentissage dure vingt ans, et Pankratès, magicien dans un ouvrage de Lucien, doit rester enterré pendant vingt-trois ans pour accéder à ce savoir. Mais une fois cette connaissance acquise, le magicien est capable de contrôler la nature comme il le souhaite. La magie permet à l'homme de réaliser ses désirs immédiats, bien souvent dans un but égoïste et aux dépens d'autrui. Au cours des siècles, la magie prend une connotation péjorative en étant parfois associée au Diable et à ses disciples, comme le souligne cette définition du terme par Charles Nisard :

Art de conjurer les démons, d'évoquer les morts, et [...] tous les procédés superstitieux dont les magiciens, les sorciers, les enchanteurs, les nécromanciens, les astrologues, les devins, les interprètes des songes, les diseurs de bonne aventure et les tireurs d'horoscopes se servent, soit pour nuire aux hommes, soit pour leur procurer la richesse, la santé ou d'autres avantages.<sup>5</sup>

À cette liste d'utilisateurs de magie peut s'ajouter les alchimistes, les thaumaturges ou encore les enchanteurs. Ce sont des personnages douteux, de peu de foi, et souvent marginaux. Cette définition se rapproche de celle du terme « sorcellerie », qu'il convient toutefois de distinguer. La sorcellerie peut être envisagée comme le penchant populaire et superstitieux de la magie. Elle a toujours fait l'objet de persécution et était considérée comme illicite et effrayante. Au contraire, la magie était parfois utilisée en médecine, astrologie ou divination par exemple et qui n'avait pas pour fin le Mal. En cela, cette distinction est très claire dans *Dogme de la haute magie* d'Éliphas Lévi

Le magicien dispose d'une force qu'il connaît, le sorcier s'efforce d'abuser de ce qu'il ignore.

Le diable [...] se donne au magicien et le sorcier se donne au diable.

Le magicien est le souverain pontife de la nature, le sorcier n'en est que le profanateur.

Le sorcier est au magicien ce que le superstitieux et le fanatique sont à l'homme véritablement religieux.<sup>6</sup>

Le magicien dispose d'un art, une science qu'il a appris à maîtriser, à la différence du sorcier qui n'est qu'un vulgaire imitateur et ne peut atteindre cet art sacré. Nous retiendrons donc pour la suite de cette étude la définition de « magie » donnée par

---

<sup>4</sup> LECOUTEUX Claude, *Le livre des grimoires : de la magie au Moyen-Age*, Paris : éd. Imago, 2005, p.8.

<sup>5</sup> NISARD Charles, *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage*, t.1, Paris : impr. E. Dentu, 1864, p.123.

<sup>6</sup> LÉVI, Éliphas, *Secrets de la magie*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.54.

Lévi dans ce même ouvrage, qui place le magicien dans la continuité de la tradition antique des mages et le distingue de l'homme commun :

La magie est la science traditionnelle des secrets de la nature, qui nous vient des mages.

Au moyen de cette science, l'adepte se trouve investi d'une sorte de toute-puissance relative et peut agir surhumainement, c'est-à-dire d'une manière qui passe la portée commune des hommes.<sup>7</sup>

### *Etymologie et vocabulaire*

Le terme « magie » a pour racine indo-européenne \*magh qui signifie « pouvoir », « être en mesure de », « aider ». Cette même racine se retrouve dans les termes « μαγεία » et « μάγος » qui apparaissent pour la première fois en Grèce au VI<sup>e</sup> siècle avant JC. L'une des premières occurrences conservées aujourd'hui se trouve dans les *Histoires* d'Hérodote qui écrit :

*ἔστι δὲ Μήδων τασάδε γένεα, Βοῦσαι Παρητακηνοὶ Στρούχαιες Ἀριζαντοὶ Βοῦδιοι Μάγοι. Γένεα μὲν δὴ Μήδων ἔστι τασάδε.*

Ce peuple comprend plusieurs tribus, que voici : Bouses, Parétacéniens, Strouchates, Arizantes, Boudiens, Mages. Telles sont les tribus des Mèdes.<sup>8</sup>

En effet, à l'origine, « μάγος » désignait une tribu perse, l'une des six tribus mèdes de Babylone. Hérodote, tout comme Xénophon dans sa *Cyropédie*, ajoute que la fonction de ces prêtres perses n'est pas seulement sacerdotale. Ces mages interprètent également les songes, observent les astres pour pronostiquer les perspectives de réussite et d'échec et sont responsables des sacrifices. Toutefois, ce terme prend rapidement une connotation péjorative en désignant un charlatan ou un adepte de magie noire. Ce sens est présent dans *Œdipe-Roi* de Sophocle, où le terme « μάγον<sup>9</sup> », qualifiant Tirésias, peut être traduit par « charlatan », « faux prophète » ou « meneur d'intrigue » et ainsi se rapproche du terme « αγγυρτης », qui désigne le devin ambulancier, le charlatan et le diseur de bonne aventure, avec un aspect dépréciatif de la magie. D'autres termes sont également utilisés en grec ancien pour qualifier les utilisateurs de magie, tels « γόης », plus archaïque, désignant le sorcier ou magicien en lien avec le monde des morts, ou « φαρμακος » pour qualifier l'empoisonneur. Il est lié au remède, qui peut aussi être une drogue malfaisante ou un poison, et était notamment appliqué à Médée ou Andromaque chez Euripide.

Toutefois, ce n'est qu'au I<sup>er</sup> siècle avant JC qu'apparaissent pour la première fois les termes « magia » et « magos » dans le monde romain. L'un des premières occurrences se trouve dans le *De Divinatione* de Cicéron :

---

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> HERODOTE, *Histoires*, I, 101, Paris : Les belles lettres, 2003, traduction de Legrand.

<sup>9</sup> SOPHOCLE, *Œdipe-Roi*, Paris : Les belles lettres, 2009, v.276.

*Magos [...] quod genus sapientium et doctorum habebatur in Persis.*

Les mages qui forment en Perse un collège de savants et de sages.<sup>10</sup>

Le terme « *magos* » désigne également ici le prêtre officiel de la religion perse et n'a donc pas de sens péjoratif. Virgile dans sa huitième bucolique utilise l'adjectif « *magicus*<sup>11</sup> » pour désigner des pratiques capables d'égarer l'esprit d'un homme. Inspirées de la deuxième idylle de Théocrite, ce terme fait donc référence à un rite grec, et non à une habitude romaine. On retrouve également d'autres termes en lien avec la magie à Rome, tels « *amuletum* » pour qualifier les amulettes et talismans qui servaient à se protéger des mauvais sorts, ou « *defixio* » qui désigne l'envoûtement et vient du verbe « *defigere* », signifiant « enfoncer, rendre immobile, clouer ». Renvoyant à la magie noire, ce genre d'envoûtement immobilise la victime, la met hors d'état de se défendre, mais il peut également la rendre amoureuse, malade, folle, voire la tuer. Le concept de magie a donc désigné à l'origine des prêtres perses pour ensuite qualifier des actes prohibés et répréhensibles par la loi. Cette distinction se retrouve chez Apulée dans son *Apologie*, la première forme de magie consistant à « être prêtre, à posséder à fond la connaissance, la science, la pratique des ordonnances rituelles, des règles du culte, des dispositions de la loi religieuse<sup>12</sup> », tandis que dans l'autre cas le magicien était « celui qui, entretenant commerce avec les dieux immortels, a le pouvoir d'opérer tout ce qu'il veut par la force mystérieuse de certaines incantations<sup>13</sup> ».

### ***Ambivalence de la magie : entre magie blanche et magie noire***

Depuis l'Antiquité, il existe une distinction entre magie blanche et magie noire, selon que l'on souhaite faire le Bien ou le Mal et que cette magie est nuisible ou non. Cette ambivalence de la magie se retrouve dans les définitions, comme dans le *Dictionnaire universel* de Furetière où il est écrit :

Magie blanche, est un art qui fait les mêmes effets par l'invocation des bons Anges.

Magie noire, est un art détestable, qui emploie l'invocation des Démons, et se sert de leur ministère pour faire des choses au-dessus des forces de la nature.

En effet, la magie n'est pas essentiellement négative, elle peut être un adjuvant en étant utilisée de façon médicale durant l'Antiquité. La magie blanche, aussi appelée théurgie, est bénéfique, elle est un moyen de communiquer avec les bons esprits pour une bonne raison, ou du moins pour une raison innocente. Cette pratique magique permet de se mettre en rapport avec les puissances célestes bénéfiques et

---

<sup>10</sup> CICERON, *De Divinatione*, XXIII, Paris : Chez Firmin Didot frères, fils et Cie, 1869, traduction de Nisard.

<sup>11</sup> VIRGILE, *Bucoliques*, VIII, 66, Paris : Les belles lettres, 2005.

<sup>12</sup> APULEE, *Apologie*, XXV, 9, Paris : Les belles lettres, 2002, traduction de Paul Vallette : « *sacerdotem esse et rite nosse atque scire atque callere leges cerimoniarum, fas sacrorum, ius religionum* ».

<sup>13</sup> *Ibid.*, XXVI, 6 : « *qui communione loquendi cum deis immortalibus ad omnia quae velit incredibili quadam ui cantaminum polleat* ».

d'utiliser leurs pouvoirs. À l'opposé, la magie noire, ou goétie, se compose d'actes maléfiques et recourt aux forces occultes. Elle a pour finalité d'invoquer des esprits considérés comme démoniaques, malfaisants, et en ce sens elle rejoint la nécromancie. Cette différenciation dépend de l'intention et du but de l'action du magicien qui peut faire le Bien ou le Mal. Ceci rejoint l'opposition entre mage et sorcier, le mage poursuivant un but supérieur et étant censé faire le Bien tandis que le sorcier souhaite nuire et pratique la magie à de mauvaises fins. L'étude qui va suivre se centrera principalement sur cette dernière forme de magie, puisque le but du *Dragon Rouge* est de rentrer en contact avec le diable.

## La magie dans l'Antiquité

La magie se développe au cours de l'Antiquité et gagne tout le bassin méditerranéen. D'abord présente en Égypte, elle touche ensuite la Grèce puis l'Empire romain. Face à cette importante expansion, des lois voient le jour pour tenter de la contrôler.

### *L'Égypte, centre de la magie*

L'Égypte est l'un des pays dans lequel on a trouvé les plus anciennes traces de magie, sous les formes de papyrus, figurines de cire et amulettes. La magie était omniprésente, en relation avec la religion mais également la science. Heka est la divinité qui représente la puissance magique. Elle est notamment symbolisée par le sceptre héqa, une canne recourbée, attribut du pharaon évoquant sa puissance magique divine. Les textes égyptiens en langue grecque traduisent Heka par « magie sacrée » et « énergie sacrée ». Outre ce dieu, la déesse Isis était elle aussi liée à la magie. Elle a donné lieu à l'un des cultes à mystères les plus populaires sous l'Empire romain, les Mystères d'Isis. La magie occupait une place importante dans la religion égyptienne, les prêtres étant également magiciens. Elle était aussi utilisée en médecine : on récitait des formules magiques pour soigner les blessures ou les maladies<sup>14</sup>. Une grande partie des papyrus retrouvés ont été traduits par François Lexa dans *La Magie dans l'Égypte antique*.

Enfin, les amulettes étaient utilisées pour protéger celui qui en était porteur. Il en existait trois sortes : les amulettes réelles, représentant des divinités ou leur symbole, les amulettes écrites, composée de formules magiques sur des papyrus ou de la toile, et les amulettes nouées, faites de rubans, ficelles ou bandes d'étoffes avec lesquels on avait composé des nœuds dans lesquels étaient cachés des objets.

Au cours de l'Antiquité, l'Égypte était perçue comme un grand centre de magie. En 332 avant JC, Alexandre Le Grand conquiert ce territoire sans rencontrer de résistance. Commence alors une période fertile d'échange culturel et religieux, notamment autour de la magie. Ptolémée crée la Bibliothèque d'Alexandrie où se retrouveront les plus grands intellectuels du bassin méditerranéen, comme Platon ou Pythagore qui aurait été enseigné en sagesse et sciences occultes en Égypte.

---

<sup>14</sup> Exemple du papyrus hiéroglyphique du musée de Berlin n°3 027, datant du XV<sup>e</sup> siècle av. JC, ou du papyrus magique Harris, papyrus hiéroglyphique en vers n°10 042 conservé au British Museum et datant du XII<sup>e</sup> siècle av. JC. Pour cela, voir LEXA François, *La magie dans l'Égypte antique : de l'ancien empire jusqu'à l'époque copte. Tome II : Les textes magiques* Paris : Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1925.

### *Réguler l'usage de la magie : la création de lois*

À cause du développement croissant des pratiques magiques dans le bassin méditerranéen, il fallut rapidement créer des lois pour les limiter. C'est notamment le cas à Rome, où entre 451 et 449 avant JC, les *decemviri* promulguent la loi des Douze Tables, première fixation par écrit du droit romain et plus ancien document sur la magie italique. Son but était de sanctionner les pratiques magiques portant atteinte à la santé, aux biens et à la réputation d'autrui. Toutefois, aucun document la concernant n'a été conservé, son contenu n'est donc accessible que grâce aux références qu'en font les auteurs latins. Sénèque, dans ses *Questions naturelles*, en donne un extrait :

*Et apud nos in XII tabulis cavetur « ne quis alienos fructus excantassit ».*

À Rome aussi, la loi des Douze Tables punissait ceux qui, par des sortilèges, abîmaient les récoltes du voisin.<sup>15</sup>

De même, Plines l'Ancien dans ses *Histoires naturelles* écrit :

*Quid ? non et legum ipsarum in XII Tabulis verba sunt : Qui fruges excantassit, et alibi : Qui malum carmen incantassit ?*

Hé quoi ? ne lit-on pas dans les lois même des Douze Tables, ces propres mots : « Celui qui aura jeté un sort sur les moissons ... » et ailleurs : « Celui qui aura prononcé une malédiction » ?<sup>16</sup>

Cette loi punissait donc ceux qui usaient de « *malum carmen* », d'incantations et de formules magiques malveillantes et nuisibles, et l'on retrouve également le verbe « *incantare* » chez Pline l'Ancien, désignant l'action de nuire à quelqu'un par des sorts. De plus, ces deux extraits utilisent le verbe « *excantare* », qui signifie « faire disparaître les récoltes de son voisin par des voies magiques ». Cette loi a été promulguée à des fins pragmatiques : punir la violation du droit de propriété, sous couvert de sanctionner des pratiques magiques.

En 81 avant JC, face à la recrudescence de la magie, Sylla fit voter la *lex Cornelia de sicariis et veneficiis* permettant sa condamnation. Cette loi instaure des châtiments pour les criminels menaçant les citoyens soit à main armée (*sicariis*), soit par voies indirectes (*veneficiis*). Le terme « *veneficium* » désigne la sorcellerie qui mène à la mort, que ce soit par l'application de drogue ou par empoisonnement. Les morts inexplicables étaient donc nommées ainsi, par opposition aux morts violentes et à main armées. Au fil du temps, le terme « *veneficium* » prendra la signification plus large de « maléfice ». Cette loi livre au supplice quiconque pratique la magie.

Par la suite, de nombreuses lois furent proclamées à l'encontre de la magie. Le *Codex Theodosianus*, promulgué par Théodose II à Constantinople en 438, regroupe les lois émises depuis le règne de Constantin I<sup>er</sup>. On retrouve notamment une loi de Constantin I<sup>er</sup> datant de 321 pour interdire la magie malfaisante qui touche la santé

<sup>15</sup> SENEQUE, *Questions naturelles*, IV, 7, 2, Paris : Les belles lettres, 2003, traduction de Paul Oltramare.

<sup>16</sup> PLINE L'ANCIEN, *Histoires naturelles*, XXVIII, 17, Paris : Les belles lettres 2003, traduction d'Alfred Ernout.



et la réputation d'autrui<sup>17</sup>. Toutefois, Constantin autorise la magie utilisée en médecine ou pour contrôler la météorologie, qu'il juge d'utilité publique. Constantin II, en 356, a, quant à lui, interdit les magiciens qui sollicitent l'esprit des morts ou la magie noire :

*Multi magicis artibus ausi elementa turbare vitas insontium labefactare non dubitant et manibus accitis audent ventilare, ut quisque suos conficiat malis artibus inimicos. Hos, quoniam naturae peregrini sunt, feralis pestis absumat.*

Beaucoup de personnes qui ont l'audace de déranger les éléments en pratiquant la magie mettent en danger la vie d'innocents et ont l'audace de les tourmenter en invoquant l'esprit des morts. Qu'un châtement mortel cause leur perte puisqu'ils sont contre nature.<sup>18</sup>

On retrouve de nombreuses autres lois dans le code théodosien qui interdisent toutes pratiques de la magie et punissent les haruspices, astrologues, devins, etc. La magie était alors considérée comme une croyance païenne, en opposition au christianisme ayant pris de l'ampleur.

### *Premières descriptions de la magie : les pouvoirs des sorcières*

Dans la majorité des textes de l'Antiquité, la magie est pratiquée par des femmes. Vivant dans des sociétés patriarcales, elles étaient souvent marginalisées voire exclues de la société, considérées comme dangereuses. Grâce à la puissance de leur *carmina*, elles pouvaient jeter des sorts, sans nécessairement avoir besoin d'objets ou d'ingrédients particuliers. Dans la tradition antique, la Thessalie est le lieu d'origine des sorcières adeptes de magie noire et de phénomènes occultes. Cette terre du centre de la Grèce est décrite notamment par Apulée comme « le berceau des arts magiques et des incantations<sup>19</sup> ».

Les sorcières peuvent contrôler les lois de la nature. Elles ont des pouvoirs de dérèglements cosmiques et peuvent ainsi prolonger la nuit, immobiliser le monde, créer des tempêtes, etc., comme le décrit parfaitement Lucain dans *La Pharsale*<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> Codex Theodosianus, 9, 16, 3 : « Eorum est scientia punianda et severissimis merito legibus vindicanda, qui magicis accincti artibus aut contra hominum moliti salutem aut pudicos ad libidinem deflexisse animos detegunt. Nulli vero criminationibus implicanda sunt remedia humanis quaesita corporibus aut in agrestibus locis, ne maturis vindemiis metuerentur imbres aut ruentis grandinis lapidatione quaterentur, innocenter adhibita suffragia, quibus non cuiusque salus aut existimatio laederetur, sed quorum proficerent actus, ne divina munera et labores hominum sternerentur. » Traduction de L. Foschia : « La science de ces individus qui maîtrisent l'art de la magie et dont on apprend qu'ils ont oeuvré contre le salut des vivants ou qu'ils ont dévoyé des esprits purs doit être châtiés ; ils devront subir, comme ils le méritent, la vengeance des lois les plus sévères. Mais les remèdes recherchés au bénéfice du corps humain ne doivent faire l'objet d'aucune accusation, non plus que l'aide utilisée en toute innocence dans les régions rurales pour faire en sorte que les pluies ne constituent pas un danger pour les vignobles prêts pour les vendanges ou pour éviter que les moissons ne soient lapidées par une grêle infernale. En effet, ces procédés ne mettent en danger ni la santé ni la réputation de qui que ce soit ; au contraire, par ces actions, ces personnes font en sorte que les présents offerts par les dieux et les travaux accomplis par les hommes ne soient pas anéantis. »

<sup>18</sup> *Ibid.*, 9, 16, 5, traduction de L. Foschia.

<sup>19</sup> APULÉE, *Les Métamorphoses*, II, 1, Paris : Les belles lettres, 2013, traduction de Paul Vallette : « artis magicæ nativa cantamina ».

<sup>20</sup> LUCAIN, *La Pharsale*, VI, v.461-467 et 472-478 : « Cessauere uices rerum, dilataque longa haesit nocte dies ; legi non paruit aether, torpuit et praeceps audito carmine mundus, axibus et rapidis impulsos Iuppiter urguens miratur non ire polos. Nunc omnia complent imbribus et calido praeducunt nubila Phoebos, et tonat ignaro caelum Ioue [...] De rupe pependit abscesa fixus torrens, amnisque cucurrit non qua pronus erat. Nilum non extulit aestas ; Maeander dextit PAPOT-LIBERAL Mélanie | Master 2 Cultures de l'Écrit et de l'Image | Mémoire de recherche | Août 2017

Elles connaissent la nature, les pierres, les plantes, ce qui facilite leur contrôle. Elles ont le don d'ubiquité et peuvent faire taire n'importe qui. Leur grande connaissance leur apporte un pouvoir absolu sur ce qui les entoure. Leurs facultés sont également liées à l'amour, ou du moins visent l'amour, pour l'inspirer, le retrouver ou se venger. Elles créent des philtres qui peuvent faire tomber amoureux n'importe quel homme, même le plus austère ou le plus reclus. Enfin, les sorcières ont souvent un lien avec la mort et les divinités des Enfers. La nécromancie est très fréquente. Il s'agit de ramener à la vie un cadavre, qui a notamment le pouvoir de prédire l'avenir, mais les sorcières ont également le pouvoir de tuer.

Pour parvenir à leurs fins, elles utilisent parfois certains objets, comme le chaudron pour préparer les philtres, la faucille pour couper les herbes utiles à la préparation des philtres et onguents, ou les clous dont les pouvoirs magiques permettaient d'immobiliser n'importe qui. Ils étaient notamment enfoncés dans les tablettes de défexion, généralement en plomb, pour les malédictions. Ainsi, la malédiction était rivée sur la personne voulue. Les figurines sont aussi utilisées selon le principe d'analogie. Toute action effectuée sur la figurine est ressentie par la personne qu'elle représente.

## Les premiers magiciens

Dès l'Antiquité, les noms de célèbres magiciens sont régulièrement cités dans les écrits. La magie est présente partout, que ce soit dans la Bible, dans la mythologie ou dans la littérature.

### *La magie dans les Saintes Écritures*

Nombreuses sont les références à la magie ou à des actes de magie dans la Bible. Dans la Genèse, il est dit que Pharaon « envoya chercher tous les magiciens d'Égypte et tous les savants<sup>21</sup> » afin que ces derniers lui expliquent ses rêves. Ceci renvoie aux croyances égyptiennes, et les magiciens avaient aussi pour fonction de maudire et lancer de mauvais sorts aux ennemis du roi. Il en est de même dans l'Exode, où un véritable combat de magie s'engage entre Pharaon et ses magiciens d'une part et Moïse et Aaron aidés par Dieu d'autre part. Ces derniers souhaitent en effet libérer les Israélites de l'esclavage. Cela commence ainsi :

Aaron jette son bâton devant la face de Pharaon et devant la face de ses suivants, et il est serpent. Alors Pharaon appelle ses sages et ses sorciers, et eux aussi, les magiciens d'Égypte, ils font la même chose par sortilège. Chacun jette son bâton, et tous ils sont serpents, mais le bâton d'Aaron mange leurs bâtons.<sup>22</sup>

---

*aquas, Rhodanumque morantem praecipitavit Arar. summisso uertice montes explicuere iugum.* » Traduction de A. Bourgerly et M. Ponchont : « La succession des événements cesse, et le jour que diffère une longue nuit hésite à venir ; l'éther n'obéit plus à la loi, et sous l'incantation l'actif univers s'engourdit. Jupiter, pressant les pôles entraînés par des axes rapides, s'étonne qu'ils ne bougent plus. Aujourd'hui elles remplissent tout de pluies et voilent de nuages l'ardent Phébus, et le ciel tonne à l'insu de Jupiter [...] Tombant d'une roche abrupte, le torrent est resté suspendu et le fleuve a remonté la pente. L'été ne fait plus déborder le Nil, le Ménéandre dirige ses eaux en ligne droite et la Saône précipite le cours du Rhône ralenti. Les monts abaissant leur sommet, étalent leur chaîne. »

<sup>21</sup> Genèse 41.8.

<sup>22</sup> Exode, 7, 10-12.

La joute se poursuit, Aaron changeant l'eau du Nil en sang, puis recouvrant l'Égypte de grenouilles, et les magiciens et sorciers de Pharaon renchérissent continuellement. Dans Samuel, Saül se rend chez « une femme qui consulte les morts<sup>23</sup> » pour pratiquer la divination. Dans le Nouveau Testament, on retrouve la mention d'un magicien nommé Simon<sup>24</sup>. Les références à la magie sont encore nombreuses dans la Bible. Toutefois, elle était condamnée par Dieu, souvent considérée comme l'œuvre du Diable et passible d'une peine de mort.

Cependant, la figure la plus célèbre de la Bible perçu en tant que magicien reste le roi Salomon dans l'Ancien Testament. Fils du roi David, il a gouverné pendant quarante ans Israël au cours du X<sup>e</sup> siècle avant JC. Il a construit le Temple de Jérusalem. Ayant reçu une sagesse incommensurable comme récompense de sa dévotion, sa descendance aurait été maudite en raison de ses fautes et de son idolâtrie<sup>25</sup>. Ayant été en contact avec Dieu, il eut peu à peu la réputation d'être capable de contraindre les esprits avec l'aval de Dieu. Flavius Josèphe, historien latin du I<sup>er</sup> siècle après JC, est le premier à rapporter que Salomon aurait écrit un livre de magie :

ἐπωδάς τε συνταξάμενος αἷς παρηγορεῖται τὰ νοσήματα καὶ  
τρόπους ἐξορκώσεων κατέλιπεν, οἷς οἱ ἐνδούμενοι τὰ δαιμόνια ὡς  
μηκέτ' ἐπανελθεῖν ἐκδιώξουσι.

Il composa des incantations pour conjurer les maladies, et laissa des formules d'exorcismes par lesquelles ceux qui sont possédés de démons les chassent au point qu'ils ne reviennent plus.<sup>26</sup>

Il poursuit en annonçant qu'il a vu un certain Eléazar délivrer des gens possédés par des démons en suivant les écrits de Salomon. Le premier livre de magie qu'on lui attribue est *Le Testament de Salomon*, écrit entre le II<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle en grec. Il comprend des parties sur la magie astrologique et narre l'histoire de la construction du Temple, pour laquelle Salomon aurait été aidé par des démons qu'il aurait contraints. On retrouve dans ce livre les noms, pouvoirs et attributs de quinze démons. Ce texte est le premier des écrits salomoniens, qui comptent également *La Clavicule de Salomon* que nous étudierons plus précisément par la suite. Salomon est donc considéré comme une autorité pour la magie démoniaque.

### *Les sorcières dans la mythologie*

De nombreux dieux et héros de la mythologie grecque sont en lien avec la magie. La déesse qui fut le plus associée à cet art est Hécate, fille d'Astéria, la Nuit étoilée. Déesse de la lune avec Séléné et Artémis, elle représente la nouvelle lune, symbole de la mort. Figure ambivalente, elle est à la fois une déesse bienfaitrice liée à la fertilité, la richesse et la sagesse, mais aussi la déesse des ombres et des morts, représentant le mystère de la nuit. Elle est également considérée comme la déesse de la magie et de la sorcellerie. Elle est parfois citée comme étant la mère de

---

<sup>23</sup> I Samuel, 28, 7.

<sup>24</sup> Actes, 8, 9-11.

<sup>25</sup> I Rois 3-11 ; II Chroniques 1-9.

<sup>26</sup> FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, VIII, II, 5, 45, Paris : éditions du Cerf, 2005. Traduction d'Étienne Nodet.

Médée et Circée, qu'elle aurait eu avec Aeétès<sup>27</sup>. Hécate est souvent invoquée dans les textes antiques comme protectrice des sorcières : Médée, chez Euripide, la présente comme sa maîtresse<sup>28</sup>. Elle est experte en métamorphoses mais également en composition de poisons et maniement des herbes. Circée et Médée, grandes sorcières de la mythologie grecque, sont donc ses disciples. Dans *L'Odyssée* d'Homère, Circé est qualifiée de « πολυφάρμακος », traduit par « drogueuse<sup>29</sup> ». L'un de ses exploits est notamment d'avoir métamorphosé les vingt-deux compagnons d'Ulysse en porc. Médée, quant à elle, était considérée comme une spécialiste des plantes et dans les *Métamorphoses* d'Ovide, il est dit qu'elle aurait fabriqué un philtre de jeunesse pour Eson. Dans *Médée* de Sénèque, elle fabrique un poison pour tuer sa rivale, Creüse. Nous remarquons alors quelle sorcière redoutable elle est :

*Mortifera carpit gramina ac serpentium sanem exprimit  
miscetque et obscenas aves : maestique cor bubonis et raucae  
strigis exsecta vivae viscera. Haec scelerum artifex discreta ponit ;  
his rapax vis ignium, his gelida pigri frigoris glacies inest. Addit  
venenis verba non illis minus metuenda. Sonuit ecce vaesano gradu  
canitque. Mundus vocibus primis tremit.*

Elle broie les herbes porteuses de mort, exprime le venin des serpents, y mêle les charmes d'oiseaux de mauvais augure, le cœur du sinistre hibou, les viscères d'une strige au cri rauque dépecée vivante. Maîtresse des crimes, elle dépose en bon ordre ces maléfices : certains ont la force dévorante du feu, d'autres la froideur paralysante de la glace. Elle ajoute à ces poisons des mots non moins redoutables. Mais voici qu'elle fait retentir son pas dément et ses mots magiques. Le monde tremble à ces premiers accents.<sup>30</sup>

### ***Deux grandes figures du monde de la magie: Zoroastre et Hermès Trismégiste***

Ce bref aperçu des origines de la magie ne pourrait se conclure sans la mention de deux grands magiciens, Zoroastre et Hermès Trismégiste, pères de la magie. Zoroastre serait le premier praticien de la magie. Pline l'Ancien, dans son *Histoire Naturelle*, le présente comme l'inventeur de la magie en Perse<sup>31</sup>. Toutefois, il poursuit en décrivant le mystère qui entoure ce personnage : il y aurait peut-être eu plusieurs Zoroastre. Le mathématicien grec Eudoxe et le philosophe grec Aristote placent sa naissance 6 000 ans avant la mort de Platon, tandis que d'autres comme

---

<sup>27</sup> DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, IV, 45, Paris : Librairie de L. Hachette et Cie, 1865 : « Μετὰ δὲ ταῦτα συνοικήσασαν Αἰήτη γεννήσασιν δύο θυγατέρας, Κίρκην τε καὶ Μήδειαν ». Traduction de Ferd. Hoefler : « Aeétès, qui l'épousa, eu eut deux filles, Circé et Médée ».

<sup>28</sup> EURIPIDE, *Médée*, Paris : Les belles lettres, 1925, v.395-398 : « Οὐ γὰρ μὰ τὴν δέσποιναν ἦν ἐγὼ σέβω μάλιστα πάντων καὶ ζυνεργὸν εἰλόμην, Ἐκάτην, μυχοῖς ναίουσαν ἐστίας ἐμῆς, χαίρων τις αὐτῶν τοῦμὸν ἀλγυνεὶ κέαρ ». Traduction de Louis Méridier : « Non, par la maîtresse que surtout je révère, et que j'ai choisie pour auxiliaire, Hécate assise aux profondeurs de mon foyer, aucun d'eux ne rira de tourmenter mon cœur ! »

<sup>29</sup> HOMÈRE, *Odyssée*, X, v.276, Paris : Les belles lettres, 1968, traduction de Victor Bérard.

<sup>30</sup> SÉNÈQUE, *Médée*, v.731-739, Paris : Les belles lettres, 1996, traduction de François-Régis Chaumartin.

<sup>31</sup> PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, XXX, II, Paris : Les belles lettres, 1963 : « Sine dubio illic orta in Perside a Zoroastre ». Traduction d'Alfred Ernout : « C'est là, sans aucun doute, en Perse, qu'elle est née de Zoroastre. »

Hermippe de Smyrne la place 5 000 ans avant la guerre de Troie<sup>32</sup>, soit beaucoup plus tôt dans l'histoire. Justin présente Zoroastre comme le roi de Bactriane et écrit qu'il « inventa [...] la magie, et se livra le premier à l'étude approfondie des principes de l'univers et de la révolution des astres.<sup>33</sup> ». Il aurait été un spécialiste de l'interprétation des songes et de la consultation des astres. Arnobe, dans son traité *Contre les païens*, écrit que Zoroastre aurait combattu par la magie<sup>34</sup>.

Hermès Trismégiste, quant à lui, est issu d'un syncrétisme gréco-égyptien associant Thot, dieu égyptien de l'ordre cosmique, de la religion, des arts magiques, de la médecine, et plus généralement de la connaissance, et le dieu grec Hermès, intermédiaire entre les dieux et les hommes mais aussi lié à la médecine et dieu psychopompe. Le qualificatif « trismégiste », signifiant « trois fois plus grand » apparaît dès le II<sup>e</sup> siècle après JC pour montrer la grandeur de ses connaissances. L'historicité d'Hermès Trismégiste est encore aujourd'hui discutée. Il serait l'auteur de textes occultes, regroupées sous le nom d'*Hermetica*, dont les plus connus sont les *Corpus Hermeticum*, traitant d'astrologie, d'alchimie, de magie, de botanique magique et de médecine occulte, et l'*Asclepius*, expliquant comment enfermer un démon dans une statue pour ensuite la rendre vivante. Il serait également à l'origine du texte appelé *La Table d'Emeraude*, contenant une douzaine de formules alchimiques et hermétiques. Toutefois, il est plus probable que ces textes soient l'œuvre de plusieurs auteurs au fil des siècles réclamant sa paternité. Dans ses *Strômates*, Clément d'Alexandrie dénombre quarante-deux livres écrits par ce dernier contenant la philosophie des égyptiens et des écrits médicaux<sup>35</sup>. Jamblique, quant à lui, parle de 20 000 textes. Hermès Trismégiste est le patron des hermétistes et alchimistes.

## LES LIVRES OCCULTES : UNE APPROCHE THEMATIQUE

Bien que l'adjectif « occulte », du latin « *occultus* », soit présent dans la langue française dès au XII<sup>e</sup> siècle, le nom « occultisme » n'apparaît qu'en 1842 dans *Le*

---

<sup>32</sup> *Ibid.* : « *Sed unus hic fuerit an postea et alius non satis constat. Eudoxus, qui inter sapientiae sectas clarissimam utilissimamque eam intellegi voluit, Zoroastren hunc sex milibus annorum ante Platonis mortem fuisse prodidit ; sic et Aristoteles. Hermippus, qui de tota ea arte diligentissime scripsit et viciens centum milia versuum a Zoroastre condita indicibus quoque voluminum eius positus explanavit, praeceptorem, a quo institutum diceret, tradidit Azonacem, ipsum vero quinque milibus annorum ante Troianum bellum fuisse* ». Traduction d'Alfred Ernout : « Mais n'a-t-il existé qu'un seul Zoroastre, n'y en eut-il pas un autre plus tard ? On est pas d'accord sur ce point. Eudoxe, selon qui, parmi les sectes philosophiques, la magie était la plus illustre et la plus utile, a rapporté que ce Zoroastre vivait six mille ans avant la mort de Platon, opinion que partageait Aristote. Hermippe, qui a écrit avec beaucoup d'exactitude sur toutes les parties de cet art, qui a commenté les deux millions de vers composés par Zoroastre et dressé, en outre, des index de ses ouvrages, rapporte que ce fut Azonacès qui enseigna cette doctrine à Zoroastre et que celui-ci vivait cinq mille ans avant la guerre de Troie. »

<sup>33</sup> JUSTIN, *Histoire universelle*, I, 1 : « *primus [...] artes magicas invenisse, et mundi principia, siderumque motus diligentissime spectasse.* » Traduction de Jules Pierrot et E. Boitard.

<sup>34</sup> ARNOBE, *Contre les gentils*, I, 5, 2, Paris, Les belles lettres, 1982 : « *Ut inter Assyrios et Bactrianos, Nino quondam Zoroastreque ductoribus, non tantum ferro dimicaretur et uiribus, uerum etiam magicis et Chaldaeorum ex reconditis disciplinis.* » Traduction d'Henri Le Bonniec : « Quand, entre les Assyriens et les Bactriens, sous la conduite de Ninus et de Zoroastre, se livrait jadis un combat, non seulement avec le fer et les forces armées, mais aussi avec les connaissances occultes des Mages et des Chaldéens. »

<sup>35</sup> CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strômates*, VI, 4, Paris : éditions du Cerf, 1999 : « *Δύο μὲν οὖν καὶ τεσσαράκοντα αἱ πάνυ ἀναγκαῖαι τῷ Ἑρμῇ γεγόνασι βίβλοι· ὧν τὰς μὲν τριάκοντα ἐξ τῆν πᾶσαν Αἰγυπτίων περιεχοῦσας φιλοσοφίαν οἱ προειρημένοι ἐκμανθάνουσι, τὰς δὲ λοιπὰς ἐξ οἱ παστοφόροι ἰατρικὰς οὐσας περὶ τε τῆς τοῦ σώματος κατασκευῆς καὶ περὶ νόσων καὶ περὶ ὀργάνων καὶ φαρμάκων καὶ περὶ ὀφθαλμ(ι)ῶν καὶ τὸ τελευταῖον περὶ τῶν γυναικείων.* » Traduction de Mgr Patrick Descourtieux : « Ainsi, il existe quarante-deux livres d'Hermès qui sont absolument nécessaires. Les personnes dont nous venons de parler apprennent entièrement trente-six d'entre eux, qui renferment toute la philosophie des Égyptiens. De leur côté, les pastophores s'occupent des six restants, les livres de médecine qui concernent la constitution du corps, les maladies, les organes, les remèdes, les maladies des yeux et, pour finir, les questions de gynécologie. »

*Dictionnaire des mots nouveaux* de Jean-Baptiste Richard de Radonvillier. Il renvoie à une idée de secret, de connaissances dissimulées au plus grand nombre. Les sciences et art occultes sont composés de diverses disciplines parmi lesquelles l'alchimie, l'astrologie, la magie, la divination et la médecine occulte. Les occultistes se fixaient l'objectif d'accéder aux savoirs anciens et de les décrypter pour accéder aux secrets de la nature et permettre une action sur l'univers. La partie qui va suivre tentera de donner un aperçu de la production littéraire occulte au Moyen-âge et à l'époque moderne selon une approche thématique.

### **Les livres de recettes : livrer les secrets de la nature**

Les livres occultes développent des sujets très variés. Marcelin Berthelot, à l'entrée « secret » de sa *Grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, écrit qu'il « existait au Moyen-âge toute une littérature de recettes de chimie, d'industrie, de médecine, de magie, de prestidigitation, etc., réputées secrètes et relatées dans des livres de Secrets.<sup>36</sup> ». L'analyse qui va suivre s'attardera sur la magie naturelle, qui exploite les vertus occultes de la nature sans pour autant faire intervenir les démons.

#### ***Guérir les blessures et les maladies : la médecine occulte***

Certains grimoires sont des recueils de prescriptions médicales contre les maladies et blessures. Ils révèlent le pouvoir des plantes, des animaux et de pierres à des fins thérapeutiques, en proposant notamment des recettes de potions et d'onguents. L'un des plus célèbres grimoires est *Le Grand Albert*. Il aurait été écrit par Albert le Grand, de son vrai nom Albert de Bollstaedt, né en 1193<sup>37</sup> ou 1206<sup>38</sup> à Lauingen en Allemagne actuelle. Il est toutefois peu probable qu'il ait écrit tout ce que contient ce grimoire. Des scientifiques ont démontré par la suite que de nombreux auteurs anonymes de livres de magie, et principalement d'alchimie, livres condamnables par l'Église, ont rédigé leurs travaux sous le nom d'Albert le Grand. Toutefois après sa mort en 1280, Albert le Grand reçu une réputation de grand magicien et d'alchimiste. La première édition du *Grand Albert* daterait de 1478 sous le titre *Liber Secretorum Alberti Magni de virtutibus herbarum, lapidum et animalium quorundam*. Il faut attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour que ce grimoire soit traduit en français. Il est composé de quatre livres. Le premier livre concerne les problèmes liés à la grossesse. Des médecins sont cités tels Avicenne ou Galien pour donner plus de sérieux à l'ouvrage et l'apparenté à un livre de médecine. Toutefois, certains chapitres relèvent plus de la superstition comme le dernier chapitre intitulé « Des marques pour connaître si une femme est enceinte d'un garçon ou d'une fille ». Le second livre porte sur les vertus de certaines herbes, pierres, et de certains animaux. Il donne lieu à de nombreuses recettes médicales et annonce les pouvoirs de certains éléments, comme cette partie sur les bienfaits du lion :

---

<sup>36</sup> BERTHELOT Marcelin, « Secret », dans *La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Paris, 1885-1902, tome 29, p.861.

<sup>37</sup> *Cinq traités d'alchimie des plus grands philosophes : Paracelse, Albert le Grand, Roger Bacon, R. Lulle, Arn. de Villeneuve*, Paris, Bibliothèque Chacornac, 1890.

<sup>38</sup> BAUDRILLARD Alfred, VOGT Albert, ROUZIES Urbain (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Paris, Letouzey et Ané, 1912, tome 1, p.1515-1524.

Que si de sa peau on fait des courroies, celui qui s'en ceindra ne craindra point ses ennemis, que si quelqu'un mange de sa chair, ou boit de son urine pendant trois jours, s'il a la fièvre quarte, il en sera guéri ; que si l'on porte les yeux de cet animal sous l'aisselle, toutes les bêtes s'enfuiront devant celui qui l'aura, en baissant la tête.<sup>39</sup>

Le troisième livre traite des bienfaits des substances corporelles et de certains matériaux. Il est le plus subversif puisqu'on retrouve de nombreuses recettes à base d'excréments. Enfin le dernier livre est un traité de physionomie, mettant en avant le fait que le visage et le corps d'une personne reflète son caractère.

Paracelse (1493-1541), de son vrai nom Philippus Aureolus Theophrastus Bombastus von Hohenheim, a également publié des traités contenant des recettes médicales qui pourraient s'apparenter à de la magie et de la superstition. Au début de ses *Sept livres de l'Archidoxe magique*, il prévient déjà des objections qu'il pourrait rencontrer :

D'aucuns les tiendront pour superstitieuses, magiques, supernaturelles ; d'autres les rangeront parmi les pratiques abominables et idolâtriques, comme si leur préparation nécessitait des conjurations diaboliques.<sup>40</sup>

Ce à quoi il répond que des métaux gravés ayant des vertus médicales ne sont pas forcément une œuvre diabolique mais peuvent également être l'œuvre de Dieu. Médecin suisse contre les théories de la médecine galénique enseignée dans les universités, il préconise une nouvelle méthode consistant à rechercher dans la nature et l'origine astrale des substances des remèdes spécifiques à chaque maladie. Il reprend notamment la théorie des signatures, la forme d'une plante révélant son rôle et sa fonction médicale d'un point de vue sympathique. Sa médecine s'ordonne autour de la philosophie naturelle, de l'astronomie, de l'alchimie et de la vertu. Dans le livre I de ce même ouvrage, il expose des remèdes contre différents maux comme la lèpre, les vertiges, les maux de tête ou la paralysie. Pour chaque maladie, il expose la procédure à suivre et représente les figures à graver sur différents métaux, telle cette dernière pour retrouver la vue :

Fabrique-toi un sceau rond, de plomb pur et de bon aloi, à l'heure de Vénus, la lune versant dans le signe du Bélier. A l'heure de Vénus tu graveras ce qui est décrit dans la figure ci-dessous. Puis à l'heure de Saturne, fabrique-toi une lamelle de cuivre, de même dimension que celle de plomb. Toujours à l'heure de Saturne, la lune dans le Capricorne, tu graveras les signes suivants.<sup>41</sup>

---

<sup>39</sup>*Les Admirables Secrets d'Albert le Grand, contenant Plusieurs Traitez sur la conception des Femmes, & les vertus des Herbes, des Pierres precieuses, & des Animaux*, Cologne : chez le dispensateur de Secrets, 1703, p.92.

<sup>40</sup> PARACELSE, *Les Sept Livres de l'Archidoxe magique*, Paris : édition Bussière, 1983, p.13.

<sup>41</sup> *Ibid.* p.22.

Les deux signes sont ensuite réunis sous la forme d'un collier et portés un mercredi. Paracelse était un homme paradoxal, ce que résume parfaitement Alexandre Koyré dans son introduction de *Paracelse*<sup>42</sup>.

### *Connaître les métaux : l'alchimie*

L'alchimie occidentale tire son origine de l'Égypte ptolémaïque. Dans son *Dictionnaire universel*, Antoine Furetière la définit ainsi :

C'est un art qui apprend à dissoudre tous les corps naturels, & à les resoudre dans leurs principes. Elle enseigne à séparer les substances utiles de chaque mixte d'avec les inutiles. L'*alchymie* n'est décriée qu'à cause qu'il y a plusieurs ignorans, charlatans, & chercheurs de pierre Philosophale qui se vantent de sçavoir l'*Alchymie*, pour attraper des duppes, & des avars.<sup>43</sup>

Dans son laboratoire, l'alchimiste tente en effet de reconstituer artificiellement le processus naturel de transformation des métaux, notamment grâce à ses alambics. L'objectif premier des alchimistes est la création de la Pierre Philosophale, appelée aussi Grand Œuvre, qui est censée permettre la transmutation des métaux vils en métaux nobles comme l'or ou l'argent, mais également la création d'un remède universel et de l'élixir de longue vie. Nicolas Flamel, par exemple, est réputé pour avoir réussi dans sa quête de la pierre philosophale. Par la suite, de nombreux traités d'alchimie lui seront attribués. Parmi les plus anciens documents d'alchimie, on retrouve les papyrus de Leyde et de Stockholm, datant du III<sup>e</sup> siècle, qui recensent des recettes sur l'argent, l'or, les pierres et les étoffes, comme par exemple comment purifier et durcir le plomb, ou comment rendre plus lourds les métaux précieux.

Dans *Les Sept Livres de l'Archidoxe magique*, Paracelse fait référence à l'alchimie, bien qu'il s'intéresse principalement à l'utilisation médicale et l'aspect philosophique des métaux. Il reprend l'idée d'un monde gouverné par trois grands principes issus de l'alchimie : le soufre, le sel et le mercure. Selon lui, ces trois éléments sont le principe de toute chose et représentent le combustible, le volatil et le constituant immuable. Par exemple, le livre IV de son ouvrage est intitulé « De la transmutation des métaux, et des époques ». Il est composé d'un tableau qui est censé présenter comment changer l'argent en or et inversement. Paracelse donne un exemple et écrit :

Si tu veux changer l'or en argent, tu commenceras à l'heure de la Lune, la lune occupant le sixième degré du Cancer, si tu comprends bien la précédente table de transmutation des métaux. Car toutes les affaires terrestres, difficultés, rapports et relations de

---

<sup>42</sup> KOYRÉ Alexandre, *Paracelse (1493-1541)*, Paris : éd. Allia, 2004, p.8 : « Qui était-il, ce vagabond génial ? Un savant profond qui aurait, dans sa lutte contre la physique aristotélicienne et la médecine classique, posé les bases de la médecine expérimentale moderne ? Un précurseur de la science rationnelle du XIX<sup>e</sup> siècle ? Un médecin érudit génial, ou un charlatan ignorant, vendeur d'orviétan superstitieux, astrologue, magicien, faiseur d'or, etc. ? Un des plus grands esprits de la Renaissance, ou un héritier attardé de la mystique du Moyen-Age, « un gothique » ? Un cabaliste panthéiste, adepte d'un vague néo-platonisme stoïcisant et de la magie naturelle ? ou, au contraire, est-il « le médecin », c'est-à-dire l'homme qui se penchant sur l'humanité souffrante aurait trouvé et formulé une conception nouvelle de la vie, de l'univers, de l'homme et de Dieu ? »

<sup>43</sup> FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye : Chez A. et R. Leers, 1690.



choses se mènent à bien très commodément et très heureusement, d'après le mouvement du Ciel et des Planètes.<sup>44</sup>

### *La recherche du profit et de l'amour*

Deux sujets très présents dans les grimoires sont l'amour et la richesse. On retrouve fréquemment des recettes pour gagner au jeu ou à la loterie, pour capter un héritage, mais également pour rechercher des trésors. En effet, les trésors étaient à l'époque prétendus protégés par des esprits. Les chasseurs de trésors possédaient donc des grimoires contenant les secrets pour les libérer. D'autres recettes existaient pour se faire aimer, faire durer l'amour ou au contraire l'empêcher. *Le Petit Albert* est l'un des grimoires qui contient le plus de recettes.

Publié pour la première fois en 1658 à Bellegrade, les *Secrets merveilleux de la magie naturelle et cabalistique du Petit Albert* aurait été écrit par Albert le Grand, tout comme *Le Grand Albert*. Des éditions conjointes verront d'ailleurs le jour à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils firent l'objet de plusieurs condamnations de la police et furent souvent censurés. Le contenu du *Petit Albert* porte sur l'amour et le profit, mais également sur l'astrologie et la médecine, et il contient de nombreuses recettes pratiques pour la vie quotidienne. Au sujet de l'amour, on retrouve donc des chapitres tels « pour l'amour réciproque entre les deux sexes », « contre le charme de l'aiguillette nouée », « pour connaître si une fille est chaste » ou « pour réparer le pucelage perdu ». Les chapitres recensent ensuite des recettes mêlant plantes et animaux, comme cette dernière « pour se garantir du cocuage » :

Prenez le bouc d'un membre génital d'un loup, le poil de ses yeux & celui qui est à sa gueule en forme de barbe : réduisez cela en poudre par calcination, & le faites avaler à la femme sans qu'elle le sache, & l'on pourra être assuré de sa fidélité ; la mouelle de l'épine du dos du loup fait le même effet.<sup>45</sup>

De nombreuses recettes relèvent également de la superstition, et certaines ont un aspect plus amusant, comme celle qui consiste à « faire danser une fille nue en chemise ». Les recettes ayant pour thème le profit ont pour titre par exemple « pour s'enrichir par la pêche des poissons », « pour faire l'or artificiellement », « pour changer le plomb en or fin » ou même « pour être fortuné dans les jeux d'adresse & de hasard » :

Prenez une Anguille morte par faute d'eau, prenez le fiel d'un taureau qui aura été tué par la fureur des chiens, mettez-le dans la peau de cette Anguille avec une dragme de sang de vautour, liez la peau d'Anguille par les deux bouts avec la corde de Pendu, & mettez cela dans du fumier chaud, l'espace de quinze jours, & puis vous le ferez sécher dans un four chauffé avec de la fougère cueillie la veille de S. Jean, puis vous en ferez un bracelet sur lequel vous

---

<sup>44</sup> PARACELSE, *Les Sept livres de l'Archidoxe magique*, Paris : édition Bussière, 1983, p.68.

<sup>45</sup> *Secrets merveilleux de la magie naturelle et cabalistique du Petit Albert, traduit exactement par l'Original Latin intitulé : Alberti parvi Lucii Libellus de mirabilius Naturae Arcanis. Enrichi de figures mystérieuses, & de la manière de les faire. Nouvelle édition, corrigée & augmentée*, Lyon : Chez les héritiers de Beringos Fratres, 1752, p.28.

écrire avec une plume de corbeau & de votre propre sang ces quatre lettres HVTY, & portant ce bracelet autour de votre bras, vous ferez fortune dans tous les jeux.<sup>46</sup>

## Méthodes et usages plus abstraits de la magie

Outre ces livres de recettes pratiques, les grimoires peuvent également avoir pour contenu une magie plus abstraite où la superstition est de mise. C'est notamment le cas des talismans ou de la divination. En dernier lieu sera abordé le satanisme et la magie noire, introduction à ce qui sera dit plus tard au sujet du *Dragon rouge*.

### *Se protéger : la talismanie*

Les grimoires contiennent parfois des recettes pour la fabrication de talismans. Nicolas Weill-Parot, dans le *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, donne cette définition du talisman :

Objet magique travaillé par l'homme et qui a donc une certaine figure ; l'intervention du magicien étant rendue responsable, au moins partiellement, de la dotation en vertu magique.<sup>47</sup>

En effet, un talisman est un objet qui dispose de pouvoirs magiques, souvent dans un but de protection ou pour porter chance. Le matériau du talisman peut varier, pouvant être une pierre précieuse ou un métal, tout comme la forme puisqu'un talisman peut être une médaille, un anneau, une statuette, etc. Un chapitre du *Petit Albert* explique entre autre la manière de « faire des Talismans de Paracelse pour tous les jours de la semaine ». Il est directement inspiré du dernier livre des *Sept Livres de l'Archidoxe magique* de Paracelse qu'il reprend pratiquement mot à mot. Chez Paracelse, on retrouve notamment la méthode de fabrication du « sceau de la Lune », qui a pour pouvoir de préserver des maladies mais aussi de conserver l'intégrité et donner une longue durée aux objets sur lesquels il est apposé. En voici la recette :

On fabrique ce sceau avec de l'argent pur. La quadrature se multiplie par 9 de telle sorte que n'importe quelle ligne produise le nombre 369. De l'autre côté du sceau, on verra l'image de la Planète, qui est une femme vêtue d'une robe lâche et flottante, tenant dans sa main droite une moitié de Lune et debout sur une autre moitié de Lune. Sur sa tête une étoile et son nom : Lune.<sup>48</sup>

*L'Enchiridion du pape Léon* propose une autre méthode pour se protéger de divers maux : les oraisons. Ce grimoire est un recueil de prière de l'Église qui a été

---

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.29-30.

<sup>47</sup> SALLMANN, Jean-Michel (dir.), *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, Paris, Librairie générale française, 2006, p.706.

<sup>48</sup> PARACELSE, *Les Sept livres de l'Archidoxe magique*, Paris : édition Bussière, 1983, p.95.

détourné pour des opérations magiques. Il s'ouvre avec l'Évangile selon Saint Jean. Il fut écrit par Léon III, pape entre 795 et 816. *L'Enchiridion* est un ouvrage apocryphe puisqu'il fut imprimé pour la première fois en latin à Rome en 1525. Il s'agit d'un grimoire qui fut envoyé à l'empereur Charlemagne de la part du pape Léon III<sup>49</sup>. Il porte notamment sur l'exorcisme et la manière de conjurer les trésors, mais aussi la manière de créer des pentacles et des amulettes. On retrouve ainsi des oraisons qu'il faut garder sur soi pour être protégé, tels « quiconque portera sur lui cette oraison, sera garanti de tous dangers & périls » ou cette autre dans laquelle il est noté : « Voici les noms de Jésus-Christ ; quiconque les porter sur soi en voyage, tant sur la terre que sur la mer, sera préservé de toutes sortes de dangers & de périls, qui les dira avec foi & dévotion<sup>50</sup> ».

Enfin, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, environ 95% de la population française est analphabète, parmi laquelle demeure encore 63% d'illettrés lors de la Révolution française. Il est donc complexe de savoir comment les grimoires étaient utilisés. Face à la masse de ces ouvrages produits au fil des siècles, il semble impossible de penser qu'ils puissent avoir été possédés et utilisés seulement par une élite lettrée. Ainsi des historiens pensent que, dans les campagnes, l'objet livresque en lui-même conférait à son possesseur des pouvoirs, bénéfiques ou maléfiques. Il n'y avait ainsi pas besoin de le lire, l'avoir sur soi permettait de se protéger de ses ennemis. Le livre était alors considéré comme un talisman protecteur.

### *Connaître les choses cachées : la divination*

La divination est un thème fréquent dans les grimoires. André Julliard la définit ainsi :

On appelle « divination » tout système qui interprète des événements passés, présents ou à venir en s'exprimant par des moyens culturellement codés (savoirs, rituels), des institutions reconnues (devins, collège de voyants, prophètes, etc.), des techniques et des pratiques regroupées sous l'appellation littéraires d'*arts divinatoires*.<sup>51</sup>

La divination ne se conçoit donc pas uniquement comme une discipline permettant de connaître le futur, elle englobe un sens plus général, à savoir connaître les choses cachées. Cet art existe depuis l'Antiquité, où déjà des augures étaient consultés notamment par l'empereur avant chaque événement important dans la cité ou l'empire. La divination avait dans un premier temps pour but d'interpréter les messages envoyés par les dieux. Il existe plus d'une centaine de techniques de divination, regroupées sous le terme d'art divinatoire, qui comprend notamment l'astrologie, l'oniromancie, l'aruspicine, la géomancie, la chiromancie et la nécromancie.

---

<sup>49</sup> Sur la page de titre de *L'Enchiridion*, on peut lire : « envoyé comme un gage précieux au Sérénissime Empereur des français Charlemagne ».

<sup>50</sup> LÉON III, *Enchiridion du pape Leon envoyé comme un gage précieux au sérénissime Empereur des français Charlemagne. Traduction française amplifiée d'une clavicule ou clef de l'œuvre*, Rome, 1630, p.117.

<sup>51</sup> SALLMANN, Jean-Michel (dir.), *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, Paris : Librairie générale française, 2006, p.220.

L'astrologie était très populaire. Elle consistait en horoscopes et textes consacrés aux astres. L'un des ouvrages les plus connus sur ce sujet serait le *Picatrix*, traduction latine d'un ouvrage de compilation de magie arabe ayant pour titre le *Ghâyat al-hakîm*, traduit en français par « le but du sage ». Ce grimoire daterait du XI<sup>e</sup> siècle, toutefois aucun manuscrit antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle n'existe aujourd'hui, à l'exception d'un fragment du XIII<sup>e</sup> siècle. La première mention de ce travail a été faite par Marsile Ficin au XV<sup>e</sup> siècle. Il est composé de listes d'instructions pour l'utilisation d'images astrales, de fumigations, de prières aux planètes et de substances magiques. Ce sont principalement des recettes de magie astrales et spirituelles, mais le grimoire débute par une définition de la nigromancie<sup>52</sup>. Connaître les choses cachées, et principalement l'avenir, est une préoccupation très répandue encore aujourd'hui.

### *Magie noire et invocation du Diable*

En dernier lieu, certains grimoires traitent du Diable et de ses disciples. Le Diable est présenté comme un instrument qu'il s'agit de contraindre pour obtenir ses pouvoirs. Le sorcier ou magicien va donc l'invoquer puis l'obliger à faire tout ce qu'il désire par une série de prières et de conjurations très précises. Le début du *Grémoire du pape Honorius* comporte par exemple des éléments de conjurations des démons. Il existe un mystère autour de son auteur : en effet, il y eut quatre papes Honorius. Selon les occultistes, ce serait l'œuvre d'Honorius I<sup>er</sup>, pape de 625 à 638, car il aurait réuni à Rome les plus grands magiciens de son époque. De plus, il a été condamné en tant qu'hérétique au concile de Constantinople en 680. Toutefois, de nombreux chercheurs, tels Éliphas Lévi dans son *Histoire de la magie*, annoncent que le pape Honorius III en serait le véritable auteur. Ce dernier, de son vrai nom Censius Savelli, fut pape de 1216 à 1227. Il fut notamment accusé de pratiquer la magie noire et a pris part à la croisade contre les Albigeois. Ce grimoire, donc, est digne d'un grimoire de magie noire. Dès la page de titre, nous retrouvons un pentacle avec l'inscription « Obéissez à vos supérieurs & leur soyez soumis par ce qu'ils y prennent garde », sous-entendu les démons. Le grimoire est illustré de nombreux pentacles et figures magiques. Des méthodes pour invoquer les démons ainsi que les oraisons à prononcer sont présentes, comme cette dernière pour conjurer les Démons :

Au nom du Père et du Fils, et du St Esprit : Alerte, venez tous Esprits. Par la vertu et le pouvoir de votre Roi, et par les sept couronnes et chaînes de vos Rois, tous Esprits des enfers sont obligés d'apparaître à moi devant ce cercle, quand je les appellerai. Venez tous à mes ordres, pour faire tout ce qui est à votre pouvoir, étant commandés. Venez donc de l'Orient, Midi, Occident et Septentrion. Je vous conjure et ordonne, par la vertu et puissance de celui qui est trois, Eternel, égal, qui est Dieu invisible,

---

<sup>52</sup> *Picatrix : The Latin version of the Ghâyat al-Hakîm*, D. Pingree éd., Londres, 1986, livre I, ch. 2, p.5 : « Et generaliter nigromantiam dicimus pro omnibus rebus absconditis a sensu et quas major pars hominum non apprehendit quomodo fiant nec quibus de causis veniant. » Traduction de BOUDET Jean-Patrice, *Entre science et nigromancie : astrologie, divination et magie dans l'occident médiéval, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p.129 : « Et nous appelons nigromancie en général [la science qui s'occupe] de toutes les choses cachées à l'intelligence et dont la plupart des hommes ne comprennent pas comment elles se font ni de quelles causes elles proviennent. »

consubstantiel ; en un mot, qui a créé le ciel, la mer, et tout ce qui est sous les Cieux.<sup>53</sup>

Le but de ces conjurations est d'entrer en contact et de tisser une relation avec les démons pour qu'ils fassent tout ce que le lecteur souhaite, et non l'inverse. Le grimoire comprend donc également des formules magiques pour les renvoyer :

Pour les renvoyer, il faut montrer le Pentacle de Salomon, prononçant ce qui suit :

Voilà votre sentence qui vous défend d'être rebelles à nos volontés, et qui vous ordonne de retourner dans vos demeures. Que la paix soit entre vous et nous, et soyez prêts de revenir toutes les fois qu'on vous appellera pour faire ma volonté.<sup>54</sup>

Le *Dragon Rouge* est également un grimoire pour invoquer le Diable, mais nous l'étudierons plus en détail dans une prochaine partie.

### Une littérature populaire : l'importance des superstitions

Marie-Claire Latry, dans le *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, définit le terme « superstition » ainsi :

Vénération religieuse entachée d'un sentiment de peur et fortement contraignante, ou encore une pratique reconnaissable par l'incapacité où se trouvent ses acteurs d'expliquer ou de justifier leurs façons de faire par des arguments qu'on pourrait qualifier de rationnels et de savants.<sup>55</sup>

Les superstitions sont omniprésentes dans le monde de la magie. Elles sont fréquentes dans les campagnes, ne s'appuyant pas sur des observations rationnelles. Ainsi, des objets peuvent devenir synonymes de crainte ou d'espérance, selon la superstition dont ils font l'objet. Victor Joly, dans son ouvrage *Les Ardennes*, recense en 1854 environ 400 000 volumes de magie circulant dans les populations rurales. Bien que ce chiffre soit invérifiable, la présence de grimoires dans les campagnes est attestée grâce aux livres retrouvés dans les greniers ou les étables. Les paysans et prêtres ruraux avaient une vision syncrétique du monde et amalgamaient bien souvent les phénomènes religieux et surnaturels. C'est ce qu'a notamment tenté de dénoncer Agobard, évêque de Lyon entre 816 et 840, dans son traité *Liber contra insulsam vulgi opinionem de grandine et tonitruis*<sup>56</sup>. En effet, le peuple croyait aux tempestaires, hommes provoquant les tempêtes. Les sorciers étaient réputés pour contrôler les éléments et pouvaient donc faire pleuvoir. Nous

---

<sup>53</sup> *Grémoire du Pape Honorius : avec un recueil des plus rares secrets*, Rome, 1670, p.24-25.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.27-28.

<sup>55</sup> SALLMANN, Jean-Michel (dir.), *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, Paris : Librairie générale française, 2006, p.696-697.

<sup>56</sup> *Livre contre la folle opinion du peuple concernant la grêle et le tonnerre*.

étudierons donc ici la magie et la superstition dans les milieux populaires à travers trois formats différents : la presse, les almanachs et les carnets noirs.

### *La presse et les canards*

Les canards voient le jour au début du XVI<sup>e</sup> siècle et connaissent un grand succès jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle où ils seront remplacés par la presse populaire. Le canard se présente sous la forme d'un petit cahier de quatre ou huit pages, en format in-8 ou in-4, qui relate des faits exceptionnels ou des faits d'actualité en usant bien souvent d'un vocabulaire sensationnel. Ce sont des brochures, au début imprimées en caractères gothiques sur du papier médiocre et illustrées de gravures empruntées à d'autres ouvrages de l'époque, ce qui permettait de baisser les prix de vente et donc toucher un plus grand nombre. Imprimé très rapidement, les canards comportaient souvent de nombreuses fautes d'orthographe.

Les histoires relatées dans les canards avaient souvent une dimension religieuse et un caractère moralisant. On retrouve ainsi de nombreuses histoires de possession, d'exorcisme ou de phénomènes surnaturels. Les histoires les plus populaires étaient rapidement réimprimées et seulement la date était modifiée pour donner un semblant d'actualité. Le diable est souvent présent, pour dénoncer les vices de la société et ajouté du sensationnel<sup>57</sup>. Il existe des éditions encore plus fantastiques, mettant en scène la magie, telle *Discours admirable d'un Magicien de la ville de Moulins, qui avoit un Demon dans une phiole, condamné d'estre bruslé tout vif par Arrest de la Cour de Parlement*. Cette brochure de quinze pages expose comment Michel, menuisier, a été accusé de pratiquer la magie car il « faisait une infinité de maux dans la dicte ville<sup>58</sup> ». D'abord relâché après avoir expié ses fautes, il part pour Venise où il achète une fiole magique dans laquelle est supposé être enfermé un esprit nommé Boüel. Il fut ensuite arrêté à Moulins en possession d'un *Agrippa*, grimoire de magie dont le dernier livre porte sur l'invocation des démons. Michel annonce qu'il a fait un pacte avec le diable et que chaque année il lui sacrifie une poule avec des fumigations depuis onze ans. Il avoue également s'être rendu une fois à une assemblée de magiciens en Bourgogne, référence au Sabbat :

Il advoua avoir esté en une assemblée qui s'estoit faite en Bourgongne, & que les assemblée des Magiciens ne se font que de huit en huit ans, où ils parlent tous en l'oreille d'un Demon qui paroist de sept pieds de hauteur, auquel ils demandent ce qu'ils veulent, & que luy parlant avoit demandé de pouvoir guerir les maladies, & qu'apres avoir mangé il font tous reportez chacun en leur demeure.<sup>59</sup>

Michel fut donc condamné à être brûlé vif. Le canard, raconté sur un ton romanesque, se termine par une morale : il vaut mieux adorer Dieu que de se vouer au Diable qui n'apportera que le malheur et la mort.

---

<sup>57</sup> Voir par exemple : G. PAILLY, *Histoire miraculeuse et admirable de la comtesse de Hornoc, Flamande, estranglée par le Diable dans la ville d'Anvers*, Lyon, 1616.

<sup>58</sup> *Discours admirable d'un Magicien de la ville de Moulins, qui avoit un Demon dans une phiole, condamné d'estre bruslé tout vif par Arrest de la Cour de Parlement*, p.3.

<sup>59</sup> *Ibid.* p.9-10.

Les canards inspirèrent certains ouvrages, comme *L'Histoire admirable*<sup>60</sup>, écrit par Sébastien Michaëlis en 1610, témoignage d'un procès de sorcellerie auquel il aurait assisté. L'histoire est à comprendre en regard des polémiques confessionnelles, le magicien étant alors assimilé aux protestants.

### *Les almanachs*

L'un des premiers almanachs, *Le Grand Calendrier et Compost des bergers*, fut publié en 1491 par Guy Marchant. Il contenait, entre autres, des prédictions astrologiques mais aussi une liste des différentes phases de la lune. Petits livres publiés annuellement, ils comptaient une trentaine de pages et se caractérisaient par leur praticité et leur utilité. Ils étaient principalement destinés aux agriculteurs, laboureurs et vigneron, donc à une culture populaire. Au cours des siècles qui suivirent, les almanachs rencontrèrent un véritable succès, comme l'écrit l'abbé Henri Grégoire, figure emblématique de la Révolution française, dans son *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs* en 1789 :

Annuellement on tire quarante mille exemplaire de celui de Basle [...]. Des savoyards colportent dans toute la France ce répertoire absurde qui perpétue jusqu'à la fin du dix-huitième siècle les préjugés du douzième. Pour huit sols, chaque paysan se nantit de cette collection chiromantique, astrologique, dictée par le mauvais goût & le délire.<sup>61</sup>

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, ils se composaient principalement d'un calendrier et des prédictions astrologiques pour l'année avec une liste des bons et des mauvais jours par exemple. La météorologie ayant toujours été une préoccupation importante des hommes qui travaillent la terre, les almanachs permettaient de prédire le temps qu'il fera et donnait parfois des recettes pour le modifier si besoin. C'est ce qu'on nomme l'astrologie naturelle. Ces prédictions ont aussi été la cause de peurs de la population, comme en 1524 où les astrologues annonçaient le déluge à cause des grandes conjonctions astrales. Ils prévoyaient les événements de l'année ou du mois et les préoccupations se rapprochaient de la vie quotidienne, comme le montre ce chapitre de prédictions générales pour le printemps :

Pluyes plus rares que peut estre ne seroit requis, mais assez fortes ; avec froideur moyenne au commencement : puis mediocre chaleur convenable à sa saison. [...] Les noyers, oliviers, & figuiers s'en trouveront bien, & ce gentil bois tortu donnera esperance tres-bonne de soy : combien qu'il soit mal-aisé de pouvoir faire qu'un chacun soit content, tant est l'avidité grande estrangement és volontez de plusieurs le plus souvent. Les maladies volontiers seront autres que tumeurs, & distillations du cerveau, phrenesies, ophtalmies, & rebondance de sang : & me semble en tout qu'il y aura plus à besongner pour les chirurgiens, que pour les Medecins.

---

<sup>60</sup> MICHAËLIS Sébastien, *Histoire admirable de la possession et de la conversion d'une pénitente, séduit par un magicien, conduite à la Scte Baume pour y être exorcisée l'an 1610... ensemble la Pneumalogie, ou Discours des esprits du susdit P. Michaeëlis... Édition seconde*, Paris : éd. Charles Chastellain, 1613.

<sup>61</sup> GRÉGOIRE (abbé), *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, Metz : Claude Lamort, 1789, p.188-189.

Les marchandises lointaines, comme de delà les Mers, seront de difficile quête, les autres d'assez bonne taffique, Dieu aidant. La crainte du mal sera plus grande que les fait, d'autant que les affligés croient volontiers de leger en leur misere.<sup>62</sup>

De l'astrologie naturelle se distingue l'astrologie judiciaire, qui concerne les prédictions politiques et de la destinée des hommes. Les almanachs annonçaient donc parfois également la peste, la famine ou la guerre. Cette dernière forme d'astrologie était réprouvée et sous Louis XIV on observe une volonté de contrôler leur production et leur contenu par l'État. Ainsi, en 1677 est publié sur ordre royal un *Almanach royal* et en 1679 *La connaissance des temps* rédigé par l'Académie des Sciences et composé d'un discours scientifique et non astrologique. Les almanachs touchent des couches sociales différentes et leur production se diversifie au fil des siècles. Ainsi un *Almanach du Palais* est créé pour les gens de justice. On voit également apparaître les almanachs historiques, tel en 1634 le premier *Almanach ou pronostic et historial* par L. Colluche.

### *Les carnets noirs*

Les carnets noirs étaient de petits recueils de recettes de famille. Ces recettes étaient d'ordre pratique mais on retrouvait également des formules d'incantations positives ou négatives. En cela, ils sont semblables aux grimoires tel *Le Grand Albert* qui contenait des recettes pratiques pour guérir les blessures et les maladies mais également pour la vie quotidienne. On retrouve ainsi des formules pour fabriquer des potions, onguents ou philtres à base de plantes et d'animaux dans un but curatif ou extraordinaire. Les carnets noirs se transmettaient généralement de génération en génération et appartenaient aux secrets de famille. Robert Muchembled, dans son ouvrage *Magie et sorcellerie en Europe*, explique que ces carnets étaient cachés « dans un coffre placé dans l'étable, et non dans la maison où des mains étrangères risqueraient de le trouver<sup>63</sup> ». Le contenu était copié à la main et était souvent similaire dans toutes les régions de France, provenant souvent du même document d'origine. Ont notamment été retrouvés des sachets d'accouchement<sup>64</sup>. Les femmes enceintes portaient ces parchemins sur elles ce qui leur permettait d'être protégé au cours de l'accouchement, mais permettait également de ne pas mourir subitement ou d'être foudroyé.

## LA MAGIE AU CŒUR DES DEBATS

Roger Bacon, savant anglais du XIII<sup>e</sup> siècle, écrit dans sa *Lettre sur Les Prodiges de la nature et de l'art* :

---

<sup>62</sup> FABRI Antoine, *L'Almanach pour l'an bissextil 1596. Avec ses ample predictions, changement et mutation de l'air sur chacune lunaison. Faict à l'imitation de Corneille de Montfort, dict de Billy, puis Cormopede*, Lyon : Benoist Rigaud, 1595, p.4-5.

<sup>63</sup> MUCHEMBLE Robert, *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-Age à nos jours*, Paris : Armand Colin, 1994, p.239-240.

<sup>64</sup> MuCEM, Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille, cote 1977.2.1. Sachet d'accouchement datant de 1450. Consulté en ligne le 18/07/2017, < [http://www.museum.org/collections/explorez-les-collections/objet?uri=http://data.museum.org/c/15729&term=1977.2.1&object\\_pos=1&object\\_max=1](http://www.museum.org/collections/explorez-les-collections/objet?uri=http://data.museum.org/c/15729&term=1977.2.1&object_pos=1&object_max=1) >



Il faut se garder de ces nombreux livres qui contiennent des vers, des caractères, des oraisons, des conjurations, des sacrifices, car ce sont des livres de pure magie. Tels sont : le *Livre des offices des esprits*, le *livre de la mort de l'âme*, le *Livre de l'art notoire* et d'autres en nombre infini, lesquels ne contiennent ni la puissance de l'art ni celle de la nature, mais les fictions des sorciers.<sup>65</sup>

Roger Bacon était l'un des détracteurs de la magie. Il critiqua d'ailleurs beaucoup Albert le Grand, son contemporain. En effet, bien que présente dans toutes les cultures et liée à de nombreuses publications, la magie fut très critiquée et victime de répressions très sévères au cours des siècles. Les sorcières et magiciens, en plus d'être pourchassés par l'Église, furent condamnés par l'État.

### **Magie et religion : des liens étroits**

Dès le Moyen-âge, de nombreux témoignages accusèrent des membres du clergé de pratiquer la magie. Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, ils possédaient le monopole de l'accès aux grimoires, principalement produits et lus dans les universités. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été associés à la magie, que ce soit en tant qu'écrivain ou en tant que lecteur et magicien. Le mathématicien écossais du XVI<sup>e</sup> siècle John Napier dénombre pas moins de vingt-deux papes pratiquant la nécromancie<sup>66</sup>, parmi eux Alexandre VI, Grégoire VII ou Boniface VIII qui aurait conspiré avec Satan pour assouvir leur envie de pouvoir. Mais rapidement, l'Église va tenter d'interdire la pratique de la magie et des décrets vont être publiés, qui marquent le début d'une grande répression avec l'Inquisition.

#### ***La sorcellerie est-elle une hérésie ?***

Dans son ouvrage *Magie et sorcellerie en Europe*, Robert Muchembled établit les similitudes entre magie et religion :

Tout comme la religion, dont elle ne constitue nullement une variante inférieure ou dégradée, la magie établit en effet une relation des êtres pensants avec le surnaturelle. Ses buts fondamentaux sont identiques à ceux des Eglises établies : expliquer l'inexplicable, définir l'ordre caché de l'univers régissant la vie des hommes, vaincre ainsi les peurs, réduire l'angoisse face à des problèmes qui dépassent les capacités ordinaires ou naturelles de l'être humain, en particulier à propos de la maladie et de la mort.<sup>67</sup>

En effet, magie et religion ont souvent été associées, poursuivant selon certains historiens un but commun. Toutefois, l'Église catholique fut une des premières institutions à tenter de l'annihiler. Pour elle, la magie suppose un pacte avec le

---

<sup>65</sup> BACON Roger, *Lettre sur Les Prodiges de la nature et de l'art traduite et commentée par A. Poisson*, Paris : éditions de l'Echelle, 1977, p.27.

<sup>66</sup> DAVIES Owen, *Grimoires : a history of magic books*, Oxford : Oxford University Press, 2009, p.35.

<sup>67</sup> MUCHEMBLED Robert, *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-Age à nos jours*, Paris : Armand Colin, 1994, p.317.

Diabole et est donc liée au paganisme. Le sorcier est ensuite dominé par le démon et lui rend hommage au cours du Sabbat. Encore au Moyen-âge, les populations vivaient sur une conception augustinienne du monde<sup>68</sup>, à savoir que le monde était divisé en deux avec d'un côté le paradis, les anges et les bons chrétiens, et de l'autre l'enfer, le diable et les païens. La pratique de la magie supposait donc l'apostasie, soit le reniement de Dieu et probablement l'adoration du Diable. Le crime de magie condamnait également les méfaits commis envers autrui, ses biens ou ses terres. C'est ce que décrit Isidore de Séville au VII<sup>e</sup> siècle dans ses *Etymologies*. Dans son chapitre sur l'Église et les sectes, il présente la magie qu'il considère comme un artifice créé par les démons :

Il existe des magiciens que la foule appelle vulgairement « malfaisants » (*maleficus*) à cause de la grandeur de leurs crimes. Ils troublent les éléments, perturbent les esprits des hommes, et les tuent sans leur faire boire de poison, seulement en usant de la violence de leurs envoûtements. [...] Avec leur convocation des démons, ils osent montrer comment quelqu'un peut tuer ses ennemies avec des arts malfaisants. Ils utilisent du sang et des victimes, et touchent souvent aux corps des morts.<sup>69</sup>

C'est au cours du pontificat d'Innocent VIII, soit au XV<sup>e</sup> siècle, que la sorcellerie est officiellement comparée à une hérésie, allant à l'encontre des valeurs de l'Église. L'apostasie cristallise principalement les persécutions qui deviennent de plus en plus violentes.

### *Les bulles et décrets papaux*

Rapidement sont édictées des bulles et décrets papaux pour limiter l'expansion des sciences et arts occultes voire pour les éradiquer. Dès l'Antiquité, le Synode de Laodicée, ayant eu lieu probablement entre 343 et 381, interdit aux membres du clergé de pratiquer la magie dans son canon XXXVI :

Que les clercs d'un degré supérieur ou inférieur ne soient ni sorciers, ni magiciens, ni mathématiciens, ni astrologues ; qu'ils ne fabriquent pas de prétendues amulettes qui sont des chaînes pour leurs âmes. Ceux qui portent ces prétendues amulettes doivent être excommuniés.<sup>70</sup>

---

<sup>68</sup> SAINT AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*.

<sup>69</sup> BARNEY Stephen A., LEWIS W.J., BEACH J.A., BERGHOF Olivier, *The Etymologies of Isidore of Seville*, VIII, 9, 9, Cambridge : Cambridge University Press, 2006, p.182 : "There are magicians who are commonly called 'evil donors' (maleficus) by the crowd because of the magnitude of their crimes. They agitate the elements, disturb the minds of people, and slay without any drinking of poison, using the violence of spells alone. [...] With their summoning of demons, they dare to flaunt how one may slay his enemies with evil arts. They make use of blood and victims, and often handle the bodies of the dead." Traduction personnelle.

<sup>70</sup> HÉFÉLÉ, Charles-Joseph, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, t.2, Paris : Adrien Le Clere et Cie, 1869, p.157-158 : « Ὅτι οὐ δεῖ ἱερατικοῦς ἢ κληρικοῦς, μάγους ἢ ἐπαοιδοῦς εἶναι, ἢ μαθηματικοῦς ἢ ἀστρολόγους, ἢ ποιεῖν τὰ λεγόμενα φυλακτήρια, ἀτινά ἐστι δεσμοτήρια τῶν ψυχῶν αὐτῶν· τοὺς δὲ φοροῦντας ρίπτεσθαι ἐκ τῆς Ἐκκλησίας ἐκελεύσαμεν. ». Traduction de l'abbé Goschler et l'abbé Delarc.

Le concile de Tolède en 694 en fit de même. De nombreux conciles par la suite dénoncèrent les devins et guérisseurs, mais également le port d'amulettes, tels les conciles d'Orléans en 511, d'Auxerre en 578 et 583 et de Reims en 630. En 743, Carloman réunit le concile d'Estinnes, aussi appelé concile de Leptines, qui interdit les pratiques de la magie et de l'astrologie. Le canon XIV, « *Indiculus superstitionum et paginarum* », condamne les superstitions comme la divination et les sortilèges, considérés comme des coutumes païennes. Entre 1232 et 1234 paraît la première bulle papale condamnant les sorcières : *Vox in Rama* par le pape Grégoire IX. Elle décrit précisément le Sabbat et le culte du diable. En 1317, le pape Jean XXII promulgue une bulle pontificale, *Spondet quas non exhibent*, qui a pour but de condamner les alchimistes. Il dénonce les praticiens de la magie, qu'ils soient laïcs ou religieux. En 1326, il édictera une nouvelle bulle pontificale, *Super illius specula*, qui condamne toute forme de magie cérémonielle. En 1445, le concile provincial de Rouen condamne les superstitions et annonce :

S'il se trouve des gens qui ayent invoqué les Démons, & qui soient légitimement convaincus de l'avoir fait, Nous voulons qu'ils fassent pénitence publique avec une mitre sur leur tête, pour marque d'infamie perpétuelle. S'ils abjurent leur erreur, l'Evêque diocésain pourra les réconcilier avec Dieu, [...] mais en cas qu'ils demeurent opiniâtement dans leur péché, s'ils sont Ecclésiastiques, ils seront dégradés, & ensuite mis dans une prison perpétuelle ; s'ils sont laïques, on les abandonnera à la justice séculière, afin qu'elle les punisse. Pour ce qui concerne les Sorciers & les autres Superstitieux, [...] le Saint Concile ordonne qu'ils jeûneront un mois en prison pour la première fois, & que s'ils continuent d'user de Superstitions, ils seront plus sévèrement punis.<sup>71</sup>

La censure des livres de magie débute. Cent ans plus tard, le concile de Trente crée l'*Index librorum prohibitorum*, catalogue de livres dont la lecture est interdite par l'Église et dont font partie la majorité des grimoires. Le 1<sup>er</sup> novembre 1578, le pape Sixte IV promulgue la bulle pontificale *Exigit sinceræ devotionis* qui autorise les rois catholiques à instaurer l'Inquisition de foi, comme le feront Ferdinand II d'Aragon et Isabelle de Castille en Espagne. Enfin, le 5 janvier 1586, le pape Sixte V publie la bulle *Cæli et terræ* qui condamne la pratique de la magie qui est en lien avec le diable et interdit toutes formes de divination telles l'astrologie, la géomancie, l'hydromancie, la pyromancie, la chiromancie et la nécromancie.

### ***L'Inquisition : une véritable chasse aux sorcières***

L'Inquisition est instaurée au XIII<sup>e</sup> siècle au cours du pontificat de Grégoire IX. Son objectif est de combattre toute forme d'hérésie, la sorcellerie en faisant partie. Les accusés, bien souvent dénoncés, devaient passer devant un tribunal ecclésiastique. Le témoignage de deux individus était suffisant pour condamner un accusé. La bulle *Ad extirpanda* promulguée par Innocent IV en 1252 légalise l'usage de la torture pour extorquer des aveux. Toutefois, si on observe les témoignages des accusés, rares sont ceux qui font l'éloge du Diable. L'accusé avoue être coupable

---

<sup>71</sup> THIERS Jean-Baptiste, *Traité des superstitions qui regardent les sacremens, selon l'Écriture Sainte, les Décrets des Conciles, & les Sentimens des Saints Peres, & des Théologiens*, t.1, Avignon : chez Louis Chambeau, 1777, p.26-27.

car il accepte le point de vue des juges et de l'opinion publique à cause de la torture. Les sentences étaient généralement dures : l'accusé pouvait être dépossédé de ses biens, envoyer en prison ou condamner à mort, bien souvent sur le bûcher. Des signes d'infamies étaient également utilisés, telle une croix de feutre jaune placée sur la poitrine et dans le dos des parjures et des hérétiques repentis. L'Inquisition marque le début d'une véritable chasse aux sorcières qui se prolonge dans les siècles suivants.

Certains inquisiteurs sont à l'origine d'ouvrages contre la magie et dans lesquels ils décrivent la procédure inquisitoriale. Bernard Gui (1261-1331), inquisiteur toulousain de 1307 à 1324, compose le premier manuel des inquisiteurs, le *Practica Inquisitionis heretice*, entre 1319 et 1323. Dans ce dernier, il expose les procédures inquisitoriales, les grâces mais également les sentences rendues, et les droits et devoirs des inquisiteurs. La dernière partie, la plus importante, renseigne sur les techniques des interrogatoires d'hérétiques. Cinquante ans plus tard, en 1376, paraît un autre traité du même genre, le *Directorium Inquisitorium*<sup>72</sup>, écrit par Nicolas Eymerich (1320-1399), grand inquisiteur dans le royaume d'Aragon. Cet ouvrage sert également de règle de conduite et de code criminel pour les inquisiteurs. Ainsi, des chapitres sont dédiés aux démarches à suivre, tel l'interrogatoire ou la torture. Selon lui, les pratiques occultes sont fondées sur l'intervention de démons et donc considérées comme hérésie :

Parmi ceux qui invoquent les démons, on peut compter les Astrologues & les Alchymistes, qui lorsqu'ils ne peuvent pas parvenir aux découvertes qu'ils cherchent, ne manquent pas de recourir au diable, lui font des sacrifices & l'invoquent.<sup>73</sup>

Mais l'un des ouvrages les plus célèbres écrit par des inquisiteurs est le *Malleus Maleficarum*, ou *Marteau des sorcières* en français, publié en 1486 à Strasbourg et écrit par les dominicains allemands Henri Institoris<sup>74</sup> (1430-1505) et Jacob Sprenger (1436-1495 ou 1496). Peu populaire à sa sortie, l'ouvrage fut ensuite réédité quinze fois entre 1486 et 1520 et onze fois entre 1574 et 1669, périodes d'intenses chasses aux sorcières en Europe. Institoris et Sprenger sont les premiers à théoriser les moyens de déceler et de combattre la sorcellerie démoniaque. L'ouvrage s'ouvre sur la bulle *Summis desiderantes affectibus* de 1484 publiée par le pape Innocent VIII qui fait des deux auteurs, avant la rédaction de leur livre, inquisiteurs en Allemagne. La première partie du livre concerne la nature de la sorcellerie et son origine. On retrouve ainsi des chapitres tels « Y a-t-il procréation d'hommes par les démons incubes et succubes ? » ou « Les sorcières peuvent-elles retourner les esprits des hommes pour l'amour ou la haine ? ». Les femmes sont particulièrement visées, considérées comme plus faibles et promptes à céder au diable. La deuxième partie se rapporte aux crimes de sorcellerie. Cela donne notamment l'occasion d'une description très détaillée du sabbat et de la manière dont les sorcières s'y rendent :

---

<sup>72</sup> EYMERICH Nicolas, *Le Manuel des inquisiteurs à l'usage des Inquisitions d'Espagne & de Portugal, ou Abrégé de l'ouvrage intitulé : Directorium Inquisitorium*, Lisbonne, 1762.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p.160.

<sup>74</sup> Heinrich Krämer en langue vernaculaire.

[Les sorcières], sur l'instruction du diable, font un onguent avec le corps des enfants, surtout de ceux tués par elles avant le baptême ; elles enduisent de cet onguent une chaise ou un morceau de bois. Aussitôt elles s'élèvent dans les airs.<sup>75</sup>

Enfin, la dernière partie a pour but de guider le juge lors des procès. Ils affirment qu'une rumeur peut être suffisante pour une condamnation et qu'un avocat trop véhément est probablement ensorcelé. Ils recommandent d'utiliser la torture pour obtenir des aveux et de rechercher les marques du diable sur le corps. Il existe plusieurs moyens d'identifier une sorcière, et les larmes en font partie :

Le juge observera si elle peut pleurer et quand elle est debout devant lui et quand elle est sous la torture. En effet, selon le rapport fiable des anciens comme selon notre propre expérience (nous disons) qu'il y a *là un signe très sûr* : on a beau presser et exhorter une sorcière à pleurer, si elle est réellement sorcière *elle sera incapable de verser des larmes*.<sup>76</sup>

L'ouvrage se termine sur une série de cas spéciaux tels « cas d'une femme simplement dénoncée par la rumeur publique », « cas d'une dénoncée qui a avoué son hérésie, relapse, bien repentante » ou « cas d'une dénoncée, convaincu et pris en flagrant délit, mais qui s'obstine à nier en bloc ».

## Lutte et dénonciation par le pouvoir dirigeant

En parallèle de l'Inquisition instaurée par l'Église pour chasser les hérétiques et donc les sorcières, l'État met en place une série de lois pour contrer les pratiques magiques devenues incontrôlables et des juges rédigent des traités pour les dénoncer. La France est le principal centre de production des grimoires, la répression royale fut donc violente.

### Répression de l'État

La magie fait l'objet d'un contrôle et d'une condamnation depuis de nombreux siècles. Déjà dans la loi salique le Titre XXI, ayant pour sujet les « Maléfices », condamne à des sanctions pécuniaires « quiconque aura causé la mort de quelqu'un, en lui faisant boire certains breuvages<sup>77</sup> », « celui qui aura jeté un sort sur un autre homme, ou qui, à l'aide d'un maléfice, l'aura attiré dans un lieu quelconque<sup>78</sup> » et « quiconque aura donné un breuvage à une femme, pour la rendre stérile<sup>79</sup> ». En 789, Charlemagne est à l'origine de la rédaction d'un capitulaire très connu, l'*Admonitio*

---

<sup>75</sup> INSTITUTORIS (KRAEMER), Henry, SPRENGER, Jacques, *Le Marteau des Sorcières : Malleus Maleficarum, traduit du latin et précédé de L'Inquisiteur et ses sorcières par Amand DANET*, Grenoble : éditions Jérôme Million, 1990, p.290.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p.493.

<sup>77</sup> *Lois des Francs, contenant la loi Salique et la loi Ripuaire*, Paris : impr. de Firmin Didot, 1828, p.75 : « *si quis alteri herbas dederit bibere, et mortuus fuerit* ». Traduction de J. F. A. Peyré.

<sup>78</sup> *Ibid.* : « *si quis alteri aliquod maleficium superjactaverit, sive cum ligaturis in quolibet loco miserit* ». Traduction de J. F. A. Peyré.

<sup>79</sup> *Ibid.* : « *si quis mulieri herbas dederit, ut infantes habere non possit* ». Traduction de J. F. A. Peyré.

*generalis*, texte latin de 82 articles qui imposent les mesures religieuses de tout le royaume. Parmi ceux-ci, on retrouve une condamnation de la sorcellerie et de tous ses patriciens qui sont alors passibles de la peine de mort. Enfin, la *Constitutio Criminalis Carolina*, publiée en 1532 sous Charles Quint en vigueur dans le Saint-Empire romain germanique, condamne à mort les sorciers pour avoir apostasié et signé un pacte avec le Diable. L'article CIX, intitulé « De la punition du sortilège », mentionne que « celui qui causera dommage à quelqu'un par sortilège, sera puni de mort, & la punition sera celle du feu. »<sup>80</sup>

Enfin, l'une des affaires qui contribue à criminaliser la magie et la superstition est l'Affaire des Poisons. Elle eut lieu entre 1679 et 1682 à la cour du roi Louis XIV. En 1676, la marquise de Brinvilliers avait déjà été condamnée pour empoisonnement. Par la suite, les enquêtes mirent au jour un grand nombre d'empoisonneurs telle la célèbre la Voisin. Des messes noires à la gloire du Diable furent découvertes à Paris, au cours desquels se pratiquent des blasphèmes, la profanation d'objets saints ainsi que le sacrifice de nouveau-nés. En 1679 fut donc créée une cour extraordinaire, la chambre de l'Arsenal, dans le but de juger tous ces crimes de magie. 319 personnes furent interpellées et parmi elles 104 furent condamnées, dont 36 à mort. Des nobles furent impliqués, tel le duc de Luxembourg, la comtesse de Soisson et Madame de Montespan, favorite du Roi-Soleil. Un édit « concernant les Devins, les Sorciers, les Empoisonneurs & le débit des Poisons<sup>81</sup> » fut promulgué en juillet 1682 par le roi. Il visait à contrôler la vente de poisons en France et à bannir ceux qui usent de pratiques magiques. Le premier article annonce :

Toutes personnes se mêlant de deviner, & se disans Devins ou Devineresses, vuidront incessamment le Royaume après la publication de la présente Déclaration, à peine de punition corporelle.<sup>82</sup>

Le sujet principal de cet édit reste les empoisonneurs. Louis XIV mentionne les corps de métier ayant droit d'acheter tel ou tel matériau sans être soupçonnés de magie ou d'empoisonnement. Car si cela devient le cas, ils risquent la peine de mort comme l'annonce l'article IV :

Seront punis de semblables peines tous ceux qui seront convaincus de s'être servis de vénéfice ou de poison, soit que la mort s'en soit ensuivie, ou non ; comme aussi ceux qui seront convaincus d'avoir composé ou distribué du poison pour empoisonner.<sup>83</sup>

---

<sup>80</sup> *Code criminel de l'empereur Charles V, vulgairement appelé La Caroline : contenant les Loix qui sont suivies dans les Juridictions Criminelles de l'Empire ; et à l'usage des Conseils de Guerre des Troupes Suisses*, Maestricht : chez Jean-Edme Dufour & Phil. Roux, 1779, p.160.

<sup>81</sup> *Arrêt de la cour de parlement du 17. avril 1742. qui ordonne que l'Edit du mois de Juillet 1682. concernant les Devins, les Empoisonneurs, & le débit des Poisons, sera de nouveau lû, publié & affiché dans tous les Sièges, Bourgs & Villages du Ressort d'icelle, & à Jean-Dominique Tiberghien Marchand Epicier au Bourg de Tourcoing, de comparoir en personne au Parquet des Gens du Roi, pour répondre aux Conclusions que le Procureur Général du Roi voudra prendre à sa charge, pour avoir contrevenu à l'article VII. dudit Edit*, Douay : chez Jacques Fr. Willerval, 1742, p.3.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p.4.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p.4.

Louis XIV qualifie ce crime de « détestable » et de « dangereux ». En 1697, Marc-René de Voyer de Paulmy, premier marquis d'Argenson, succède à Nicolas de La Reynie au poste de lieutenant général de police. Il reprend la chasse aux faux sorciers, la sorcellerie étant perçue comme une imposture liée à la superstition des foules. De nombreuses personnes sont arrêtées et des grimoires saisis, tel le *Grimoire du Pape Honorius*, second grimoire le plus populaire après *La Clavicule de Salomon*. Une grande partie des grimoires confisqués, dont quatre *Clavicule de Salomon*, un *Enchiridion* et un *Grimoire du Pape Honorius*, rejoindront la bibliothèque du petit fils du marquis, formant la base de l'actuelle bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

### *Témoignages et traités des hommes de loi*

Les juges et autres hommes de loi écrivirent des traités visant à réprimer la magie et la démonologie. Jean Bodin (1530-1596), procureur du présidial de Laon à partir de 1578, s'inspire de son expérience pour rédiger le traité de démonologie le plus intransigeant de l'époque, *De la Démonomanie des sorciers*, publié en 1580. Cet ouvrage rencontre rapidement un grand succès avec douze rééditions jusqu'en 1616. Dans ce traité, il montre l'étendue des pouvoirs des sorciers et de leurs maléfices. Il représente la femme comme un être diabolique et conseille de condamner au bûcher le moindre suspect de sorcellerie. Le livre premier est centré sur les moyens de reconnaître les choses occultes, le second sur les pouvoirs des sorciers, le troisième mentionne également les moyens de se prévenir des pratiques magiques. Enfin, le dernier livre est consacré aux procès de sorcellerie et aux peines encourues, et se clôt sur une réfutation des opinions de Jean Wier dont nous parlerons prochainement. Dans ce livre, il expose des punitions abominables :

Si tout cela ne peut retenir les meschans en la crainte de Dieu, ny destourner les Sorciers de leur vie detestable, il y faut appliquer les cauterés & ferts chaux, & couper les parties putrifées : combien qu'à dire verité, quelque punition qu'on ordonne contre eux à rostir, & brusler les Sorciers à petit feu, si est-ce que ceste peine là n'est pas à beaucoup près si grande, que celle que Satan leur fait souffrir en ce monde, sans parler des peines eternelles qui leur sont preparees.<sup>84</sup>

Nicolas Rémy (1530-1612), prévôt de Nancy de 1575 à 1591 puis procureur général du duché de Lorraine, écrit également un traité de démonologie à partir de son expérience, le *Daemonolatreia libri tres*, publié en 1595. Il se vante notamment d'avoir fait brûler 900 sorciers et sorcières en seize ans, et on lui attribue plus de deux mille condamnations au bûcher dans toute sa carrière, information toutefois douteuse en comparaison du nombre de personnes jugées. Selon lui, les démons et sorciers disposent d'une parfaite connaissance de la nature et des hommes, ce qui leur permet d'utiliser l'illusion. Toutefois, il réfute l'idée qu'ils contrôlèrent la nature et pourraient se transformer en animaux.

---

<sup>84</sup> BODIN Jean, *De la Démonomanie des sorciers*, Lyon : Paul Frelon, 1598, p.362-363.

Henry Boguet (1550-1619) reprend cette idée en 1602 dans son ouvrage à succès *Discours exécration des sorciers*. Grand juge du comté de Bourgogne, il avait pour surnom le « brûleur féroce », en ne faisant preuve d'aucune tolérance et en envoyant au bûcher un grand nombre d'accusés, coupables ou seulement suspects de sorcellerie. Dans son épître à « Monsieur le haut doyen de Besançon M. François de Rye, abbé d'Accey Preseigne », il mentionne notamment la dangerosité des sorciers qui pourraient « dresser une armée esgale à celle de Xerces, qui estoit neantmoins de dixhuict cents mil hommes<sup>85</sup> ». Dans sa préface, il expose certains pouvoirs du sorcier qui sont liés à Satan :

L'on admire leur transport au Sabbat : l'on s'esmerveille de leurs offertoirs, de leurs danses, de leurs baisers honteux, de leurs festins, & de leurs accouplements charnels avec leur Maistre : L'on ne peut comprendre comm'ils fabriquent la gresle, & la tempeste pour gaster les fruicts de la terre, & comm'ils font d'autre costé mourir une personne, & rendent le bestail malade.<sup>86</sup>

L'ouvrage est composé d'une analyse des pouvoirs des sorciers et des démons, mais comporte aussi de nombreuses informations sur le Sabbat. Henry Boguet illustre ses dires avec les procès auxquels il a participé, tel celui de Françoise Secretain. Il se clôt par un guide pratique pour l'instruction d'un juge en soixante-dix articles qui fut utilisé par de nombreux magistrats.

### *Les crimes de sorcellerie*

La sorcellerie est généralement liée au Diable, le sorcier ayant fait un pacte avec lui. C'est pourquoi elle est considérée punissable. Jean Bodin, dans le cinquième chapitre du livre IV de la *Démonomanie des sorciers*, intitulé « De la peine que méritent les Sorciers », recense quinze crimes dont sont coupables les sorcières<sup>87</sup>. Le premier « est de renier Dieu & toute religion ». Le sorcier n'a ainsi plus peur d'offenser quiconque, il n'y a plus de crainte divine, il devient incontrôlable. Le second crime est de maudire et de blasphémer Dieu, ce qui est inexpiable. Le troisième « est encores plus abominable, c'est qu'ils font hommage au Diable, l'adorent, sacrifient ». Jean Bodin illustre ses propos par des exemples provenant de la littérature, comme celui de Pamphilè dans *L'Âne d'or ou Les Métamorphoses* d'Apulée, ou provenant de procès auxquels il a assisté. Chaque crime opère une gradation par rapport au précédent, le quatrième étant que les sorcières ont « voué leurs enfants à Satan », mais ont également « sacrifié au Diable leurs petis enfans auparavant qu'ils soient baptisez » en leur mettant une épingle dans la tête, et « consacrent à Satan dès le ventre de la mere » des enfants autres que les leurs. Le plus ordinaire des crimes est le septième, qui consiste à faire « serment, & promett[re] au Diable d'attirer à son service tout ceux qu'ils pourront ». Le huitième est « d'appeler & juger par le nom du Diable en signe d'honneur » et le suivant est la pratique de l'inceste. Les sorcières tuent également des hommes et des enfants pour « les faire bouillir & consommer jusques à rendre l'humeur, & chair

---

<sup>85</sup> BOGUET Henry, *Discours des sorciers*, Lyon : par Jean Pillehotte, 1603 : « A Monsieur le haut doyen de Besançon M. François de Rye, Abbé d'Accey Preseigne, &c ».

<sup>86</sup> *Ibid.*, « Préface ».

<sup>87</sup> *Id.* BODIN Jean, *De la Démonomanie des sorciers*, p.476-483.



d'iceux potable ». Le onzième crime est qu'elles « mangent la chair humaine, & mesmement des petits enfans, & boivent leur sang evidemment ». Ce crime comprend également le fait de déterrer les morts et de prendre la chair des pendus. Ensuite vient le crime de « faire mourir par poison et sortileges », puis de « faire mourir le bestail » et de « faire mourir les fruicts, & causer la famine & stérilité en tout un pays ». Enfin, le dernier crime et l'un des plus détestables est que « les Sorcieres ont copulation charnelle avec le Diable ».

Tous ces crimes sont passibles de la peine de mort, d'autant plus si une sorcière est accusée d'en avoir commis plusieurs. Les condamnations sont variées, mais les plus courantes restent la noyade, la lapidation et le bûcher. Jean Bodin note que « l'hérésie est crime de leze Majesté divine, & punissable au feu<sup>88</sup> ». Il met également en garde les magistrats de ne pas prononcer une sanction trop légère au risque que le peuple fasse justice lui-même :

C'est donques chose bien fort salutaire à tout le corps d'une république de rechercher diligemment, & punir severement les sorciers : autrement il y a danger que le peuple ne lapide & magistrats & sorciers : comme il est advenu depuis un an à Haguenone.<sup>89</sup>

### **Un point de vue plus nuancé : abomination des procès et de la torture**

En parallèle de ces ouvrages théoriques dont l'objectif est la dénonciation des sciences et des arts occultes, certains auteurs tentent de nuancer les différentes pratiques et de montrer que toutes les formes de magie ne sont pas condamnables.

L'un des premiers est Johann Wier (1515-1588). Médecin hollandais, il fut le disciple de Cornelius Agrippa de Nettesheim, réputé magicien pour avoir rédigé la *Philosophie occulte* en 1532. En 1563, Johann Wier publie à Bâle le traité *De praestigiis daemonum ac incantationibus* qui réfute entre autres les idées du *Malleus Maleficarum* et lutte contre les procès de sorcellerie. Il rencontre un véritable succès, faisant l'objet de sept reprises en latin et une en allemand du vivant de l'auteur. Johann Wier s'attache à distinguer magiciens, empoisonneurs et sorcières. Il attaque les magiciens, dont le but selon lui est de soumettre les démons pour ensuite contrôler la nature, ainsi que les empoisonneurs qui utilisent des poisons pour tuer. À l'opposé, il décrit les sorcières comme des victimes du Diable qui ne méritent pas la peine de mort mais plutôt d'être encadrées et soignées. Elles n'ont pas conscience de leurs actes. Dans sa « Préface au lecteur », il parle des sorcières en ces termes :

Les sorcières, lesquelles estant (à cause de leur sexe) inconstantes, douteuses en la foy, non assez rassises de leur esprit à raison de leur aage, sont beaucoup plus sujettes aux tromperies du diable, lequel s'insinuant & meslant en leur imagination, soit en veillant, ou soit en dormant, leur phantastique toutes formes &

---

<sup>88</sup> *Ibid.*, p.476.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p.409.

aparitions, esmouvant les humeurs & les esprits vitaux pour accomplir ses finesses.<sup>90</sup>

Son premier livre est consacré au diable, qui est à l'origine de tous les maux, et Johann Wier insère des témoignages de personnes l'ayant vu. Le livre II est consacré aux magiciens et à leurs différents pouvoirs, et comporte toujours des illustrations historiques. Le troisième livre est réservé aux sorcières. Selon Johann Wier, le pacte avec le diable est une imposture et une folie, il utilise notamment le terme « frivole »<sup>91</sup>. Le livre IV concerne les empoisonneurs et le livre V est composé de recettes magiques, principalement médicales, pour soigner de la sorcellerie, mais aborde également la question de l'exorcisme. Enfin, le dernier chapitre stipule les différentes peines liées aux pratiques magiques. Les sorcières ne doivent pas être comptées au nombre des hérétiques. Johann Wier dénonce l'abus de la torture qui permet à n'importe qui de faire avouer n'importe quoi, ainsi, « quand une personne a le cerveau blessé de tels bruuages, comment tirerez vous d'elle la vérité<sup>92</sup> ». Il conclut son ouvrage en parlant de ses détracteurs, qu'il pense nombreux. En effet, Jean Bodin y consacre le dernier chapitre de sa *Démonomanie des sorciers*, « Réfutation des opinions de Jean Wier ».

Fredrich Spee von Langenfeld (1591-1635) a, quant à lui, écrit un véritable réquisitoire contre la chasse aux sorcières. Il fut aumônier de prisons où étaient détenus des accusés de sorcellerie. Convaincu de l'innocence de ceux-ci, il écrivit en 1631 le traité *Cautio criminalis*. Avant de l'écrire, il assista à des séances de torture et accompagna des condamnés jusqu'au gibet ou au bûcher, pour comprendre au mieux les rouages des procès. Olivier Maurel<sup>93</sup> distingue cinq grandes parties dans l'ouvrage de Spee : une première est adressée aux princes et à leur responsabilité dans la chasse aux sorcières ; une seconde au risque de condamner des innocents ; une troisième à la torture ; la quatrième à la fragilité des indices et preuves que possèdent les juges pour torturer et condamner les accusés ; et enfin une dernière sur les dénonciations. Par exemple, le « Doute 11 » a pour titre « En réalité, de nombreux innocents ont-ils été exécutés pour coupables ? ». Il prouve que l'épreuve de l'eau est inique et nulle et donc que « plusieurs innocentes ont péri et périssent tous les jours misérablement et iniquement comme sorcières<sup>94</sup> ». À propos de la torture il écrit :

Les tortures utilisées habituellement sont très violentes et causent de terribles douleurs. Or, le propre des grandes douleurs est que, pour s'en délivrer, on ne craint pas de se sauver dans la mort. Il y a donc grand danger que celles que l'on met à la torture ne confessent le crime qu'elles n'ont pas commis et n'avouent tout ce que leur suggèrent les inquisiteurs, même ce qu'elles auront

---

<sup>90</sup> WIER Jean, *Histoires, disputes et discours, des illusions et impostures des diables, des magiciens infames, sorciers & empoisonneurs : Des ensorcelez & demoniaques, & de la guerison d'iceux : Item de la punition que meritent les magiciens, les empoisonneurs, & les sorciers*, Genève : Pour Jaques Chouet, 1579, « Préface de Jean Wier au lecteur, touchant l'argument de ses livres ».

<sup>91</sup> *Ibid.* : livre III, chap. 3 : « Le reste des preuves par lesquelles il est monstré que la paction des sorcières est une chose frivole ».

<sup>92</sup> *Ibid.*, p.640.

<sup>93</sup> SPEE VON LANGENFELD Friedrich, *Allemagne 1660 : un confesseur de sorcières parle. Cautio criminalis*, Paris : L'Harmattan, 2000, p.22-25.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p.87.

prémédité de déclarer comme vrai, pour se délivrer d'un tel tourment.<sup>95</sup>

Il va même jusqu'à conseiller aux innocents d'avouer un crime qu'ils n'ont pas commis pour échapper à l'inhumanité de la torture. Après la publication de l'ouvrage de Spee, les persécutions diminuèrent et de nombreux ouvrages dénonçant la barbarie de la chasse aux sorcières furent publiés.

La magie tire donc son origine de l'Antiquité. Elle fait partie des sciences et arts occultes qui comprennent de très nombreuses pratiques tels la médecine occulte, l'alchimie, l'astrologie ou la divination, et peut être bienveillante ou malfaisante selon la volonté du magicien. Dès l'Égypte antique, on retrouve des traces de cette dernière sur les papyrus. À partir du Moyen-âge et jusqu'à la fin de l'époque moderne, la production de grimoires est croissante. Ce sont principalement des livres de recette sur des sujets médicaux et pratiques. Les philtres et onguents, tout comme les incantations, ont pour but de guérir quelqu'un, aider à la vie quotidienne, donner des conseils en amour ou rechercher la richesse. Les livres d'alchimie se développent, ainsi que les livres de magie sur la talismanie pour se protéger ou au sujet des choses cachés et du futur avec la divination. Les grimoires de magie noire sont nombreux, la magie étant de plus en plus associée au Diable. Mais les livres de magie sont avant tout une littérature populaire issue de la superstition. Les canards, almanachs et carnets noirs sont très fréquents dans les campagnes. Toutefois, la magie a longtemps été discutée et a été victime de répressions sévères, aussi bien par l'Église avec l'Inquisition, que par l'État qui promulgue des lois dans le but de la supprimer. Les magistrats vont être les premiers à publier des ouvrages démonologiques pour la dénoncer. Malgré toute cette effervescence autour des sciences et arts occultes, certains auteurs vont se faire les défenseurs des sorcières et dénoncer la barbarie de telles persécutions. C'est donc dans ce contexte que va paraître le *Dragon Rouge*, ouvrage démonologique par excellence, dans lequel le Diable est invoqué ainsi que ses disciples. Mais le *Dragon Rouge* ne se résume pas à cela, et est également intrinsèquement lié au *Grand Grimoire* et aux livres de recettes. Nous allons donc maintenant nous concentrer sur ce grimoire et tenter d'en livrer une analyse détaillée.

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.121.



# UN GRIMOIRE DEMONIAQUE : *LE DRAGON ROUGE*

---

Les premiers grimoires n'avaient aucun lien avec le Diable. Qu'ils traitent de magie blanche ou de magie noire, ils étaient utilisés dans le but de commander les éléments et la nature, notamment pour protéger ses terres et avoir une bonne récolte ou détruire celle de son voisin. Le magicien pouvait aussi influencer les sentiments des hommes, en provoquant l'amour ou en l'empêchant, et en déclenchant des maladies voire en tuant. Ce n'est qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle que le Diable fait sa grande entrée dans le champ de la littérature magique. Il s'agit alors de le convoquer et de faire un pacte avec lui, pour se voir accorder les plus grands pouvoirs. C'est ce que propose *Le Dragon rouge*, grimoire que nous allons maintenant étudier. Cette analyse se base sur l'édition Bussière, imprimée à Paris en 1997<sup>96</sup>. L'origine de ce grimoire reste très mystérieuse. Il est souvent rapproché de deux autres livres de magie : *Le Grand Grimoire*, dont il propose une synthèse, et *La Poule noire*. La majeure partie de l'ouvrage décrit le déroulement de l'invocation du Diable et du pacte. Le lecteur apprend à créer les objets qui lui seront nécessaires ainsi que les formules qu'il devrait prononcer. *Le Dragon rouge* est célèbre pour sa hiérarchie des esprits infernaux. Il se clôt sur quelques recettes tirées du *Grand Grimoire*, s'apparentant alors à un livre de potions et de rituels de magie blanche.

## PRESENTATION DU *DRAGON ROUGE*

Manuel pratique d'exercices magiques, le *Dragon rouge* est un grimoire qui impose l'action. Il expose la mise en place du rituel d'invocation du Diable et établit les faits, gestes et paroles du sorcier. Grimoire énigmatique et mystérieux, son origine reste obscure. Dérivé du *Grand Grimoire*, il est également souvent lié à la *Poule noire* dans des éditions conjointes. De plus, on retrouve dans ses enseignements des références à *La Grande Clavicule de Salomon*.

## Genèse de l'œuvre : un grimoire empreint de mystère

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le *Grand* et le *Petit Albert*, tout comme le *Dragon rouge*, était des titres connus dans le milieu de la magie. Le *Dragon rouge* était réputé comme l'un des meilleurs et plus célèbres grimoires de magie noire. Il livre les secrets d'un art perdu, celui de la nécromancie et de l'évocation du Diable. Charles Nisard le décrit ainsi :

Tout, dans ce livret, a été combiné de manière à frapper de terreur les imaginations faibles, à épouvanter l'esprit comme à éblouir les yeux. La plupart des figures y ont des formes ou bizarres ou monstrueuses, et elles sont imprimées en rouge. On y respire une atmosphère imprégnée de feu, de soufre et de bitume ; on y

---

<sup>96</sup> *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge : l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les Morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.*, Paris : éd. Bussière, 1997, 106 pages.

apprend à parler une sorte d'argot infernal, mélange indigeste de mots hébreux, latins et grecs affreusement estropiés.<sup>97</sup>

### *Tentative de datation*

Il est difficile de dater précisément la publication du *Dragon rouge*. En effet, en raison de la censure mais aussi de son caractère occulte, il a souvent été imprimé sans date ou accompagné de la fausse date de 1521. Le choix de cette date est également obscur. L'année 1521 marque l'excommunication de Martin Luther par la bulle pontificale *Decet Romanum Pontificem*. Le Parlement de Paris et l'Église mettent également en place la censure cette année-là, dans un premier temps pour les ouvrages protestants avant que le champ s'élargisse. Ces événements ont donc potentiellement pu jouer sur le choix de cette fausse date d'impression.

Le *Dragon rouge* n'est pas recensé dans le *Manuel du libraire et de l'amateur du livre* de Jacques-Charles Brunet. Toutefois, on le retrouve dans le *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes* d'Albert Caillet<sup>98</sup>. Il présente une édition du *Véritable dragon rouge, ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres et infernaux, avec le Secret de faire parler les morts ; de gagner toutes les fois qu'on met aux lotteries (sic) de découvrir les trésors cachés, etc ; suivi de la Poule Noire, cabale inconnue jusqu'ici*, sans lieu, à la date apocryphe de 1521, en in-18 avec un titre en rouge et noir et des gravures sur bois. Bien qu'il soit noté que la véritable date d'impression est postérieure, elle n'est pas précisée. Enfin, un autre exemplaire du *Dragon rouge* est cité dans la *Bibliotheca esoterica : catalogue annoté et illustré de 6707 ouvrages anciens et modernes qui traitent des sciences occultes... comme aussi des sociétés secrètes*<sup>99</sup>. Il ne s'agit pas de la même édition puisque ce dernier n'est pas suivi de *La Poule noire*. Certaines modifications du titre sont également visibles : *Le Dragon rouge, ou l'Art de commander les Esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux ; avec le Vrai Secret de faire parler les Mort ; de gagner toutes les fois qu'on met aux Lotteries ; de découvrir les Trésors cachés, etc*. Le lieu d'impression n'est pas mentionné. Il s'agit d'un in-18 de la fausse date de 1521. Cependant, une annotation signale : « édition ancienne datant de 1800 environ et devenue très rare ».

Ainsi, on peut en conclure que le *Dragon rouge* daterait de la fin du XVIII<sup>e</sup> ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est forcément antérieur à 1818, Thomas Dibdin le citant dans une de ses lettres<sup>100</sup>, comme nous l'étudierons dans le chapitre suivant.

### *Antonio Venitiana, del Rabbina : l'auteur?*

Le *Dragon rouge* est un ouvrage anonyme, aucun nom n'apparaissant sur la page de titre. Toutefois, il est signé « Antonio Venitiana, del Rabbina » à la fin du premier chapitre, nom aux sonorités italiennes. Nous ne connaissons rien de cet

---

<sup>97</sup> NISARD, Charles, *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage*, t.1, Paris : impr. E. Dentu, 1864, p.141-142.

<sup>98</sup> Albert L. Caillet I.C, *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes*, t.1, A-D, Paris : impr. Lucien Dorbon, 1913, n°3237.

<sup>99</sup> *Bibliotheca esoterica : catalogue annoté et illustré de 6707 ouvrages anciens et modernes qui traitent des sciences occultes... comme aussi des sociétés secrètes...*, Brueil-en-Vexin : éd. du Vexin Français, 1975, n°1340.

<sup>100</sup> DIBDIN, Thomas Frognall, *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, t.4, Paris : Chez Crapelet, 1825, p.271.

inconnu, si ce n'est ce qu'il a écrit dans le grimoire. Il s'agirait probablement d'un pseudonyme. Il serait l'auteur, ou du moins le compilateur, à l'origine du *Dragon rouge*. En effet, il se vante dès le préluce d'avoir « renfermer dans un si petit recueil l'essence de plus de vingt volumes, qui, par leurs dits, redits et ambigüités, rendaient l'accès des opérations philosophiques presque impraticable<sup>101</sup> ». Il aurait compilé les écrits de Salomon pour créer cet ouvrage qu'il qualifie de « plus précieux de l'univers » dans son préluce. Dans son premier chapitre, il se réfère aux rabbins, qui ont sauvegardé l'exemplaire original d'un grimoire à partir duquel a été écrit le *Dragon rouge*. Chef religieux et guide spirituel de la religion juive, ils sont réputés pour leur érudition. Ils sont liés également à une forte tradition ésotérique avec la kabbale juive. La signature à la fin du chapitre mentionne « *del Rabbina* », signifiant « le rabbin » en italien. Antonio Venitiana se place donc dans cette tradition et cela donne de l'autorité à son propos. Il est ministre du culte judaïque, il est donc érudit et sait de quoi il parle. Le terme « *Venitiana* » pourrait être son nom de famille, mais cela désigne également « de Venise », confirmant son origine italienne. Cependant, le *Dragon rouge* est bien un grimoire français. Antonio Venitiana conclut son premier chapitre en ces termes :

Voici donc, ci-après, les véritables paroles sorties de sa bouche [Salomon] que j'ai suivies de point en point, et dont j'ai eu tout l'agrément et toute la satisfaction possible, puisque j'ai eu le bonheur de réussir dans toutes mes entreprises.<sup>102</sup>

Il avoue à demi-mots avoir effectué ce que le grimoire prescrit, et avoir invoquer le Diable pour le contraindre, y travaillant jour et nuit pendant soixante-sept ans<sup>103</sup>. Grâce à cela, il n'a pas connu d'échec, ayant les esprits infernaux sous ses ordres.

Enfin, certaines éditions du *Dragon rouge* sont signées « Docteur J. Karter » au lieu d'Antonio Venitiana. Le texte reste identique, seule la signature change. La mention du terme « docteur », tout comme « rabbin », ajoute de l'autorité au texte. Le lecteur va plus facilement faire confiance à une personne savante et accorder du crédit à son propos. Toutefois, nous ne connaissons rien de plus sur cet homme.

### *Traductions en langues étrangères*

Bien que le *Dragon rouge* soit écrit principalement en français, on retrouve des termes hébreux et grecs dans le texte, ainsi que de longs passages en latin et en italien, telle la « Promesse de l'esprit » dans le chapitre du « *Sanctum Regnum* ». Ceci ajoute une dimension mystérieuse et codée au grimoire, qui doit être déchiffré par le lecteur qui souhaite faire un pacte avec le Diable. En effet, la maîtrise du latin et de l'italien est nécessaire pour assimiler et suivre les consignes du rituel d'invocation.

Rapidement après sa première publication en France, le *Dragon rouge* s'est répandu en Europe et a été traduit. On sait qu'il était en vente dès 1846 en Espagne.

---

<sup>101</sup> *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge : l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les Morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.*, Paris : éd. Bussière, 1997, p.5.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p.9-10.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p.12.

En effet, le *Boletín bibliográfico español y extranjero* recensant les livres en vente en 1846 compte le célèbre exemplaire du *Dragon rouge* imprimé à Nîmes en 1823<sup>104</sup>. Toutefois, il s'agit d'une vente du grimoire dans sa langue originale et non d'une traduction. La première traduction en langue étrangère aurait vu le jour en Allemagne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. On retrouve une édition du grimoire sous le titre *Der wahrhaftige feurige Drache* imprimé en 1850 à Ilmenau, au centre de l'Allemagne. Enfin, la première traduction en italien paraît en 1868, avec pour titre *Il Vero drago rosso, o l'arte di comandare agli spiriti celesti, terrestri, aerei ed infernali*. Elle serait l'œuvre d'un certain G. Bestetti.

## Une dérivation du *Grand Grimoire*

Dans son ouvrage *Dogme et rituel de la haute magie*, Éliphas Lévi qualifie le *Dragon rouge* de « contrefaçon plus moderne du *Grand Grimoire*<sup>105</sup> ». En effet, le contenu entre les deux grimoires est relativement similaire. Toutefois, on observe quelques variations qu'il conviendra de relever.

### Introduction au *Grand Grimoire*

Tout comme pour le *Dragon rouge*, l'origine du *Grand Grimoire* reste floue. À cause de son contenu prohibé, la page de titre de ses éditions porte souvent une fausse date et une fausse adresse, s'il y en a une. Une majorité indique la date apocryphe de 1411 ou 1521. Cependant, Albert Caillet dans son *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes* est le seul à indiquer une édition postérieure, ayant pour titre *Le Grand Grimoire, avec la grande clavicule de Salomon, et la Magie noire, ou les forces infernales du grand Agrippa, pour découvrir tous les Trésors cachés, et se faire obéir de tous les esprits ; suivi de tous les arts magiques*, datant de 1202<sup>106</sup>. Cette fausse date fait du manuscrit un grimoire médiéval et le place dans une longue tradition de livres de magie. Albert Caillet mentionne par la suite des réimpressions modernes vers 1840 à Avignon et en 1823 à Nîmes chez Claude, ressemblant étrangement à Gaude, imprimeur d'une édition du *Dragon rouge* la même année et dans la même ville. La *Bibliotheca esoterica* contient cette même édition, mais une annotation nous apprend qu'il s'agirait d'une édition imprimée en réalité vers 1880<sup>107</sup>. On retrouve une autre édition du même titre, publiée vers 1780<sup>108</sup>, et une édition dont le titre est pratiquement identique à celui du *Dragon rouge* : *Le Grand Grimoire, ou l'Art de commander les Esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux. Avec le Vrai Secret de faire parler les Morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux Loteries, de découvrir les Trésors cachés, etc*<sup>109</sup>. Cette édition, imprimée en 1845 chez Renault, établit le lien entre les deux grimoires et participe de l'ambiguïté entre les deux ouvrages sensiblement identiques. Dans *Trésor des livres rares et précieux*, Jean George Théodore Graesse

---

<sup>104</sup> *Boletín bibliográfico español y extranjero*, t.7, Madrid : Don Ignacio Boix, 1847, n°747, p.346.

<sup>105</sup> LÉVI, Éliphas, *Secrets de la magie*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.240.

<sup>106</sup> CAILLET, Albert, *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes*, t.2 : E-L, Paris : impr. Lucien Dorbon, 1912, n°4702.

<sup>107</sup> *Bibliotheca esoterica : catalogue annoté et illustré de 6707 ouvrages anciens et modernes qui traitent des sciences occultes... comme aussi des sociétés secrètes...*, Brueil-en-Vexin : éd. du Vexin Français, 1975, n°1926 bis.

<sup>108</sup> *Ibid.*, n°1926.

<sup>109</sup> *Ibid.*, n°1927.



mentionne un exemplaire in-16 mais sans lieu ni date<sup>110</sup>. Face à ces multiples sources, nous retiendrons pour date d'impression du *Grand Grimoire* ce qu'écrit Jacques-Charles Brunet dans son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, c'est-à-dire 1702<sup>111</sup>. Ce grimoire étant obligatoirement antérieur au *Dragon rouge*, il n'a pu être imprimé après le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Selon Charles Nisard<sup>112</sup>, ce grimoire serait inspiré de nombreuses sources, dont la *Sacrée magie que Dieu donne à Abraham, Moïse, Aaron, David, Salomon et autres prophètes, laissée par Abraham à Lameth, son fils, et traduite de l'hébreu en 1458*, mais aussi les *Clavicules de Salomon, Clavicula Salomonis ad filium Roboam*. Pour certain, il aurait été rédigé par Salomon lui-même. Toutefois, comme pour le *Dragon rouge*, on retrouve la signature d'Antonio Venitiana del Rabbina à la fin du premier chapitre. Ce grimoire semble avoir été plus populaire. Il a été traduit en de nombreuses langues dont l'italien, l'allemand, le hongrois et le tchèque.

### *Similarités et divergences entre les deux grimoires*

Le *Grand Grimoire* et le *Dragon rouge* apprennent tous deux au magicien ou sorcier comment invoquer puis pactiser avec le Diable et le contraindre pour que ce dernier accède aux moindres volontés de l'officiant. La structure du grimoire reste la même, le grimoire étant divisé en deux parties majeures. La première comprend quatre chapitres dont la composition de la baguette mystérieuse et la représentation du cercle cabalistique. Le prélude présent dans le *Dragon rouge* est toutefois absent. La seconde partie concerne le *Sanctum Regnum*, soit la véritable manière de faire des pactes. Le *Grand Grimoire* contient un chapitre « Le secret magique ; où le Grand ART de pouvoir parler aux Morts » qui n'est pas dans le *Dragon rouge*. Le lecteur assiste alors à une véritable leçon de nécromancie. Il est noté qu'il faut « assister à la Messe de Noël, à minuit précis, pour avoir une conversation familière avec les habitants de l'autre Monde<sup>113</sup> ». Le *Grand Grimoire* était considéré comme l'un des meilleurs traités de nécromancie. Éliphas Lévi dans son *Dogme et rituel de la haute magie*, écrit qu'il est « très efficace<sup>114</sup> ». On retrouve également quelques différences dans le dernier chapitre, intitulé « Secrets de l'art magique du Grand Grimoire ». En effet, le *Grand Grimoire* dispose seulement des parties « Pour faire la baguette divinatoire et la faire tourner » et « Pour gagner toutes les fois qu'on met aux lotteries », tandis que le *Dragon rouge* se transforme en livre de recettes où l'on apprend entre autres à composer la pierre philosophale, à charmer les armes à feu, à faire naître l'amour et à devenir invisible. La « Table des jours heureux et malheureux » est aussi absente.

De plus, les demandes à l'esprit sont signées « NN » dans ce grimoire, tandis qu'on retrouve le nom de Salomon dans le *Dragon rouge*. Il s'agit peut-être des initiales de l'auteur, mais il est également probable qu'il s'agisse des initiales des

<sup>110</sup> GRAESSE, Jean George Théodore, *Trésor de livres rares et précieux ou nouveau dictionnaire bibliographique*, t.3, Dresde : Rudolf Kuntze, 1862, p.156.

<sup>111</sup> BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, t.6, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Maisonneuve et Larose, 1966, n°8859.

<sup>112</sup> NISARD, Charles, *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage*, t.1, Paris : impr. E. Dentu, 1864, p.129-130.

<sup>113</sup> *Le Grand Grimoire avec la grande clavicule de Salomon, et la magie noire, où les Forces Infernales, du Grand Agrippa, pour découvrir tous les Trésors cachés, & se faire obéir à tous les Esprits ; & le fameux Secret de parler aux Morts. Suivi de tous les Arts Magiques*, Nîmes : chez Claude, 1823, p.76.

<sup>114</sup> LÉVI, Éliphas, *Secrets de la magie*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.240.

termes « *nomen nominandum* », signifiant que la personne lisant le grimoire doit se nommer. Contrairement au *Dragon rouge*, ce grimoire est écrit dans un français plutôt classique, typique du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout comme la typographie utilisée.

Enfin, selon Charles Nisard, l'une des divergences les plus curieuses est que le *Dragon rouge* comporte une approbation de Lucifugé Rofocale, avec sa signature, qui ne se trouve pas dans le *Grand Grimoire*. Cependant, on retrouve cette approbation dans certaines éditions du grimoire. Ayant un contenu pratiquement similaire, les grimoires ont souvent été mélangés. Ainsi, une partie parue à l'origine dans le *Grand Grimoire* peut se retrouver par la suite dans le *Dragon rouge* et inversement, même si ce dernier a été publié plus tardivement. La limite et la distinction entre ces deux grimoires est très mince, il n'est donc pas étonnant qu'ils aient longtemps été confondus. Encore aujourd'hui, cette frontière reste obscure.

### Lien avec le grimoire de la *Poule Noire*

Le *Dragon rouge* est souvent mis en corrélation avec un autre grimoire, *La Poule noire*. Il s'agira ici d'étudier plus précisément ce livre de magie ainsi que les éditions conjointes qui en ont découlé.

#### *Présentation de la Poule Noire*

*La Poule noire*, parfois aussi appelée *La Poule aux œufs d'or*, est un grimoire dont la première édition connue date de 1820<sup>115</sup>. Il a pour sujet principal la manière de faire un pacte avec le Diable à l'aide d'une poule noire. En effet, il est écrit :

Prenez une poule noire qui n'ait jamais pondu et qu'aucun coq n'ait approchée ; [...] rendez-vous sur un grand chemin, dans l'endroit où deux routes se croisent ; là, à minuit sonnant, faites un rond avec une baguette de cyprès, mettez-vous au milieu et fendez le corps de la poule en deux en prononçant ces mots par trois fois : *Eloïm, Essaïm, frugativi et appelavi*. Tournez ensuite la face vers l'Orient, agenouillez-vous et dites une oraison ; cela fait, vous ferez la Grande Appellation ; alors l'Esprit immonde vous apparaîtra. [...] Il vous demandera vos ordres ; vous les lui donnerez comme vous le jugerez bon, car il ne pourra plus se refuser à vous obéir, et vous pourrez vous rendre le plus riche et, par conséquent, le plus heureux de tous les hommes.<sup>116</sup>

Selon certaines variantes, il faudrait creuser un trou, y répandre le sang de la poule et l'y enterrer. Les paroles prononcées divergent également. Si le Diable n'apparaît pas immédiatement, il réapparaît neuf jours plus tard. Il donne parfois en échange du sacrifice de l'argent ou une autre poule noire qui celle-ci pond des œufs d'or. Dans son *Dictionnaire infernal*, Jacques Collin de Plancy annonce que le banquier Samuel Bernard en possédait une<sup>117</sup>. À sa mort en 1739, sa fortune s'élevait à plus

---

<sup>115</sup> DAVIES, Owen, *Grimoires : a history of magic books*, Oxford : Oxford University Press, 2009, p.106.

<sup>116</sup> VERGNES, Georges, *Ces livres qui font peur : du Grand Albert au Dragon Rouge*, Paris : éd. Robert Laffont, 1982, p.187.

<sup>117</sup> COLLIN DE PLANCY, Jacques-Albin-Simon, *Dictionnaire infernal ou Répertoire universel des êtres, des personnages, des livres, des faits et des choses qui tiennent aux apparitions, aux divinations, à la magie, au commerce de l'enfer, aux démons, aux sorciers, aux sciences occultes, aux grimoires, à la cabale, aux esprits élémentaires, au grand œuvre, aux prodiges, aux erreurs et aux préjugés, aux impostures, aux arts des bohémiens, aux superstitions diverses, aux*

de trente-trois millions de francs. Il cite alors le grimoire, venant selon lui d'Égypte et écrit en 740, intitulé *La Poule noire ou la poule aux œufs d'or, avec la science des talismans et des anneaux magiques, l'art de la nécromancie et de la cabale, pour conjurer les esprits infernaux, les sylphes, les ondins, les gnomes, acquérir la connaissance des sciences secrètes, découvrir les trésors et obtenir le pouvoir de commander à tous les êtres et déjouer tous les maléfices et sortilèges*. Il ajoute que « ce n'est qu'un fatras niais et incompréhensible<sup>118</sup> ».

La poule, et principalement la poule noire, dispose d'une symbolique très forte. En plus d'être le symbole de la maternité, elle a souvent été considérée comme l'animal du Diable, en partie à cause de la superstition présentée ci-dessus. Dans l'Antiquité, elle était perçue comme un animal sacré, les augures prédisant l'avenir à partir de ce qu'elle mangeait et de la manière dont elle le mangeait, ou à partir de leurs entrailles. Pour certaines ethnies d'Afrique, la poule noire a un rôle psychopompe, et son sacrifice permet de communiquer avec les défunts. Lors de la pleine lune, les sorcières brûlaient ces poules noires pour appeler les esprits. Parmi d'autres superstitions plus ou moins invraisemblables, placer le cœur d'une poule noire sous le bras droit permettrait de devenir invisible, et écrire un vœu avec son sang le ferait exaucer. Le sacrifice d'une poule noire peut renvoyer aux sacrifices pratiqués lors des Mystères antiques. Des animaux de couleur noire étaient offerts aux divinités. Par exemple, dans l'*Histoire naturelle* de Pline, des poules noires sont sacrifiées à la « Bonne déesse<sup>119</sup> ». Plus tard, lors des messes noires, des animaux de couleur noire étaient aussi sacrifiés. Cette couleur est associée au Diable.

### *Des éditions souvent conjointes*

De nombreux grimoires ont été rassemblés dans des recueils, ce qui n'a pas échappé au *Dragon rouge*. Ainsi, on le retrouve en édition conjointe avec *La Poule noire* dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Une fausse édition de 1521, datant plus probablement de 1850, porte donc le titre de *Véritable dragon rouge, ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres et infernaux, etc. : Suivi de la poule noire, cabale inconnue jusqu'ici*. Plus tard, les deux grimoires font à nouveau l'objet d'une édition conjointe, cette fois-ci enrichie, en format in-18 imprimée à Paris chez Goupy en 1873. Elle porte pour titre : *Le véritable Dragon Rouge où il est traité de l'art de commander les esprits infernaux, aériens et terrestres, faire apparaître les morts, lire dans les astres, découvrir les trésors, sources minières, etc, plus la Poule Noire. Ed. augmentée des Secrets de la Reine Cléopâtre, secrets pour se rendre invisible, secrets d'Arthépius, etc. avec la marque d'Astaroth*.

Le frontispice visible ci-dessous est emblématique des éditions conjointes du *Dragon rouge* et de la *Poule noire*. Il représente un dragon, allégorie du Diable, tenant un blason dans lequel on peut observer une poule noire. Le dragon porte deux cornes, attributs du Démon, et une langue fourchue, signe de la duplicité et du mensonge de ce dernier. Quatre étoiles à cinq branches sont visibles sur les ailes du dragon, renvoyant au pentagramme, souvent utilisé lors de pratiques magiques voire sataniques. Nous pouvons enfin remarquer que la queue du dragon forme une boucle, faisant penser à une queue de cochon. Symbole de l'avarice et de la tromperie, il est

---

contes populaires, aux pronostics, et généralement à toutes les fausses croyances, merveilleuses, surprenantes, mystérieuses ou surnaturelles, Paris : Sagnier et Bray, 1853, p.409.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, X, 67.

aussi une personnification du Diable. On pourrait penser qu'il s'agit des armoiries du Diable, et que celui qui les portera se vouera à lui. Cela démontre également que le grimoire est l'œuvre du Diable.



Frontispice du *Dragon rouge* en édition conjointe à *La Poule noire*

Mais le grimoire de *La Poule noire* n'est pas exclusivement associé au *Dragon rouge*. Il fait également l'objet d'une édition commune avec le *Grand Grimoire* et avec la *Clavicule de Salomon* en 1895, dans un recueil en vente à Paris chez tous les libraires au format in-12 et nommé *Le Manuel du magicien contenant la Poule noire, le grand grimoire et la clavicule de Salomon avec l'indication des talismans, pactes et invocations infailibles pour évoquer les Esprits terrestres, aériens et infernaux*. Enfin, il est associé au *Dragon noir* en 1896 chez l'imprimeur Charmel à Paris, dans un petit ouvrage in-32 intitulé *Le Dragon noir ou les forces infernales soumises à l'homme. Evocations, charmes et contre-charmes, secret merveilleux, la main de gloire, la poule noire*. Les grimoires démonologiques, ayant pour sujet l'invocation et le pacte avec le Diable, sont donc plus ou moins liés et ont généralement fait l'objet d'éditions conjointes, peut-être pour échapper à la censure, mais il est plus probable que ce soit pour leur sujet commun. Dans les deux grimoires, il s'agit d'invoquer le Diable pour accéder à la richesse.

## STRUCTURE DU GRIMOIRE : LES QUATRE PREMIERS CHAPITRES, PREPARATION ET CONVOCATION DU DIABLE

Les quatre premiers chapitres du *Dragon rouge* présentent la manière d'invoquer le Diable. Il ne s'agit pas encore de faire un pacte avec lui et de le contraindre, il faut au préalable respecter un rite précis pour qu'il apparaisse à

l'officiant. En magie noire, l'importance est l'action et non plus la parole. Le magicien doit être dans l'intentionnalité qui se manifeste en actes et non en pensées ou en dires. Le rituel que présente ce grimoire comprend entre autres la fabrication de la baguette mystérieuse et la création du cercle cabalistique. Ce n'est qu'après avoir effectué minutieusement chaque étape de la préparation que le sorcier pourra entrer en contact avec le Diable.

### **Des instructions précises : respecter les conditions dans les moindres détails**

Dans le prélude au *Dragon rouge*, l'auteur écrit que les sorciers doivent « suivre pas à pas la route qu'[il] leur trace<sup>120</sup> » pour ensuite accéder à la vérité. En effet, les rituels sont très complexes, et ils ne sont efficaces que si chaque étape est suivie à la lettre. La moindre erreur provoquera l'échec de l'entreprise espérée, des « essais sans fruits, étant faits hors de saison ou sur indices imparfaits<sup>121</sup> ». L'auteur ajoute qu'il faut être « très attentif à observer exactement de point en point tout ce qu'[il] di[t], sans quoi tout tournera à votre désavantage, confusion et perte totale<sup>122</sup> ». On peut néanmoins se demander si la complexité de ses rituels n'est pas une raison pour justifier le fait que le Diable n'apparaisse pas. L'échec du projet est alors dû à un mauvais suivi du protocole, et non au fait que ce dernier n'est que fable et élucubration.

#### *Une exigence de pureté*

Éliphas Lévi dans son *Dogme et rituel de la haute magie*, écrit :

La purification du mage doit consister dans l'abstinence des voluptés brutales, dans un régime végétal et doux, dans la privation des liqueurs fortes, et dans le règlement des heures du sommeil. Cette préparation a été indiquée et représentée dans tous les cultes par un temps de pénitence et d'épreuves.<sup>123</sup>

Avant de débiter le rituel d'invocation du Démon, il convient en effet de respecter certaines conditions préalables, parmi lesquelles la pureté est essentielle. Il est écrit dans le *Dragon rouge* que l'officiant doit être « armé d'intrépidité, de prudence, de sagesse et de vertu<sup>124</sup> ». Il est ensuite ajouté :

Vous passerez un quart de lune entier sans fréquenter aucune compagnie de femmes ni de filles afin de ne pas tomber dans l'impureté.<sup>125</sup>

---

<sup>120</sup> *Id. Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, Paris : éd. Bussière, 1997, p.5.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p.5-6.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p.11.

<sup>123</sup> LÉVI, Éliphas, *Secrets de la magie*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.177.

<sup>124</sup> *Id. Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, p.12.

<sup>125</sup> *Ibid.*

Ainsi, pendant environ une semaine, la personne qui souhaite entrer en contact avec le Diable ne doit pas avoir de relations sexuelles. De nombreux grimoires mentionnent cette exigence de pureté. Ceci renvoie notamment aux moines et aux prêtres, premiers pourvoyeurs et lecteurs de grimoires médiévaux, qui ont fait vœu de chasteté. Cette condition démontre également que les grimoires étaient destinés à un public masculin, puisque le sorcier ne doit pas être associé aux femmes. Cette condition est aussi nécessaire pour la nécromancie.

La pureté passe également par un jeûne, ou du moins une réglementation des repas. En effet, il est noté dans le *Dragon rouge* :

Vous commencerez votre quart de lune, dans le moment que le quartier commencera, promettant au grand *Adonay*, qui est le chef de tous les esprits, de ne faire que deux repas par jour, ou toutes les vingt-quatre heures dudit quart de lune, lequel vous prendrez à midi ou à minuit, ou, si vous aimez mieux, à sept heures du matin et à sept heures du soir.<sup>126</sup>

Il s'agit donc de se restreindre au niveau de l'alimentation. Dans la religion chrétienne, le jeûne est assimilé à une pénitence lors de laquelle le croyant expie ses péchés et se rapproche de Dieu. Ici, l'effet est inversé. Il s'agit bien de se purifier mais pour se rapprocher sur Diable.

Enfin, cette pureté peut se comprendre comme une pureté d'intention. Éliphas Lévi écrit que « l'homme qui est parvenu à ne rien convoiter et à ne rien craindre est le maître de tout<sup>127</sup> ». Ainsi, si le sorcier est pur, le Diable ne pourra rien tenter contre lui. Il ne pourra pas retourner ces intentions les plus mauvaises contre lui ou se servir de ses faiblesses. Le Diable devient alors esclave, il n'a plus les moyens de faire le mal.

### *Le sacrifice*

Pour entrer en contact avec le Diable, il est nécessaire de procéder à un sacrifice. Avant cela, il convient de se protéger. Le grimoire conseille donc d'acheter une « pierre sanguine dite *émaille*<sup>128</sup> » que le sorcier doit toujours porter sur lui par « crainte d'accident, attendu que dès lors l'esprit que vous avez en vue de forcer et de contraindre fait tout ce qu'il peut pour vous dégoûter par la crainte, pour faire échouer votre entreprise<sup>129</sup> ». Il s'agirait probablement d'une pierre appelée jaspe sanguin ou héliotrope. Pierre de couleur verte, elle est veinée de rouge qui, lorsqu'elle est mise dans l'eau et tournée vers le soleil, donne l'impression d'être tachée de sang, d'où son surnom de Pierre de sang. Cette pierre a longtemps été utilisée en magie. Après maintes incantations, elle avait la propriété de rendre invisible. Au Moyen-âge, elle était réputée pour provoquer des tempêtes. Elle a également des vertus purificatrices, et protégeait les voyageurs dans l'Antiquité. Claude Lecouteux dans son *Dictionnaire des pierres magiques et médicinales* établit une liste de ses vertus : elle « donne le don de prophétie, la santé, une longue vie,

---

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> LÉVI, Éliphas, *Secrets de la magie*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.285.

<sup>128</sup> *Id.* *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, p.14.

<sup>129</sup> *Ibid.*

procure louanges et renommée, chasse les poisons, arrête le sang qui coule, empêche d'être trompé<sup>130</sup> ». Il ajoute que l'héliotrope donne à son possesseur un pouvoir sur les démons à condition qu'une chauve-souris soit gravée dessus. Ainsi, il n'y a rien d'étonnant à ce que le *Dragon rouge* conseille de porter cette pierre. Face aux potentiels assauts du Diable, le sorcier doit se protéger.

Pour ce qui est du sacrifice, le rituel est très précis. Il est écrit :

Vous achèterez un jeune chevreau vierge, que vous décorerez le troisième jour de lune, d'une guirlande de verveine, que vous attacherez à son cou, au-dessous de sa tête, avec un ruban vert.<sup>131</sup>

On retrouve l'idée de pureté avec le chevreau vierge, mais également avec l'usage de la verveine. En effet, cette plante a des vertus purificatrices et était notamment utilisée pour purifier les lieux et les êtres avant les rituels magiques. Dans l'Antiquité, il est dit que certains prêtres lavaient les autels avec des infusions de verveine. Elle avait la propriété de guérir toutes les maladies et de détruire les maléfices. Elle est également un symbole de paix. Ceindre une guirlande de cette herbe autour du cou du chevreau montre ainsi que le sorcier vient en paix pour négocier avec les mauvais esprits. Enfin, l'utilisation d'un ruban vert est symbolique. Au Moyen-âge, il s'agissait d'une couleur négative : couleur du Diable et de ses démons, elle était aussi celle de l'islam donc rejetée par les chrétiens. Elle est aussi assimilée à la folie et au désordre et se retrouve souvent sur les vêtements du bouffon. Le vert étant une couleur instable en teinture, elle marquait donc l'inconstance de « la jeunesse (qui ne dure pas), l'amour (infidèle), la chance et la malchance, l'espérance et le désespoir, le hasard, la fortune, le destin<sup>132</sup> ». Par la suite, cette couleur est revalorisée et progressivement associée à la nature. Chaque détail du sacrifice compte et a une symbolique propre.

Une fois le chevreau paré de la guirlande, le sorcier doit l'emporter, telle une offrande, dans le lieu prévu pour l'invocation. Alors, tout en prononçant des paroles précises, il faudra sacrifier l'animal :

Le bras droit nu jusqu'à l'épaule, armé d'une lame de pur acier, le feu étant allumé avec du bois blanc, [...] vous égorgeriez le chevreau, et mettez le reste dessus le feu pour y être réduit en cendres que vous ramasserez et les jetterez du côté du soleil levant.<sup>133</sup>

L'utilisation du bras droit n'est pas anodine. En effet, la droite est assimilée au bien, à la raison et à la connaissance. Elle symbolise la part active du corps. Égorger le chevreau de la main droite participe donc d'un principe sacré. L'idée de pureté est toujours omniprésente, puisqu'il faut utiliser une lame d'acier « pur » et le bois doit

---

<sup>130</sup> LECOUEUX, Claude, *Dictionnaire des pierres magiques et médicinales*, Paris : éd. Imago, 2011, « Heliotropium ».

<sup>131</sup> *Id.* *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, p.14.

<sup>132</sup> PASTOUREAU, Michel, « Une couleur en mutation : le vert à la fin du Moyen Âge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 151<sup>e</sup> année, n°2, 2007. p.726.

<sup>133</sup> *Id.* *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, p.15.

être « blanc ». Ainsi, le Diable n'a aucun moyen de pression sur le sorcier. Une fois le sacrifice effectué, la peau du chevreau doit être conservée pour la formation du cercle cabalistique.

### *Les prières*

Les prières magiques, essentielles au cours du rituel, sont également appelées oraisons. À la différence des prières religieuses, elles utilisent des mots obscurs ou des références apocryphes. Toutefois, les rituels présentés dans les grimoires restent semblables à une religion, avec l'utilisation de supplications, de prières, de genuflexions, d'offrandes et de signes de croix. Parmi les conditions préalables à l'invocation du Diable, on retrouve une prière dans laquelle le sorcier se voue à Adonay :

Je t'implore, grand et puissant Adonay, maître de tous les esprits, je t'implore, ô Eloïme. Je t'implore O Jehovam. O grand Adonay ! je te donne mon âme, mon cœur, mes entrailles, mes mains, mes soupirs et mon êtres : O grand Adonay, daigne m'être favorable. Ainsi soit-il. Amen.<sup>134</sup>

Dans cette supplication, le sorcier se livre corps et âme au Démon. La déclaration de foi finale fait référence à la religion, avec l'utilisation des formules liturgiques « ainsi soit-il » et « amen ». Adonaï est un des noms de Dieu dans la Bible hébraïque, tout comme Elohim et Jéhovah. Adonaï signifie Seigneur et Elohim Dieu. Ce sont les manières orales de traduire le tétragramme YHWH inscrit dans la Bible hébraïque. Jéhovah, quant à lui, peut être considéré comme une traduction chrétienne du tétragramme. Elohim est l'un des noms divins les plus courant de la Bible hébraïque et il a un sens polysémique : il est à la fois utilisé pour qualifier Dieu, des dieux païens, des déesses, voire des héros. En hébreu, Adonaï et Elohim sont des formes plurielles, qui ont donc engendré de nombreux débats : il pourrait s'agir d'un pluriel de majesté, d'une manière d'évoquer la Trinité, ou pour indiquer la plénitude du pouvoir de Dieu. Adonaï est souvent associé aux ténèbres et au mal. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il est considéré comme l'adversaire de Lucifer, ange de la lumière, et peut donc être assimilé au Diable. L'utilisation de ces noms renvoie à la kabbale, tradition ésotérique du judaïsme. Dans cette première prière, le sorcier fait son éloge, usant d'adjectif mélioratif, de l'interjection « ô » et de nombreuses exclamations. Son dévouement au Démon se perçoit par la longue énumération de ce qu'il donne à Adonaï, renforcée par l'usage du possessif. Lors du sacrifice, on retrouve une seconde prière qui comporte des caractéristiques identiques :

Je t'offre cette victime, ô grand Adonay, Eloïm, Ariel et Jehovam, et ce la à l'honneur, gloire et puissance de ton être supérieur à tous les esprits ; daigne, ô grand Adonay ! le prendre pour agréable. Amen.<sup>135</sup>

---

<sup>134</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p.15.



Le nom de Dieu sous ses diverses formes est à nouveau loué. On remarque l'ajout du nom hébreu Ariel, archange porteur de lumière après la chute de Lucifer. Il fait également partie des anges de la kabbale. La victime est sacrifiée à Adonaï. L'intonation avec laquelle le sorcier prononce ces paroles est très importante : elle doit être ferme. Le Diable ne doit pas déceler de doute chez lui, sous peine d'en tirer parti.

### **La fabrication de la « baguette mystérieuse, ou Verge foudroyante »**

Avant de pouvoir entrer en contact avec le Diable, il convient de fabriquer les éléments nécessaires au rituel. La baguette mystérieuse, appelée aussi verge foudroyante, est essentielle. Elle peut s'assimiler à la baguette magique du sorcier, sans laquelle il ne pourrait pas jeter de sorts.

#### *Une baguette très spéciale*

Tout comme le cercle cabalistique, la baguette mystérieuse ou verge foudroyante est nécessaire pour invoquer le Diable. Dans le *Dragon rouge*, elle se présente ainsi :

Baguette ou verge de noisetier sauvage, qui n'ait jamais porté, ladite baguette devant faire fourche en haut, c'est-à-dire du côté des deux bouts ; sa longueur doit être de dix-neuf pouces et demi.<sup>136</sup>

Il s'agit d'un bâton se divisant en deux dans sa partie supérieure, de manière à pouvoir le tenir à deux mains. La main donnant de la force à la baguette, elle n'est donc que plus puissante. Le bois de noisetier, appelé également coudrier, est assimilé à la fertilité, entre autre à cause de l'abondance de noisettes que produit l'arbre. Il est notamment utilisé dans la composition de la baguette du sourcier, d'une forme identique, grâce à laquelle ce dernier trouve de l'eau. D'autres baguettes divinatoires, utilisées par les alchimistes pour trouver des métaux comme l'or, ou des trésors, étaient en coudrier. Lorsque la baguette s'approche de ce que l'on souhaite découvrir, elle tourne et s'incline. Il s'agit d'un instrument qui donne à celui qui l'utilise un pouvoir et lui fait aussi don de clairvoyance. L'usage de la baguette divinatoire remonte à l'Antiquité : Romulus en aurait utilisé une pour délimiter le futur emplacement de Rome. La baguette divinatoire étaient aussi employées par les druides lors des incantations.

Dans le grimoire du *Dragon rouge*, elle est décrite comme « le plus grand trésor de lumière<sup>137</sup> » et ses « effets [...] font trembler les esprits<sup>138</sup> ». Il est également dit que Dieu s'en est servi pour armer l'ange qui chassa Adam et Ève du paradis terrestre. Or, dans la Genèse, c'est Dieu lui-même qui les expulse. Ce n'est qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle qu'il se voit supplanter par un ange. L'ange tient alors dans sa main gauche un bâton avec lequel il frappe Adam. L'auteur ajoute :

---

<sup>136</sup> *Ibid.*, p.17.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p.20.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p.9.

La verge foudroyante [...] de laquelle Dieu frappa les anges rebelles, précipitant leur orgueil dans ces abîmes épouvantables par la Force de cette verge qui forme des nuées, qui disperse et brise les orages et les ouragans et les fait tomber surquelle partie de la terre que vous voulez.<sup>139</sup>

Ce passage fait référence entre autres à Lucifer, ange déchu le plus célèbre. Orgueilleux, il souhaitait égaler Dieu et fut donc chassé du paradis. Il fut rapidement associé au Diable, et les autres anges déchus devinrent ses disciples, les démons. Cette baguette est donc un objet craint par les esprits. L'utilisation du terme « verge » l'accentue, puisqu'il désigne une baguette servant à frapper et à infliger une punition corporelle. Instrument de pouvoir, le sorcier peut alors commander les esprits infernaux. Il peut leur faire effectuer tout ce qu'il désire à partir du moment où il l'a possédée, ces derniers ayant peur de se faire battre, rappelant le châtement divin.

### *Un rituel précis*

La branche utilisée pour la future baguette doit être repérée la veille de l'invocation. Toutefois, elle ne doit pas être touchée<sup>140</sup> pour garder le caractère sacré de l'objet. Le grand jour, le sorcier doit aller la couper. Il est écrit :

Vous la dépouillerez de ses feuilles et petites branches, si elle en a, avec la même lame d'acier qui a servi à égorger la victime, qui sera encore teinte de son sang, attendu que vous devez faire attention de ne point essuyer ladite lame, en commençant à la couper quand le soleil commencera à paraître sur cet hémisphère.<sup>141</sup>

Le fait que cela se passe à l'aube est symbolique. L'aube marque le commencement et la naissance : il s'agit d'un jour important pour le sorcier qui marque le début de son aventure. Elle est aussi associée à la promesse et à l'espoir. L'aube, du latin « *alba* », est aussi symbole de pureté, notion essentielle depuis le commencement du rituel. Pendant toute la préparation, le sorcier doit toujours regarder en direction du soleil levant. L'Orient jouit d'une forte symbolique dans la Bible : il est associé à la sagesse, et donc à Dieu. Pour les juifs occidentaux, les prières se font toujours en direction de l'est où se trouve Jérusalem. Les premiers chrétiens priaient également vers l'est, avant que cette pratique ne disparaisse. L'Orient, en hébreu, connote une idée d'origine.

Une fois la baguette formée, le sorcier doit attacher la lame du sacrifice à la baguette, avec l'aide d'un serrurier. On remarque alors que cette baguette se distingue de la véritable baguette divinatoire, son but en étant également différent. Le sorcier utilise un subterfuge : il ne doit pas emmener chez le serrurier la véritable baguette mais une reproduction. Il s'agit probablement de ne pas éveiller les

---

<sup>139</sup> *Ibid.* p.9.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p.17 : « vous ne la toucherez que des yeux ».

<sup>141</sup> *Ibid.*, p.18.

souçons, ou de ne pas souiller la baguette. Enfin, le sorcier doit appliquer une pierre d'aimant sur les deux pointes de la baguette, les rendant ainsi aimanter. La pierre d'aimant a longtemps été considérée comme magique dans les croyances populaires. Elle est le symbole des forces invisibles. Au Moyen-âge, elle était utilisée pour protéger du mal, ce qui peut être également le cas ici, le sorcier tentant encore une fois de se protéger du Diable qui pourrait lui nuire. Toutefois, il est probable que l'aimant soit aussi utilisé pour son pouvoir d'attraction. Il attirerait les esprits infernaux dans le lieu choisi par le sorcier.

### *La prière : invocation des personnages de la Bible*

Au cours du rituel de fabrication de la baguette mystérieuse, deux prières sont prononcées, dans lesquelles on trouve à nouveau des références à la Bible hébraïque, et à travers elle à la kabbale. La première prière consacre la baguette :

Je te recommande, ô grand Adonay, Eloïm, Ariel, et Jehovam, de m'être favorable, et de donner à cette baguette que je coupe, la force et la vertu de celle de Jacob, de celle de Moïse et de celle du grand Josué ; je te recommande aussi, ô grand Adonay, Eloïm, Ariel et Jehovam ! de renfermer dans cette baguette toute la force de Samson, la juste colère d'Emmanuel et les foudres du grand *Zariatnamik*, qui vengera les injures des hommes au grand jour du jugement. *Amen*.<sup>142</sup>

Par cette prière, le sorcier place sa baguette dans une tradition biblique de baguettes réputées fortes et vertueuses. La première est la verge du Patriarche Jacob. Dans la Genèse<sup>143</sup>, Jacob, gendre de Laban en charge de son troupeau de brebis, fabrique des verges pour rendre le troupeau tacheté. En effet, suite à un accord avec Laban, toutes les bêtes tachetées lui appartiendront en guise de salaire. Jacob place donc des verges dans les abreuvoirs dans le but de rendre les brebis bigarrées, et leurs descendances après elles. Dans la Bible, la baguette n'a pas de lien avec une quelconque divination, mais au XVII<sup>e</sup> siècle paraît *La Verge de Jacob ou l'art de trouver les trésors, les sources, les limites, les métaux, les mines, les minéraux, & autres choses cachées, par l'usage du Bâton fourché* écrit par Jean Nicolas. C'est à partir de ce moment-là que la verge de Jacob accède à une tradition divinatoire et est réputée avoir de nombreuses vertus magiques. Celle de Moïse s'apparente plus à un grand bâton. Il fut remis à Adam et à sa suite à de nombreux prophètes, et symbolise l'autorité divine. Il dispose de grands pouvoirs magiques : grâce à lui, Moïse transforme l'eau du Nil en sang et change le bâton en serpent devant Pharaon<sup>144</sup>. Il lui permet également d'ouvrir la mer, et de faire jaillir une fontaine du rocher d'Horeb<sup>145</sup>. Il en est de même pour Josué, qui succède à Moïse pour guider le peuple d'Israël vers la Terre promise. Il est épaulé par Dieu, qui confère notamment des pouvoirs à son javelot lors de la prise d'Aï.

---

<sup>142</sup> *Ibid.*, p.18-19.

<sup>143</sup> Genèse, 30.

<sup>144</sup> Exode, 7-14.

<sup>145</sup> *Ibid.*, 27.

Il est ensuite fait référence à la force de Samson. Personnage présent également dans la Bible, Samson disposait d'une force phénoménale. Son combat jusqu'à la mort contre un lion reste son exploit le plus célèbre. Sa force lui viendrait de ses cheveux longs, ou de Dieu lui-même. Il tua les Philistins en faisant s'écrouler le temple dans lequel ils se trouvaient, à la seule force de ses bras. Quant à Emmanuel, signifiant « Dieu est avec nous », il qualifie le messie à venir, d'après Isaïe dans l'Ancien Testament. Dans la religion chrétienne, il s'agit de Jésus. Étant guidé par Dieu, sa colère ne peut qu'être juste. À partir du moment où un acte est effectué sur ordre divin, il ne s'agit pas d'un péché. Enfin, il est fait mention du jour du Jugement dernier, lorsque Dieu jugea les hommes sur leurs actes et leurs pensées, mais aussi lorsque Satan fut anéanti. La baguette mystérieuse est chargée de tous ces pouvoirs, qui font qu'elle devient invincible.

Une fois la baguette terminée, une dernière prière lui donne les vertus de l'aimant. Ainsi, elle a pour vocation « d'unir et d'attirer toutes les matières », mais aussi « de séparer toutes les matières<sup>146</sup> », ce qui est paradoxale. Le sorcier, tel Dieu, a alors le pouvoir de faire tout ce qu'il souhaite et peut attirer les démons.

### **La reproduction du « grand cercle cabalistique »**

L'invocation du Diable est dangereuse, il faut donc que le sorcier fasse attention et se protège, ne sachant pas comment réagira l'esprit qui apparaîtra. Cette protection passe notamment par le dessin d'un cercle magique sur le sol, appelé dans le *Dragon rouge* le « grand cercle cabalistique ». Ce cercle permet aussi d'attirer les esprits, les démons apparaissant pour exécuter les volontés du sorcier. Toutefois, ce pouvoir ne s'acquiert pas facilement, et le sorcier doit menacer ces esprits. Ce rituel est emprunté de la *Clavicule de Salomon*.

#### ***La mise en place du rituel et les offrandes***

La personne qui effectue le rituel est appelée Karcist. Il peut être accompagné de deux personnes, mais cela n'est pas obligatoire. Le nombre doit toujours être impair, les chiffres impairs étant considérés comme actifs et masculins. Le Karcist est le seul qui ait le droit de tenir la baguette mystérieuse et de parler à l'esprit, même si ce dernier s'adresse aux autres personnes présentes ou les menace. Le lieu choisi pour le rituel est important : il doit être « solitaire et écarté du monde<sup>147</sup> », pour éviter d'être dérangé au cours de l'entreprise. Tout se déroule de nuit, royaume des esprits propice à leur invocation. La nuit est souvent assimilée au danger, au mystère et à la magie. L'invocation progresse ainsi :

Vous commencerez par former un cercle avec la peau du chevreau, [...] que vous clouerez avec quatre clous ; vous prendrez ensuite votre pierre émaille et tracerez un triangle au-dedans du cercle, tel qu'il est représenté, en commençant du côté du soleil levant ; vous tracerez aussi avec la pierre émaille le grand A, le petit E, le petit A, de même que le saint nom de Jésus au milieu de

---

<sup>146</sup> *Id.* *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, p.20.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p.14.

deux croix (†JHS†), afin que les esprits ne puissent rien par derrière.<sup>148</sup>

Les quatre clous dont il est question ont « servi à la bière d'un enfant mort<sup>149</sup> ». En effet, les clous sont souvent utilisés en magie, notamment les clous de gibet. Ayant été en contact avec un mort, ils permettent de le rappeler pour qu'il effectue tout ce que l'on souhaite. Ils étaient beaucoup utilisés en nécromancie. Ici, le fait de clouer la peau du chevreau à l'aide de ces clous rend la scène propice à l'invocation des esprits. Le sorcier trace ensuite un triangle à l'aide de sa pierre émette, lui transférant donc ses vertus protectrices. L'invocation est dangereuse, l'esprit pouvant se retourner contre le Karcist, il doit donc veiller à se protéger. La forme géométrique du triangle symbolise la stabilité, mais également la Sainte-Trinité. Il renvoie au chiffre trois, nombre de personnes conseillées pour participer au rituel. On retrouve l'idée du soleil levant, renvoyant à l'origine et à la sagesse. Enfin, le monogramme JHS est une abréviation du nom de Jésus en grec. Ainsi, le sorcier se place sous la protection du Christ.

Le Karcist doit ensuite placer deux chandeliers et deux couronnes de verveine à droite et à gauche du triangle, puis allumer les cierges. Ces derniers doivent être « de cire vierge, bénits et faits par une fille vierge<sup>150</sup> », renvoyant à nouveau à cette idée de pureté tout comme la verveine. Le rituel ressemble fortement à une cérémonie religieuse, sous l'égide de Dieu en tant que protecteur. Toutefois, le but final en est grandement différent. Une fois le Karcist et les autres sorciers à l'intérieur du cercle, le Karcist allume un feu dans un vase neuf, donc pur, rempli de charbon de bois de saule, symbole de la bravoure et de l'immortalité mais également du deuil et de la mélancolie. Dans le feu, il jette du brandevin, de l'encens et du camphre. Ces deux derniers éléments sont souvent utilisés lors des rituels magiques. Ils sont réputés pour purifier les lieux, tout en créant une atmosphère mystérieuse pour l'invocation. L'encens et le charbon sont consacrés à Adonaï comme étant les plus purs et les meilleurs possibles. Les offrandes ne sont pas choisies au hasard, il faut avoir le meilleur pour que le rituel aboutisse sans se retourner contre le sorcier. Par ailleurs, ce dernier ne doit pas porter de métaux impurs tel le fer, mais seulement de l'or ou de l'argent pour jeter une pièce au démon qui apparaîtra.

Le grimoire contient alors deux prières destinées au « grand Dieu vivant ». La première évoque la Sainte-Trinité, à laquelle se voue le Karcist qui se place sous sa protection. Dieu est qualifié de « bienfaiteur », « soutien » et « maître<sup>151</sup> » et le Karcist annonce « n'avoir d'autres volontés que celle de vous [Dieu] appartenir pendant toute l'éternité<sup>152</sup> ». En effet, c'est le Karcist qui dirige les événements et qui domine, et non le Diable. Dans la seconde prière, il demande à Dieu de lui être favorable dans l'obtention des trésors pour lesquels il effectue le rituel, et que ces derniers ne reviennent pas aux esprits rebelles qui n'en ont pas l'utilité, n'étant pas humains. Il mentionne la *Clavicule*, dont il va suivre les « puissantes et terribles paroles<sup>153</sup> ». Il clôt sa prière par les différents noms de Dieu. Le rituel est donc

<sup>148</sup> *Ibid.*, p.23.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p.21.

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> *Ibid.*, p.27.

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> *Ibid.*, p.28.

empreint de sacralité. Dieu est invoqué pour venir en aide au sorcier qui tente de convoquer le Diable pour le contraindre et accéder à un trésor. Protégé par Dieu, il est intouchable par le Diable qui ne peut se retourner contre lui.

### *Invocation de Lucifer: un ordre*

L'invocation de Lucifer ne s'apparente en aucun cas à un pacte avec le Diable. On retrouve ainsi un vocabulaire très coercitif avec de nombreuses occurrences du verbe « ordonner » et « commander ». Le Karcist menace le Diable s'il ne paraît pas, et lui promet un châtiment terrible. La première appellation se présente ainsi :

Empereur Lucifer, prince et maître des esprits rebelles, je te prie de quitter ta demeure dans quelque partie du monde quelle puisse être, pour venir me parler ; je te commande et conjure, de la part du grand Dieu vivant, le Père, le Fils et le St-Esprit, de venir sans faire aucune mauvaise odeur, pour me répondre à haute et intelligible voix, article, par article, sur ce que je te demanderai, sans quoi tu y seras contraint par la puissance du grand Adonay, Eloïm, Ariel, Jehovam, Tagla, Mathon et de tous les autres esprits supérieurs qui t'y contraindront malgré toi.<sup>154</sup>

Lucifer est désigné par ses fonctions d'empereur, de prince des Ténèbres et de maître des démons. Le Karcist débute donc ses paroles en accentuant la grandeur de celui qu'il appelle. Le vanter donne plus de chance au Karcist de le voir apparaître. Il ne mentionne toutefois pas les Enfers, annonçant que sa demeure peut se trouver n'importe où. Il se place à nouveau sous la protection de Dieu et de la Sainte-Trinité, ce qui donne de l'autorité à ses propos. Il laisse le choix à Lucifer, qui peut venir de son propre chef ou y être contraint par Dieu, cité sous ses divers noms, et les esprits supérieurs. Toutefois, le résultat sera le même et Lucifer sera sommé de répondre aux interrogations du Karcist.

Au cours des appellations, on rencontre des termes latins, tels « *venite* » ou « *in subito* ». Cela donne de l'autorité au rituel, mais le rend aussi plus mystérieux et plus obscur. Dans la seconde appellation, le Karcist se place sous l'autorité d'Emmanuel, renvoyant ici clairement à Jésus, puisqu'il est noté :

Par la puissance d'Emmanuel, [le] fils unique [de Dieu], ton maître et le mien, et par la vertu de son sang précieux, qu'il a répandu pour arracher les hommes de tes chaînes.<sup>155</sup>

Emmanuel est présenté comme le fils unique de Dieu, tout comme Jésus par la suite, et il est fait mention du sang qu'il a fait couler sur la croix pour s'être dressé contre la religion en place et donc contre le Diable. Le temps laissé à Lucifer pour paraître se réduit au fil des appellations. Lors de la seconde appellation, il n'a plus qu'un quart d'heure de repos avant que le Karcist ne le frappe, lui « et toute [s]a race, de

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, p.29.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p.30.

la redoutable baguette foudroyante jusqu'au fond des abîmes<sup>156</sup> ». Pour la troisième et dernière appellation, le temps s'est réduit à une minute. Toutefois, le Karcist, dans sa bonté, autorise Lucifer à lui envoyer son messager, Astarot, s'il ne peut paraître. Astarot est un des démons disciples du Diable. Dans la hiérarchie des Enfers, il est le Grand-duc et trésorier. Si aucun esprit n'apparaît, le Karcist doit alors plonger les deux bouts fourchus de la baguette foudroyante dans le feu. Les esprits pousseront immédiatement des « hurlements effroyables<sup>157</sup> » et ne tarderont pas à se montrer.

***Citation du La Clavicule de Salomon : l'apparition de Lucifuge Rofocale et le pacte avec le diable***

*La Clavicule de Salomon*, du latin *Clavicula Salomonis*, est un ouvrage de magie attribué à Salomon, roi d'Israël au X<sup>e</sup> siècle avant JC. D'après Éliphas Lévi, l'ouvrage contiendrait soixante-douze cercles magiques, formant trente-six talismans, renvoyant aux soixante-douze noms de Dieu et à la manière de les prononcer, qui est l'un des objectifs de la kabbale. La personne qui y parvenait accédait alors à une science universelle sur la nature et pouvait communiquer avec les esprits. Dans le *Dragon rouge*, Salomon est décrit élogieusement :

Ce grand roi [a] passé tous les jours de sa vie dans les recherches les plus pénibles et dans les secrets les plus obscurs et les plus inespérés ; mais enfin il a réussi dans toutes ses entreprises, et il est venu à bout de pénétrer jusqu'à la demeure la plus reculée des esprits, qu'il a tous fixés et forcés de lui obéir, par la puissance de son *Talisman* ou *Clavicule* ; car quel autre homme que ce puissant génie aurait eu la hardiesse de mettre au jour les foudroyantes aproies dont Dieu se servit pour consterner et faire obéir les esprits rebelles à sa volonté.<sup>158</sup>

Salomon s'est inspiré de Dieu et de ses pouvoirs pour contraindre les esprits. Il est parvenu à entrer en contact avec eux, c'est pourquoi il était réputé comme l'un des magiciens les plus puissants. *Le Dragon rouge* est grandement inspiré de ses travaux, c'est pourquoi on retrouve de nombreux passages identiques, telle la « Grande appellation », dernière instance pour convoquer le Diable et signée « Salomon ». L'appellation débute par un ordre à Lucifer, qui doit apparaître dans la minute. Vingt-six noms de Dieu et des esprits supérieurs sont cités, pour donner de l'autorité au propos. Prononcer les noms de Dieu est réputé magique d'après la kabbale. Ces forces ayant été invoquées, le Diable est contraint de paraître, sous la forme de Lucifuge Rofocale. Il s'agit d'après le grimoire du premier ministre des Enfers. Son nom même est symbolique, puisqu'en latin Lucifuge vient du nom « *lux* », la lumière, et du verbe « *fugio* », fuir, désignant donc celui qui fuit la lumière, à l'opposé du nom Lucifer. Le nom Rofocale est quant à lui plus ambigu. Il pourrait s'agir de l'anagramme de Focalor, démon à la tête d'une armée d'esprits infernaux, ou de l'envers du nom Lucifer, « *reficul* », se rapprochant de « *rofocale* », symbolisant ainsi qu'il est l'opposé de Lucifer par son nom et son prénom.

---

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> *Ibid.*, p.31.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p.8.

Lucifuge Rofocale finit par obéir au Karcist pour ne plus être battu par la baguette foudroyante. Le Karcist expose alors ses volontés : l'esprit devra lui apparaître, à lui ou à celui qui sera en possession du grimoire, deux fois par jour, de nuit, de lundi au samedi, et répondre à ses demandes. On retrouve une liste des horaires que doit approuver Lucifuge. De plus, le Karcist demande l'emplacement du trésor le plus proche, en échange d'une pièce d'or tous les premiers jours du mois pour Lucifuge. Le démon, ne souhaitant pas devenir esclave, accepte sous une condition :

Je ne puis t'accorder ce que tu me demandes sous ces conditions ni sous aucune autre, si tu ne te donnes à moi dans cinquante ans, pour faire de ton corps et de ton âme ce qu'il me plaira.<sup>159</sup>

La volonté du Diable est seulement de posséder le sorcier à terme et d'en faire son esclave. Pour le punir de son insolence, le Karcist plonge la baguette dans le feu pour faire souffrir le démon, jusqu'à ce qu'il se soumette, ce qu'il finit par faire. Il approuve alors le pacte et signe de sa véritable signature. Il promet également de lui livrer l'emplacement du trésor, sous trois conditions :

Pourvu que tu gardes le secret pour toujours, que tu sois charitable envers les pauvres, et que tu me donnes une pièce d'or ou d'argent tous les premiers jours de chaque mois ; si tu y manques, tu seras à moi pour toujours.<sup>160</sup>

Le pacte avec le Diable est donc réalisé. Il a approuvé et est soumis au sorcier, auquel il doit obéir sans pouvoir se rebeller. Toutefois, à la moindre erreur du sorcier, il sera là pour prendre son corps et son âme, et ainsi inverser les rôles, faisant de lui son esclave pour toujours, sans retour possible.

### **La fin du rituel : la promesse de l'esprit**

À la fin du rituel, le Karcist accède à tout ce qu'il avait désiré. Grâce à l'aide de Dieu, le Diable est sous ses ordres et livre l'accès au trésor. L'esprit est ensuite renvoyé dans son royaume.

#### ***Pacte du Diable et accès au trésor***

Le pacte avec le Diable est ici inversé. Ce n'est pas l'homme qui signe un pacte et fait une promesse au Diable, c'est ce dernier qui se met au service du sorcier. Fait surprenant, la promesse de l'esprit est en italien. Le fait de ne pas traduire le texte en français le rend encore plus mystérieux. Ceci permet également de le rendre inaccessible à une grande partie de la population, le rituel étant réservé à une minorité. Inséré des éléments en langue étrangère régule le flux d'utilisateurs de grimoires. La promesse de l'esprit est divisée en sept chapitres. Le premier est un autoportrait du Diable à la manière d'un panégyrique. Il se présente tel un « empereur puissant », le « maître libre et absolu de tout le royaume souterrain » et

---

<sup>159</sup> *Ibid.*, p.36.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p.39.



de toute l'Europe<sup>161</sup>. Un vocabulaire mélioratif, tel « *nobilissimo* » et « *sublime luminoso* » côtoie des termes en lien avec le malheur, tel « *sciagure* ». Personne ne vaut le Diable pour répandre le Mal. Dans le second chapitre, le Diable promet et jure « au nom de Dieu de vivre dans l'obéissance, la dévotion et la soumission envers le patron du livre<sup>162</sup> ». Il promet ensuite de répondre « avec justesse, clarté, sans affabulations<sup>163</sup> » à la moindre question que lui posera le sorcier, peu importe la saison, l'année, le mois, la semaine, le jour, l'heure ou la minute<sup>164</sup> qu'il est. Enfin, le septième chapitre est une menace à quiconque s'en prendra au sorcier. Le Diable promet de le protéger de tous les périls. Le Karcist devient alors invulnérable :

De plus, je promets et je jure, moi en particulier et pour tous mes sujets de protéger et de défendre le patron de ce livre de toutes les failles, les périls et les autres phénomènes naturels et accidentels de la vie et dans ce cas si quelqu'un attend à cette affaire il sera tué et l'on s'occupera de lui et on le pourvoira de beaucoup d'occupations mêmes si elles ne sont pas décrites dans ce livre.<sup>165</sup>

Une fois la promesse de l'esprit prononcée par ce dernier, le Karcist le suit pour accéder au trésor. Les autres personnes qui assistent au rituel doivent rester immobiles. Il est probable que le trésor soit gardé par un gnome, être difforme qui habite sous terre selon les kabbalistes, et dont l'une des missions est notamment de protéger les trésors. Dans le *Dragon rouge*, le gnome est décrit comme « un grand chien cotonné [...] avec un collier reluisant comme le soleil<sup>166</sup> », renvoyant à l'or. Il suffit que le sorcier pointe sa baguette foudroyante contre lui pour que le gnome le guide jusqu'au trésor. Arrivé au trésor, il doit jeter un parchemin sur lequel est inscrit la conjuration de la clavicule tout en prenant une pièce en gage de reconnaissance et en jetant une autre de son propre argent, qu'il aura mordu auparavant. Ce rituel, très précis, permet de désenvouter le trésor des multiples malédictions qu'avait dû lui conférer le Diable, mais aussi de le protéger de quiconque voudrait s'en emparer autre que le sorcier. En effet, le sorcier ne peut tout emmener d'un coup, il pourra donc revenir sans que personne d'autre ne découvre l'emplacement du trésor. Cependant, les sortilèges ne sont pas terminés, et le sorcier doit sortir à reculons et sans se retourner, sous peine que « toutes les montagnes du monde se renverseront sur lui<sup>167</sup> ».

---

<sup>161</sup> *Ibid.*, p.42 : « *Imperatore potentissimo, [...] libero ed assoluto padrone di tutto il Regno sotterraneo [...], Dominatore dell'Europa* ». Traduction de Julie Brunel.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p.43 : « *Prometto e giuro al nome di Dio da viveti obbedienza, prontezza e sommissione al padrone di questo libro* ». Traduction de Julie Brunel.

<sup>163</sup> *Ibid.* : « *rispondendo giustamente con chiarezza, senza anfibologia* ». Traduction de Julie Brunel.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p.44 : « *stagione, anno, mese, settimana, giorno, ora, quarto ed instante che sara lettra la mia chiamata* ». Traduction de Julie Brunel.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p.45-46 : « *Più, prometto e giuro io in particolare per tutti i miei sudditi di proteggere e di difendere il padrone di questo libro di tutte le fragure, pericoli, ed altre naturali ed accidentali vicende, ed in caso, per qualunque suo bisogno sarà chiamato, di assisterlo, e provederlo di tutto il bisogno, abenchè non sii notato in questo libro* ». Traduction de Julie Brunel.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p.47.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p.48.

### *Le renvoi de Lucifer*

Une fois le Karcist de retour dans le cercle cabalistique qui le protège, il est temps pour lui de renvoyer l'esprit, ce dernier ayant accompli son devoir pour le moment. La conjuration se présente ainsi :

O prince Lucifer ! je suis content de toi pour le présent ; je te laisse en repos et te permets de te retirer où bon te semblera, sans faire aucun bruit ni laisser aucune mauvaise odeur. Pense aussi à ton engagement, car si tu y manques d'un instant, tu peux être sûr que je te frapperai éternellement avec la baguette foudroyante du grand Adonay, Eloïm, Arien et Jehovam. Amen.<sup>168</sup>

Le sorcier commence par remercier Lucifer pour ce qu'il a fait. Il le laisse retourner dans sa demeure en paix. Toutefois, il précise que son retrait doit se faire en silence, sans qu'il fasse une quelconque mauvaise action ou qu'il tente de se rebeller. À la fin, il lui rappelle son engagement et le menace de le battre à l'aide de la baguette foudroyante, la même qui a été utilisée par Dieu pour le châtier et le chasser du paradis terrestre. Le rappel de sa déchéance dissuade Lucifer de toute tentative de libération.

Enfin, il s'agit pour le Karcist de remercier Dieu pour le bon déroulement du rituel et l'aide apportée au cours de l'invocation. Ceci prend la forme d'actions de grâce. Dieu est loué : on remarque un « ô » lyrique et l'usage d'adjectifs mélioratifs tels « grand », « précieuses » ou « puissante divinité ». Le sorcier réitère sa promesse « d'être charitables et de répandre sur [les pauvres] les rayons du soleil<sup>169</sup> ». Ceci est paradoxal puisqu'il s'agit des missions de tout bon religieux : faire preuve de charité et répandre la parole de Dieu sur terre. Pourtant, le sorcier vient de pactiser avec le Diable, même si ce pacte est inversé. Il ne faut toutefois pas oublier que la kabbale est intrinsèquement liée à la religion. L'invocation se clôt par la formule de politesse et d'adieu latine « *vale* », marquant le point final du rituel. L'usage du latin ajoute de l'autorité au propos et au rituel, preuve d'érudition donnant une part de mystère au grimoire qui est comme crypté. Il est fréquent que les langues soient mêlées dans les grimoires, comme nous avons pu le remarquer. Le cryptage empêche la divulgation des secrets que renferment le grimoire et ainsi leur utilisation par n'importe qui.

## **LE « SANCTUM REGNUM, OU LA VERITABLE MANIERE DE FAIRE DES PACTES »**

La seconde partie du grimoire du *Dragon rouge* contient le *Sanctum Regnum*, traduit par « saint royaume » ou « royaume de Dieu » dans *Dogme et rituel de la haute magie* d'Éliphas Lévi<sup>170</sup>. Il donne quatre conditions à la bonne réussite du *Sanctum Regnum* :

---

<sup>168</sup> *Ibid.*

<sup>169</sup> *Ibid.*, p.50.

<sup>170</sup> LÉVI, Éliphas, *Secrets de la magie*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.53.

Pour parvenir au *sanctum regnum*, c'est-à-dire à la science et à la puissance des mages, quatre choses sont indispensables : une intelligence éclairée par l'étude, une audace que rien n'arrête, une volonté que rien ne brise et une discrétion que rien ne puisse corrompre ou enivrer.

SAVOIR, OSER, VOULOIR, SE TAIRE, voilà les quatre verbes du mage.<sup>171</sup>

Cette expression désignerait la magie. Toutefois, le *Sanctum Regnum* diffère selon les grimoires. Dans le *Dragon rouge*, il expose comment faire des pactes avec les esprits et porte également pour titre *Pacta conventa daemoniorum*. On retrouve alors une hiérarchie des esprits, ainsi que la manière de les faire paraître et de les forcer à obéir. Ces démarches sont utiles pour ceux qui ne savent pas ou qui ne parviennent pas à faire la baguette foudroyante et le cercle cabalistique. Cette partie est tirée de « la grande Clavicule du grand roi Salomon<sup>172</sup> ».

## La hiérarchie des esprits infernaux

Il est nécessaire de connaître les noms des esprits pour les contacter et les commander. Chaque ange et chaque démon porte un nom, possède une signature ainsi qu'un signe distinctif comme un symbole. Ces signes se sont multipliés au fil du temps, ce qui peut rendre l'invocation plus compliquée. Henri-Corneille Agrippa appelle cela les caractères :

Ces caractères ne sont rien autre chose, que certaines lettres inconnues, & écritures qui empêchent les prophanes & indignes de se servir, & de lire les grands noms de Dieux & des esprits.<sup>173</sup>

### *Leurs noms et leurs signes*

Dans le *Dragon rouge*, les esprits sont hiérarchisés selon leur pouvoir. Comme nous pouvons le remarquer sur les images ci-dessous, on retrouve leur nom, accompagné de leur fonction et de leur signe. Les signes sont des reproductions de gravures, probablement sur bois, qui semblent plutôt récentes. Ces symboles diffèrent des dessins naïfs que l'on retrouve habituellement dans les éditions du *Dragon rouge* et que nous étudierons plus tard. Sur ces images, nous distinguons les trois principaux esprits infernaux. En premier lieu Lucifer, le Diable lui-même, porte le titre d'Empereur des Enfers. Il fut le premier ange à se rebeller contre l'autorité de Dieu et fut chassé par l'archange saint Michel. Son signe représente un personnage, probablement un homme, nu, entouré d'un ruban, dans une niche semblable à un petit temple grec ou romain comme nous le montre les deux colonnes et le fronton serti de volutes. Lucifer est représenté à la manière d'un dieu antique. Belzébuth, quant à lui, est le Prince des Enfers. Dans les Évangiles, il porte parfois le nom de « Seigneur de l'ordure » ou « Seigneur des mouches » et est souvent

---

<sup>171</sup> *Ibid.*, p.54.

<sup>172</sup> *Id. Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, p.55.

<sup>173</sup> AGRIPPA, Henri Corneille, *La Philosophie occulte*, t.2, La Haye : chez R. Chr. Alberts, 1727, p.121.

représenté sous la forme d'une mouche, ou de Bacchus. Son signe est un buste d'homme. Ce dernier porte les cheveux et la barbe longue, ainsi qu'une toge noire. Son apparence pourrait l'assimiler à un prophète, voire à Jésus, bien qu'il s'agisse d'un esprit infernal. Astaroth, enfin, est le Grand-Duc des Enfers. Il est souvent décrit comme un ange laid, chevauchant un dragon et tenant dans sa main une vipère. Ici, son signe à la forme d'un médaillon dans lequel on observe un visage humain, se rapprochant également de l'art antique et des représentations des dieux.

LUCIFER Empereur		LUCIFUGE Premier ministre	
BELZEBUT Prince		SATANACHIA Grand général	
ASTAROT Grand-Duc		FLEURETY Lieutenant-Général	
		NEBIROS Maréchal-de-camp	

Hiérarchie des Enfers dans l'édition de 1997 du *Dragon rouge*

Ces trois esprits infernaux ont sous leurs ordres quatre esprits supérieurs, et ensemble ils dirigent les puissances infernales. Ainsi, on retrouve Lucifuge, premier ministre des Enfers. Son symbole est une aigle sortant d'un feu de bois. L'aigle symbolise la force et la majesté. Roi du ciel, il est associé à Zeus dans le panthéon grec. Mais il dispose également d'un versant maléfique, souvent assimilé à l'Antéchrist sous la forme d'un rapace cruel et orgueilleux. Le fait qu'il sorte du feu renvoie directement aux Enfers. Satanachia est Grand général des Enfers. Son signe est un être humain, de sexe indéfini, portant un voile ou un capuchon. Il s'agit d'un démon relativement peu connu, tout comme Fleurety, Lieutenant-Général des Enfers, qui a pour symbole un totem entouré de motifs végétaux. Du fait du mauvais état des bois et donc des gravures, l'image est difficilement identifiable. Enfin, Nebiros est le dernier esprit supérieur. Il est Maréchal-de-camp et Inspecteur général des Enfers. Il est souvent représenté tel un corbeau. Son signe est ici une ancre sur laquelle se croise un trident et un sceptre, l'ancre symbolisant la constance et la fermeté tandis que les deux autres insignes marquent le pouvoir.

Chaque esprit supérieur a sous ses ordres trois esprits subordonnés. On compte dix-huit esprits inférieurs : Baël, Agares, Marbas, Pruslas, Aamon, Barbatos, Buer, Gusoy, Botis, Bathim, Pursan, Abigar, Loray, Valefar, Forau, Ayperos, Nuberus, Glasyabolos. Toutefois, on remarque une incohérence dans cette hiérarchie : il manque deux esprits supérieurs qui sont ajoutés par la suite dans le corps du texte. Ainsi, Agaliarept est général des Enfers et Sargatanas est brigadier. On ne connaît

pas leur signe, mais ils ont également trois esprits subordonnés. Enfin, les Enfers sont composés de millions d'autres esprits, qui ne sont pas nommés car il n'est pas utile de pactiser avec eux, ce ne sont que des ouvriers ou des esclaves. Les Enfers disposent d'une hiérarchie très précise, dans laquelle la servitude occupe une place importante, les esprits subordonnés devant effectuer tout ce qu'on leur demande.

### *Leurs pouvoirs : utilité du pacte*

En parallèle de la présentation des Enfers et de sa hiérarchie, le *Dragon rouge* présente les différents pouvoirs des démons, et à travers eux le but du pacte. En effet, il est nécessaire pour le sorcier de connaître les « puissances, sciences, arts, et talents<sup>174</sup> » des esprits des Enfers, pour ainsi s'adresser au démon adéquat selon le but de son invocation. Ainsi, il s'agit de convoquer Lucifuge Rofocale si l'on souhaite être riche, puisque Lucifer lui a donné un pouvoir sur « toutes les richesses et sur tous les trésors du monde<sup>175</sup> ». Satanachia a la « puissance de soumettre à lui toutes les femmes et toutes les filles, et d'en faire ce qu'il souhaite<sup>176</sup> ». Ses pouvoirs sont plus de l'ordre de la contrainte que de l'engendrement de quelconque sentiment. Agaliarept, quant à lui, dispose du pouvoir de « découvrir les secrets les plus cachés dans toutes les cours et dans tous les cabinets du monde ; il dévoile aussi les plus grands mystères<sup>177</sup> ». Fleurety peut faire n'importe quel travail au cours de la nuit, notamment en déléguant cela aux démons sous ses ordres. Il peut aussi déclencher des orages de grêles où il le souhaite. Sargatanas a la « puissance de vous rendre invisible, de vous transporter partout, d'ouvrir toutes les serrures, de vous faire voir tout ce qui se passe dans les maisons, de vous faire apprendre tous les tours et finesses des bergers<sup>178</sup> », et enfin Nebiros dispose de pouvoirs alchimiques et divinatoires. Il a la « puissance de donner du mal à qui il veut ; il fait trouver la main de la gloire ; il enseigne toutes les qualités des métaux, des minéraux, des végétaux et de tous les animaux purs et impurs : c'est lui qui a aussi l'art de prédire l'avenir, étant un des plus grands nécromanciens de tous les esprits infernaux<sup>179</sup> ». La main de la gloire est réputée pour rendre immobiles ceux qui la voient, elle était donc très utile aux voleurs. D'après le *Petit Albert* qui donne la recette de sa fabrication, elle est faite à partir d'une main de pendu.

### **Déroulement du pacte avec l'un des esprits infernaux**

Le rituel du pacte dans le *Sanctum Regnum* est relativement similaire à celui présenté dans la partie précédente. La différence majeure est qu'ici est convoqué un esprit en particulier, choisi en fonction de ses talents, et non le Diable lui-même. Il est noté que le roi Salomon, auteur supposé de ce texte, aurait rédigé ce rituel à partir de son expérience du pacte avec un esprit infernal, qu'il a usé « pour acquérir tant de richesses, pour avoir la jouissance de tant de femmes et pour connaître les plus

---

<sup>174</sup> *Id.* *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge*, p.60.

<sup>175</sup> *Ibid.*

<sup>176</sup> *Ibid.*, p.61.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> *Ibid.*, p.61-62.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p.62.

impénétrables secrets de la nature, par lesquels on peut faire toute sorte de bien et toute sorte de mal<sup>180</sup> ».

### *Préparation de la scène*

L'invocation du Diable ou d'un esprit infernal comporte des éléments invariants. Ainsi, l'exigence de pureté est encore nécessaire dans la convocation du démon présentée dans le *Sanctum Regnum*. Le sorcier doit l'être, ainsi que les objets dont il aura besoin, tels les cierges qui doivent être bénis. L'avant-veille, le sorcier doit couper une baguette de noisetier sauvage, suivant le modèle de la verge foudroyante. Pourvu de sa pierre émaille, il doit trouver un lieu isolé. Il est notamment conseillé de « faire le pacte dans une chambre écartée, ou dans quelque mesure de vieux château ruiné<sup>181</sup> », pour éviter d'être distrait au cours du rituel. À l'aide de la pierre, le sorcier doit tracer un triangle au sol, semblable au triangle des pactes. Il n'est toutefois pas nécessaire de le redessiner à chaque invocation. Le sorcier place ensuite les deux cierges de chaque côté du triangle. Il est noté qu'à la base du triangle se trouve le S.N. de Jésus, renvoyant probablement à son Saint Nom, JHS.

Une fois tous ses éléments réunis, la baguette foudroyante à la main, le sorcier peut enfin prononcer la « Grand Appellation des esprits avec lesquels l'on veut faire pacte, tirée de la grande clavicule ». L'exemple ici est donné avec Lucifuge Rofocale. Il faut au préalable demander l'accord de Lucifer puisqu'il est empereur des Enfers et dirige tous les démons. Il est loué, appelé « maître de tous les esprits rebelles<sup>182</sup> », et le sorcier demande sa protection ainsi que celle des deux autres esprits infernaux, Belzébuth et Astaroth. Par l'ordre de hiérarchie, Lucifuge sera obligé d'obéir au sorcier, ce dernier étant protégé par les plus grands esprits, plus grands encore que Lucifuge. Puis la convocation à proprement parler débute, Lucifuge est sommé de venir sous peine d'être contraint par la Sainte-Trinité. Bien que Dieu soit beaucoup moins présent dans le *Sanctum Regnum*, il est toujours le plus à même pour mater les esprits infernaux puisqu'il les a déjà châtiés une fois. Toutefois, la contrainte ne se traduit plus par une violence physique, à savoir que le sorcier ne fait plus usage de sa baguette foudroyante. Il s'agit ici d'une contrainte psychologique, le sorcier devant prononcer les « puissantes paroles de la grande clavicule de Salomon<sup>183</sup> », dont lui-même se servait pour obliger les esprits lors des pactes. Les paroles sont les suivantes :

*Agion, Tetragram, vaiycheon stimulamaton yezpares  
retragrammaton oryoram irion esytion existion eryona onera  
brasim moym messias soler Emmanuel Sabaoth Adonay, te adoro  
et invoco.*<sup>184</sup>

L'écriture de cette prière est très serrée sur le début, les caractères étant rapprochés il est difficile de séparer les différents mots. Outre un problème typographique, il

---

<sup>180</sup> *Ibid.*, p.55.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p.64.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p.66.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p.67.

<sup>184</sup> *Ibid.*

pourrait s'agir d'une manière de rendre ces paroles plus mystérieuses et plus compliquées à prononcer, les mots étant déjà peu communs. Il s'agit d'un langage obscur, donc certaines consonances se rapprochent du latin. Seuls les derniers mots de la prière peuvent se traduire par « je t'adore et je t'invoque ». On retrouve aussi les termes « messias Emmanuel Sabaoth Adonay », renvoyant à Emmanuel, le messie à venir chez Isaïe. Adonay est un des noms de Dieu et Sabaoth est le pluriel du nom hébreu signifiant « armée », parfois utilisé pour qualifier Dieu. On peut donc en conclure que le sorcier invoque Dieu en tant que Seigneur des armées pour contraindre les démons. C'est pourquoi par la seule force de ces paroles obscures pour un simple profane, l'esprit convoqué apparaît et se soumet.

### *Dialogue avec l'esprit et signature du pacte*

Lorsque l'esprit apparaît, il faut lui annoncer ce pour quoi on fait le pacte. Le *Sanctum Regnum* donne l'exemple d'une personne souhaitant accéder à la richesse. Les paroles que doit prononcer le sorcier sont signées « N.N. ». Il s'agit soit d'une abréviation obscure pour accentuer le mystère du pacte, soit les initiales de l'expression latine *Nomen Nominendum*, signifiant que la personne qui effectue le rituel doit se nommer. En échange de l'enrichissement demandé, Lucifuge désire que le sorcier se donne à lui au bout de vingt ans, et qu'il puisse disposer de son corps et de son âme comme il le voudra. Cependant, il faut prendre garde à la durée du pacte : en effet, le Diable a pour habitude de compter en demi-journées, distinguant jour et nuit. Ainsi, vingt ans pour lui correspondent généralement à dix ans dans un espace de temps normal. Le sorcier doit être vigilant. Il doit alors jeter un morceau de parchemin sur lequel est écrit à la main le pacte suivant :

Je promets au grand Lucifagé de le récompenser dans vingt ans de tous les trésors qu'il me donnera. En foi de quoi je me suis signée. N.N.<sup>185</sup>

Le nom de Lucifuge est mal orthographié. Cela est peut-être un subterfuge du sorcier pour rendre le pacte nul et ne pas se donner au Diable une fois les richesses acquises. Mais il pourrait également s'agir d'une simple faute d'orthographe, comme il était courant dans ce genre de littérature imprimée à la hâte.

Dans le *Sanctum Regnum*, Lucifuge refuse le pacte. Le sorcier relit alors l'appellation composée des terribles paroles de la clavicule jusqu'à ce que l'esprit cède. Ce dernier, sous cette contrainte psychologique, finit par accepter et signer le pacte, rajoutant toutefois deux conditions : le sorcier devra lui verser une pièce tous les premiers lundis de chaque mois et ne pourra pas l'invoquer plus d'une fois par semaine. Enfin, la suite de la démarche est identique à celle de l'invocation précédente. Lucifuge conduit le sorcier au trésor le plus proche, et la conjuration de renvoi de l'esprit est semblable. Seule la prière finale diffère, cette dernière étant titrée « Prière au Tout-Puissant en forme d'action de grâce ». Il s'agit d'un véritable panégyrique en l'honneur de Dieu, qualifié de « père céleste<sup>186</sup> ». Le sorcier remercie Dieu pour sa grande bonté et se place sous sa protection :

---

<sup>185</sup> *Ibid.*, p.69.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p.72.

Tu nous as ordonné et recommandé de soulager les pauvres, daigne, grand Dieu, m'inspirer de véritables sentiments de charité, et fais que je puisse répandre sur une autre sainte œuvre une grande partie des biens dont la grande divinité a bien voulu que je fusse comblé. [...] Ne permets pas qu'aucun esprit rebelle me nuise dans la jouissance des précieux trésors dont tu viens de permettre que je sois le maître. Inspirez-moi aussi, ô grand Dieu ! les sentiments nécessaires pour pouvoir me dégager des griffes du démon et de tous les esprits malins.<sup>187</sup>

Ainsi, la prière se clôt sur une note positive, le sorcier promettant de faire preuve de charité et de redistribuer les richesses auxquelles il a eu accès. Il sait que les démons peuvent lui nuire après le pacte qu'il a conclu, il souhaite donc être protégé. Il sait également que ces derniers pourraient lui insuffler des sentiments mauvais, le poussant au péché, notamment celui d'avarice. Il demande à Dieu de lui inspirer des sentiments nobles lui permettant de ne pas être sous l'emprise du Diable et de sa cohorte.

## Pièces supplémentaires

La fin du *Sanctum Regnum* est composée de deux parties supplémentaires. La première est une oraison pour se protéger des esprits, en lien avec l'invocation précédente et le pacte. La seconde est un tableau des jours heureux et malheureux, que nous tenterons d'analyser.

### *Se protéger des esprits : oraison en latin*

La nécromancie et l'invocation des esprits infernaux étant dangereux, il est nécessaire de se protéger. Ici, l'officiant va s'en remettre à Dieu et à son fils Jésus-Christ. L'oraison est en latin désarticulé, et l'on retrouve des termes obscurs intraduisibles, dans une langue similaires aux puissantes paroles de la *Clavicule*. Le fait que cette prière soit en latin ajoute du mystère au grimoire. Seuls ceux qui savent le lire peuvent utiliser cette conjuration, ce qui représente peu de personnes. De plus, le latin était la langue de l'Église, cela ajoute de la sacralité à la prière destinée à Dieu et Jésus-Christ.

L'oraison est un véritable éloge de ces derniers : il est fait mention de la vie et de tous les actes vertueux que Jésus a effectués, mais également de son martyr. Il est ainsi question de la croix et de la passion du Christ, mais aussi de la nativité, du baptême, de l'ascension et de sa consécration en tant qu'Esprit Saint. Dieu, quant à lui, est qualifié de « roi des rois » et « seigneur des seigneurs ». On trouve aussi ces trois exclamations lyriques : « *O Pater omnipotens ! ô Fili sapiens ! ô Spiritus Sancte !*<sup>188</sup> », Dieu illuminant le corps des hommes et étant associé au superlatif « *misericordissime*<sup>189</sup> », « très miséricordieux », et « *altissimi*<sup>190</sup> », « très haut ». En louant Dieu, l'officiant se place dans ses bonnes grâces et a donc plus de chances

---

<sup>187</sup> *Ibid.*, p.73-74.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p.81 : « O Père Tout-Puissant ! O Fils sage ! O Saint-Esprit ! ». Traduction personnelle.

<sup>189</sup> *Ibid.*.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p.82.



d'être protégé. L'oraison débute comme toute prière religieuse : « *In nomine Domini nostri Jesu Christi, Patris et Filii et Spiritus Sancti, sancta trinitas et inseparabilis unitas*<sup>191</sup> », ce qui accentue le côté officiel et ritualisé. Il ne s'agit plus ici de verser dans les actions démoniaques mais d'œuvrer en bon croyant. Le sorcier demande à Dieu d'être le protecteur de son corps, de son âme et de ses biens<sup>192</sup> car il est plus puissant que tous les mauvais esprits<sup>193</sup>. On retrouve le terme « *Sabaoth* », Dieu étant nommé « Saint Seigneur des armées, venant pour juger les vivants et les morts<sup>194</sup> ». Le sorcier s'adresse donc à un Dieu juste, contrairement aux puissances infernales. Ces dernières n'ont été invoquées que pour les profits qu'elles peuvent lui apporter, mais elles ne doivent pas être suivies et adorées. Les verbes « *adoro* », « *invoco* » et « *imploro* » sont fréquents au cours de l'oraison, le sorcier se vouant entièrement à Dieu. La prière convoque la Vierge Marie, les anges et les archanges, les prophètes et les patriarches, tous les saints<sup>195</sup> mais aussi Salomon qui a enchaîné les démons grâce aux paroles de la clavicule. Cette prière est la plus religieuse du grimoire. Après les nombreux rituels démoniaques, il s'agit pour le sorcier de se repentir.

### *Jours heureux et jours malheureux : lien avec les almanachs*

Enfin, le *Dragon rouge* est composé d'une « Table des jours heureux et malheureux » que l'on peut observer ci-contre. Il est surprenant de retrouver celle-ci dans un grimoire consacré au pacte avec le Diable et à sa soumission. En effet, il est noté dans les remarques qu'elle est destinée aux « cultivateurs ». Cela n'a donc rien à voir avec une quelconque sorcellerie ou démonologie comme dans le reste du grimoire mais relève plus de la superstition ancrée dans les campagnes. Cette table est typique des almanachs, dans lesquels on trouvait notamment des considérations météorologiques et des conseils pour le travail de la terre. Elle est composée de trois colonnes : celle du milieu comprend chaque mois de l'année, et est encadrée par une colonne contenant les jours heureux et une autre les jours malheureux. Ainsi, on apprend qu'en avril par exemple, le 5 et le 17 sont des jours heureux, l'agriculteur peut donc effectuer ses semences ou tout autre activité sur ses terres, alors que le 18, 20, 29 et 30 sont des jours malheureux. Il

TABLE des jours heureux et malheureux.		
JOURS HEUREUX.	MOIS	JOURS MALHEUREUX.
le 3. 10 27 31. le 7, 8 et 18.	Janvier.	le 13. et le 23.
3. 0. 12. 14 16.	Février.	2. 10. 17. et 22.
5. — et le 17.—	Mars.	13. 10. 23. 28.
1. 2 4. 6. 9. 14	Avril.	18. 20. 29. 30.
3. 5. 7. 9 12. 23.	Mai.	10. 17. et le 20.
2. 6. 10. 23. 30.	Juin.	le 4. et le 20.
5. 7. 10. 14 29.	Juillet.	le 5. 13. et 27.
6. 10. 13. 18. 30.	Août.	2. 13. 27 et 31.
13. 16. 25. 31.	Septem.	13. 16. 18. 16.
1. 13. 23. 30.	Octob.	le 3. 9. et le 27.
le 10. 20. le 29	Novem.	le 6. et le 23.
	Décem.	le 15. 26. et 31.

REMARQUE.

Plusieurs savans prétendent que cette Table fut donnée à Adam par un Ange ; aussi était-ce la règle de sa conduite ; il ne semait, ni ne transplantait rien que dans les jours heureux, et que, tout lui arrivait à bon port ; si nos cultivateurs suivaient ses traces, l'abondance comblerait nos vœux.

"Table des jours heureux et malheureux" dans l'édition de 1997 du *Dragon rouge*

<sup>191</sup> *Ibid.*, p.77 : « Au nom de notre Seigneur Jésus Christ, du Père, du Fils et du Saint Esprit, de la Sainte-Trinité et de l'unité inséparable ». Traduction personnelle.

<sup>192</sup> *Ibid.* : « *protectio corporis et animae meae, et omnium rerum mearum* ».

<sup>193</sup> *Ibid.* : « *postatem divinam super omnes malignos spiritus* ».

<sup>194</sup> *Ibid.*, p.78 : « *sanctus Dominus Deus sabaoth, qui venturus est judicare vivos et mortuos* ». Traduction personnelle.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p.79 : « *ber beatam Mariam matrem tuam, per Angelos et Archang, per prophetas et patriarchas et per omnes sanctos tuos* ».

ne faudra donc rien entreprendre au cours de ces quatre jours, au risque d'avoir des retombées dramatiques.

Il est noté que cette table a appartenu à Adam lui-même et serait issue du cadeau d'un ange. Cette théorie viendrait de « plusieurs savans<sup>196</sup> », ce qui lui donne plus de crédibilité, ayant fait l'objet de recherches d'érudits. Cette origine divine ajoute à la Table du crédit, les paysans seront ainsi plus prompts à la suivre puisqu'elle est l'œuvre de créatures céleste. De plus, cet ancrage religieux atténue le côté superstitieux de la Table. L'exemple d'Adam fait autorité : il s'agit de sa règle de conduite et il suivait ce tableau méticuleusement. Les agriculteurs veulent donc prendre Adam pour modèle. La Table leur promet « abondance », ce que recherche tout bon paysan. Les almanachs étaient friands de ce genre de données.

## FIN DU GRIMOIRE : « SECRETS DE L'ART MAGIQUE DU GRAND GRIMOIRE »

La dernière partie du *Dragon rouge*, intitulée « Secrets de l'Art Magique du Grand Grimoire », se détache du thème principal du grimoire. Extrait du *Grand Grimoire*, il s'agit alors plus d'un livre de recettes magiques qu'un grimoire de magie noire. Le lecteur a accès à des recettes pratiques pour la vie quotidienne. Toutefois, le dernier chapitre comprend des conseils quant à la convocation des démons. Le Diable n'est donc jamais loin.

### Un livre de potions

Les recettes présentes dans cette dernière section du grimoire sont très diverses. On retrouve quelques recettes liées à la magie noire, telles la « composition de mort, ou la pierre philosophale », mais la majorité a trait à une magie plus nuancée et bénéfique, voire à la magie blanche. Tous les arts occultes sont représentés : la recette « pour parler aux esprits la veille de la St-Jean Baptiste » est en lien avec la nécromancie, tandis que « pour faire la baguette divinatoire et la faire tourner » est utile pour prédire l'avenir. On apprend le rituel pour charmer les armes à feu, qui consiste en deux prières à Dieu et à Jésus-Christ. Chaque recette est très précise, allant même jusqu'à détailler le temps de cuisson des potions, ou spécifier si les instruments doivent être neufs, telle cette dernière pour la « composition de l'emplâtre pour faire dix lieues par heure » :

Prenez deux onces de graisse humaine, une once d'huile de cerf, une once d'huile de laurier, une once de graisse de cerf, une once de momie naturelle, une demi-chopine d'esprit de vin, et sept feuilles de verveine. Vous ferez bouillir le tout dans un pot neuf, jusqu'à demi-réduction, puis en formez les emplâtres sur de la peau neuve, et lorsque vous les appliquez sur la rate, vous allez comme le vent.<sup>197</sup>

Les recettes renvoient toutes aux grands thèmes récurrents des grimoires de magie blanche tel le *Grand Albert* : la richesse, l'amour, la médecine ou la vie quotidienne.

---

<sup>196</sup> *Ibid.*, p.83.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p.93.

Ainsi, une recette « pour gagner toutes les fois qu'on met aux loteries » explique qu'il est nécessaire de réciter trois fois une oraison en latin. Cette oraison loue Jésus-Christ ainsi que les anges Ariel et Rubiel, qui doivent aider le croyant et lui apparaître en rêve pour lui annoncer les chiffres gagnants de la loterie. La recette « pour se faire aimer de telle fille ou femme que vous voudrez » ne comprend que des éléments naturels : il s'agit seulement de cueillir une herbe précise en récitant une prière donnée, puis de glisser cette herbe sur la personne souhaitée sans qu'elle ne le remarque. Toutefois, on retrouve aussi des recettes plus amusantes et comiques, telle cette dernière « pour faire danser tout nu » :

Il faut ramasser la veille de la St-Jean Baptiste, à minuit, trois feuilles de noyer, trois plantes de marjolaine, trois plantes de mirthe et trois plantes de verveine, faire sécher le tout à l'ombre, le mettre en poudre et en jeter comme une pincée de tabac en l'air dans la chambre où sont les personnes que l'on veut jouer.<sup>198</sup>

De nombreuses recettes comprennent le sacrifice d'un animal. « Pour faire la jarretière de sept lieues par heure », il convient d'égorger un jeune loup puis de couper sa peau en jarretières larges d'un pouce. Mais cet instrument peut perdre de sa magie si une femme le voit ou si son possesseur traverse une rivière sans l'enlever. Dans la recette pour se rendre invisible, il s'agit d'un chat noir, animal maléfique associé au Diable et aux sorcières. Il est donc étonnant que pour devenir invisible, il faille faire bouillir un chat pendant vingt-quatre heures et jeter sa viande par-dessus l'épaule gauche, comme pour nourrir les esprits infernaux souvent associés à ce côté. Il faut enfin placer les os du chat sous les dents de gauche, en regardant un miroir, jusqu'à trouver le bon os et ne plus se voir dans ce dernier. Le sorcier doit alors dire « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum*<sup>199</sup> ». Enfin, la dernière recette, ne comprenant que des plantes, concerne la « composition de l'encre pour écrire les pactes ». En effet, cette encre est spéciale et doit être changé à chaque prise de contact avec le Diable ou un esprit infernal.

### Conseils pour le pacte avec le diable

La dernière section du *Dragon rouge* a pour titre « En quels temps les arts se doivent accomplir et perfectionner ». Il s'agit d'un chapitre sur les heures et périodes propices aux pactes avec les esprits infernaux, ainsi que les planètes sous lesquels il faut se placer en fonction du but du pacte. En effet, l'observation des heures et planètes est très importante pour la bonne réussite du rituel. Chaque planète est associée à une divinité du panthéon romain et symbolise à tour de rôle une heure de la journée, toujours dans cet ordre : Soleil, Vénus, Mercure, Lune, Saturne, Jupiter, Mars. Cependant, les conseils donnés dans cette partie se contredisent les uns les autres. Au début, il est dit :

Quant aux expériences particulières, l'heure et le temps de la conjuration ne se spécifient pas ; le plus sûr est de la faire de nuit, à cause du silence qui règne la nuit, pourtant on doit observer

---

<sup>198</sup> *Ibid.*, p.90.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p.92 : « Père, je confie mon esprit dans tes mains ». Traduction personnelle.

inviolablement que certaine qualité de jour est également bonne. Mais l'endroit principal et important pour le faire, c'est un lieu obscur, congru à semblable art, où personne n'habite.<sup>200</sup>

Le temps dépend de l'esprit invoqué : les esprits célestes sont appelés « dans un temps clair, serein, doux et tranquille » tandis que les esprits infernaux sont invoqués « dans un temps nocturne ou bien un jour nébuleux, depuis midi jusqu'au coucher du soleil<sup>201</sup> ». Selon les esprits, la manière d'apparaître ne sera pas la même : les anges faits de vent apparaîtront rapidement, ceux de feu feront preuve d'une grande impétuosité, et ceux composé d'eau viendront avec la pluie et le tonnerre. L'état d'esprit n'est également pas négligeable. L'officiant ne doit pas ressentir de crainte, sans quoi la foi disparaît, or « il faut opérer seulement avec grande Foi<sup>202</sup> ».

Pour ce qui est des planètes, le texte est parsemé de petites figures les représentant. Par exemple, le nom « lune » sera remplacé par un dessin de croissant de lune, le « soleil » par un cercle avec un point en son centre, ou « Vénus » par le symbole de la femme. Il en est de même pour les autres planètes. Ceci rend la lecture plus difficile, et parfois les sigles ne sont pas déchiffrables et rendent le texte obscur, comme cette figure dans le *Dragon rouge* qui comprend un cercle dans lequel on distingue un visage humain. Il est courant que les grimoires soient cryptés ou truffés de symboles. Parfois, les signes deviennent moins obscurs, le symbole se trouvant à côté du nom, mais cela est assez rare.

Enfin, les heures d'invocation varient selon le but du pacte. Par exemple, pour avoir connaissance d'un vol, il faut convoquer l'esprit à l'heure et au jour de la Lune, en lune croissante, entre la première et la huitième heure du jour. On peut aisément remarquer que même en ayant décrypté les sigles, le texte n'en reste pas moins obscur. En effet, qu'est-ce que l'heure et le jour de la Lune ? Le sorcier devait être un bon astrologue. De même, les heures où Mercure est lié à la Lune sont idéales pour préparer le rituel d'invocation, mais pas pour l'invocation en elle-même. Aux heures de la Lune, il est bon de convoquer les esprits pour des ouvrages de nécromancie ou pour retrouver les choses dérobées. Les heures de Vénus sont principalement destinées aux expériences burlesques et joyeuses, et celles de Mercure aux amours, à la grâce et à l'invisibilité, mais aussi, ce qui est paradoxal, à la haine et à la désolation. Enfin, « les heures du Soleil, de Jupiter et de Mercure [...] sont bonnes à éprouver toutes les expériences, tant ordinaires qu'extraordinaires<sup>203</sup> ». Nous pouvons donc constater que l'invocation et le pacte avec le Diable n'est pas chose facile. Le sorcier doit posséder de nombreuses qualités et des talents très variés.

Le *Dragon rouge*, grimoire du XIX<sup>e</sup> siècle, aurait donc été écrit par un supposé Antonio Venitiana del Rabbina. Preuve de sa popularité, il fut traduit en allemand, en italien et en espagnol et voyagea dans toute l'Europe. Son contenu est relativement similaire à celui d'un autre grimoire très populaire, le *Grand Grimoire*,

---

<sup>200</sup> *Ibid.*, p.97.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p.100.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p.106.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p.101-102.

et il fut souvent imprimé en édition conjointe avec le grimoire de *La Poule noire*, autrement appelé *La Poule aux œufs d'or*. Le *Dragon rouge* se divise en trois grandes parties. Une première concerne la préparation du rituel et l'invocation du Diable, aboutissant à un pacte. Ce rituel est fortement ancré dans la kabbale : il ne s'agit pas ici de se donner au Diable. Le sorcier, appelé aussi Karcist, doit plutôt le contraindre pour obtenir de lui tout ce qu'il désire. Ainsi, l'invocation est chargée de références religieuses, notamment à la Bible hébraïque et au vrai nom de Dieu. Pour convoquer le Démon, il est nécessaire d'avoir fabriqué au préalable la baguette foudroyante, utilisée pour battre le Diable en cas de rébellion, mais également d'avoir tracé au sol le grand cercle cabalistique qui sert de protection aux officiants contre les esprits infernaux. La seconde partie du grimoire contient le *Sanctum Regnum*, ou la véritable manière de faire des pactes selon la *Clavicule de Salomon*. Cela donne lieu à une présentation des Enfers et une hiérarchie des esprits, chacun ayant un nom, un signe et des pouvoirs précis. Enfin, le dernier chapitre du grimoire est un véritable livre de recettes magiques : tiré du *Grand Grimoire*, on retrouve des recettes très diverses pour accéder à la richesse ou susciter l'amour. Il est également fait mention des heures et périodes propices aux invocations, en fonction des planètes. Nous allons donc maintenant étudier plus en détails le *Dragon rouge* en tant que phénomène littéraire. En effet, malgré la censure, il fut imprimé en de nombreux exemplaires accessibles dans toute l'Europe. Il est cité dans les livres, en vente chez les libraires et il prend place dans de nombreuses bibliothèques.



# LES EDITIONS DU *DRAGON ROUGE* ET LEUR RECEPTION APRES L'EPOQUE MODERNE

---

Le terme « éditer » vient du verbe latin « *edo* » signifiant « faire sortir, mettre au jour ». Qualifiant à l'origine aussi bien des personnes que des choses, voire des enfants, ce terme a évolué pour ne se rapporter qu'au monde du livre aujourd'hui. Avec l'invention de l'imprimerie vers 1450, l'histoire du livre et de sa production connaît une croissance fulgurante. Il s'agira dans cette partie de s'intéresser particulièrement au sort réservé au *Dragon Rouge* depuis sa première impression, à la fausse date de 1521, jusqu'à aujourd'hui. Les livres de magie se développèrent avec l'avènement de l'imprimerie et touchèrent une grande partie de la population, mais furent également rapidement censurés, ce à quoi n'échappa pas le *Dragon Rouge*. Au cours de l'époque contemporaine, ce grimoire était présent dans les plus grandes bibliothèques occultes et chez les plus grands collectionneurs. Des lettrés lui firent référence dans leurs écrits, et certains l'attaquèrent pour son contenu.

## ÉVOLUTION HISTORIQUE DES GRIMOIRES

Les grimoires se répandent au début de l'époque moderne. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, trois événements peuvent être envisagés comme des catalyseurs de cette forte croissance : l'invention de l'imprimerie vers 1450 par Gutenberg avec plus de 40 000 ouvrages imprimés les cinquante premières années ; les réformes protestantes et catholiques avec un Diable omniprésent ; les procès de sorcellerie bouleversant l'Europe pendant plus de cent ans. L'histoire des grimoires oscille donc entre production croissante, censure et popularisation.

### La Renaissance : vers une ranimation des grimoires

La Renaissance est marquée par une redécouverte de la littérature et de la philosophie antique, et donc des écrits de magie. Le mouvement intellectuel humaniste en est le principal instigateur et le développement de l'imprimerie permet un meilleur accès aux livres. De plus, c'est à cette époque qu'apparaît la discipline de la démonologie.

#### *L'humanisme : une redécouverte des grimoires de l'Antiquité*

Bien que le terme « humanisme » n'apparaisse qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le terme « humaniste » vient du latin « *humanitas* », renvoyant ainsi au « *studia humanitas* » qui englobaient la rhétorique, l'histoire, la grammaire, la poésie et la philosophie morale. En Italie, lieu d'origine de ce mouvement intellectuel, « *umanista* » désigne les hommes qui cultivent et enseignent les humanités, c'est-à-dire les belles-lettres, qui doivent aboutir à la formation d'un homme meilleur. Les humanistes prennent pour modèle la littérature classique antique avec l'idée de redonner à l'homme sa grandeur passée, perdue au cours du Moyen-âge. Durant la Renaissance, les ouvrages grecs et latins sont redécouverts et remis en circulation. En parallèle, la langue vernaculaire prend de l'ampleur et devient une langue littéraire.

L'un des premiers humanistes qui participe à la redécouverte des grimoires est Marsile Ficin (1433-1499). Traducteur de nombreux auteurs classiques grecs, tels Platon, Plotin, mais aussi de textes orphiques et pythagoriciens, il les transposa en

latin. À la demande de son protecteur Cosme de Médicis, il entama en 1463 la traduction du *Pimandre*, premier traité du *Corpus Hermeticum*, à partir d'un manuscrit macédonien. Ce travail fut publié en 1471, puis 1472, sous le titre *Pimander, Mercurii Trismegisti Liber de sapientia et potestate Dei Marsilio Ficino interprete Asclepius, ejusdem Mercurii liber de voluntate divina L. Apuleio interprete*. Marsile Ficin participa donc à la connaissance de l'hermétisme et à la redécouverte des écrits antiques d'Hermès Trismégiste. En 1489, il publie *De triplici vita*, dans lequel la magie occupe une part importante, développant notamment une théorie des talismans et mentionnant la musique astrologique. Cet ouvrage se divise en trois parties : une première sur les moyens de préserver la santé des intellectuels ; une seconde sur les moyens de prolonger la vie ; et la dernière sur les influences astrales, la plus empreinte de magie. Selon lui, la magie fait partie de la conception du monde. Il cite des sources médiévales, comme le *Speculum astronomiæ*, mais aussi le corpus hermétique ou le *Picatrix*. Avant même la publication de son ouvrage, Marsile Ficin fut accusé d'hérésie et de magie, même s'il est rapidement innocenté grâce à des amis haut placés. En effet, selon lui, rapporter ne signifiait pas forcément approuver. Il fut toutefois considéré à la Renaissance comme un personnage central du monde intellectuel occulte.

Jean Pic de la Mirandole (1463-1494), modèle de savoir encyclopédique de la Renaissance, est l'instigateur de la kabbale chrétienne. En effet, il a adapté la kabbale juive, tradition ésotérique du judaïsme, au christianisme. Il a également publié en 1486 ses *Conclusiones philosophicæ, cabalisticæ et theologicæ*. Dans sa préface au lecteur, il annonce que cet ouvrage contient « neuf cents propositions dialectiques, morales, physiques, mathématiques, métaphysiques, théologiques, magiques et cabalistiques<sup>204</sup> ». Ainsi, on retrouve de nombreuses thèses en lien avec la magie, comme la conclusion 788 :

La magie est le propre de la nature qui est l'horizon du temps et de l'éternité, c'est pourquoi elle doit être recherchée par les moyens appropriés que les sages connaissent.<sup>205</sup>

Il distingue la magie démoniaque, la goétie, et la magie naturelle liée à la philosophie. Il rejette la première, l'homme n'étant qu'un esclave du Diable, tandis que la seconde est à rechercher. L'homme peut ainsi se faire maître de la nature. Valorisant cette forme de magie, l'ouvrage fut censuré et jugé hérétique en 1487 par la bulle pontificale *Etsi ex injuncto nobis* du pape Innocent VIII. Jean Pic de la Mirandole s'enfuit à Paris puis rentre à Florence grâce à l'intervention de Laurent de Médicis. En 1493, le pape Alexandre VI l'absout. Dans son *Oratio de dignitate hominis*, préface prévue pour ses *Conclusiones* et véritable hymne à la gloire de l'homme et de l'humanisme, il défend le libre arbitre face au déterminisme. Dans ses *Disputationes adversus astrologiam divinatricem*, il dénonce également l'astrologie judiciaire, qui rend l'homme dépendant selon lui et n'est que pure superstition. Il écrira notamment : « *vanitas vanitatum astrologia et omnis*

---

<sup>204</sup> PIC DE LA MIRANDOLE Jean, *Neuf cents conclusions philosophiques, cabalistiques et théologiques*, Paris : éd. Allia, 2006, « Au Lecteur » : « *Adscriptis numero noningentis Dialecticis, Moralibus, Physicis, Mathematicis, Metaphysicis, Theologicis, Magicis, Cabalisticis* ». Traduction de Bertrand Schefer.

<sup>205</sup> *Ibid.* p.197. Traduction de Bertrand Schefer.



*superstitio vanitas*<sup>206</sup> ». La magie naturelle est donc à rechercher, mais toutes les autres formes d'arts occultes à rejeter.

### ***La naissance de l'imprimerie : accessibilité des grimoires***

Avec le développement de l'imprimerie au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, la littérature magique se répand et se démocratise. La connaissance de la magie devient accessible à une plus grande partie de la population et non plus seulement aux lettrés et au clergé. Croyance principalement populaire, la magie est présente dans de nombreux foyers. Les imprimeurs y voient donc rapidement un marché potentiel et réimpriment des grimoires médiévaux ou antiques tel le *Grand Albert* ou le *Corpus Hermeticum*. L'historienne Élisabeth L. Eisenstein écrit qu'à l'époque moderne, on observe un « passage de la transmission orale à une codification imprimée de l'art du sorcier<sup>207</sup> ». Lors de sa création, l'imprimerie était décrite par l'Église comme un art noir : elle pensait que la multiplication de livres servait à véhiculer l'hérésie. En effet, l'imprimerie fut d'une grande aide pour Luther et lui permit de faire connaître ses idées à un plus grand nombre et plus rapidement. Le pape considérait donc cette nouvelle invention comme un vecteur de propagande satanique. Les grimoires, à l'origine principalement en latin, sont traduits en langue vernaculaire, ce qui permet un accroissement du lectorat : on retrouve alors des grimoires chez des artisans, commerçants ou apothicaires, mais aussi dans les campagnes bien que ce soit dans une moindre mesure.

Johannes Trithemius (1462-1516), abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Sponheim près de Mayence, publie *Antipalus maleficiorum comprehensis quatuor libris* en 1508. Dans cet ouvrage, il recense quatre-vingt-neuf titres de livres de magie, accompagnés de notices, accessibles à son époque. Parmi les grimoires inventoriés, on retrouve *La Clavicule de Salomon*, mais également le *Picatrix*. Cette recrudescence des livres de magie est également propice à l'impression de nouveaux grimoires, inédits, comme c'est le cas des *Sept Livres de l'Archidoxe magique* de Paracelse en 1526 et *De la philosophie occulte* d'Henri-Corneille Agrippa de Nettesheim en 1532.

C'est à cette même période que se développe la démonologie, science qui étudie la nature des démons. Il s'agit de réaliser une classification des démons, mais également de connaître leur histoire et leurs attributs. La démonologie est au cœur des débats du XV<sup>e</sup> siècle, et de nombreux traités sont imprimés. Les inquisiteurs, principaux rédacteurs de traités démonologiques, tentent de représenter la société démoniaque selon le modèle chrétien. Le *Malleus Maleficarum*, l'un des plus célèbres traités de ce genre, annonce que les démons ont pour but de détruire la religion chrétienne, aidés par les sorcières.

### **Entre censure et répression : une guerre contre les grimoires**

Face à une production de grimoires en constante croissance et au développement des pratiques magiques, l'Église et l'État mettent en place un violent système de répression. Les livres de magie sont censurés et leurs possesseurs arrêtés.

---

<sup>206</sup> « L'astrologie est vanité des vanités et toute superstition est vanité ». Traduction personnelle.

<sup>207</sup> EISENSTEIN Elizabeth L., MANSUY Gérard. « L'avènement de l'imprimerie et de la Réforme », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 26<sup>e</sup> année, n°6, 1971, p.1374.

### *Une période tourmentée : les réformes religieuses*

La Réforme puis les guerres de religion en France ont favorisé le retour en force des grimoires et leur répression. Le 31 octobre 1517, Martin Luther publie ses quatre-vingt-quinze thèses pour contester la vente d'indulgences et le pouvoir du pape. Ces thèses connaissent rapidement un succès en Allemagne et le pape demande à Luther de se rétracter, ce qu'il ne fera pas. Grâce au progrès de l'imprimerie, les ouvrages de Luther connaissent une médiatisation de masse et en seulement trois ans, plus de 300 000 exemplaires de ses travaux sont imprimés. En 1520 et 1521, les bulles pontificales *Exsurge Domine* et *Decet Romanum pontificem* condamnent Luther à l'excommunication et ses livres à l'autodafé. Prônant un accès direct à la parole de Dieu, Luther traduit la Bible en allemand en 1534. Grâce à l'imprimerie notamment, le message luthérien se répand rapidement dans toute l'Europe. Entre 1562 et 1598, huit conflits font rage entre protestants et catholiques en France. Pendant presque un demi-siècle, les protestants sont persécutés par le pouvoir en place, et le massacre de la Saint-Barthélemy en 1572 marque l'apogée des persécutions contre les huguenots, dix mille personnes trouvent la mort en France.

Ces polémiques confessionnelles ont une incidence sur l'image que l'on se fait de la sorcellerie. En effet, cette rivalité entre les deux églises exacerbe la chasse aux sorcières. Par exemple, l'axe rhénan fut victime d'une violente répression de la sorcellerie, avec de nombreux procès. Il formait également une ligne de faiblesse de la chrétienté, où les hérésies étaient considérées comme courantes, et la Réforme s'y implante rapidement. La chasse aux sorcières fut plus virulente là où les deux religions cohabitaient, et les procès de sorcellerie remplacèrent ceux pour hérésie. Le Diable est omniprésent dans les sociétés du XVI<sup>e</sup> siècle et il y avait une volonté de la part des populations de le combattre. Dans la presse ou les écrits de l'Église catholique, Luther était souvent représenté comme un envoyé de Satan dont le but était de perdre le monde et non de le sauver. Les protestants se livraient à la même diabolisation à l'encontre des catholiques et diabolisaient surtout la papauté. Patrick Snyder écrit que « l'œuvre de Satan, pour les réformateurs protestants et catholiques, se manifeste dans les convictions religieuses et morales de l'autre<sup>208</sup> ». Ainsi, les personnes jugées pour des convictions religieuses divergentes étaient souvent plus exposées à une accusation de sorcellerie par la suite. Les deux adversaires menèrent une guerre acharnée contre le Diable et ses disciples, les sorcières. Il fallait éliminer les individus prétendument liés à Satan susceptibles de corrompre la société. Les polémiques confessionnelles participèrent à la répression de la sorcellerie qui toucha toute l'Europe.

### *La censure et l'Index de l'Église*

Face à la recrudescence des livres de magie, l'Église met en place des dispositifs de censure. En 1515, le pape Léon X, lors du V<sup>e</sup> concile de Latran, promulgue la bulle pontificale *Inter Sollicitudines*, qui impose le principe de la censure. Chaque livre, avant publication, doit être examiné par l'évêque sous peine d'excommunication. En 1549 paraît le premier *Index librorum prohibitorum*, le plus répressif, publié par l'Inquisition romaine sous le pontificat de Paul III. Il contient plus de mille ouvrages interdits, classés en trois catégories : auteurs non catholiques avec leurs ouvrages prohibés ; titres interdits, contenant notamment certaines

---

<sup>208</sup> SNYDER Patrick, *Représentations de la femme et chasse aux sorcières, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle : lecture des enjeux théologiques et pastoraux*, Saint-Laurent : éd. Fides, 2000, p.28.

éditions de la Bible ; et enfin les ouvrages interdits, ne comportant aucune indication d'auteur, d'imprimeur, de date ou de lieu d'édition. Le but de l'*Index* est d'interdire aux croyants la lecture de certains livres jugés dangereux pour la foi ou les mœurs. En 1564 paraît à Rome l'*Index librorum prohibitorum cum regulis confectis per Patres a Tridentina Synodo delectos*, rédigé lors du concile de Trente, rapidement réimprimé à Lyon en format in-quarto d'une cinquantaine de pages. Cette liste exhaustive et régulièrement mise à jour contient principalement des livres protestants, mais on retrouve aussi de nombreux livres de magie, parmi eux les travaux d'Henri-Corneille Agrippa dont le *De occulta philosophia* ou *La Clavicule de Salomon*. La charge d'établir la liste est ensuite confiée à la « Congrégation de l'Index », créée en 1571. L'*Index* sera par la suite réédité trente-deux fois jusqu'en 1948, et environ 6 000 ouvrages auront été prohibés, certains même écrits par des grands auteurs tels Voltaire, Balzac ou Baudelaire, et touchant des thèmes très variés tels l'hérésie, l'immoralité, la sexualité ou la politique. L'institution fut supprimée en 1966 lors du II<sup>e</sup> concile de Vatican, la liste ne faisant plus office de loi ecclésiastique.

Toutefois, la France n'a pas suivi l'*Index* à la lettre. La Sorbonne met en place en 1542 le *Catalogue des livres censurez par la faculté de théologie de Paris*, que chacun est obligé de suivre selon l'édit de Fontainebleau de 1547. Par la suite, la censure devient une affaire d'État. La censure royale se développe et Richelieu la laïcise par l'édit de 1629. Le Code de la librairie est créé en 1723. Des censeurs royaux sont nommés, et les livres ne peuvent être imprimés sans l'octroi du privilège royal.

Cette répression a également provoqué l'effet inverse : en effet, les livres censurés vont être recherchés car de nombreuses personnes vont vouloir les lire. Cette transgression de l'interdit catalyse l'essor d'une littérature de contrebande. L'Église et l'État, en ayant mis en place cette censure, obligent les imprimeurs à créer de fausses adresses, comme l'Angleterre ou les Provinces-Unis, pour ne pas être arrêté et condamné à mort. Ceci explique donc les difficultés pour dater les livres de magie.

### *Les procès de sorcellerie*

L'époque moderne vit se mettre en place une véritable chasse aux sorcières. Au Moyen-âge, les accusations de magie sont relativement faibles, et 70% des accusés sont des hommes, aussi bien savants que gens du peuple. Mais à la Renaissance, cette tendance s'inverse. Dans une société misogyne, les femmes étaient plus vulnérables et donc immédiatement visées, en premier lieu les femmes âgées et les veuves. Les soupçons de sorcellerie touchaient principalement des personnes marginalisées, ayant souvent mauvaise réputation. Elles s'exposaient ainsi au ressentiment des autres villageois qui pouvaient alors les soupçonner de désirer le Mal ou d'invoquer le Diable. La peur de ce dernier était omniprésente au XVI<sup>e</sup> siècle. Un simple conflit de voisinage ou une jalousie pouvait entraîner une accusation, tout comme les problèmes météorologiques et la destruction des récoltes. Les périodes de famines ou d'épidémies sont aussi des périodes au cours desquelles les procès se multiplient. Pour Brian P. Levack, ces persécutions relèvent d'une multitude de raisons :

La chasse aux sorcières a été attribuée, pour une part ou en totalité, à la Réforme, à la Contre-Réforme, à l'Inquisition, à

l'usage de la torture dans le cours de la procédure, aux guerres de religion, au zèle religieux du clergé, à la naissance des États modernes, au développement du capitalisme, à la diffusion de l'usage des narcotiques, aux mutations du savoir médical, aux conflits sociaux et culturels, aux tentatives d'éradication des derniers restes du paganisme, au besoin des classes dominantes de distraire les masses de leurs intérêts immédiats, à la haine des femmes, etc.<sup>209</sup>

Après l'Inquisition, les tribunaux séculiers reprennent une procédure identique, ce qui favorise des persécutions à grandes échelles avec usage de la torture. Les premiers procès européens connurent un apogée vers 1480, puis diminuèrent au début du XVI<sup>e</sup> siècle pour devenir encore plus meurtriers entre 1580 et 1630. La répartition géographique des procès de sorcellerie en Europe est très inégale : la chasse aux sorcières fut très violente en Allemagne, un peu moins en France où elle se concentra sur l'axe de la méditerranée à la mer du Nord, comme en Savoie et en Lorraine, mais elle toucha également la Suisse et l'Écosse. De nombreux documents judiciaires ayant été détruits ou perdus, le nombre total de procès de sorcellerie ne peut être précis. En Allemagne, plus de cinquante mille personnes auraient été traduites en justice, alors qu'elles ne seraient que dix mille en France, ce qui représente déjà beaucoup. Les archives du Parlement de Paris nous apprennent qu'entre 1565 et 1640, 1 123 personnes furent jugées en appel. On peut ainsi supposer que le nombre de procès en première instance devaient être encore plus élevé. Pour certaines années, le nombre de procès en appel est très élevé, comme en 1572 où 20 appels eurent lieu, ce chiffre élevé s'expliquant probablement par les troubles liés à la Saint Barthélemy. En outre, le Parlement de Paris n'avait pas sous sa juridiction le sud de la France, où de nombreuses sorcières furent également arrêtées. Au total, c'est environ 110 000 procès<sup>210</sup> qui eurent lieu en Europe, dont 48% se sont soldés par une condamnation à mort, les sorcières étant principalement destinées au bûcher<sup>211</sup>. Les procès pour sorcellerie cessèrent définitivement en France avec l'ordonnance de 1682 promulguée par Louis XIV, les sorcières devenant des victimes ou des charlatans et les dénonciateurs risquant un procès pour fausse accusation.

Si l'on replace ces événements dans un contexte d'histoire des grimoires, beaucoup furent détruits au cours de cette période tourmentée. Toutefois, en comparaison du grand nombre d'accusés, peu de livres de magie furent découverts. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que de nombreux accusés étaient innocents. De plus, les femmes n'étaient pas les principaux possesseurs de grimoires du fait de leur condition sociale.

---

<sup>209</sup> LEVACK, Brian P., *La Grande Chasse aux sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, Seyssel : Champ Vallon, 1991, p.14-15.

<sup>210</sup> Ce chiffre ne comprend pas les procès sur les territoires de langue allemande, ni dans les régions polonaises, ni les procès et exécutions illégaux perpétrés par les populations, aboutissant généralement à un lynchage, une lapidation ou une noyade. Par exemple, plus de 300 personnes furent tuées par lynchage dans les Ardennes au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>211</sup> *Ibid.* p.34.

## Le siècle des Lumières : démocratisation des écrits sur le Diable

Le courant des Lumières se développe après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Il est marqué par une victoire de la raison et du rationalisme sur la magie et la superstition. La sorcellerie et les conjurations sont alors considérées comme des fraudes, les sorciers tentant de profiter de l'innocence des populations. L'observation, l'expérience et le raisonnement deviennent centraux dans l'éducation et la pensée des Lumières. L'Inquisition rencontre des difficultés à se maintenir, tout comme l'obscurantisme et la restriction des savoirs. Au cours de ce siècle de grands changements, l'accès aux grimoires se démocratise et certains intègrent la célèbre Bibliothèque bleue. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Diable fait sa grande entrée dans la littérature populaire.

### *Popularisation grâce à la Bibliothèque bleue*

Bien que les livrets bons marchés imprimés sur du papier de moindre qualité existent depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque bleue n'apparaît qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Les historiens se disputent deux thèses au sujet du dénominateur « Bibliothèque bleue ». Selon les premiers, ce nom viendrait de la couleur du papier de couverture, gris-bleu, papier de moindre coût utilisé pour emballer le sucre. D'autres annoncent que l'adjectif « bleu » désignerait le contenu des œuvres appartenant à cette collection. Par exemple, dans le *Dictionnaire* de Furetière, « bleu » est utilisé au sens de littérature populaire dans la définition du terme « conte<sup>212</sup> ». Ces livres, mal encrés et imprimés à la hâte, étaient parfois illustrés, et les bois étaient souvent réutilisés pour limiter encore une fois les coûts. Ces ouvrages, d'un petit format littéraire et d'un nombre de pages variable pouvant s'étendre de six à deux cent pages, étaient vendus par colportage au grand public et se répandirent rapidement dans les campagnes. Autour de neuf millions de livres étaient vendus chaque année sous la République, mais en comparaison ils sont relativement peu à nous être parvenus. Les livres de la Bibliothèque bleue avaient tous un caractère plaisant, le but étant, comme lors du classicisme, d'instruire en amusant. Parmi eux, on retrouve pour une grande majorité des ouvrages religieux tels des vies de Saint, des réflexions sur la mort ou des livres d'éducation religieuse, mais on observe également des romans de chevalerie, des romances, des contes, des ouvrages pratiques issus de manuscrits médiévaux, des guides pratiques de jardinage et de cuisine, et des textes de la Renaissance. Les historiens recensent plus de 1 200 titres en circulation. Le premier éditeur des livres de la Bibliothèque bleue est Nicolas Oudot à Troyes, mais il est rapidement imité à Paris et Rouen. Ces livres témoignent d'une volonté de populariser des textes déjà existants, mais aussi de donner un accès à la littérature et à la lecture à un plus grand nombre. Cette production était au début méprisée par les élites, perçue comme une littérature vulgaire pour le peuple.

Le clergé reproche aux livres de la Bibliothèque bleue d'avoir un contenu démoniaque. C'était un blasphème de les lire, voire d'en posséder seulement un. En effet, on retrouve dans ces ouvrages les secrets les plus sombres. Grâce à cette collection, le contenu des grimoires, aussi bien de magie noire que de magie blanche,

---

<sup>212</sup> FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye : Chez A. et R. Leers, 1690 : « CONTE. f. m. Histoire, récit plaisant. [...] Se dit proverbialement en ces phrases. Ce sont des *contes* de vieilles, dont on amuse les enfans, des *contes* à dormir debout, de peau d'asne, de la cigogne, de ma mere l'Oye. Un *conte* violet, un *conte* jaune, un *conte* bleu, &c. »

devient accessible à tous. Le premier livre de magie à être publié est le célèbre *Grand Albert*, imprimé entre autres dans l'officine de Jean Oudot en 1604. Viennent ensuite le *Grimoire du Pape Honorius*, l'*Enchiridion Leonis Papæ* et *La Véritable Clavicule de Salomon* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais le plus populaire des livres de magie reste le *Grand Grimoire*, premier grimoire explicitement en relation avec le Diable, dont s'est inspiré le *Dragon Rouge*. Sa première édition au sein de la Bibliothèque bleue, ou du moins la plus influente puisqu'elle nous est parvenue, date de 1750. Elle contient la manière d'appeler Lucifugé Rofocale, premier ministre du Diable, et la façon de sceller un pacte avec lui.

### *L'importance du colportage*

Dans son *Dictionnaire* datant de 1690, Furetière donne une définition très précise du métier de colporteur :

COLPORTEUR. f. m. Marchand qui va vendre ses marchandises par les ruës, & qui les porte dans une manne ou cassette pendue à son col. Les *Colporteurs* vendent des images, des estuis, des ciseaux, des lacets, & autres menuës marchandises. On le dit particulièrement des crieurs de gazettes, d'Edits, & autres feuilles volantes, qui sont nouvelles, & d'un prompt debit. Par les Status des Libraires, il est deffendu aux *Colporteurs* de tenir apprentifs, magasins, ni boutiques, ni imprimerie, ni faire imprimer en leurs noms, mais peuvent porter au col une balle pour porter de petits livres qui ne passeront pas 8. feuilles brochées, ou reliées à la corde, & imprimées par un Libraire de Paris avec sa marque.<sup>213</sup>

Dans la législation royale, le colporteur était doté d'une petite plaque dont l'octroi était limité et qui lui permettait de vendre de petits livres. Selon le *Code de la Librairie et imprimerie de Paris* de 1744, personne ne peut exercer ce métier s'il ne « sçait lire & écrire<sup>214</sup> » et « s'il n'a fait Apprentissage de Libraire, d'Imprimeur, de Fondateur de Caractères, ou de Relieur<sup>215</sup> ». Le nombre de colporteurs en France était limité et dépendait de la permission du lieutenant de police. En 1611, quarante-cinq colporteurs étaient autorisés à vendre des livres de la Bibliothèque bleue. En 1650, ils sont cinquante et en 1712 on compte cent-vingt colporteurs. Lors de la monarchie de Juillet, le colportage connaît son apogée avec plus de 3 500 colporteurs distribuant au moins neuf millions de volumes. Les livres de colportage sont alors obligatoirement examinés par une commission spéciale, ils sont estampillés d'un timbre bleu portant le terme « colportage », le département et l'année, et chaque colporteur doit être titulaire d'une permission spéciale, personnelle et révocable. Ces mesures seront supprimées en 1880, le métier de colporteur tendant à disparaître.

---

<sup>213</sup> FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye : Chez A. et R. Leers, 1690, « Colporteur ».

<sup>214</sup> SAUGRAIN, *Code de la Librairie et Imprimerie de Paris ou Conférence du règlement arrêté au conseil d'état du roy, le 28 Février 1723, et rendu commun pour tout le Royaume, par Arrêt du Conseil d'Etat du 24 Mars 1744. Avec les anciennes ordonnances, Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens & Jugemens rendu au sujet de la Librairie & de l'Imprimerie, depuis l'an 1332, jusqu'à présent*, Paris, 1744, p.231.

<sup>215</sup> *Ibid.*, p.232.

L'attitude des libraires face aux colporteurs reste ambiguë. Les libraires leur reprochent de leur faire concurrence en ville, mais ils les tolèrent voire les utilisent pour la vente dans les campagnes et lors des foires. Les colporteurs sont les intermédiaires entre le fabricant du livre et son acquéreur. Ils furent un vecteur important de la diffusion des livres de la Bibliothèque bleue, et à travers eux de quelques livres de magie.

### *Vers l'époque contemporaine : l'entrée du Diable et des pratiques occultes dans la littérature*

L'historien Robert Muchembled, dans son ouvrage *Magie et sorcellerie en Europe*, écrit :

Les feux des derniers buchers ne sont pas encore éteints que l'intérêt pour la sorcellerie, et, plus généralement, pour le « monde occulte », va s'emparer de nombreux esprits, même parmi les plus éclairés. Satan, ses comparses et tout leur attirail sulfureux de sortilèges et de maléfices entre en grande pompe dans le domaine de l'imaginaire artistique.<sup>216</sup>

En effet, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux auteurs prennent le Diable pour personnage principal, et en font un personnage littéraire. Le Diable passe du domaine de la croyance à celui de l'imagination. Il est mentionné pour la première fois en 1707 dans *Le Diable boiteux* d'Alain-René Lesage, inspiré du roman espagnol *El Diablo cojuelo* de Luis Vélez de Guevara. Le roman narre les aventures de Cléophas et de sa rencontre avec le Diable, Asmodée, qu'il libère d'une bouteille. Lesage rompt avec les préjugés à propos du Diable<sup>217</sup> et le décrit ainsi :

Un homme en manteau de la hauteur d'environ deux pieds & demi appuyé sur deux bequilles. Ce petit monstre boiteux avoit des jambes de bouc, le visage long, le menton pointu, le teint jaune & noir, le nez fort écrasé : ses yeux qui paroisoient tres-petits ressembloient à deux charbons allumés : sa bouche excessivement fenduë étoit surmontée de deux crocs de moustache rousse & bordée de deux lèvres sans pareilles.<sup>218</sup>

Au fil du roman, le lecteur éprouve de la sympathie pour ce Diable qui se réjouit de tout le mal qui arrive. Ce roman rencontre un grand succès et est rapidement réédité et imité, avec par exemple la publication du *Diable bossu* par l'abbé Bruslé de Montpleinchamp.

Précurseur du récit fantastique, Jacques Cazotte écrit en 1772 *Le Diable amoureux*. Il est l'un des premiers à introduire le merveilleux dans la fiction. Le

---

<sup>216</sup> MUCHEMBLED, Robert, *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-Age à nos jours*, Paris : Armand Colin, 1994, p.254.

<sup>217</sup> LESAGE, Alain-René, *Le Diable boiteux*, Amsterdam : chez Henri Desbordes, 1707, p.8 : « Ils disent que j'ay des ailes dorées, un bandeau sur les yeux, un arc à la main, un carquois & des fleches sur les épaules & avec cela une beauté ravissante. »

<sup>218</sup> *Ibid.*, p.12.

héros, Alvare, décide un jour d'invoquer le Diable, plus d'après une conception préromantique de l'ennui et le goût du dépassement que par réelle recherche du pouvoir. Le Diable lui apparaît alors sous la forme d'un chameau, puis d'un épagneul, et après maintes métamorphoses sous la forme d'une jolie jeune femme, Biondetta. Conte à la fois symbolique et moral, il est question de la tentation du Diable et de ses moyens de séduction. Biondetta promet à Alvare la science et le pouvoir sur les hommes, les éléments et la nature<sup>219</sup> en échange du pacte. Éperdument amoureux, Alvare refuse et souhaite seulement se marier avec elle, mais cette dernière n'est pas du même avis. Elle est en réalité le Diable, et est là pour le guider vers la vérité et le bonheur.

Inspiré entre autres de Cazotte, *Le Moine* de l'écrivain anglais Matthew Gregory Lewis, publié en 1795, met en scène Mathilde de Villanegas, figure diabolique pouvant être rapprochée de Biondetta, et le moine Ambrosio, personnage principal manipulé par cette dernière. Véritable roman gothique, Ambrosio apostasie pour se vouer au Diable.

Mais c'est au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec le mouvement romantique, que le Diable parvient à son apogée dans la littérature. On le retrouve à l'opéra, dans les poèmes, les romans, au théâtre, mais également dans les peintures et les sculptures. Un romantisme noir voit le jour, porté notamment par Charles Nodier et Gérard de Nerval, dans lequel le Diable, mais aussi la folie, le crime, la mélancolie et des créatures fantastiques occupent une place centrale. Le pacte avec le Diable est un thème récurrent du romantisme, l'homme accédant à tous ses désirs en échange de son âme, comme par exemple dans *Faust* de Goethe en 1808 ou *La Peau de chagrin* de Balzac en 1831. Victor Hugo écrit un long poème épique, *La Fin de Satan*, publié à titre posthume en 1886 et mettant en scène la chute de Lucifer qui répand le Mal sur terre pour se venger de Dieu. Enfin, Baudelaire est peut-être l'auteur qui a accordé la plus grande place au Diable dans son œuvre. Il ne lui a pas, comme ses contemporains, dédié une œuvre en particulier, mais Satan est présent partout en arrière-plan, par allusion. Baudelaire écrit dans son poème « La destruction<sup>220</sup> », extrait des *Fleurs du Mal* publiées en 1857, qu'il est « sans cesse à [s]es côtés » et l'accompagne à chaque instant.

---

<sup>219</sup> CAZOTTE, Jacques, *Le Diable amoureux*, Paris : Henri Plon, 1871, p.266-267 : « Je le remplirai de sciences ; je l'élèverai au faite des grandeurs. Voudras-tu, mon cœur, voudras-tu être la créature la plus privilégiée, te soumettre avec moi les hommes, les éléments, la nature entière ? »

<sup>220</sup> BAUDELAIRE, *Les Fleurs du Mal*, « La destruction » :

Sans cesse à mes côtés s'agite le Démon ;  
Il nage autour de moi comme un air impalpable ;  
Je l'avale et le sens qui brûle mon poumon  
Et l'emplit d'un désir éternel et coupable.

Parfois il prend, sachant mon grand amour de l'Art,  
La forme de la plus séduisante des femmes,  
Et, sous de spécieux prétextes de cafard,  
Accoutume ma lèvre à des philtres infâmes.

Il me conduit ainsi, loin du regard de Dieu,  
Haletant et brisé de fatigue, au milieu  
Des plaines de l'Ennui, profondes et désertes,

Et jette dans mes yeux pleins de confusion  
Des vêtements souillés, des blessures ouvertes,  
Et l'appareil sanglant de la Destruction !



## EDITION DU *DRAGON ROUGE*

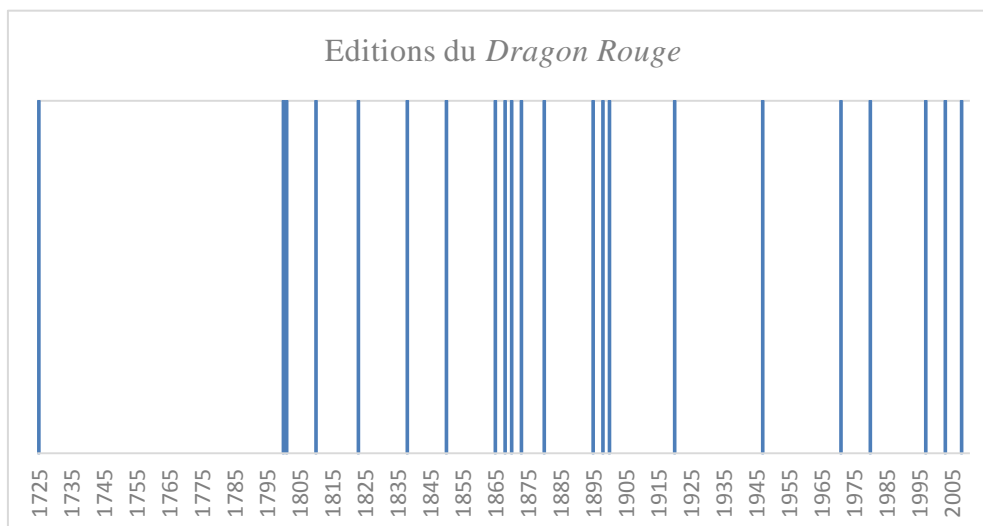
Le grimoire du *Dragon Rouge* est emblématique du sort réservé à la littérature occulte à partir de l'époque moderne. Il s'agit ici d'étudier les différentes éditions de cet ouvrage. De 1521, date apocryphe de la première édition du *Dragon Rouge*, jusqu'à aujourd'hui, trente-trois éditions de ce fameux grimoire peuvent être recensées. Au premier abord, ce nombre peut sembler peu élevé. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce livre a été censuré pendant de nombreuses années. Une édition du *Dragon Rouge* ainsi que deux éditions du *Grand Grimoire*, ayant un contenu pratiquement similaire, seront ensuite étudiées plus particulièrement.

### La *Dragon Rouge* : une littérature prohibée

Nous avons entrepris, dans cette partie, la tâche ardue de recenser toutes les éditions du *Dragon Rouge*. À partir du catalogue international en ligne WorldCat et du *Consortium of European research Libraries*, trente-trois éditions du *Dragon Rouge* ont été répertoriées. Cette liste, disponible en annexe 1, se veut exhaustive. Au total, c'est quatre-vingt-onze grimoires du *Dragon Rouge* qui ont été découverts partout dans le monde et dans trois langues différentes. Toutefois, un ouvrage portant le même titre a été publié en 1866 et dénonce quant à lui le célèbre grimoire. Cette liste ayant été faite à partir de notices bibliographiques, un amalgame est possible. De plus, cette liste recense seulement les ouvrages présents dans les bibliothèques publiques. Le *Dragon rouge* peut donc être présent dans des bibliothèques privées sans que nous en ayons connaissance.

#### Les années d'impression

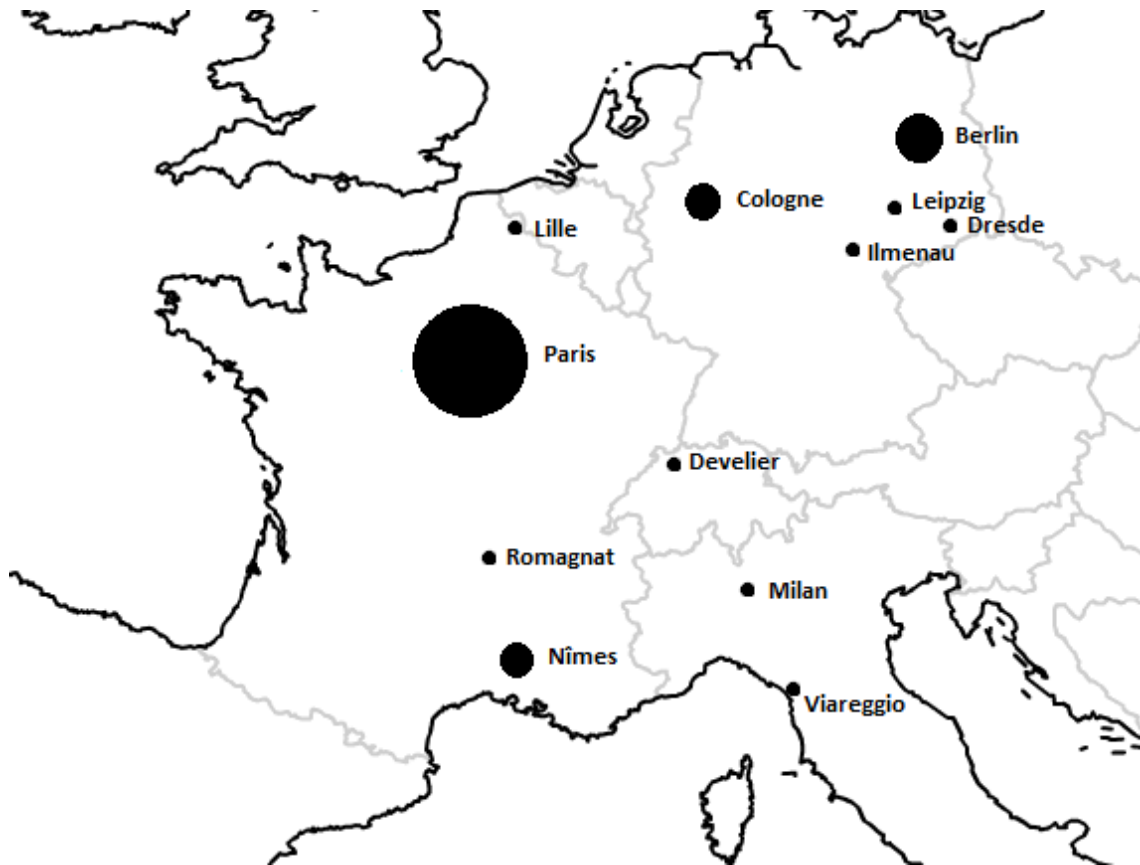
En presque trois cent ans, trente-trois éditions du grimoire du *Dragon Rouge* furent imprimées, avec un total de quatre-vingt-onze exemplaires conservés dans des bibliothèques publiques. Sur l'histogramme ci-dessous, les années d'impression ressortent. Toutefois, huit éditions n'apparaissent pas sur ce graphique, les dates d'impression n'étant pas fiable. En effet, une édition mentionne la date de 1522, or nous avons vu précédemment qu'il s'agissait d'une fausse date et que le grimoire était postérieur. Trois éditions auraient été imprimées au XIX<sup>e</sup> siècle et une dernière dans les années 1970, mais nous n'avons pas de date précise, ce qui rend impossible leur insertion dans l'histogramme. Enfin, trois éditions ne sont pas datées.



Ainsi, si tant est que les données trouvées dans le *Dragon rouge* soient justes, une première édition verrait le jour en 1725. Ceci semble possible, le *Grand Grimoire* dont il est inspiré datant de 1702 comme vu précédemment. Toutefois, il est étonnant de remarquer que l'édition suivante ne soit imprimée que soixante-quinze ans plus tard, au début du siècle suivant. Il s'agirait donc plus probablement d'une fausse date. Le *Dragon rouge* fut très populaire au XIX<sup>e</sup> siècle, avec dix-huit éditions, soit plus de la moitié des éditions recensées. Ce serait son siècle de création, il n'y a donc rien de surprenant dans ce chiffre élevé. Ce siècle voit aussi se développer l'imprimerie industrielle. Le nombre d'ouvriers double ainsi que les machines à papier imprimant en continu qui voient le jour au début du siècle pour se diffuser très rapidement. Les presses se mécanisent, ce qui permet une production de masse. De plus, le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par l'apogée de la représentation du Diable dans la littérature et le déclin du christianisme. Le Diable est omniprésent, notamment grâce au romantisme. L'une des éditions qui eut le plus de succès fut celle imprimée à Nîmes chez Gaudé. Elle fut souvent reprise, ce qui se remarque notamment par l'usage de gravures sur bois identiques que nous analyserons dans la partie suivante. Les publications du grimoire sont ensuite plus espacées au XX<sup>e</sup> siècle, avec seulement huit éditions. Toutefois, elles restent régulières avec une édition tous les dix ou vingt ans, ce qui se poursuit au XXI<sup>e</sup> siècle avec deux éditions en seulement vingt ans. Depuis 2008, aucune nouvelle édition du *Dragon rouge* n'est parue. Les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles prouvent l'essoufflement de la publication des livres de magie, mais aussi des croyances en la magie. L'analphabétisme recule et les populations sont de plus en plus éduquées, l'instruction étant devenue laïque et obligatoire par la loi du 28 mars 1882, promulguée par Jules Ferry. Les superstitions sont ainsi beaucoup moins présentes et les foules moins crédules, l'étude des sciences s'étant développée. Les éditions les plus récentes sont généralement des éditions scientifiques. Le Diable ayant été mis en doute, il devient alors un sujet d'étude et de littérature et non plus un sujet de croyance.

### *Les lieux d'impression et les imprimeurs*

Les lieux d'impression du *Dragon rouge* sont représentatifs du développement de l'imprimerie et du marché du livre, et également de la censure mise en place par l'État. La carte ci-dessous le montre parfaitement. En effet, ce grimoire permettant d'invoquer le Diable fut longtemps interdit à la publication, les imprimeurs durent donc trouver des moyens détournés pour le faire imprimer, ce qui explique les fausses adresses. Il faut rester vigilant à la lecture de cette carte, les lieux d'impression pouvant être erronés. Il existait un réseau d'imprimeurs clandestins qui diffusaient des livres interdits, qui étaient ensuite répandus dans toute la France et toute l'Europe, pouvant arriver jusqu'à la cour du roi. Grâce à ces fausses données, il était impossible d'identifier la source et donc de punir le coupable. Après la Révolution française, le privilège royal nécessaire à toute publication est aboli. Les libraires n'ont alors plus besoin de se cacher. Malgré cela, les éditeurs de grimoires ne sont pas toujours identifiés. Les fausses adresses donnent une aura d'autorité et de mystère aux livres de magie. Par ailleurs, pour cinq éditions du *Dragon rouge*, le lieu d'impression n'est pas précisé.

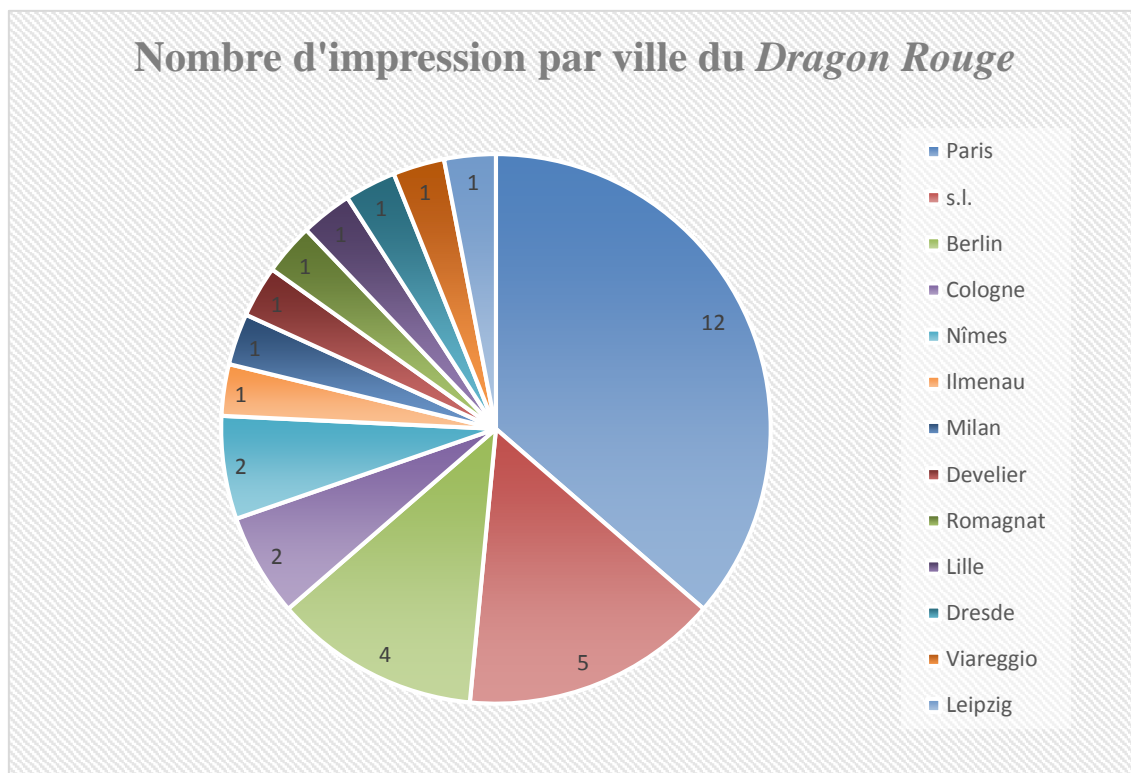


Carte d'Europe des villes ayant imprimé *Le Dragon rouge* jusqu'à aujourd'hui<sup>221</sup>

À la lecture de cette carte de l'Europe et du graphique ci-dessous, nous pouvons remarquer que les villes dans lesquelles le *Dragon rouge* est le plus imprimé sont aussi celles qui produisent et vendent le plus de livres. La France est un grand centre de production, et plus particulièrement Paris avec douze éditions du grimoire, soit le tiers des impressions. Depuis l'invention de l'imprimerie, Paris est l'un des grands centres d'impression de l'Europe. Elle dispose d'une population dense et de l'une des premières et plus prestigieuses universités. Lieu de centralisation du pouvoir, elle occupe également des fonctions de direction et de commandement sur le territoire, ce qui aide au développement du marché du livre. Après la Révolution française, le nombre d'ateliers d'imprimerie à Paris double. Sa position stratégique lui permet de vendre ses ouvrages dans toute la France, et de les exporter en Europe. Mais elle est également la ville des colporteurs, où se vendaient entre autres les éditions interdites tels les grimoires. Lille et Nîmes étaient aussi des lieux d'impression, mais mineurs. L'imprimerie ne s'est installée à Nîmes qu'en 1579, ce qui est relativement tardif. Fait surprenant mis en valeur sur cette carte, dix éditions du *Dragon rouge* ont été imprimées en Allemagne. Il s'agit de traductions allemandes du grimoire, que nous aborderons dans la prochaine partie. Berlin occupant les mêmes fonctions que Paris, il est normal que quatre éditions du *Dragon*

<sup>221</sup> J'ai fait le choix d'utiliser une carte de l'Europe avec ses frontières actuelles, les éditions du *Dragon rouge* recensées allant jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

*rouge* y ait été imprimée. De même, Leipzig était une ville de foire et disposait d'une grande université, ce qui explique l'implantation de l'imprimerie dans cette ville.

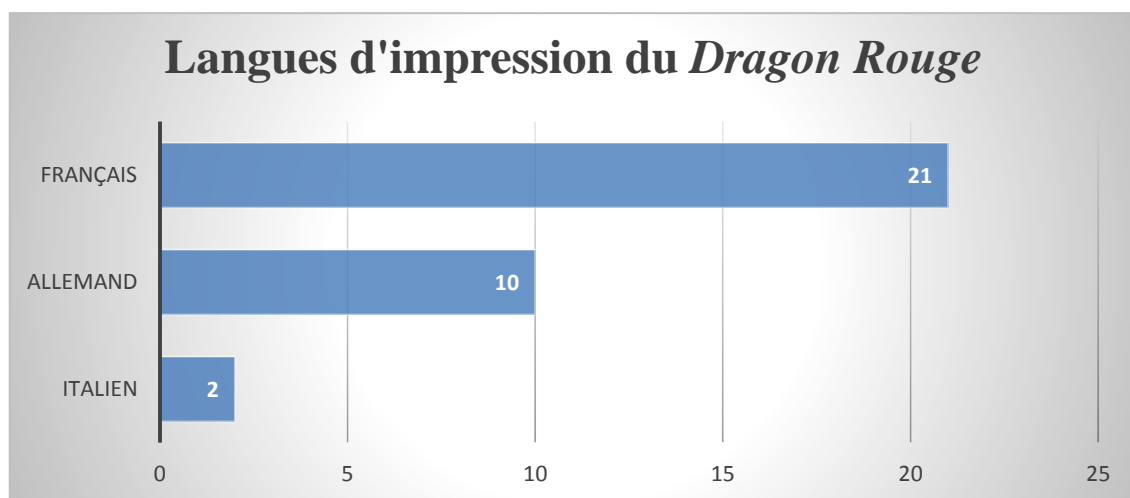


En ce qui concerne les imprimeurs et libraires, lorsqu'il y en a un, il est difficile de les identifier. La célèbre édition de 1823 à Nîmes aurait été réalisée par Jacques Gaude, imprimeur-libraire qui travailla dans l'officine de son père Michel Gaude à partir de 1772. Trois éditions du *Dragon rouge* ont été en vente « chez tous les libraires », probablement une fausse adresse pour déjouer la censure et ne pas être poursuivi. L'édition imprimée à Lille vers 1800 serait l'œuvre de l'imprimeur-libraire Simon-François Blocquel. Il fait son apprentissage chez l'imprimeur-libraire lillois Charles-Louis de Boubers, époux de sa tante, et débute vers 1800. Il ouvre une imprimerie dès 1805. En 1838, il possédait trois presses, dont une mécanique. Franc-maçon, il édite des publications maçonniques. Il a produit de nombreux livres, souvent illustrés, et est l'auteur et éditeur d'almanachs. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit à l'origine d'une édition du *Dragon rouge*.

### ***Autres informations remarquables***

Parmi les trente-trois éditions du *Dragon rouge* recensées, deux-tiers sont illustrées, ceci n'étant pas spécifié dans les onze éditions restantes. La majorité des illustrations sont des gravures sur bois. Après avoir été très populaire au début de l'imprimerie, la xylographie s'est vue supplantée par la gravure sur métal lors des siècles suivants. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le bois gravé était donc très peu utilisé, seulement en province. Il était principalement réservé aux éditions de colportages, ce qui explique l'utilisation du bois pour les gravures du *Dragon rouge*. Ces dernières représentent majoritairement le Diable. On retrouve également des illustrations des rituels à suivre pour convoquer Satan, tel des figures du cercle cabalistique ou la forme de la baguette divinatoire.

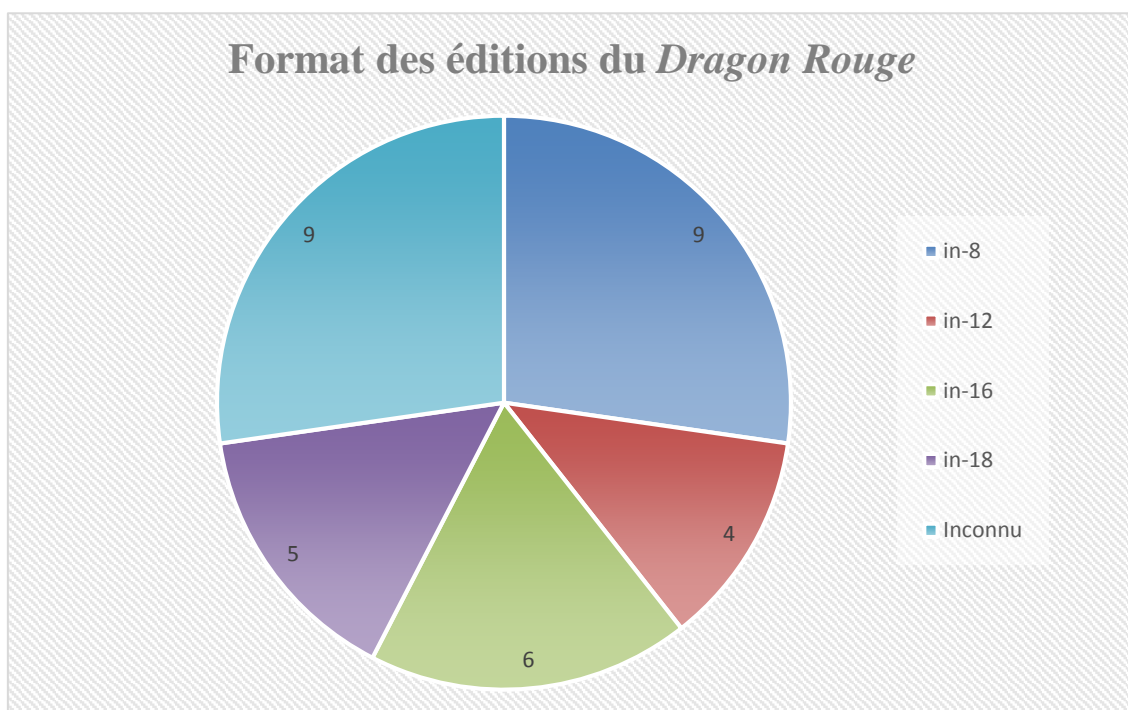
Comme nous l'avons vu précédemment, le *Dragon rouge* fut traduit en italien et en allemand. Nous pouvons observer ci-dessous que parmi les trente-trois éditions recensées, douze sont en langues étrangères, soit le tiers, ce qui représente une forte proportionnalité pour un livre assez peu édité. La majorité de ces éditions étrangères sont en allemand, ce qui peut s'expliquer par l'importance accordée à la magie dans ce pays. En effet, l'Allemagne fut le lieu où la chasse aux sorcières fut la plus virulente. De nombreuses personnes, accusées de sorcellerie, sont mortes sur le bûcher. Elle fut aussi le pays de grands démonologues, tels Institoris et Sprenger, auteurs du *Malleus Maleficarum*. Les superstitions et les croyances en l'existence du Diable étaient donc bien implantées. De plus, l'Allemagne est la terre d'accueil du protestantisme et de son épanouissement. La lutte contre le démon est un thème très développé par la doctrine luthérienne.



En ce qui concerne la pagination, les éditions du *Dragon rouge* comptent entre 75 et 192 pages. Les éditions les plus longues sont les éditions allemandes, mais la majorité des ouvrages comprennent environ 110 pages. La longueur varie en fonction du nombre d'illustrations insérées ou de la typographie utilisée, bien que les éditions du grimoire soit généralement identiques.

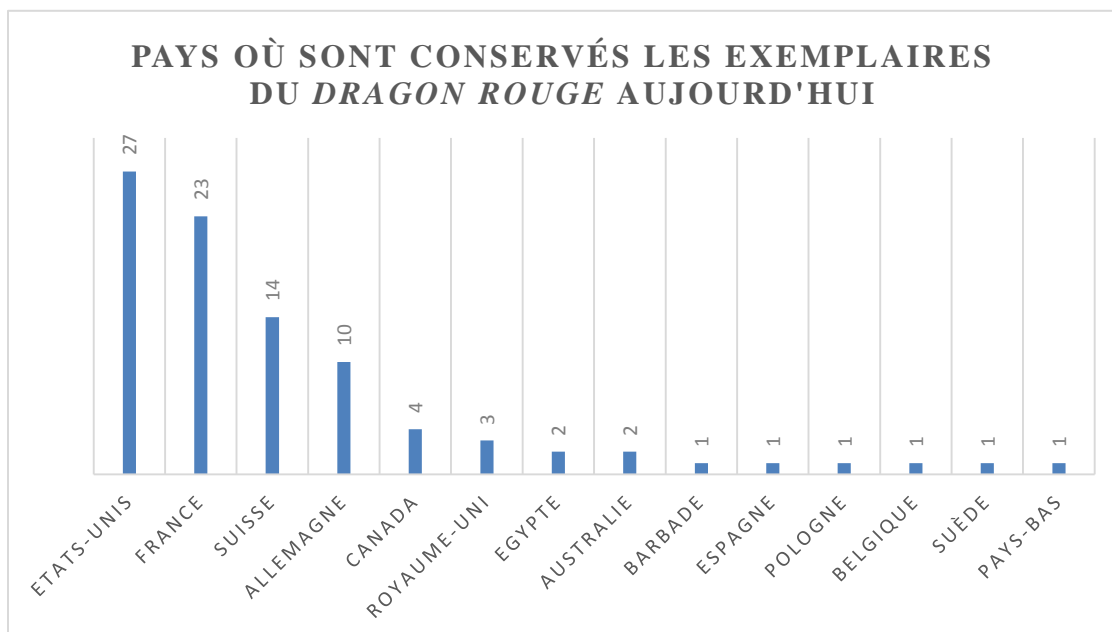
Enfin, pour ce qui est du format du *Dragon rouge*, nous remarquons sur le graphique ci-dessous que le grimoire était imprimé dans un format plutôt petit. En effet, les grimoires en in-folio étaient généralement manuscrits et destinés à une consultation et une étude personnelle. Ces grands formats sont destinés à une lecture érudite. Ce n'est pas le cas du *Dragon rouge* qui est un ouvrage de rituel et d'action. D'après la liste d'éditions établie, il n'existerait pas d'ouvrages plus grands que le format in-8. Dans ce grimoire, il s'agit d'invoquer le Diable, son propriétaire doit donc pouvoir manier le livre à sa convenance, l'emmener où il le souhaite, et pouvoir s'y référer facilement et rapidement pour suivre les procédures décrites. On peut ainsi recenser neuf in-8, format le plus populaire des ouvrages généraux, quatre in-12, six in-16 et cinq in-18. Ce dernier format, très petit, est peu commun. Ces petits formats, en plus d'une plus grande maniabilité et transportabilité, peuvent aussi s'expliquer par le fait qu'il s'agissait d'un ouvrage prohibé. Il était ainsi plus facile de le caché, et son possesseur pouvait le mettre dans sa poche s'il le souhaitait. Ceci renforce également le caractère mystérieux et sacré de l'objet. Étant petit, il était encore plus compliqué de le lire et il fallait le déchiffrer. Les formats plus petits, notamment les in-18, datent du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où les mystères concernant le *Dragon rouge* existaient encore et où son lectorat le lisait réellement pour invoquer

le Diable et faire un pacte avec lui. Ces formats sont moins coûteux et touchent un plus grand lectorat. Les éditions les plus grandes, en in-8, sont des éditions plus récentes, datant principalement du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle. Ce sont des ouvrages scientifiques destinées à l'étude.

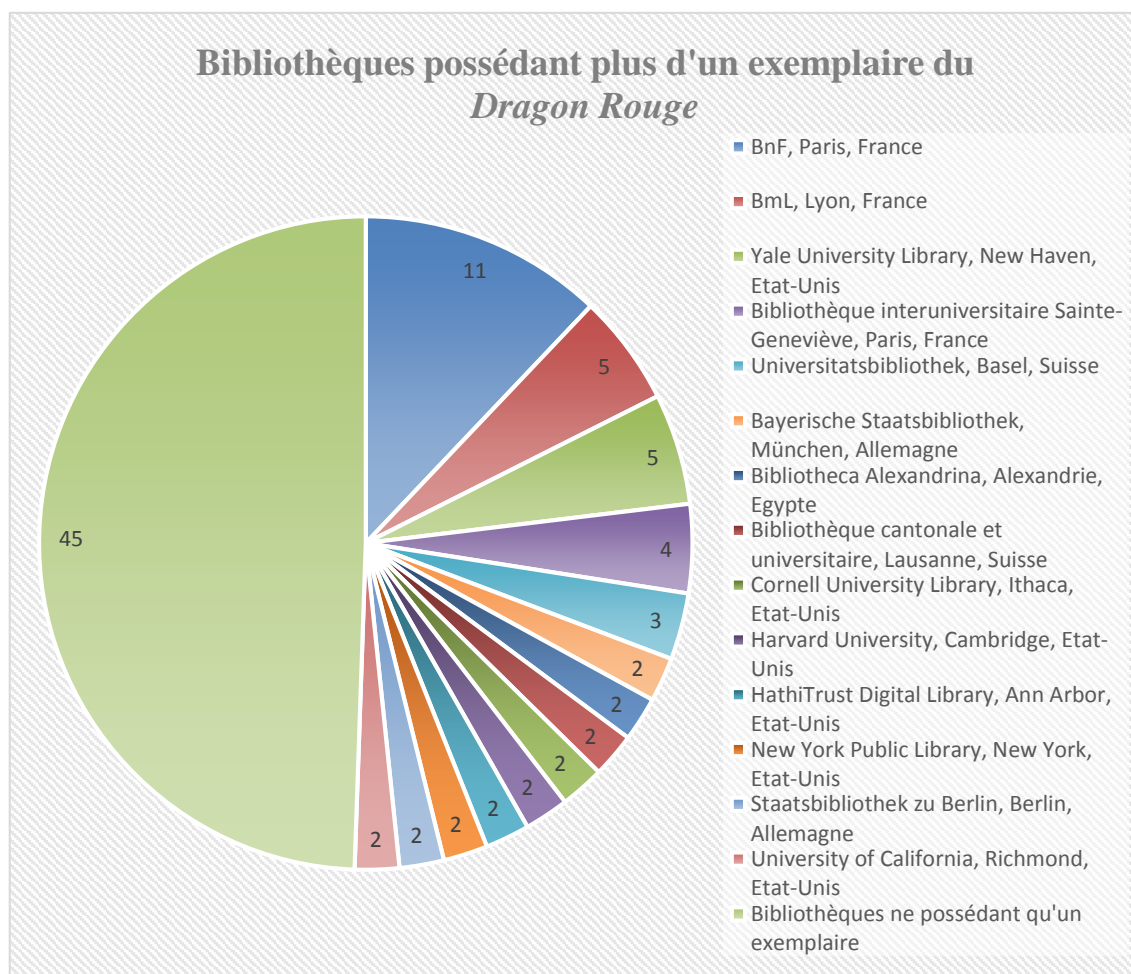


### ***Les lieux de conservation aujourd'hui***

Nous pouvons remarquer sur l'histogramme ci-dessous que pratiquement un tiers des quatre-vingt-onze exemplaires du *Dragon rouge* sont aujourd'hui conservés aux États-Unis. Le grimoire a pu arriver sur le sol américain avec la colonisation européenne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais il est plus probable qu'il soit issu d'acquisitions ou de donations, les États-Unis étant la deuxième puissance économique mondiale. Les plus grandes universités, telles Yale ou Harvard, se situent sur son territoire, et la New York Public Library est prestigieuse. Il n'est donc pas surprenant que ces trois grandes institutions possèdent des exemplaires du grimoire, comme nous pouvons l'observer sur le second graphique. Yale est la seconde université la plus riche du monde et comprend la deuxième plus grosse bibliothèque universitaire des États-Unis, avec quinze millions d'ouvrages. La Beinecke Rare Book and Manuscript Library de l'université de Yale est en charge des collections patrimoniales et est l'une des plus importantes du monde. Parmi ses collections, elle en conserve cinq exemplaires.



Après les États-Unis, la France est le second pays conservant le plus d'exemplaire du *Dragon rouge*, avec vingt-trois exemplaires recensés. Pays d'origine du célèbre grimoire, ils se trouvent dans trois grandes institutions françaises : la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève et la Bibliothèque municipale de Lyon, chacune disposant de fonds patrimoniaux prestigieux.



La majorité des exemplaires restants du *Dragon rouge* sont conservés en Europe, du fait de la popularité du grimoire. Ceci peut également s'expliquer par les nombreuses traductions allemandes, principalement conservées dans ce dernier pays. Toutefois, il est surprenant que le Royaume-Uni ne possède que trois exemplaires du grimoire, étant l'un des grandes puissances d'Europe et disposant de bibliothèques réputées et grandes universités telles la British Library et Oxford. Par opposition, le Canada, qui est beaucoup plus éloigné du centre de création du *Dragon rouge*, en possède quant à lui quatre exemplaires. Mais ceci peut être dû au fait que le Québec entretient des liens étroits avec la France. Si l'on regarde le graphique recensant les bibliothèques propriétaires d'un exemplaire du *Dragon rouge*, il est évident qu'ils sont majoritairement conservés dans de grandes bibliothèques patrimoniales. La répartition du grimoire dans les bibliothèques est assez équilibrée, la moitié des bibliothèques ne disposant que d'un exemplaire voire deux. Seule la Bibliothèque nationale de France se distingue avec onze exemplaires.

### **Analyse de trois éditions du *Dragon Rouge* et du *Grand Grimoire***

Les trente-trois éditions recensées du *Dragon Rouge* sont très diverses. Chacune est représentative de son époque mais également de son utilité, que ce soit en tant que livre de magie ou en tant qu'objet d'étude. Trois éditions vont être détaillées ici, toutes issues du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon.

#### ***L'édition scientifique du Dragon Rouge de 1947***

L'édition du *Dragon Rouge* datant de 1947 décrite ici est conservée à la bibliothèque municipale de Lyon sous la cote SJ R 315/76. C'est un livre broché de 94 pages d'un format de 17 cm. Il est fait mention de l'éditeur sur la dernière page de l'ouvrage. Il s'agirait de « La diffusion scientifique ». C'est pourquoi cette édition scientifique considérerait le *Dragon rouge* comme un objet d'étude. La couverture dispose d'une gravure ainsi que du titre *Le Dragon rouge* en majuscule, le tout imprimé à l'encre rouge pour renforcer le caractère satanique de l'œuvre. Le dessin et la couleur de cette gravure représentant Satan prennent part à un processus de dramatisation visant à terrifier les plus crédules. Cette gravure, visible en annexe 2, représente Satan<sup>222</sup>. En effet, le personnage est représenté mi-homme mi-bouc, dans la tradition de l'iconographie satanique. Cette représentation date des débuts du christianisme, lorsque les dieux du Panthéon romain côtoyaient les premiers Pères de l'Église. Afin de discréditer les païens, les chrétiens dessinèrent le diable sous les traits du dieu Pan, Dieu de la nature et des campagnes. Sur cette gravure, il arbore une pilosité abondante, des sabots, et les cornes de son chapeau peuvent être assimilées à des cornes de bouc. Ce chapeau peut également être comparé à celui du bouffon, parangon de la dualité en chaque être et de la folie. Les trois cornes évoquent le trident, arme du Diable. Celle du milieu, formant une boucle, rappelle la queue du cochon, ce dernier étant le symbole de l'avarice et de la tromperie, attribut du Diable. Des écailles protègent son cou, tel un serpent, et sa queue peut être assimilée à celle d'un dragon, allégorie du péché et du vice. Il porte un cerceau autour de son épaule gauche, peut-être en référence au cercle que le sorcier doit tracer sur le sol pour invoquer le Diable. Il pourrait aussi s'agir d'une allégorie des

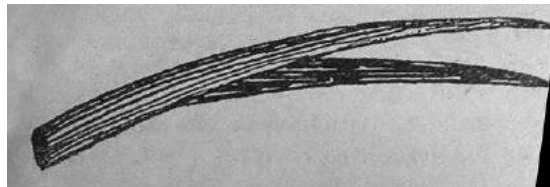
---

<sup>222</sup> Une gravure identique se retrouve page 64 à l'encre noire, en regard de la « Grande Appellation des Esprits avec lesquels l'on veut faire un pacte, tirée de la grande Clavicule », chapitre destiné à l'invocation du démon.



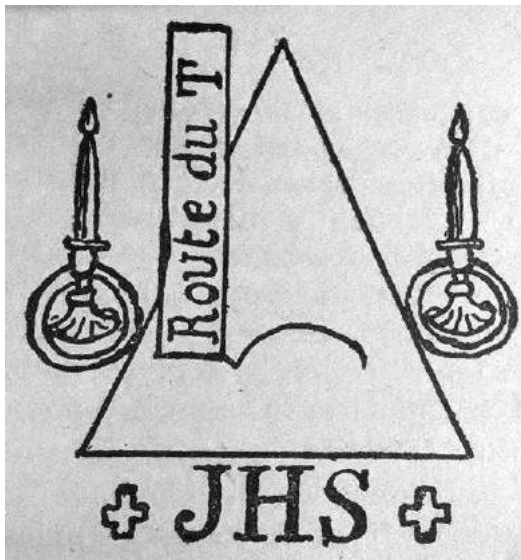
cercles des Enfers, théorie élaborée par Dante dans sa *Divine Comédie* et symbolisant les neuf niveaux des Enfers. Enfin ce dernier est mi-homme mi-femme en n'ayant qu'un seul sein, cet hermaphroditisme renforce son caractère ambivalent. Les traits de son visage semblent ne pas être ceux partagés par les européens, ils rappellent plutôt la façon dont on représente les amérindiens païens à l'époque moderne. Il tient dans sa main une bourse, de laquelle il fait tomber des pièces d'or, renvoyant au grimoire.

La page de titre est composée seulement du titre de l'ouvrage simplifié : *Le Dragon Rouge ou l'art de commander les esprits célestes aériens, terrestres, infernaux*. Le contenu de l'ouvrage est pratiquement identique à celui de l'édition Bussière de 1997<sup>223</sup> sur laquelle se base ce mémoire. Toutefois, l'une des différences majeures tient au fait que cette édition comporte plus d'illustrations. En effet, au début du chapitre III concernant la « baguette mystérieuse ou verge foudroyante », on retrouve une représentation, visible ci-dessous :

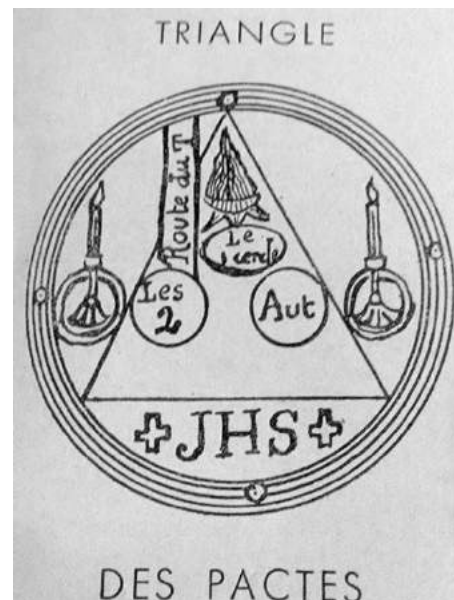


Représentation de la verge foudroyante dans l'édition de 1947

Cette édition illustrée revêt une fonction didactique car par les images elle instruit le sorcier sur la façon d'entrer en relation et de sceller un pacte avec le Diable. Il en est de même au début du chapitre IV où la gravure à gauche ci-dessous représente le grand cercle cabalistique, bien qu'elle diffère en certains points de ce qui est écrit par la suite et de la représentation du triangle des pactes à droite ci-dessous<sup>224</sup>.



Représentation du grand cercle cabalistique dans l'édition de 1947

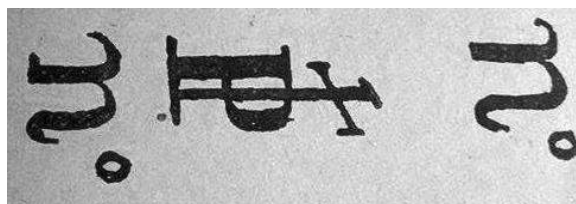


Représentation du Triangle des pactes dans l'édition de 1947

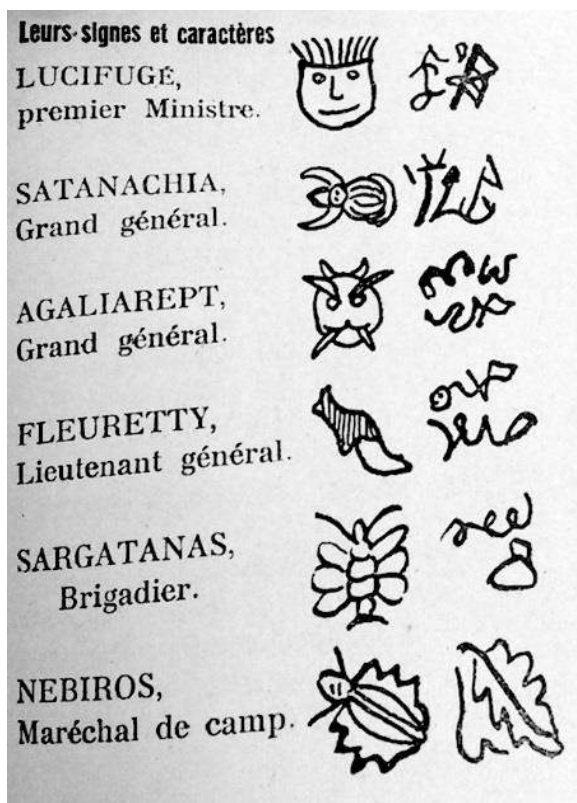
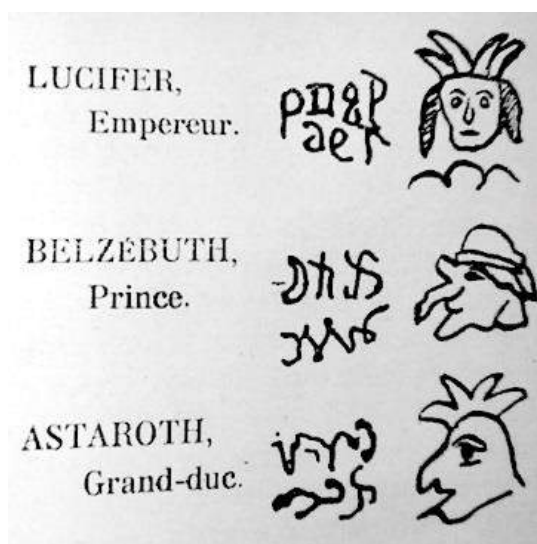
<sup>223</sup> *Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge : l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les Morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.*, Paris : éd. Bussière, 1997, 106 pages. Ouvrage sur lequel se base cette étude.

<sup>224</sup> *Le Dragon Rouge ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux*, Paris : Diffusion scientifique, 1947, p.63.

On retrouve également des signes sataniques<sup>225</sup>, visible ci-contre, qui peuvent peut-être être une forme de signature de Lucifuge Rofocale. La seconde partie de l'ouvrage sur le *Sanctum Regnum*, présentant la hiérarchie des enfers, est encore une fois différente. Deux esprits supérieurs sont ajoutés par rapport à l'édition de 1997 : Agaliarept, grand général, et Sargatanas, brigadier. Les illustrations sont plus naïves, évoquant des symboles rupestres, comme on peut le voir ci-dessous :



Signature de Lucifuge Rofocale dans l'édition de 1947



Hiérarchie des Enfers dans l'édition de 1947

Enfin, cet ouvrage se clôt par une table des jours heureux et malheureux, cette dernière se trouvant avant les extraits du *Grand Grimoire* dans l'édition de 1997. Bien que le contenu soit disposé dans un ordre différent, l'édition de 1947 est fidèle au *Dragon Rouge* et se révèle plus utile en étant illustrée.

### ***Le Grand Grimoire daté de 1411 : une fausse édition du XVIII<sup>e</sup> siècle***

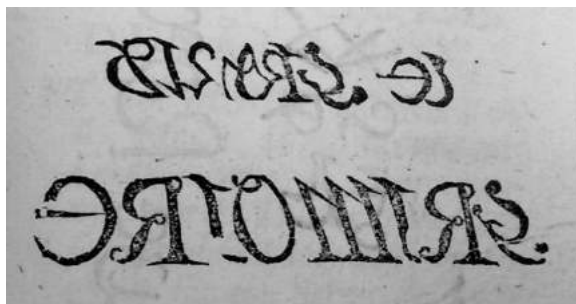
Comme nous l'avons étudié précédemment, *Le Dragon Rouge* est une adaptation du *Grand Grimoire*, et un contenu sensiblement identique se retrouve d'un grimoire à l'autre. Le *Grand Grimoire* que nous allons donc étudier maintenant est une édition conservée à la Bibliothèque municipale de Lyon sous la cote 363503. Il fait partie d'un recueil factice de neuf ouvrages très hétéroclites<sup>226</sup>. Le recueil au

<sup>225</sup> *Ibid.*, p.39.

<sup>226</sup> Le recueil est composé entre autres d'une *Nouvelle Géographie de la république française*, d'une *Dissertation sur l'hyène* et d'un *Catalogue raisonné des tableaux, groupes et figures de bronze*. Le *Grand Grimoire* est encadré par des *Lettres sur le nouveau moulin à soie, du Père Peronier, Minime*, datant de 1768, et les *Devoirs, statuts, ou réglemens généraux des francs maçons* datant de 1775.

dos plat est un demi-veau avec des plats en papier cartonné moucheté. *Le Grand Grimoire* est d'un format in-12. Son relevé de signature est le suivant :  $\pi^2 A^4 B-G^6$  [\$1 \$3 rom.sign.]. Le livre compte 81 pages numérotées, toutefois il comporte en réalité 83 pages puisqu'une erreur a été faite, la pagination revenant à 79 après la page 79 suivie d'un blanc.

Le faux titre, comme on peut le voir ci-contre, est écrit à l'envers. Ce renversement typographique peut symboliser le renversement des valeurs auquel le livre de magie enjoint. Il ne s'agit pas en effet d'une œuvre raisonnée car il enseigne un savoir occulte. C'est une gravure sur bois, assez usé comme le prouve la mauvaise impression, comme toutes les illustrations de cet ouvrage. Le titre de



Faux titre du *Grand Grimoire* dans son édition de 1411

l'ouvrage est *Le Grand Grimoire avec la grande clavicule de Salomon, et la magie noire, où les Forces Infernales, du Grand Agrippa, pour découvrir tous les Trésors cachés, & se faire obéir à tous les Esprits ; & le fameux Secret de parler aux Morts. Suivi de tous les Arts Magiques*. Le titre annonce le sujet de l'œuvre avec les termes « magie noire », « forces infernales », « grand Agrippa », « trésors », « esprits », « morts » et « arts magiques » en majuscules. Une miniature sans aucun lien avec le grimoire est placée sous le titre, puis la date d'impression 1411 en-dessous. Toutefois, il s'agit d'une fausse date. L'ancienneté donne du crédit à l'ouvrage et permet de contourner la censure. Cet ouvrage date plus probablement des années 1750 comme les autres ouvrages compris dans ce recueil. Le contenu de l'ouvrage étant assez similaire à celui du *Dragon Rouge*, nous nous centrerons ici sur les représentations iconographiques du Diable.



Frontispice du *Grand Grimoire* dans son édition de 1411

En face de la page de titre, une gravure sous-titrée « Lucifuge Rofocale » représente la tête de Lucifuge, comme on peut le voir ci-dessus, convoqué au cours du rituel d'invocation du Diable. Le dessin de ce visage rappelle les masques d'art naïf. Cet aspect de masque insiste sur le don de polymorphie du Diable et de ses disciples. À côté de ce masque se trouvent des signes aux sens obscures, peut-être une signature du Diable ou une inscription comprise seulement par le sorcier accompli. La gravure ci-dessous se trouve au dos de la page de titre. Elle représente une nouvelle fois le Diable sous les traits d'une bête. Il a la forme d'un taureau mais porte également une barbiche de bouc. Le taureau représente la fougue et la puissance. Il est indomptable, comme le Diable, et symbolise le Mal et la guerre.

Ses longues cornes ondulées sont un symbole phallique, le taureau se caractérisant aussi par son impétuosité et sa perversion. Cette représentation souligne la dangerosité et la violence du Prince des Enfers. Sa patte avant levée est le signe qu'il est en mouvement et va charger. En regard du début du *Sanctum Regum*, on retrouve la représentation du Diable visible en annexe 3. Mi-homme mi-bouc, il ressemble à un satyre, créature dionysiaque. Ses jambes sont recouvertes de longs poils, il possède une queue, des sabots et des cornes de boucs. Le satyre se caractérise entre autres par sa lubricité. Il tient un cerceau dans sa main droite, et un second est enroulé autour de son cou, référence aux cercles des pactes avec le Diable mais également aux niveaux des Enfers.



Représentation du Diable dans l'édition de 1411

### *L'édition annotée du Grand Grimoire de 1823*

Cette édition annotée du *Grand Grimoire* est conservée au fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon sous la cote Chomarat 4120. Il s'agit d'un in-12 de 120 pages. Le livre est broché. La couverture de l'éditeur est encore en partie visible : on peut lire difficilement sur le plat supérieur « Bibliothèque cabalistique » et « Le Grand Grimoire ». Sur le plat inférieur figurent à l'encre rouge des signes peut être satanistes : on distingue une étoile de David, une croix chrétienne et un croissant de lune, symboles des trois grandes religions qui ont toutes un lien avec le Diable. Les pages liminaires de cette édition sont identiques à celle étudiée précédemment à l'exception du faux titre, visible ci-contre, qui est gravé à l'endroit. Sur la page de titre, quant à elle, on peut lire *Le Grand Grimoire, avec la grande clavicule de Salomon, et la magie noire, ou les forces infernales du grand Agrippa*,



Faux titre du *Grand Grimoire* dans son édition de 1823

pour découvrir tous les Trésors cachés, et se faire obéir à tous les esprits ; suivie de tous les arts magiques. Cette édition dispose d'une véritable adresse et d'une date : à Nismes, chez Claude, imprimeur-libraire, 1823. D'après la *Manuel bibliographique* d'Albert Caillet<sup>227</sup>, cette adresse serait juste. Toutefois, le catalogue de la *Bibliotheca esoterica*<sup>228</sup> mentionne que cette édition aurait été publiée en réalité vers 1880.

L'intérêt majeur de cet ouvrage reste les annotations<sup>229</sup>. Elles sont toutes rédigées à l'encre rouge, couleur du sang : sur le contreplat supérieur, on peut d'ailleurs lire « Ceci est écrit de mon sang » et plus loin « Je m'arrête je n'ai plus de sang. Je vous bénis. ». Ces annotations ont été inscrites par un ancien possesseur de cette édition du *Grand Grimoire*, un dénommé Barbier, comme l'indique toujours ce même contreplat supérieur :

Moi Barbier, après avoir passé un pacte avec Lucifer et obtenu de lui des trésors immenses dont les mauvais esprits ne m'ont pas fourni le temps de profiter, je lègue à celui qui possédera ce livre, un secret qui le fera puissant et riche à millions. Qui que tu sois consulte ce livre page 13. Barbier.

Le livre renvoie ensuite d'annotations en annotations comme le débute cette première note. Ce Barbier aurait déjà fait un pacte avec le Diable : « Dans mon jeune âge, j'ai beaucoup communiqué avec St Fougerons de Capuchon. C'est un bon esprit. Appeler le à la table [...] ». Ainsi, il donne des conseils au nouveau possesseur pour qu'il réussisse son entreprise : « Fais trois fois par jour la prière ci-dessous et conforme toi aux instructions de la page 12 » et « Quand tu seras prêt appelle mis à la table et méfie-toi des mauvais esprits. Barbier ». À la fin de l'ouvrage, il note « Conforme toi au paragraphe ci devant puis suis bien les instructions de la page 24 et tu seras heureux et tu dompteras les mauvais esprits ». On peut également lire sur le contreplat supérieur le terme grec *αναγκη* signifiant « nécessité, contrainte ». Ceci nous montre que ce possesseur faisait partie d'une élite intellectuelle connaissant le grec ancien. Enfin, Barbier avoue qu'il a caché un trésor de « 4 millions 810 mille francs » dans son château avant de mourir, et qu'il délivrera l'emplacement de ce dernier à la personne qui lit ce grimoire s'il suit ses instructions. Il poursuit en écrivant : « Seulement avant d'avoir droit à recueillir mon héritage, il faut le mérité par la prière ». C'est seulement à la fin du grimoire qu'il livre un semblant de détail. En effet, le lecteur verra apparaître Barbier qui lui livrera l'entrée du souterrain : « Un vendredi soir, faites en sorte que ce ne soit pas un 15. Si celui qui possèdera ce livre est [...] voyant je lui apparaîtrai et lui montrerai la pierre qu'il faut desceller pour arriver au souterrain ou j'ai enfoui mes trésors ».

---

<sup>227</sup> CAILLET, Albert, *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes*, t.2 : E-L, Paris, impr. Lucien Dorbon, 1912, n°4702.

<sup>228</sup> *Bibliotheca esoterica : catalogue annoté et illustré de 6707 ouvrages anciens et modernes qui traitent des sciences occultes... comme aussi des sociétés secrètes...*, Brueil-en-Vexin : éd. du Vexin Français, 1975, n°1926 bis.

<sup>229</sup> Toutes les annotations de Barbier sont visibles en annexe 4.

## LA RECEPTION DU *DRAGON ROUGE* AU COURS DES SIECLES

Les grimoires eurent un grand pouvoir et une grande influence à travers l'Europe. Ils circulèrent beaucoup, c'est pourquoi on a notamment retrouvé une *Clavicule de Salomon* en Sicile. Dans les années 1590, il a été également découvert que des moines capucins de Vérone se prêtaient des livres de magie, et parmi eux encore une fois une *Clavicule de Salomon* et un *Centum Regnum*, que l'on retrouve dans le *Dragon Rouge*. Il s'agira donc maintenant d'étudier la réception du *Dragon rouge*. On retrouve des références au fameux grimoire dans la littérature, et il est également présent dans de célèbres bibliothèques et sur le marché du livre.

### Les références au célèbre grimoire

Même si *Le Dragon rouge* était un grimoire de magie noire qui fut longtemps censuré, on retrouve de nombreuses allusions à ce dernier à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et encore aujourd'hui. Aux côtés du *Grand Grimoire*, son titre est cité dans des écrits très divers, que ce soit lors de reportages réels, comme dans la correspondance ou la presse, ou dans des écrits plus fictifs comme les romans, les contes ou la poésie.

#### *Dans la correspondance et la presse : des événements réels*

*Le Dragon Rouge* est cité pour la première fois en 1818 dans la correspondance du révérend Thomas Frognall Dibdin. Ce dernier fut ministre anglican et l'un des fondateurs du Roxburghe Club en 1812, club fermé de quarante bibliophiles. Conservateur de la bibliothèque du troisième comte Spencer, John Charles Spencer, à Althorp, ce dernier l'envoya en 1818 acheter des livres sur le continent pour agrandir sa bibliothèque. Dibdin décrit son périple dans son ouvrage *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, publié en 1821 en Angleterre. Dans sa lettre XXXIV, narrant son « trajet de Paris à Strasbourg » et datée du 20 juillet 1818, Dibdin raconte son arrêt à Nancy, au cours duquel il a visité des églises mais également deux magasins de libraires. Dans le second, il demande à l'imprimeur-libraire s'il aurait « quelque chose d'ancien et de curieux<sup>230</sup> ». Le libraire lui présente un exemplaire du *Dragon rouge, ou l'Art de commander les Esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux ; avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met à la loterie, de découvrir les trésors*, titre écrit à l'identique par Dibdin. Le narrateur en profite pour reproduire dans son livre le frontispice de l'ouvrage acheté, que l'on peut voir ci-dessous. Cette gravure sur bois est relativement semblable à celles étudiées dans la partie précédente. Comme dans l'édition du *Dragon Rouge* de 1947 et dans la fausse édition du *Grand Grimoire* de 1411, le Diable est représenté mi-homme mi-bouc. Il dispose d'une queue de dragon ainsi que des écailles autour du cou. Il a encore une fois un chapeau de bouffon et un cerceau autour de l'épaule. Sa tenue fait penser à une tenue primitive avec une jupe en plumes ou en feuilles. La peau de son visage est de couleur noire, évoquant probablement la couleur de peau des populations christianisées au cours de la colonisation européenne. Enfin, l'encre rouge accentue le côté diabolique du grimoire. Dibdin annonce que cet ouvrage est une réimpression

---

<sup>230</sup> DIBDIN, Thomas Frognall, *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, t.4, Paris : Chez Crapelet, 1825, p.271.

« d'un livre publié il y a trois cents ans<sup>231</sup> ». Il croit donc à la fausse adresse de 1521, utilisée pour déjouer la censure. Il finira tout de même par en acheter deux exemplaires, le livre étant amusant et peu cher puisqu'il ne coûte que cinq sous aux dires du libraire. Ce dernier ajoute « qu'il vendait des centaines d'exemplaires de ce livre, et que les gens de campagne croyaient encore à l'efficacité de ses préceptes<sup>232</sup> ». Ceci montre la popularité du *Dragon rouge*, notamment dans les campagnes à cause de la grande importance des superstitions.



**DIBDIN, *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France* :  
Frontispice du *Dragon rouge***

Enfin, les renvois au *Dragon rouge* sont nombreux dans la presse étrangère. En effet, on en retrouve un dans le journal *L'écho de la France* publié à Montréal en 1868. Dans la partie intitulée « Le passage du moine », le lecteur est témoin d'une description de la Provence. Viennent alors les portraits d'Arles et des Alpilles. Il est alors dit que des personnes dans les Alpilles font « des gestes étranges et psalmodi[ent], devant le paysan terrifié qui passe, les syllabes magiques du Grand Grimoire ou du Dragon-Rouge<sup>233</sup> ». Le célèbre grimoire est encore une fois cité dans un contexte de superstition. Une autre référence existe dans le *Saturday Review* publié à Londres le 18 février 1871. Dans l'article « A new 'Papists' bloody register' », il est noté l'augmentation de la production d'almanachs en France. L'Angleterre n'en dispose que d'un lorsque la France en a des centaines. C'est alors que le journaliste cite *Le Dragon Rouge* et le *Grand Grimoire*<sup>234</sup> parmi eux, bien que ce ne soit pas des almanachs à proprement parler mais des grimoires. L'*Edinburgh Review* fait également mention du célèbre grimoire. L'article VIII propose un résumé de l'*Histoire des Livres Populaires, ou de la Littérature de Colportage*, écrit

<sup>231</sup> *Ibid.*, p.271.

<sup>232</sup> *Ibid.* p.272.

<sup>233</sup> RICARD, Louis (dir.), *L'Écho de la France : revue étrangère de science et de littérature*, vol. VI, Montréal : par la compagnie d'éditeurs et imprimeurs de Montréal, 1868, p.71.

<sup>234</sup> *The Saturday Review of politics, literature, science, and art*, vol. XXXI, Londres : the office, Southampton street, 1871, p.209.

par Charles Nisard en 1854. Ceci donne alors lieu à une présentation du *Véritable Dragon Rouge*, décrit comme un grimoire de « magie noire ou illégale<sup>235</sup> » aux côtés du *Grand Grimoire* et du *Triangle des Pactes*. Il permet d'invoquer le Diable avec succès tout en se protégeant de sa malignité et de son danger. À l'inverse, *L'Enchiridion du Pape Léon* et le *Grimoire du Pape Honorius* sont qualifiés de mélange entre magie et religion.

### ***Dans la littérature : le Dragon Rouge dans un monde fictif***

Le *Dragon Rouge* est cité dans le roman de Paul de Musset nommé *Jean Le Trouveur*. Frère aîné du célèbre écrivain Alfred de Musset, il publia cet ouvrage en 1849. L'histoire se déroule en pleine guerre de succession espagnole (1701-1714). Au chapitre IX, le héros, Jean, se rend chez un libraire de Montpellier pour se procurer les *Clavicules de Salomon* et ainsi pouvoir fabriquer une baguette divinatoire pour devenir riche et pouvoir conquérir la femme qu'il aime. Toutefois, ce dernier ne l'a pas, le grimoire n'existant qu'à Memphis chez le libraire égyptien Alibek. Il lui dit alors qu'on « pouvait avoir la recette de la baguette divinatoire, par le livre du *Grand Grimoire* ou celui du *Dragon Rouge*, dans lesquels ce secret avait été publié<sup>236</sup> ». Jean l'achète donc immédiatement et débute sa composition de la baguette divinatoire. On retrouve alors des citations tirées du *Dragon rouge* sur les différentes méthodes, plus ou moins complexes, pour y arriver. C'est l'occasion pour Paul de Musset, à travers la voix de son héros, de dénoncer les grimoires puisqu'il écrit :

Ce sont là des livres faits par les imposteurs que Jacques Aymar a raison de mépriser. Des ignorants peuvent se laisser prendre à ces ridicules mensonges. Le coudrier obéit à celui qui est puissant ; toutes les inventions du Grimoire ne le rendront pas docile à celui que les esprits ne protègent point. Triste amas d'impostures, allez au diable, et que vos auteurs soient menés au pilori qu'ils ont mérité !<sup>237</sup>

Il poursuit en qualifiant le grimoire de « vice radical », à l'usage « des bergers ou des bonnes femmes<sup>238</sup> ». Selon lui, la multitude d'ingrédients nécessaires aux pratiques magiques ainsi que leurs difficultés servent d'excuse si la recette ne marche pas. Ainsi, le sorcier pensera qu'il a oublié un ingrédient ou mal effectué un rituel plutôt que de ne pas croire le grimoire.

Une autre mention du *Dragon Rouge* se trouve dans le conte « La Bretèque du Diable » présent dans l'ouvrage *Histoires de petite ville* écrit par Charles Deulin, romancier et journaliste français, et datant de 1875. Le personnage principal, Annibal Caravoche, ex-pharmacien habitant au château de la Bretèque, réputé diabolique, découvre un jour dans le grenier deux livrets de la Bibliothèque bleue. Le premier est intitulé *Le véritable Dragon rouge ou l'Art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres et infernaux, avec le secret de faire parler les morts, de*

---

<sup>235</sup> *The Edinburgh Review, or critical journal : for January, 1858 ... April, 1858*, vol. CVII, Edinburgh : Adam et Charles Black, 1858, p.241 : « *Black or unlawful magic* ». Traduction personnelle.

<sup>236</sup> MUSSET, Paul de, *Jean Le Trouveur*, t.1, Bruxelles : Meline, Cans et Cie, 1849, p.136.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p.137.

<sup>238</sup> *Ibid.*



gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc., suivi de la Poule noire, cabale qui était restée inconnue jusqu'ici et le second *Le véritable Sanctum Regnum de la Clavicule, ou la véritable manière de faire les pactes et les secrets de l'art magique du grand Grimoire*. Ce conte témoigne donc que le *Dragon Rouge* existait dans cette collection populaire. La suite présente le célèbre grimoire tout en citant des passages du texte. Annibal s'en amuse et rêve qu'il invoque le Diable. Commence alors une période de doute quant à sa véritable existence. En explorant davantage le grenier, il découvre toute une littérature de magie avec les traités de démonologie et des ouvrages de Sébastien Michaëlis, Lancre ou encore Cornélius Agrippa. Au fur et à mesure de ses lectures, Annibal tombe malade et dépérit. Il avoue à son médecin qu'il voit le Diable toutes les nuits. Un beau jour, il entend deux démons venir le chercher par la cheminée. Toute la maisonnée est effrayée, la foule se réunit pour les chasser, jusqu'à ce que tout le monde découvre que les démons n'étaient en fait que des ramoneurs. Ce conte, sous des aspects terrifiants, se transforme alors en histoire amusante.

Enfin, le *Dragon rouge* est cité dans des travaux plus contemporains, tel le poème LXXXV intitulé « Le Couronnement » écrit par Joël Gissy dans son recueil *Méditations lyriques* publié en 2016. Le poème renvoie au pacte avec le diable, effectué à l'aide du sacrifice d'un chevreau d'après le *Dragon Rouge*, qu'il qualifie de « Grimoire intrusif d'un contournement nouveau<sup>239</sup> ». On retrouve le nom de Lucifugé.

### *Édition d'une critique du Dragon Rouge portant le même titre*

Vers 1866 paraît un livre du même titre que le *Dragon Rouge*, mais qui, quant à lui, dénonce tout ce que contient le célèbre grimoire. L'ouvrage compte environ 108 pages, comme le véritable *Dragon rouge*, ce qui participe encore plus à l'amalgame. L'auteur mentionné sur la page de titre est M. Robville, toutefois aucune information supplémentaire ne peut être trouvée sur ce personnage. Le frontispice, visible ci-contre, représente un magicien, reconnaissable à son chapeau en conne et à sa longue robe. Il porte dans sa main droite une baguette magique. On a ici une représentation contemporaine du sorcier. À sa droite se tient un second personnage, tenant une lyre dans ses bras et le pointant du doigt. La scène se passe dans une grotte ou une cave, un lieu souterrain vouté propice aux pratiques magiques.



Frontispice de l'édition critique du *Dragon rouge*

<sup>239</sup> GISSY, Joël, *Méditations lyriques : recueil de poésie*, Paris : éd. Books on Demand, 2016, p.227.

Cet ouvrage narre les aventures de Claude Michu, fils de fermier faible d'esprit et crédule, qui se pense victime d'un mauvais sort car tout le village se moque de lui. Lors d'une veillée, le berger Simounen, sorcier et vendeur de talismans à ses heures perdues, raconte la légende du Trou-Noir. Pour prouver son courage, Claude décide de retrouver le trésor du Trou-Noir, réputé protéger par des démons. Simounen, qualifié de quelqu'un « vivant sur la crédulité des paysans qui garnissaient sa bourse de beaux écus et lui faisaient des revenus avec leur sottise<sup>240</sup> », décide de duper Claude. C'est alors qu'il est fait mention du *Dragon rouge*, « petit bouquin imprimé en rouge<sup>241</sup> », que Simounen décrit comme un « trésor de la science ; c'est le code du sorcier. Là se trouvent les grandes conjurations qui rendent les esprits obéissants.<sup>242</sup> ». On retrouve par la suite de nombreuses citations du *Dragon rouge*, preuve que l'auteur connaissait parfaitement ce grimoire. Bernard Morand, pharmacien du village, découvre la supercherie et décide d'éduquer Claude Michu. Selon lui, tout s'explique par les lois naturelles et la magie n'existe pas. C'est à partir de ce moment-là que débute un véritable réquisitoire contre les livres de magie et les superstitions. Il dit notamment :

Toute la force des sorciers réside dans la connaissance de certaines pratiques qui ne sembleront plus merveilleuses lorsque l'instruction se sera vulgarisée. [...] Aux yeux du vulgaire ils opèrent des prodiges ; ils font parler les esprits, ils changent de place les objets par la seule force de la parole ; ce ne sont après tout que d'habiles prestidigitateurs ou de rusés fripons qui font mauvais usage de leur science en lui prêtant un caractère surnaturel.<sup>243</sup>

Le *Dragon rouge*, grimoire utilisé par le faux sorcier Simounen, est dénoncé en ces termes :

Échantillon de la sottise humaine. C'est un ramassis d'absurdités, écrites il y a longtemps par un nommé Antonio Venitiana, qui ne manquait pas d'orgueil et de présomption.<sup>244</sup>

Il est fait mention de la célèbre gravure du Diable présente dans le grimoire, représentant un « démon rouge orné de trois cornes et monté sur des pieds de chèvre<sup>245</sup> ». Bernard Morand s'évertue à inculquer quelques savoirs aux jeunes du village, par exemple sur l'électricité, pour qu'ils ne soient plus victimes de superstitions et de croyances populaires. Il leur lit notamment le journal pour leur démontrer que les fausses pratiques de la magie sont condamnables. Les faux sorciers se jouent des populations trop crédules. L'ouvrage se clôt sur une

---

<sup>240</sup> ROUVILLE, *Le Dragon Rouge ou l'art de conjurer les esprits démontré par des faits et des exemples*, Paris : S. Bornemann, p.7.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>242</sup> *Ibid.*

<sup>243</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>244</sup> *Ibid.*, p.72.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p.74.

condamnation de Simouen à la prison, ce dernier ayant fini par tuer un paysan à cause de ses potions.

## Présence du *Dragon Rouge* dans les bibliothèques

Le célèbre grimoire du *Dragon rouge* est présent dans les plus grandes bibliothèques occultes privées, mais également dans des bibliothèques ayant des thématiques plus générales, que ce soit en France où il a été principalement imprimé ou à l'étranger.

### *La bibliothèque Ouvaroff*

La bibliothèque du comte Serguey Semionovitch Ouvarov (1786-1855), communément appelé Serge Ouvaroff en français, contient un exemplaire du *Dragon Rouge*. Ce dernier occupait une part active dans la vie culturelle de la Russie. Passionné par la culture classique antique, il en fit un objet d'étude et de collection. En 1818, il fut nommé président de l'Académie des Sciences puis ministre de l'Éducation russe en 1833. Grâce à son mariage, il hérita d'une grande propriété à 140 kilomètres de Moscou dans laquelle il décida de placer sa bibliothèque. À ses débuts, cette dernière comportait 2 909 volumes, principalement des ouvrages de littérature française. Vers 1830, elle comptait déjà 12 000 volumes avec de nombreux classiques de l'Antiquité et à la mort de Serge Ouvaroff en 1855, elle comportait près de 70 000 ouvrages. À cause de cette constante expansion et de son travail à Moscou, Ouvaroff nomma Auguste Ladrage, un français, bibliothécaire, qui travaillait auparavant dans la librairie Gautier. Ce dernier entreprit la rédaction du catalogue *Sciences secrètes* consacré à la partie hermétique, maçonnique et mystique de la bibliothèque. Le catalogue était divisé en quatre parties : une première consacrée à la théosophie, l'illuminisme et le mysticisme, une seconde aux sociétés secrètes philosophiques et politiques, une troisième à l'alchimie et la dernière aux sciences occultes. Une sous-partie est réservée aux ouvrages sur la magie, la cabale et la démonologie, que l'on retrouve le célèbre *Dragon rouge*<sup>246</sup>. En effet, après une édition du *Petit Albert*, on trouve une édition du *Dragon rouge* à la date apocryphe de 1521, en format in-18 dont la collation est la suivante : IV-108 pages. Il est également mentionné que le titre est en rouge et noir et que l'ouvrage comprend des gravures sur bois. Cette collection fut enrichie par les descendants de Serge Ouvaroff. Elle fut ensuite remise au Musée historique d'État en 1918 où elle fut conservée jusqu'en 1938, date à laquelle elle rejoignit les collections de la Bibliothèque historique publique.

### *La bibliothèque de Stanislas de Guaita*

Autre grand collectionneur de livres de magie, Stanislas de Guaita (1860-1897) avait un goût prononcé pour les classiques et une vaste culture. Poète sans succès, il écrivit notamment *Les Oiseaux de passage* en 1881, *La Muse noire* en 1883, et *Rosa mystica* en 1885. Il commença à s'intéresser à l'occultisme en 1884, suite à sa lecture du premier roman de Joséphin Peladan, *Le Vice Suprême*, qui narre la lutte de forces secrètes détruisant l'humanité. Au fil de ses rencontres avec notamment Paul Adam, Saint-Yves d'Alveydre et Papus, il est initié aux sciences occultes et disposait de toutes les connaissances sur la magie, les rites, les symboles et les cérémoniaux

---

<sup>246</sup> [LADRAGUE, Auguste], *Bibliothèque Ouvaroff. Catalogue spécimen*, Moscou : impr. de W. Gautier, 1870, n°1722.

accessibles à cette époque. Avec Peladan, il fonda en 1888 l'Ordre kabbalistique de la Rose-Croix, qui enseignait la Kabbale et l'occultisme. Il entreprend de rédiger *Le Serpent de la Genèse* basé sur les vingt-deux clés du tarot. Cet ouvrage comprenait un prologue, *Au Seuil du Mystère*, puis trois septaines, *Le Temple de Satan*, *La Clef de la Magie Noire* et *Le Problème du Mal*, et reste inachevé à cause de la mort prématurée de l'auteur. Véritable encyclopédie humaine, Stanislas de Guaita a réuni une importante collection de livres sur les sciences occultes, parmi eux des éditions *princeps* d'ouvrages sur l'alchimie, la magie et l'illuminisme. Grâce au catalogue de cette bibliothèque réalisé par René Philippon<sup>247</sup>, on découvre que Stanislas de Guaita possédait trois exemplaires du *Dragon Rouge*. Le premier<sup>248</sup>, *Le véritable Dragon Rouge où il est traité de l'art de commander les esprits infernaux, aériens et terrestres, faire apparaître les morts, lire dans les astres, découvrir les trésors, sources, minières, etc. plus la Poule Noire, etc.*, est une fausse édition in-16 datée de 1521 en demi-veau fauve. Toutefois, il est spécifié qu'elle daterait plus probablement de 1875. Le second exemplaire<sup>249</sup> a pour titre *Le Dragon Rouge ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux. Avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.* Il est daté de 1823 et imprimé à Nîmes en in-16 avec un frontispice et le titre en rouge et noir, ainsi que des gravures dans le texte. Il s'agirait probablement de la même édition que celle étudiée plus haut comportant les annotations d'un certain Barbier. Enfin, la troisième édition<sup>250</sup> porte un titre identique. La date d'impression mentionnée sur la page de titre est 1522, toutefois René Philippon écrit que cette édition daterait seulement de quelques années avant l'édition de 1823 et contiendrait les mêmes gravures. La reliure, peu commune, est un demi-marroquin olive.

### *La bibliothèque du comte Charles de l'Escalopier*

Véritable érudit, le comte Charles de l'Escalopier (1811-1861) possédait l'une des plus riches bibliothèques formées par un particulier. À la fois historien, archéologue, collectionneur et bibliophile, il devint conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris en 1840. Il était membre de nombreuses sociétés savantes telles le Comité des travaux historiques et scientifiques, la Société des Antiquaires de Picardie et la Société des Antiquaires de France de laquelle il devint président en 1842. De plus, il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1847 pour ses travaux scientifiques et sa traduction des œuvres de Théophile, moine allemand du XII<sup>e</sup> siècle. Il est l'instigateur de la maison de l'Escalopier à Montmartre, dans laquelle il créa un musée médiéval et où il cultiva de nombreuses plantes exotiques. Plus tard, il y installa sa bibliothèque. Cette dernière est formée majoritairement d'ouvrages d'archéologie chrétienne. Toutefois, on retrouve aussi des ouvrages assez hétéroclites, dont une édition du *Dragon rouge*<sup>251</sup>. En effet, une édition est présente dans la partie contenant les ouvrages de « sciences et arts », dans la sous-

---

<sup>247</sup> PHILIPON, René, *Stanislas de Guaita et sa bibliothèque occulte*, Paris : Librairie Dorbon, 1899.

<sup>248</sup> *Ibid.*, notice 252, p.32.

<sup>249</sup> *Ibid.*, notice 603, p.77.

<sup>250</sup> *Ibid.*, notice 604, p.77.

<sup>251</sup> *Catalogue de la bibliothèque de M. le C<sup>te</sup> Charles de l'Escalopier, chevalier de la Légion d'Honneur et de plusieurs Ordres, Conservateur honoraire des manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal, Membre de la Société des Antiquaires de France et de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., avec une notice sur sa vie, des notes historiques, littéraires, biographiques et bibliographiques, une table des noms d'auteurs, des ouvrages anonymes, et des matières*, t.1, Paris : J.-F. Delion, 1866, n°2330.

partie concernant les sciences occultes et plus particulièrement les traités sur la cabale et la magie. Il a pour titre *Le Dragon rouge, ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les morts, etc.*, et aurait été imprimé en 1521 en format in-18. La fausse date d'impression n'a pas été relevée. Cependant, il est mentionné que cet ouvrage est identique au *Grand Grimoire*. La notice est suivie d'un commentaire, probablement de M. Delion qui réalisa le catalogue en 1866 :

On a réimprimé très-fréquemment ce fatras absurde. On le vent à Paris, sur les étalages des quais, au grand scandale de ceux qui pensent que nous sommes dans le siècle du progrès. Le grand *Grimoire*, par la lecture duquel des hommes même instruits assurent qu'on fait venir le diable, contient une foule de secrets et de conjurations, qui sont la bêtise élevée à son plus haut degré.<sup>252</sup>

On remarque ici le mépris de l'auteur pour ce genre de littérature qui est encore populaire et à laquelle beaucoup de personnes croient encore. La veuve du comte de l'Escalopier fit don de cette importante collection à la bibliothèque municipale d'Amiens.

### ***Le Dragon rouge sur le marché du livre***

En plus d'être présent dans de nombreuses collections privées, le *Dragon rouge* se retrouve également dans les catalogues de libraires et les catalogues de vente après décès. Ceci permet de se rendre compte des fluctuations du marché du livre, et ainsi du prix que pouvait porter le célèbre grimoire, aussi bien en France que dans le reste de l'Europe. Il fait aussi partie d'un legs à la Bodleian Library au Royaume-Uni.

#### ***Les catalogues de libraires***

Outils et témoignages de l'histoire du marché du livre, les catalogues de libraires sont d'une grande utilité aujourd'hui pour se rendre compte de l'offre et des stratégies des libraires, tout comme des goûts de l'époque. Ce sont généralement des catalogues de peu de pages et de médiocre qualité. Le *Dragon rouge* est présent dans certains d'entre eux tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

En effet, dans le catalogue du libraire Frédéric Esslinger<sup>253</sup>, exerçant en Allemagne, on a dès 1801 une mention d'un exemplaire du *Dragon rouge*. Ce catalogue, publié à l'occasion d'une foire, est composé d'ouvrages très variés, appartenant aussi bien au genre du roman, de la poésie ou de la comédie, classé seulement par ordre alphabétique de titres. Le grimoire est en format in-18, très populaire du fait de sa maniabilité, et publié à la fausse date de 1521. Il est vendu broché et coûte seulement 36 kreuzer, monnaie du Saint Empire Germanique. Ce coût peu élevé se retrouve également chez Mme Buynand, imprimeur-libraire à

---

<sup>252</sup> *Ibid.*, p.369-370.

<sup>253</sup> *Catalogue des nouveautés qui se trouvent chez Frederic Esslinger, libraire de Francfort sur le Main*, Francfort sur le Main : chez Frédéric Esslinger, 1801, p.6.

Lyon, qui fixe le prix du *Dragon rouge* à 60 centimes. Ce catalogue<sup>254</sup> recense un exemplaire en in-18, toutefois, il n'est pas fait mention de la date d'impression ni du lieu. Bien qu'étant plus long que le catalogue précédent, les ouvrages de genres très divers sont aussi classés par ordre alphabétique de titres uniquement. Il en est de même dans le *Cinquième catalogue de livres anciens et modernes de la librairie scientifique et littéraire* de Vandale<sup>255</sup>, libraire de Bruxelles, publié en 1843. Ce catalogue contient un exemplaire du *Dragon rouge* en format plus grand puisque c'est un in-12, sans date ni lieu d'impression, mais il est noté qu'il possède des gravures. Le prix est plus élevé, le grimoire coûtant deux francs. Enfin, le *Dragon rouge* était disponible outre-Manche, dans le catalogue datant de 1830 du libraire Thomas Thorpe<sup>256</sup>, spécialisé dans la commerce de livres anciens et manuscrits, travaillant à Londres. Grâce à ces catalogues de libraire, on peut observer l'étendu du champ d'action du *Dragon rouge*, en vente partout en Europe, que ce soit en France, en Allemagne, en Belgique ou en Angleterre. Ce large espace de vente est également une preuve de la démocratisation de ce grimoire, bien souvent d'un coût moindre car destinée à un lectorat plus populaire.

### *Les catalogues de vente*

Les catalogues de vente contenant le *Dragon rouge* sont fréquents au XIX<sup>e</sup> siècle. Après le décès d'un bibliophile, sa collection était parfois vendue aux enchères. Cette documentation est précieuse pour le chercheur contemporain. En effet, tout comme les catalogues de libraires, elle permet de se rendre compte du marché du livre et de ses fluctuations. Ainsi, on apprend que le *Dragon rouge* était présent dans de nombreuses bibliothèques, malgré son contenu longtemps censuré.

Dès 1807, un exemplaire est mis aux enchères par M. Poussin, commissaire-priseur, lors de la vente de la bibliothèque de M. Detienne à Paris. Cette collection contient principalement des estampes, mais on retrouve quelques livres précieux et rares. Dans la partie sur les sciences et les arts, dans la section « Métaphysique. De la Cabale, de la Magie, des Sorciers », le *Dragon rouge*<sup>257</sup> est présent, relié avec un exemplaire des *Œuvres magiques de Henri Corneille Agrippa* de 1547 et un *Grimoire du Pape Honorius* de 1670. Daté de 1521, il est en format in-12. À la mort du comte André-Pierre-Étienne Abrial, sa bibliothèque fut également vendue. Riche de nombreux ouvrages très variés, allant de la théologie à l'histoire et aux belles-lettres, elle contenait entre autres un exemplaire in-16 du *Dragon rouge*<sup>258</sup> à la date apocryphe de 1521, classé dans la partie « Sciences et arts », dans une section réservée aux « appendices aux sciences, traités sur la cabale et la magie ».

La salle de vente publique de Verhulst, située à Gand en Belgique, accueillit de nombreux exemplaires du *Dragon rouge*. Le lundi 29 juillet 1844, deux

---

<sup>254</sup> *Catalogue de Mme V. Buynand née Bruyset, imprimeur-libraire, rue du Plat, n°8, à Lyon, Lyon : chez Mme Buynand, septembre 1818, p.21.*

<sup>255</sup> *Cinquième catalogue de livres anciens et modernes de la librairie scientifique et littéraire, de A. Vandale, rue des carrières (Cantersteen), n°10, à Bruxelles, avec les prix, Bruxelles : imp. d'EM. Devroye et Cie, 1843, p.12.*

<sup>256</sup> *A General catalogue of a singularly curious and interesting collection of books, in every Department of Literature and in most Languages ...*, Londres : chez Thomas Thorpe, 1830, n°5837

<sup>257</sup> *Catalogue des livres rares et précieux, et manuscrits sur vélin, du cabinet de feu M. Detienne, dont la vente se fera le lundi 4 Mai 1807 et jours suivants, à six heures très-précises de relevée, en l'une des Salles, rue des Bons-Enfants, n°30, Paris : chez De Bure, 1807, n°492.*

<sup>258</sup> *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le C<sup>te</sup> Abrial, pair de France, dont la vente aura lieu le lundi 7 juin 1841, et jours suivants, en son hotel, rue plumet, n°18, à six heures du soir, Paris : Edouard Garnot, 1841, n°1291.*

exemplaires datant de 1823 avec des gravures furent vendus<sup>259</sup>. On retrouve également dans le catalogue un *Grimoire du Pape Honorius*. Le mercredi 30 juillet 1851, on compte encore deux volumes en vente du *Dragon rouge* avec des gravures<sup>260</sup>. Ils se placent juste après *La Clavicule de Salomon* et sont accompagnés d'autres livres de magie. Il en est de même le mardi 11 mai 1852, où il est vendu accompagné du *Grimoire du Pape Honorius*, de l'*Enchiridion du Pape Léon* et du *Grand Grimoire*<sup>261</sup>. Le catalogue annonce que ce sont les livres de feu M. Ruffelet, curé de Seevarguem. Il est donc étonnant que de tels ouvrages, considérés comme hérétiques, aient fait partie de sa collection. Toutefois, il est mentionné « et autres défunts », il n'est donc pas sûr qu'il en ait été le possesseur. Enfin, une édition in-12 du *Dragon rouge*, imprimé à Milan et accompagné de gravures, a été mise en vente toujours chez ce même directeur de vente le mardi 25 novembre 1862<sup>262</sup>.

En 1860, la collection de Jean-Baptiste Théodore de Jonghe fut mise en vente. Travaillant au ministère des affaires étrangères à La Haye, il quitta son emploi à cause de multiples problèmes de santé et consacra sa vie et sa fortune à l'élaboration de sa bibliothèque. Véritable érudit belge, il était membre de nombreuses sociétés savantes de bibliophiles et il fut fait officier de l'ordre de Léopold par le roi en 1856. Le noyau de sa bibliothèque, consacrée au droit, lui vient de son père. Il l'enrichit pendant plus de trente ans dans ses domaines de prédilections : l'histoire politique, civile et religieuse des Pays-Bas, l'héraldique, l'histoire des familles et la numismatique. Elle est également composée de quelques curiosités ou livres de littérature ou de beaux-arts. Dans la partie « Sciences et arts » du catalogue de vente de sa collection, une section « Appendice aux sciences - philosophie occulte : cabale, magie, apparitions, démons, sortilèges, alchimie, physiognomonie, astrologie, prédictions, etc. » contient un exemplaire du *Véritable dragon rouge, ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres et infernaux ... suivi de la poule noire*<sup>263</sup>, sans lieu d'impression et ayant pour date 1521, bien qu'une annotation du catalogueur mentionne « édition récente ». Le livre, en format in-12 avec des gravures sur bois, daterait donc plus probablement du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, en 1868 fut vendue la bibliothèque de Victor Luzarche. Maire et conservateur honoraire de la bibliothèque municipale de Tours, il voyagea à travers l'Europe pour former sa collection digne d'un bibliophile, dans laquelle on retrouve notamment des ouvrages de la bibliothèque du duc d'Aiguillon. Une édition brochée in-12 du *Dragon rouge*<sup>264</sup> est présente dans la section « Sciences occultes ». Sans lieu mais datée de 1521, une mention rectifie la date au XVIII<sup>e</sup> siècle. En dessous de l'exemplaire, une annotation précise qu'il s'agit d'un « volume singulier, dont le frontispice, qui représente un diable, et le titre sont entièrement tirés en rouge ».

<sup>259</sup> *Catalogue d'une très-belle collection de livres, en différentes langues et facultés, délaissés en partie par M. Symays, avocat, et par plusieurs autres défunts*, Gand : imp. D. Verhulst, 1844, n°572.

<sup>260</sup> *Catalogue d'une très-belle collection de livres, de théologie, de médecine, de droit, d'histoire, d'ouvrages héraldiques, littérature, d'histoire de Belgique, etc., délaissés par plusieurs défunts*, Gand : imp. D. Verhulst et sœur, 1851, n°202.

<sup>261</sup> *Catalogue d'une belle collection de livres, en différentes langues et facultés, délaissés par M. Ruffelet, en son vivant Curé à Seevarguem, et autres défunts*, Gand : imp. D. Verhulst, 1852, n°419

<sup>262</sup> *Catalogue d'une magnifique collection de livres, de théologie, géographie, voyages, biographie, histoire de Belgique et autres pays, littérature, classiques français et latins, sciences et arts, de superbes ouvrages à gravures anciens et modernes, livres pour éternelles, etc., etc., la plupart très-bien reliés*, Gand : imp. D. Verhulst, 1862, n°186.

<sup>263</sup> *Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M. J. B. Th. de Jonghe, officier de l'ordre Léopold*, t.1, Bruxelles : F. Heussner, 1860, n°2033

<sup>264</sup> *Catalogue des livres rares, curieux et singuliers en tous genres, bien conditionnés et des manuscrits anciens composant la bibliothèque de M. Victor Luzarche*, t.1, Paris : A. Claudin, 1868, n°1357

Encore une fois, nous avons donc la confirmation que le *Dragon rouge* était présent partout en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, avec de multiples ventes en Belgique, mais aussi en France, et la plupart du temps accompagné de gravures sur bois.

### ***Les dons aux bibliothèques : le cas de Francis Douce à la Bodleian Library***

Francis Douce (1757-1834) était un célèbre antiquaire anglais. Membre de la Société des Antiquaires de Londres, il fut conservateur des manuscrits au British Museum de 1799 à 1811. Il est l'auteur de *Illustrations of Shakespeare and Ancient Manners* et *Dissertation on the various Designs of the Dance of Death*. Il possédait une importante bibliothèque qu'il légua à sa mort à la renommée Bodleian Library à Oxford. Dans son testament, il écrit :

Je laisse ma bibliothèque de livres imprimés, ma collection de gravures et de dessins, mes manuscrits enluminés, et tous mes autres livres et manuscrits, [...] et ma collection de pièces et médailles, avec leurs vitrines, à la Bibliothèque bodléienne à Oxford.<sup>265</sup>

Ainsi, la Bodleian Library hérita de plus de 19 000 ouvrages imprimés et 420 manuscrits, majoritairement médiévaux. Les ouvrages ont des sujets très variés et sont en de multiples langues. Le fonds français est très important, comptant notamment quatre manuscrits du *Roman de la rose*. Francis Douce était très intéressé par l'histoire des mœurs et coutumes, les jeux, la littérature et les superstitions du Moyen-âge : sa collection compte donc de nombreux travaux sur la sorcellerie et la magie. C'est pourquoi on retrouve une édition du *Dragon rouge, ou l'art de commander les esprits*<sup>266</sup>. Toutefois, le catalogue ne donne pas plus d'informations, si ce n'est qu'il est d'un format in-8 et sans lieu ni date.

Ainsi, nous avons pu voir que le *Dragon rouge* a été publié dans un contexte propice à sa large diffusion. Grâce à l'humanisme, la naissance de l'imprimerie et une période troublée par les réformes religieuses, les grimoires et la magie se sont développés et se sont répandus dans chaque strate de la société. Face à cette résurgence des livres de magie, l'Église et l'État vont mettre en place un processus de censure dont sera victime le *Dragon rouge*. Mais ceci n'empêchera pas les livres de magie de se démocratiser au XVIII<sup>e</sup> siècle, aidés par le colportage et la création de la Bibliothèque bleue. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le *Dragon rouge* fit l'objet de trente-trois éditions, et parmi celle-ci quatre-vingt-onze exemplaires ont été recensées dans des bibliothèques publiques. Ce chiffre, relativement peu élevé, peut être dû à la censure, de nombreux exemplaires ayant pu être détruits ou spoliés, mais également du fait qu'il s'agissait d'un grimoire d'un format plutôt réduit et d'une impression assez médiocre pour en réduire le coût. De nombreux exemplaires ont

---

<sup>265</sup> *Catalogue of the printed books and manuscripts bequeathed by Francis Douce, esq. to the Bodleian Library*, Oxford : Oxford University Press, 1840 : « I leave my library of printed books, my collection of prints and drawings, my illuminated manuscripts, and all my other books and manuscripts, (except those hereafter more particularly mentioned,) and my collection of coins and medals, with their cabinets, to the Bodleian Library at Oxford. ». Traduction personnelle.

<sup>266</sup> *Ibid.*, p.88.



donc probablement disparu à cause de leur fragilité. La popularité de ce grimoire se perçoit grâce aux références que l'on peut trouver dans la littérature, que ce soit dans les mémoires et dans la presse, ou dans des récits fictifs. Ce grimoire est présent dans quelques bibliothèques privées, spécialisées dans les arts et sciences occultes comme celles d'Ouvaroff et de Stanislas de Guaita, ou plus générale comme celle du comte Charles de l'Escalopier. Enfin, il est présent sur le marché du livre, notamment dans les catalogues de libraires et les catalogues de vente. On le retrouve également lors d'un don à la Bodleian Library de l'université d'Oxford.



## CONCLUSION

---

La magie et la sorcellerie sont donc des pratiques universelles et intemporelles. Elles apparaissent dès l'Antiquité, comme le prouve des papyrus égyptiens dès le XV<sup>e</sup> siècle avant JC. Face à une expansion croissante, des lois sont promulguées pour tenter de refréner ces pratiques magiques, telles la Loi de Douze Table et la *Lex Cornelia*. Déjà dans la Bible, la magie était réprouvée par Dieu. Toutefois, Salomon, roi d'Israël dans l'Ancien Testament, fut réputé pour être l'un des plus grands magiciens de son temps. Il aurait laissé à la postérité des écrits sur la magie, dont *La Véritable Clavicule de Salomon* que l'on retrouve dans le *Dragon rouge*. La magie est décrite par les grands auteurs latins et grecs, comme Lucain ou Apulée, et elle est omniprésente dans la mythologie. Par ailleurs, Zoroastre et Hermès Trismégiste sont deux figures emblématiques de cette période. Avec le développement du livre manuscrit puis l'invention de l'imprimerie, les livres occultes se répandent dans toute l'Europe. Livres de recettes, ils livrent les secrets de la nature. Ils proposent aussi un savoir sur la divination et donne des recettes pour créer des talismans. Mais il est avant tout question de grimoires de magie noire et d'invocation du Diable. Les livres de magie sont principalement issus d'une littérature populaire : les superstitions étant profondément ancrées dans les campagnes, les foules étaient les premières à en user ou à tenter de s'en protéger. On le remarque notamment à travers les almanachs et les carnets noirs, mais aussi dans les canards et la presse populaire qui se développe. Cependant, la magie fit l'objet d'une lutte acharnée de la part de l'Église, la considérant comme une hérésie et l'œuvre du Démon. Ils tentent de l'annihiler en promulguant des bulles pontificales pour la condamner et en instaurant l'Inquisition. L'État met en place une politique répressive et coercitive très sévère. Les juges publient alors des traités contre la sorcellerie, et la démonologie, traitant de la nature des démons, apparaît au XV<sup>e</sup> siècle. En parallèle se développe un point de vue plus nuancé avec en premier lieu Jean Wier qui dénonce l'abomination des procès de sorcellerie et des persécutions à l'encontre des suspects et des accusés. Toutefois, ces défenseurs restent minoritaires.

C'est à la fin de ces siècles tourmentés que paraît le *Dragon rouge*, grimoire dont le Diable est le personnage central. Malgré les fausses adresses, on peut affirmer qu'il daterait du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Son auteur serait Antonio Venitiana del Rabbina, bien qu'il s'agisse probablement d'un pseudonyme. À la fin du siècle, il était accessible en italien, en allemand et en espagnol. Ce serait une adaptation du *Grand Grimoire*, livre de magie datant de 1702. Il est souvent imprimé dans une édition conjointe avec *La Poule noire*, grimoire narrant la manière dont le Diable peut apparaître à tous les hommes, selon un rituel précis. Les quatre premiers chapitres du *Dragon rouge* exposent les démarches à suivre pour invoquer le Diable. La pureté est la condition essentielle. De cette manière, le Diable ne peut se retourner contre l'officiant, appelé Karcist. L'invocation doit se dérouler dans un lieu isolé, caché. Après le sacrifice d'un chevreau et de nombreuses prières, le sorcier doit fabriquer la baguette foudroyante, renvoyant à la baguette que Dieu a utilisée pour châtier les anges déchus, donc Lucifer. Cette baguette rappelant de mauvais souvenirs au Diable, il obéit immédiatement en se sentant menacé. Le Karcist doit toutefois tracer au sol le grand cercle cabalistique, dans lequel on retrouve le triangle des pactes, qui sert de protection contre une possible rébellion de l'esprit. Sous la contrainte, le Diable apparaît et exauce les vœux du Karcist, avant d'être congédié.

Le rituel comporte un caractère sacré très important : Dieu est invoqué à de multiples reprises et sous ses différents noms. La kabbale est omniprésente tout au long du grimoire. La seconde partie de l'ouvrage comprend le *Sanctum Regnum*, exposant la véritable manière de faire des pactes. Elle débute par une hiérarchie des esprits infernaux, avec leurs noms, leurs signes et leurs pouvoirs. Ainsi, chaque démon peut être invoqué en fonction du but que le sorcier recherche. La démarche est relativement semblable à celle présentée dans la première partie du grimoire. Toutefois, il ne s'agit pas de violenter physiquement l'esprit, mais plutôt de lui faire subir une torture psychologique en recourant aux paroles sacrées. Dans tous les cas, Lucifuge Rofocale, démon invoqué et premier ministre du Diable, se soumet toujours. On retrouve également une Table des jours heureux et des jours malheureux, habituellement imprimée dans les almanachs. Au moyen d'exemples religieux, elle indique aux agriculteurs quels sont les meilleurs jours pour la semaison et la récolte. La dernière partie du *Dragon rouge* délaisse le Diable et se focalise sur l'enseignement de recettes. Elles sont nombreuses et de tous genres, que ce soit pour susciter l'amour, procurer la richesse ou devenir invisible. Le grimoire se clôt sur des conseils concernant les moments les plus propices pour convoquer les esprits, en fonction de l'heure et des planètes. Le *Dragon rouge* n'est donc pas à proprement parler un grimoire de magie noire. En lien avec la kabbale, il ne s'agit pas de se vouer au Diable mais plutôt de le soumettre, puis, pour remercier Dieu, de faire preuve de charité chrétienne en redistribuant les biens acquis.

Enfin, redécouverts à la Renaissance grâce à l'humanisme, les grimoires deviennent plus accessibles avec l'invention de l'imprimerie. Ils comptèrent rapidement parmi les livres mis à l'*Index* par l'Église, et leur censure devint plus sévère au cours de la Réforme et des guerres de religion. La chasse aux sorcières marque l'acmé de cette lutte contre l'expansion de la sorcellerie. Toutefois, l'interdit pesant sur la diffusion des livres de magie provoque l'effet inverse : les imprimeurs contrent la censure en apposant une fausse-adresse et les lecteurs se multiplient. Il se développe alors une littérature de contrebande. Au cours XVIII<sup>e</sup> siècle, les grimoires intègrent la Bibliothèque bleue et se répandent dans les campagnes grâce aux colporteurs. Le Diable fait également sa grande entrée dans la littérature et atteint son apogée avec le romantisme. En deux siècles, le *Dragon rouge* fait l'objet de trente-trois éditions différentes. Ces nombreuses rééditions prouvent qu'il était beaucoup acheté, et donc potentiellement beaucoup lu. Principalement imprimé à Paris, on recense aujourd'hui quatre-vingt-onze exemplaires conservés dans des bibliothèques publiques à travers le monde, une grande majorité se trouvant aux États-Unis. Un exemplaire accessible à la Bibliothèque municipale de Lyon est étonnant par les nombreuses annotations qu'il contient : l'auteur avoue les avoir écrites de son propre sang. Sa réception en Europe est remarquable. Il est cité dans les correspondances et dans la presse européenne. On le retrouve également dans la littérature. En 1866 paraît une adaptation du célèbre grimoire du même titre qui se veut une attaque de ce dernier, pour dénoncer les fausses croyances et les superstitions encore très fortes dans les campagnes. Le *Dragon rouge* est présent dans les plus grandes bibliothèques occultes privées, telles celles du comte Ouvaroff en Russie et de Stanislas de Guaita en France. On peut également le compter dans des bibliothèques plus hétéroclites telle celle du comte Charles de l'Escalopier. Enfin, la popularité du grimoire s'observe à travers les fluctuations du marché du livre : il est accessible chez les libraires, dans les maisons de vente, et fait l'objet de legs.

Ainsi, les grimoires font partie d'une littérature très controversée, à la fois crainte, estimée, voire vénérée. Aucune société ne les a ignorés, et encore

aujourd'hui ils sont profondément ancrés dans nos mœurs. Grâce notamment à Internet, ils sont disponibles partout et accessibles pour tous les publics. Les films et les livres sur les grimoires ou la sorcellerie sont en plein essor, le succès international de la série *Harry Potter* de J.K. Rowling en témoigne. D'autres récits ayant pour sujet la sorcellerie ont vu le jour comme *Le Club Dumas* d'Arturo Pérez-Reverte publié en 1993 et adapté au grand écran en 1999 par Roman Polanski sous le titre de *La Neuvième Porte*. Les grimoires fascinent encore aujourd'hui, bien qu'ils soient étudiés sous un point de vue beaucoup plus critique qu'autrefois. La croyance dans l'existence du Diable n'a pas disparu, nous pouvons même dire qu'elle a tendance à réapparaître grâce au satanisme dont le nombre d'adeptes est toujours croissant. L'*American Church of Satan* est fondée en 1966 à San Francisco par Anton Szandor La Vey, auteur d'une *Bible satanique*. Elle compterait aujourd'hui plus de huit mille membres dans le monde. Les rituels d'invocation seraient du reste autorisés par l'État de Californie. L'*Igreja do Diabolo*, « Église du Diable », est fondée à Aracajú, au Brésil, par le « professeur » dom Luiz Howarth, pape du Diable. Il dit avoir lui-même rencontré le Diable qui lui a ordonné de répandre sa parole. L'Église compterait cinquante mille fidèles. Dans un article du *Monde* du 1<sup>er</sup> juillet 1972, le pape Paul VI impute au Diable l'importante crise que traverse l'Église catholique. Le Diable serait donc présent aussi bien dans la fiction que dans la réalité. Robert Muchembled explique parfaitement ceci dans son ouvrage *Magie et sorcellerie en Europe* :

Tandis que se brouillent ainsi les repères traditionnels, les vieilles idées réductrices à propos de la magie et du surnaturel explosent actuellement sous l'impact d'une mutation culturelle de grande ampleur qui affecte aussi bien l'Europe en quête d'identité que la planète en pleine recomposition.<sup>267</sup>

Dans ces temps troublés, notamment avec la montée des extrémismes dans le monde, le Diable fait donc son grand retour.

---

<sup>267</sup> MUCHEMBLED, Robert, *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1994, p.317.



## SOURCES

---

### GRIMOIRES ET LIVRES OCCULTES

*Les Admirables Secrets d'Albert le Grand, contenant Plusieurs Traitez sur la conception des Femmes, & les vertus des Herbes, des Pierres precieuses, & des Animaux*, Cologne : chez le dispensateur de Secrets, 1703, 245 pages

AGRIPPA, Henri Corneille, *La Philosophie occulte*, t.2, La Haye : chez R. Chr. Alberts, 1727, p.121

*Discours admirable d'un Magicien de la ville de Moulins, qui avoit un Demon dans une phiole, condamné d'estre bruslé tout vif par Arrest de la Cour de Parlement*, Paris : chez Antoine Vitray, 1623, 15 pages

*Le Dragon Rouge ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux*, Paris : Diffusion scientifique, 1947, 94 pages

FABRI, Antoine, *L'Almanach pour l'an bissextile 1596. Avec ses ample predictions, changement et mutation de l'air sur chacune lunaison. Faict à l'imitation de Corneille de Montfort, dict de Billy, puis Cormopede*, Lyon : Benoist Rigaud, 1595, 62 pages

*Le Grand Grimoire avec la grande clavicule de Salomon, et la magie noire, où les Forces Infernales, du Grand Agrippa, pour découvrir tous les Trésors cachés, & se faire obéir à tous les Esprits ; & le fameux Secret de parler aux Morts. Suivi de tous les Arts Magiques*, s.l., 1411 [ca 1750], 81 pages

*Le Grand Grimoire, avec la grande clavicule de Salomon, et la magie noire, ou les forces infernales du grand Agrippa, pour découvrir tous les Trésors cachés, et se faire obéir à tous les esprits ; suivie de tous les arts magiques*, Nismes : chez Claude, 1823, 120 pages

*Le Grand Grimoire ou Dragon Rouge : l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les Morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.*, Paris : éd. Bussière, 1997, 106 pages

*Grémoire du Pape Honorius : avec un recueil des plus rares secrets*, Rome, 1670, 132 pages

LÉON III, *Enchiridion du pape Leon envoyé comme un gage préteux au sérénissime Empereur des français Charlemagne. Traduction française emplifiée d'une clavicule ou clef de l'œuvre*, Rome, 1630, 168 pages

PARACELSE, *Les sept livres de l'Archidoxe magique*, Paris : édition Bussière, 1983, 98 pages

PIC DE LA MIRANDOLE, Jean, *Neuf cents conclusions philosophiques, cabalistiques et théologiques*, Paris : éd. Allia, 2006, 285 pages

*Secrets merveilleux de la magie naturelle et cabalistique du Petit Albert, traduit exactement par l'Original Latin intitulé : Alberti parvi Lucii Libellus de mirabilibus Naturae Arcanis. Enrichi de figures mystérieuses, & de la manière de les faire. Nouvelle édition, corrigée & augmentée*, Lyon : Chez les héritiers de Beringos Fratres, 1752, 245 pages

## CONTRE LA MAGIE

*Arrest de la cour de parlement du 17. avril 1742. qui ordonne que l'Edit du mois de Juillet 1682. concernant les Devins, les Empoisonneurs, & le débit des Poisons, sera de nouveau lû, publié & affiché dans tous les Sièges, Bourgs & Villages du Ressort d'icelle, & à Jean-Dominique Tiberghien Marchand Epicier au Bourg de Tourcoing, de comparoir en personne au Parquet des Gens du Roi, pour répondre aux Conclusions que le Procureur Général du Roi voudra prendre à sa charge, pour avoir contrevenu à l'article VII. dudit Edit, Douay : chez Jacques Fr. Willerval, 1742, 7 pages*

BACON, Roger, *Lettre sur Les Prodiges de la nature et de l'art traduite et commentée par A. Poisson*, Paris : éditions de l'Echelle, 1977, 70 pages

BODIN, Jean, *De la Démonomanie des sorciers*, Lyon : Paul Frelon, 1598, 556 pages

BOGUET, Henry, *Discours des sorciers*, Lyon : par Jean Pillehotte, 1603, 252 pages

*Code criminel de l'empereur Charles V, vulgairement appelé La Caroline : contenant les Loix qui sont suivies dans les Juridictions Criminelles de l'Empire ; et à l'usage des Conseils de Guerre des Troupes Suisses*, Maestricht : chez Jean-Edme Dufour & Phil. Roux, 1779, p.160

EYMERIC, Nicolas, *Le Manuel des inquisiteurs à l'usage des Inquisitions d'Espagne & de Portugal, ou Abrégé de l'ouvrage intitulé : Directorium Inquisitorium*, Lisbonne, 1762, 198 pages

INSTITORIS (KRAEMER), Henry, SPRENGER, Jacques, *Le Marteau des Sorcières : Malleus Maleficarum, traduit du latin et précédé de L'Inquisiteur et ses sorcières par Amand DANET*, Grenoble : éditions Jérôme Million, 1990, 603 pages

*Lois des Francs, contenant la loi Salique et la loi Ripuaire*, trad. J. F. A. Peyré, Paris : impr. de Firmin Didot, 1828, 427 pages

ROBVILLE, *Le Dragon Rouge ou l'art de conjurer les esprits démontré par des faits et des exemples*, Paris : S. Bornemann, 107 pages

SPEE VON LANGENFELD, Friedrich, *Allemagne 1660 : un confesseur de sorcières parle. Cautio criminalis*, Paris : L'Harmattan, 2000, 299 pages

THIERS, Jean-Baptiste, *Traité des superstitions qui regardent les sacremens, selon l'Ecriture Sainte, les Décrets des Conciles, & les Sentimens des Saints Peres, & des Théologiens*, t.1, Avignon : chez Louis Chambeau, 1777, p.26-27

WIER, Jean, *Histoires, disputes et discours, des illustions et impostures des diables, des magiciens infames, sorcieres & empoisonneurs : Des ensorcelez & demoniaques, & de la guerison d'iceux : Item de la punition que meritent les magiciens, les empoisonneurs, & les sorcieres*, Genève : Pour Jaques Chouet, 1579, 875 pages

## LA MAGIE DANS L'ANTIQUITÉ

APULÉE, *Apologie. Florides*, Paris : Les belles lettres, 2002, 346 pages

APULÉE, *Les Métamorphoses*, Paris : Les belles lettres, 2013, 3 volumes

ARNOBE, *Contre les gentils*, I, 5, 2, Paris : Les belles lettres, 1982, p.138



CICÉRON, *De Divinatione*, XXIII, Paris : Chez Firmin Didot frères, fils et Cie, 1869

CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strômates*, VI, 4, Paris : éditions du Cerf, 1999, p.134-135

DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, IV, 45, Paris : Libraire de L. Hachette et Cie, 1865, p.314

EURIPIDE, *Médée*, Paris : Les belles lettres, 1925, p.138

FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, VIII, II, 5, 45, Paris : éditions du Cerf, 2005, p.16

HÉRODOTE, *Histoires*, I, 101, Paris : Les belles lettres, 2003, p.128

HOMÈRE, *L'Odyssée*, X, v.276, Paris : Les belles lettres, 1968, p.67

JUSTIN, *Œuvres complètes de Justin : abrégé de l'histoire universelle de Trogue Pompée*, Paris : Garnier frères, 1870, p.4

LUCAIN, *Pharsale*, VI, Paris : Les belles lettres, 2003, p. 2-42

PLINE L'ANCIEN, *Histoires naturelles*, XXVIII, 17, Paris : Les belles lettres 2003, p. 24

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, XXX, 2, Paris : Les belles lettres, 1963, p.24

SÉNÈQUE, *Médée*, v.731-739, Paris : Les belles lettres, 1996, p.185

SÉNÈQUE, *Questions naturelles*, IV, 7, 2, Paris : Les belles lettres, 2003, p.200

SOPHOCLE, *Œdipe-Roi*, Paris : Les belles lettres, 2009, v.276

VIRGILE, *Bucoliques*, VIII, 66, Paris : Les belles lettres, 2005

## **LE DRAGON ROUGE ET LE DIABLE DANS LA LITTERATURE**

CAZOTTE, Jacques, *Le Diable amoureux*, Paris : Henri Plon, 1871, p.266-267

DEULIN, Charles, *Histoires de petite ville : contes & nouvelles*, Paris : E. Dentu, 1875, p.306-323

DIBDIN, Thomas Frognall, *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, t.4, Paris : Chez Crapelet, 1825, p.244-288

*The Edinburgh Review, or critical journal : for January, 1858 ... April, 1858*, vol. CVII, Edinburgh : Adam et Charles Black, 1858, p.241

GISSY, Joël, *Méditations lyriques : recueil de poésie*, Paris : éd. Books on Demand, 2016, p.227

HUYSMANS, Joris-Karl, *Là-Bas*, Paris : Gallimard, 2015, 403 pages

LESAGE, Alain-René, *Le Diable boiteux*, Amsterdam : chez Henri Desbordes, 1707, p.8 et 12

MUSSET, Paul de, *Jean Le Trouveur*, t.1, Bruxelles : Meline, Cans et Cie, 1849, p.135-138

RICARD, Louis (dir.), *L'Écho de la France : revue étrangère de science et de littérature*, vol. VI, Montréal : par la compagnie d'éditeurs et imprimeurs de Montréal, 1868, p.71

*The Saturday Review of politics, literature, science, and art*, vol. XXXI,  
Londres : the office, Southampton street, 1871, p.209

## BIBLIOGRAPHIE

---

*La Bible*, Paris – Montréal : Bayard - Médiaspaul, 2005

### DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

BERTHELOT, Marcelin, « Secret », dans *La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Paris : 1885-1902, tome 29, p.861

*Bibliotheca esoterica : catalogue annoté et illustré de 6707 ouvrages anciens et modernes qui traitent des sciences occultes... comme aussi des sociétés secrètes...*, Brueil-en-Vexin : éd. du Vexin Français, 1975, n°1340, 1926 et 1927

BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, t.6, 5<sup>e</sup> éd., Paris : Maisonneuve et Larose, 1966, n°8859

CAILLET, Albert, *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes*, t.1 : A-D, Paris : impr. Lucien Dorbon, 1913, n°3237

CAILLET, Albert, *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes*, t.2 : E-L, Paris : impr. Lucien Dorbon, 1912, n°4702

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye : Chez A. et R. Leers, 1690

GRAESSE, Jean George Théodore, *Trésor de livres rares et précieux ou nouveau dictionnaire bibliographique*, t.3, Dresde : Rudolf Kuntze, 1862, p.156

SALLMANN, Jean-Michel (dir.), *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, Paris : Librairie générale française, 2006, 832 pages

VILLENEUVE, Roland, *Dictionnaire du Diable*, Paris : éd. Omnibus, 2016, 1084 pages

### SUR LES ARTS ET SCIENCES OCCULTES

ALLIER, Raoul, *Magie et religion*, Paris : éd. Berger-Levrault, 1935, 470 pages

ANDRIES, Lise, *Le Grand livre des secrets. Le colportage en France aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris : éd. Imago, 1994, 218 pages

AROMATICICO, Andrea, *Alchimie : Le grand secret*, Paris : Gallimard, 1996, 143 pages

BARNEY, Stephen A., LEWIS, W.J., BEACH, J.A., BERGHOF, Olivier, *The Etymologies of Isidore of Seville*, VIII, 9, 9, Cambridge : Cambridge University Press, 2006, p.182

BOUDET Jean-Patrice, *Entre science et nigromance: astrologie, divination et magie dans l'occident médiéval, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2006, p.129

*Le Bréviaire du devin et du sorcier : contenant le Traité de la baguette divinatoire, le Dragon rouge, les Merveilleux secrets du petit Albert, l'Enchiridion*

*du Pape Léon III et autres Formulaires magiques... suivis de Curiosités infernales et occultes*, Paris : chez tous les libraires, 1895, 178 pages

BRUNEL, Julie, « La représentation iconographique du diable à l'époque moderne en Europe », 2016, mémoire de master Cultures de l'Écrit et de l'Image, Enssib, < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67087-la-representation-iconographique-du-diable-a-l-epoque-moderne-en-europe.pdf> > (consulté le 16 mai 2017)

CAMUS, Dominique, *La sorcellerie en France du Moyen-Age à nos jours*, Paris : Dervy, 2008, 262 pages

CASTAN, Yves, *Magie et sorcellerie à l'époque moderne*, Paris : Albin Michel, 1979, 297 pages

COLLIN DE PLANCY, Jacques-Albin-Simon, *Dictionnaire infernal ou Répertoire universel des êtres, des personnages, des livres, des faits et des choses qui tiennent aux apparitions, aux divinations, à la magie, au commerce de l'enfer, aux démons, aux sorciers, aux sciences occultes, aux grimoires, à la cabale, aux esprits élémentaires, au grand œuvre, aux prodiges, aux erreurs et aux préjugés, aux impostures, aux arts des bohémiens, aux superstitions diverses, aux contes populaires, aux pronostics, et généralement à toutes les fausses croyances, merveilleuses, surprenantes, mystérieuses ou surnaturelles*, Paris : Sagnier et Bray, 1853, p.409

DAVIES, Owen, *Grimoires : a history of magic books*, Oxford : Oxford University Press, 2009, 368 pages

GRAF, Fritz, *La magie dans l'antiquité gréco-romaine*, Paris : Les belles lettres, 2004, 322 pages

HÉFÉLÉ, Charles-Joseph, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, t.2, Paris : Adrien Le Clere et Cie, 1869, p.157-158

KOYRÉ, Alexandre, *Paracelse (1493-1541)*, Paris : éd. Allia, 2004, 97 pages

LECOUTEUX, Claude, *Dictionnaire des pierres magiques et médicinales*, Paris : éd. Imago, 2011, 288 pages

LECOUTEUX, Claude, *Le livre des grimoires : de la magie au Moyen-Age*, Paris : éd. Imago, 2005, 312 pages

LEMAIRE-DUTHOIT, Christine, *Magiciens et sorciers au Moyen-Age*, Paris : Ellipses, 2011, 206 pages

LEVACK, Brian P., *La Grande Chasse aux sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, Seyssel : Champ Vallon, 1991, 281 pages

LÉVI, Éliphas, *Secrets de la magie*, Paris : Robert Laffont, 2000, 1066 pages

LEXA, François, *La magie dans l'Égypte antique : de l'ancien empire jusqu'à l'époque copte. Tome II : Les textes magiques*, Paris : Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1925, p.27-44

MADDOX HUEFFER, Oliver, *The Book of witches*, Londres : Eveleigh Nash, 1908, 335 pages

MILNER, Max, *Le diable dans la littérature française : De Cazotte à Baudelaire 1772-1861*, Paris : Librairie José Corti, 2007, 960 pages

MOREAU, Alain, et TURPIN, Jean-Claude (dir.), *La magie. Tome 1 : du monde babylonien au monde hellénistique*, actes du colloque international de

Montpellier, 25-27 mars 1999, Séminaire d'études des mentalités antiques, Montpellier, Université Paul Valéry, 2000, p.6-33

MOREAU, Alain, et TURPIN, Jean-Claude (dir.), *La magie. Tome 3 : du monde latin au monde contemporain*, actes du colloque international de Montpellier, 25-27 mars 1999, Séminaire d'études des mentalités antiques, Montpellier, Université Paul Valéry, 2000, p.153-156

MUCHEMBLED, Robert, *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-Age à nos jours*, Paris : Armand Colin, 1994, 335 pages

PASTOUREAU, Michel, « Une couleur en mutation : le vert à la fin du Moyen Âge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 151<sup>e</sup> année, n°2, 2007. p.705-731 [en ligne], < [http://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_2007\\_num\\_151\\_2\\_87941](http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2007_num_151_2_87941) > (consulté le 13 juillet 2017)

RIBADEAU DUMAS, François, *Grimoires et rituels magiques*, Paris : Belfont, 1980, 313 pages

RITNER, Robert K., « Une introduction à la magie dans la religion de l'Égypte antique », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [En ligne], 117, 2010, mis en ligne le 27 janvier 2011, < <http://asr.revues.org/794> > (consulté le 9 juillet 2017)

SANCHEZ, Caroline, « Entre jeu et magie, une littérature ludique : Etude de livres de jeux divinatoires et du *Grand et Petit Albert* », 2015, mémoire de master Cultures de l'Écrit et de l'Image, Enssib, < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66038-entre-jeu-et-magie-une-litterature-ludique.pdf> > (consulté le 26 septembre 2016)

SNYDER, Patrick, *Représentations de la femme et chasse aux sorcières, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle : lecture des enjeux théologiques et pastoraux*, Saint-Laurent : éd. Fides, 2000, p.28-29

TESTAS, Guy, TESTAS, Jean, *L'Inquisition*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Que sais-je, 2001, 126 pages

VERGNES, Georges, *Ces livres qui font peur : du Grand Albert au Dragon Rouge*, Paris : éd. Robert Laffont, 1982, 249 pages

WAITE, Arthur Edward, *The Book of ceremonial magic*, Londres : William Rider & son, 1911, 336 pages

## HISTOIRE DU LIVRE

BARBIER, Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, 3<sup>e</sup> éd., Paris : Armand Colin, 2012, 351 pages

EISENSTEIN, Elizabeth L., MANSUY, Gérard. « L'avènement de l'imprimerie et de la Réforme », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 26<sup>e</sup> année, n°6, 1971, p.1355-1382

GRÉGOIRE (abbé), *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, Metz : Claude Lamort, 1789, p.188-189

LE GALL, Jean-Marie, *Les humanistes en Europe. XVe – XVIe siècles*, Paris : Ellipses, 2008, 263 pages

MARAIS, Jean-Luc, « Littérature et culture « populaires » aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t.87, numéro 1, 1980, p.65-105

MUCHEMBLED, Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris : Flammarion, 2011, 398 pages

NISARD, Charles, *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage*, t.1, Paris : impr. E. Dentu, 1864, p.122-227

SAUGRAIN, *Code de la Librairie et Imprimerie de Paris ou Conférence du règlement arrêté au conseil d'état du roy, le 28 Février 1723, et rendu commun pour tout le Royaume, par Arrêt du Conseil d'Etat du 24 Mars 1744. Avec les anciennes ordonnances, Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens & Jugemens rendu au sujet de la Librairie & de l'Imprimerie, depuis l'an 1332, jusqu'à présent*, Paris, 1744, 496 pages

SEGUIN, Jean-Pierre, *Nouvelles à sensation : canards du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Armand Colin, 1959, 226 pages

TALLON, Alain, *L'Europe de la Renaissance*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Que sais-je, 2006, 127 pages

### **POSSESSEURS DU DRAGON ROUGE**

AFANASSIEV, Mikhail, « Les collectionneurs russes aux confins des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », édition en ligne de l'École des chartes, conférence, 2008, < [http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/afanassiev#h\\_4](http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/afanassiev#h_4) > (consulté le 4 août 2017)

*Boletín bibliográfico español y extranjero*, t.7, Madrid : Don Ignacio Boix, 1847, n°747, p.346

*Catalogue de la bibliothèque de M. le C<sup>te</sup> Charles de l'Escalopier, chevalier de la Légion d'Honneur et de plusieurs Ordres, Conservateur honoraire des manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal, Membre de la Société des Antiquaires de France et de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., avec une notice sur sa vie, des notes historiques, littéraires, biographique et bibliographiques, une table des noms d'auteurs, des ouvrages anonymes, et des matières*, t.1, Paris : J.-F. Delion, 1866, n°2330

*Catalogue de Mme V. Buynand née Bruyset, imprimeur-libraire, rue du Plat, n°8, à Lyon*, Lyon : chez Mme Buynand, 1818, p.21

*Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le C<sup>te</sup> Abrial, pair de France, dont la vente aura lieu le lundi 7 juin 1841, et jours suivants, en son hôtel, rue Plumet, n°18, à six heures du soir*, Paris : Edouard Garnot, 1841, n°1291

*Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M. J. B. Th. de Jonghe, officier de l'ordre Léopold*, t.1, Bruxelles : F. Heussner, 1860, n°2033

*Catalogue des livres rares, curieux et singuliers en tous genres, bien conditionnés et des manuscrits anciens composant la bibliothèque de M. Victor Luzarche*, t.1, Paris : A. Claudin, 1868, n°1357

*Catalogue des livres rares et précieux, et manuscrits sur vélin, du cabinet de feu M. Detienne, dont la vente se fera le lundi 4 Mai 1807 et jours suivants, à six heures très-précises de relevée, en l'une des Salles, rue des Bons-Enfants, n°30*, Paris : chez De Bure, 1807, n°492

*Catalogue des nouveautés qui se trouvent chez Frederic Esslinger, libraire de Francfort sur le Main, Francfort sur le Main : chez Frédéric Esslinger, 1801, p.6*

*Catalogue d'une belle collection de livres, en différentes langues et facultés, délaissés par M. Ruffelet, en son vivant Curé à Seeverguem, et autre défunts, Gand : imp. D. Verhulst, 1852, n°419*

*Catalogue d'une magnifique collection de livres, de théologie, géographie, voyages, biographie, histoire de Belgique et autres pays, littérature, classiques français et latins, sciences et arts, de superbes ouvrages à gravures anciens et modernes, livres pour étrennes, etc., etc., la plupart très-bien reliés, Gand : imp. D. Verhulst, 1862, n°186*

*Catalogue d'une très-belle collection de livres, en différentes langues et facultés, délaissés en partie par M. Symays, avocat, et par plusieurs autres défunts, Gand : imp. D. Verhulst, 1844, n°572*

*Catalogue d'une très-belle collection de livres, de théologie, de médecine, de droit, d'histoire, d'ouvrages héraldiques, littérature, d'histoire de Belgique, etc., délaissés par plusieurs défunts, Gand : imp. D. Verhulst et sœur, 1851, n°202*

*Catalogue of the printed books and manuscripts bequeathed by Francis Douce, esq. to the Bodleian Library, Oxford : Oxford University Press, 1840, p.88*

*Cinquième catalogue de livres anciens et modernes de la librairie scientifique et littéraire, de A. Vandale, rue des carrières (Cantersteen), n°10, à Bruxelles, avec les prix, Bruxelles : imp. d'EM. Devroye et Cie, 1843, p.12.*

*A General catalogue of a singularly curious and interesting collection of books, in every Department of Literature and in most Languages, including several thousand articles of extreme rarity, particularly rich in old romances, poetry, plays, early voyages and travels, chronicles, English, Irish, and Scotch history and topography, divinity classics, early printed books, including many editiones principes, books printed upon vellum, and splendid collection of the most interesting productions of the Aldine Press, Londres : chez Thomas Thorpe, 1830, n°5837*

[LADRAGUE, Auguste], *Bibliothèque Ouvaroff. Catalogue spécimen, Moscou : impr. de W. Gautier, 1870, n°1722*

PHILIPON, René, *Stanislas de Guaita et sa bibliothèque occulte, Paris : Librairie Dorbon, 1899, n°252, 603 et 604*

## CATALOGUES ET BIBLIOGRAPHIES

Catalogue en ligne de la Bibliothèque municipale de Lyon : <https://catalogue.bm-lyon.fr/>

Catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France : <http://catalogue.bnf.fr/index.do>

Catalogue international en ligne WorldCat : <http://www.worldcat.org/?lang=fr>

Consortium of European research Libraries (CERL) : base Heritage of the Printed Book (HPB) : <https://gso.gbv.de/DB=1.77/LNG=EN/>

Relmin, le statut légal des minorités religieuses dans l'espace euro-méditerranéen (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), base de données, < <http://relmin.univ-nantes.fr/index.php/fr/> > (consulté le 10 juillet 2017)





## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>ANNEXE 1 : ÉDITION DU <i>DRAGON ROUGE</i> À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE .....</b>	<b>130</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAT DU <i>DRAGON ROUGE</i> DANS L'ÉDITION DE 1947 .....</b>	<b>141</b>
<b>ANNEXE 3 : GRAVURE DANS L'ÉDITION DE 1411 DU <i>DRAGON ROUGE</i> .....</b>	<b>142</b>
<b>ANNEXE 4 : ANNOTATION DE BARBIER DANS L'ÉDITION DE 1823 DU <i>DRAGON ROUGE</i> .....</b>	<b>143</b>

## ANNEXE 1 : ÉDITION DU *DRAGON ROUGE* À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Titre	Auteur	Date	Lieu d'impression / édition	Imprimeur / Éditeur	Langue	Format	Lieu de conservation
Le Dragon rouge, ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors, etc... etc...		1522			Français	in-18	BnF, Paris, France
Der wahrhaftige feurige Drache oder Herrschaft über die himmlischen und höllischen Geister und über die Mächte der Erde und Luft ; ... Nach einem in Frankreich aufgefundenen Manuscript von 1522 ; Nebst einem Postscriptum aus dem ... Buche von König Salomo, mit ... , gefiunden bei Peter Michel, dem letzten Kachthäufer zu Erfurt ; Mit Holzschnitten		1725	Cologne	Peter Hammer's Erben	Allemand	in-8	Staatsbibliothek, Berlin, Allemagne Yale University Library, New Haven, États-Unis

Le dragon rouge, ou, L'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux : avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc., etc.	F G Irwin, Kurt Seligmann	1823	Nîmes	Chez Gaude	Français	in-18	Cornell University Library, Ithaca, États-Unis BnF, Paris, France
Le Dragon rouge, ou, l'Art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux : avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.	Antonio Venetiano, del Rabina	1838	Paris	Chez tous les libraires	Français	in-16	Folger Shakespeare Library, Washington, États-Unis
Der wahrhaftige feurige Drache		1850	Ilmenau	Trommsdorff	Allemand		Bibliothek des Humboldt- Universität, Berlin, Allemagne Universitätsbibliohek, Mannheim, Allemagne
Il Vero drago rosso, o l'arte di comandare agli spiriti celesti, terrestri, aerei ed infernali ... Tradotto dalla lingua straniera ... da G. Bestetti.	G. Bestetti	1868	Milan		Italien		The British Library, Londres, Grande-Bretagne

Le véritable dragon rouge, où il est traité de l'art de commander les esprits infernaux, aériens et terrestres, faire apparaître les morts, lire dans les astres ... plus la poule noire, édition augmentée des secrets de la reine Cléopatre		1873	Paris	Imp. De V. Goupy	Français	in-18	BnF, Paris, France Université de Montréal, Montréal, Canada
Der wahrhaftige feurige Drache oder Herrschaft über die himmlischen und höllischen Geister und über die Mächte der Erde und Luft mit dem Geheimniß, die Todten zum Sprechem zu bringen ; die Anrufung Lucifer's ; Citierung der Geister		1900	Berlin	Bartels	Allemand		Staatsbibliothek, Berlin, Allemagne Stadtbibliothek, Braunschweig, Allemagne
Le Dragon rouge, ou l'Art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux lotteries, de découvrir les trésors cachés ...	Antonio Venitiano del Rabina	1971	Paris	Pethuis	Français	in-16	Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève, Paris, France BnF, Paris, France University of the West Indies, Bridgetown, Barbade Harvard College Library, Cambridge, États-Unis New York Public Library, New York, États-Unis University of Sydney library, Sydney, Australia

<p>Le bréviaire du devin et du sorcier comprenant la pratique de l'oeuvre magique, le rituel de l'évocation des esprits, les conjurations, consécration et oraisons mystérieuses : d'après les grimoires et des textes anciens et modernes</p>	<p>H.-M. de Campigny</p>	<p>1980</p>	<p>Paris</p>	<p>Ed. Garnier frères</p>	<p>Français</p>	<p>in-8</p>	<p>BmL, Lyon, France          Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne, Suisse          Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève, Paris, France          BnF, Paris, France          Bibliothèque et Archives nationale du Québec, Montréal, Canada          University of Chicago Library, Chicago, États-Unis          University of Manitoba Libraries, Winnipeg, Canada          University of California, Richmond, États-Unis</p>
<p>Le dragon rouge ou L'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux : avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.</p>	<p>Antonio Venitiana</p>	<p>1997</p>	<p>Paris</p>	<p>Trajectoire</p>	<p>Français</p>	<p>in-8</p>	<p>BmL, Lyon, France          Bibliotheca Alexandrina, Alexandrie, Egypte          Universitätsbibliothek, Bâle, Suisse          Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève, Paris, France          BnF, Paris, France          James Cook University, Queensland, Australie</p>

<p>Le grand grimoire ou Dragon rouge : l'art de commander les esprits celestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.</p>	<p>Antonio Venitiana</p>	<p>1997</p>	<p>Paris</p>	<p>Bussière</p>	<p>Français</p>	<p>in-12</p>	<p>Bibliotheca Alexandrina, Alexandrie, Egypte          Université Michel Montaigne, Bordeaux, France          Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève, Paris, France          BnF, Paris, France          Koninklijke Bibliotheek, Den Haag, Pays-Bas</p>
<p>Le véritable dragon rouge : suivi de La poule noire : 1521 : recopié en 1846</p>	<p>Annik Pellaton, Yvan Droz</p>	<p>2003</p>	<p>Develier</p>	<p>Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien</p>	<p>Français</p>	<p>in-8</p>	<p>Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne, Suisse          Université de Neuchâtel, Neuchâtel, Suisse          Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy, Suisse          Bibliothèque cantonale jurassienne, Porrentruy, Suisse          Bibliothèque, La Chaux-de-Fonds, Suisse          Bibliothèque publique et scolaire, Bulle, Suisse          Zentralbibliothek, Zurich, Suisse          Staatsarchiv, Bern, Suisse          Swiss National Library, Bern, Suisse          Universitätsbibliothek, Bâle, Suisse          Bayerische Staatsbibliothek, Munich, Allemagne</p>

Le véritable dragon rouge : Plus la poule noire.	2008	Romagnat	De Borée	Français		<p>BmL, Lyon, France</p> <p>Réseau de lecture Clermont Communauté, Clermont-Ferrand, France</p> <p>BnF, Paris, France</p> <p>Yale University Library, New Haven, États-Unis</p> <p>Columbia University Library, New York, États-Unis</p> <p>New York Public Library, New York, États-Unis</p> <p>Cleveland Public Library, Cleveland, États-Unis</p> <p>HathiTrust Digital Library, Ann Arbor, États-Unis</p> <p>University of Texas Library, Austin, États-Unis</p>
Le véritable dragon rouge, ou, L'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres et infernaux : avec le secret de faire parler les morts ; de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries ; de découvrir les trésors cachés ; etc., etc. : suivi de la poule noire, cabale qui était restée inconnue jusqu'ici	Kurt Seligmann	[1800 ?]	Lille	Imprimerie de Blocquel	Français in-12	Cornell University Library, Ithaca, États-Unis

Le dragon rouge, ou L'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux : avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc.		[1801 ]			Français	in-16	Union Catalog of Polish Research Libraries, Warsaw, Pologne
Le dragon rouge, ou, l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux, avec le vrai secret de faire parler les morts ...	J. Karter	[184- ?]	France		Français	in-16	Harvard University, Cambridge, États-Unis
Le dragon rouge ou L'art de commander au démon et aux esprits infernaux	Samuel-Henri Berthoud	[1865 ]	Paris	Renault	Français	in-18	Universitat de Valencia, Valence, Espagne BnF, Paris, France
Die Geisterwelt; oder, Das Leben jenseits des Grabes, Enthaltend eine besondere Belehrung über die Geisterwelt, Sowie über die Mittel für den Verkehr mit den Geistern unserer Verstorbenen; Der Wahrhaftige feurige Drache.		[1870 ]	Berlin	Weichert	Allemand		Libris, Stockholm, Suède Center for Research Libraries, Chicago, États-Unis



Der wahrhaftige feurige Drache		[1880 ?]	Berlin	Bartels	Allemand	in-8	ETH Bibliothek, Zurich, Suisse Universitätsbibliothek, Bâle, Suisse Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience, Antwerpen, Belgique
Le bréviaire du devin et du sorcier : contenant le Traité de la baguette divinatoire, le Dragon rouge, les Merveilleux secrets du petit Albert, l'Enrichiridion du Pape Léon III et autres Formulaires magiques ... suivis de Curiosités infernales et occultes.		[1895 ]	Paris	Chez tous les libraires	Français	in-12	BmL, Lyon, France University of Illinois, Urbana, États-Unis HathiTrust Digital Library, Ann Arbor, États-Unis
Le Bréviaire du devin et du sorcier contenant le traité de la baguette divinatoire, le dragon rouge ... suivis de curiosités infernales et occultes ...	H.-M. de Campigny	[1895 ]	Paris	Chez tous les libraires	Français	in-8	BnF, Paris, France
Der wahrhaftige feurige Drache, oder, Herrschaft über die himmlischen und höllischen Geister und über die Mächte der Erde und Luft ... Nach einem in Frankreich aufgefundenen Manuscript von 1522. Mit Holzschnitten.		[1898 ?]	[Dresde]	[M. Fisher]	Allemand	in-8	Yale University Library, New Haven, États-Unis
Le dragon rouge : ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux		[1947 ]	[Paris]	[Diffusion scientifique]	Français	in-8	BmL, Lyon, France

Il Vero drago rosso : gran libro magico : l'arte di comandare gli spiriti celesti ed infernali con molti segreti dell'arte magica.		[197- ?]	Viareggio	Rebis	Italien		UC Berkley Libraries, Berkley, États-Unis University of California, Richmond, États-Unis
Der wahrhaftige feurige Drache, oder Herrschaft über die himmlischen und höllischen Geister und über die Mächte der Erde und Luft : Mit dem Geheimniss, die Todten zum Sprechen zu bringen ... Nach einem in Frankreich aufgefundenen Manuskript von 1522. Nebst einem Postscriptum aus dem grossen Buch von König Salomo ... Mit Holzschnitten.		[ca. 1920]			Allemand		Bayerische Staatsbibliothek, Munich, Allemagne
Le dragon rouge, ou, L'art de commander les esprits célestes, aëriens, terrestres, infernaux : avec le vrai secret de faire parler les morts; de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries : de découvrir les trésors cachés, etc. etc.	J. Venetiana Karter	1521 [i.e. 18-- ?]			Français	in-18	Yale University Library, New Haven, États-Unis Seattle University, Seattle, États-Unis
Le véritable dragon rouge, ou l'art de commander les esprits célestes, aëriens, terrestres et infernaux, etc. : Suivi de la poule noire, cabale inconnue jusqu'ici.		1521 [i.e. ca. 1850]	[Paris ?]		Français		The Wellcome Library, Londres, Grande-Bretagne

Le Dragon rouge : ou l'Art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux. Avec le vrai secret de faire parler les morts ; de gagner toutes les fois qu'on met aux lotteries: de découvrir les trésors, cachés, etc.	Antonio Venitiano del Rabina	1522 [1810 ?]	[Nîmes?]		Français		University of Victoria Libraries, Victoria, Canada
Der wahrhaftige feurige Drache, oder, Herrschaft über die himmlischen und höllischen Geister und über die Mächte der Erde und Luft ...		1725 [ca. 1880- 1910]	Cologne	Peter Hammer's Erben	Allemand	in-8	Universitätsbibliothek, Giessen, Allemagne National Library of Wales, Ceredigion, Grande-Bretagne Library of Congress, Washington, États-Unis University of Nebraska, Lincoln, États-Unis San Diego State University Library, San Diego, États-Unis
Le Bréviaire du Devin et du Sorcier ; contenant le traité de la baguette divinatoire ; Le dragon rouge ; Les merveilleux secrets du petit Albert ; l'Euchiridon du pape Léon III ...			Paris		Français	in-16	BnF, Paris, France

<p>Der wahrhaftige feurige Drache : Herrschaft über die himmlischen und höllischen Geister und über die Mächte der Erde und Luft</p>	<p>Berlin</p>	<p>Bartels</p>	<p>Allemand</p>	<p>in-12</p>	<p>Universitätsbibliothek, Leipzig, Allemagne  Ibero-Amerikanisches Insitut Preussischer Kulturbesitz Bibliothek, Berlin, Allemagne  Yale University Library, New Haven, États-Unis</p>
<p>Der wahrhaftige feurige Drache : oder Herrschaft über die himmlischen und höllischen Geister und über die Mächte der Erde und Luft ; ... Nach einem in Frankreich aufgefundenen Manuscript von 1522</p>	<p>Leipzig</p>	<p>Hülsemann</p>	<p>Allemand</p>	<p>in-16</p>	<p>Bibliothèque interuniversitaire de santé, Paris, France</p>

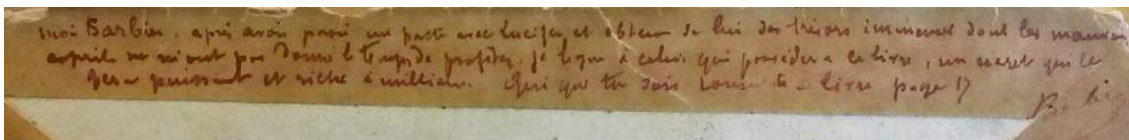
**ANNEXE 2 : PLAT DU *DRAGON ROUGE* DANS L'ÉDITION  
DE 1947**



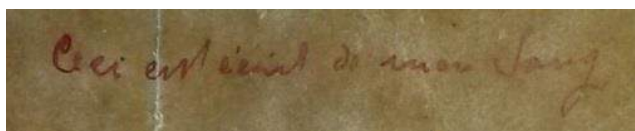
**ANNEXE 3 : GRAVURE DANS L'ÉDITION DE 1411 DU  
*DRAGON ROUGE***



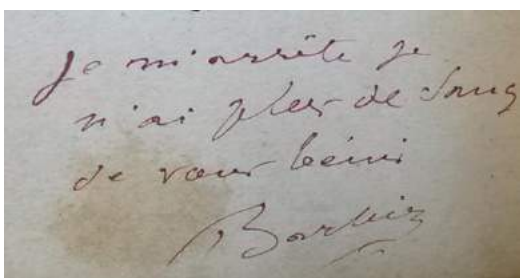
## ANNEXE 4 : ANNOTATION DE BARBIER DANS L'ÉDITION DE 1823 DU *DRAGON ROUGE*



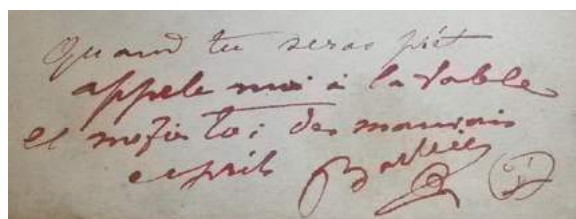
Annotation sur le contreplat : « Moi Barbier, après avoir passé un pacte avec Lucifer et obtenu de lui des trésors immenses dont les mauvais esprits ne m'ont pas fourni le temps de profiter, je lègue à celui qui possédera ce livre, un secret qui le fera puissant et riche à millions. Qui que tu sois consulte ce livre page 13. Barbier. »



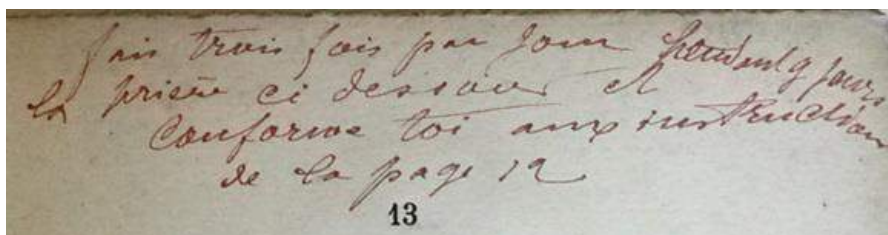
Annotation sur le contreplat : « Ceci est écrit de mon sang. »



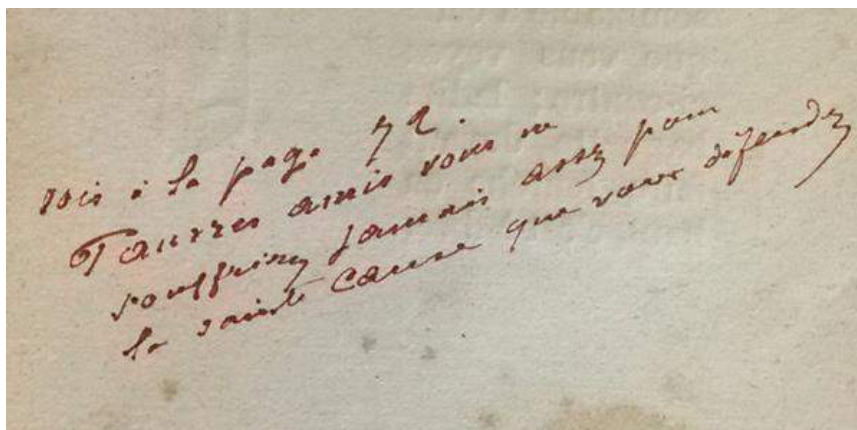
Annotation page 12 : « Je m'arrête je n'ai plus de sang. Je vous bénis. Barbier »



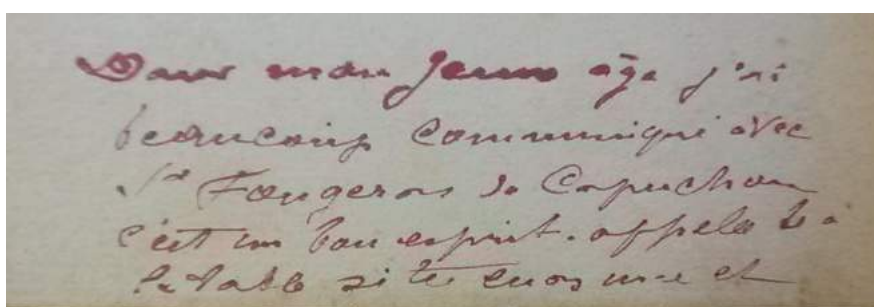
Annotation page 13 : « Quand tu seras prêt appelle mis à la table et méfie-toi des mauvais esprits. Barbier »



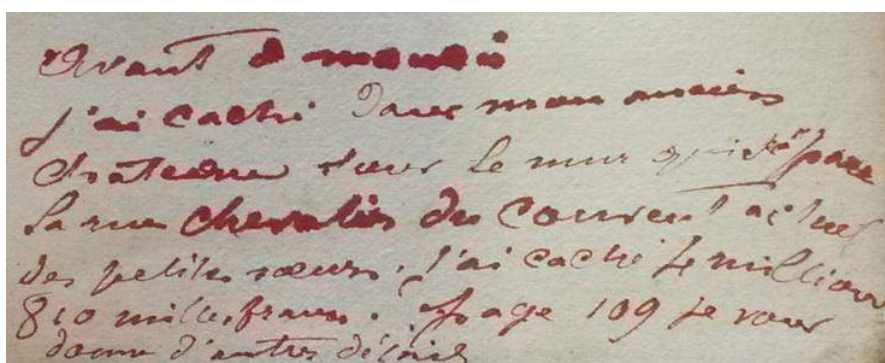
Annotation page 13 : « Fais trois fois par jour la prière ci-dessous et conforme toi aux instructions de la page 12 »



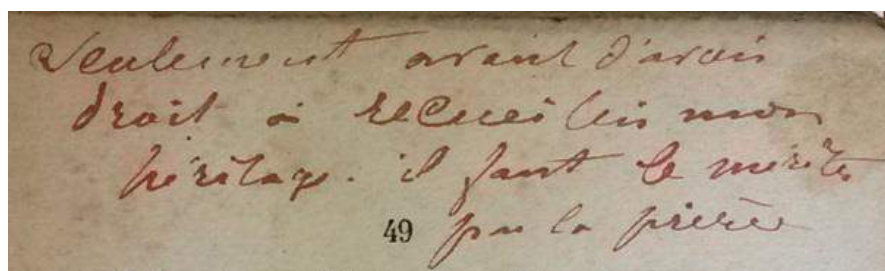
Annotation page 19 : « Vois à la page 72. Pauvres amis vous ne souffrirez jamais assez pour la sainte cause que vous défendez. »



Annotation page 24 : « Dans mon jeune âge, j'ai beaucoup communiqué avec St Fougères de Capuchon. C'est un bon esprit. Appeler le à la table [...] »



Annotation page 33 : « Avant de mourir j'ai caché dans mon ancien château dans le mur qui est [...] la rue Chevalier du Couvent [...] des petites sœurs. J'ai caché 4 millions 810 mille francs. Page 109 je vous donne d'autres détails. »



Annotation page 49 : « Seulement avant d'avoir droit à recueillir mon héritage, il faut le mériter par la prière »



Dieu est grand et matrousel  
 est son prophète.  
 à l'aide des devinets que  
 tu trouveras à la page 91  
 tu auras ce que tu voudras.

Annotation page 72 : « Dieu est grand et [...] est son prophète. À l'aide des [...] que tu trouveras à la page 91 tu auras ce que tu voudras. »

Conforme toi au paragraphe  
 ci dessus puis suis bien  
 les instructions de la page 24  
 et tu seras heureux et  
 tu dompteras les mauvais esprits

Annotation page 91 : « Conforme toi au paragraphe ci devant puis suis bien les instructions de la page 24 et tu seras heureux et tu dompteras les mauvais esprits »

Un vendredi soir, faites en sorte  
 que ce ne soit pas un 15.  
 Si celui qui possèdera ce livre  
 est médium voyant  
 je lui  
 109

gieuses, et, pour lui, leurs rabbins doivent certainement posséder une puissance occulte que n'ont pas nos prêtres. Voilà pourquoi toutes les sottises, toutes les divagations du genre de l'ouvrage qui nous occupe s'appuient toujours sur les célèbres révélations de non moins célèbres rabbins. De là à remonter au fameux roi des Juifs Salomon, il n'y avait qu'un pas, et il a été vite franchi. Les Écritures, quoique faites par des poètes orientaux, ne mentionnent pas le moins du monde un commerce quelconque de ce roi avec des esprits malins ou stupides. Salomon est simplement représenté comme le monarque le plus puissant, le plus sage, le plus doux et le plus intelligent de son siècle. Pourquoi son nom sert-il à faire passer toutes les idées malsaines de ces écrivassiers aux abois?

Mystère!  
 Le nom d'El Rabbina, qui accompagne celui du signataire de l'ouvrage, est une

*apparition  
 et lui  
 montrera  
 du doigt  
 la pierre  
 qu'il faut  
 desceller  
 pour  
 arriver  
 au souterrain  
 où j'ai  
 enfoui  
 mes trésors.*

Annotation page 109 : « Un vendredi soir, faites en sorte que ce ne soit pas un 15. Si celui qui possèdera ce livre est [...] voyant je lui apparaîtrai et lui montrerai la pierre qu'il faut desceller pour arriver au souterrain où j'ai enfoui mes trésors. »



## GLOSSAIRE

---

Affaire des poisons : affaire qui se déroule entre 1679 et 1682 à la cours du roi Louis XIV. Face à la recrudescence de l'usage des poisons et des pratiques de messes noires, le roi crée une cour extraordinaire, la cour de l'Arsenal, pour juger les crimes de magie. Sont jugés la célèbre La Voisin ou l'abbé Guibourg, mais aussi des membres de la noblesse telle Madame de Montespan, favorite du roi. 319 personnes sont arrêtées, 104 condamnées, dont 36 à la peine de mort et 4 aux galères. L'affaire se clôt par la promulgation de l'édit de 1682 qui vise à contrôler la vente de poisons en France et à bannir ceux qui usent de pratiques magiques.

Alchimie : art de reconstituer artificiellement le processus naturel de transformation des métaux. L'objectif des alchimistes est la création de la Pierre Philosophale, ou Grand Œuvre, permettant la transmutation des métaux vils en métaux nobles, la création d'un remède universel et de l'élixir de longue vie.

Almanach : livre publié chaque année, comptant une trentaine de pages, et contenant un calendrier avec des renseignements scientifiques et pratiques. Il est généralement destiné à un public populaire, notamment les agriculteurs.

Astrologie : art divinatoire qui consiste à étudier les astres pour en tirer des prédictions sur l'avenir, par exemple sous la forme d'horoscopes.

Baguette foudroyante : baguette de noisetier à pointe fourchue. Elle est nécessaire pour toute invocation du Diable ou d'un esprit infernal. Renvoyant à la baguette que Dieu utilisa pour châtier les anges rebelles, elle est utilisée pour battre les démons et les contraindre à effectuer les moindres volontés du sorcier.

Bibliothèque bleue : littérature populaire apparue au XVII<sup>e</sup> siècle à Troyes, chez l'imprimeur Nicolas Oudot. Il s'agit de livrets de petit format et de moindre qualité, ce qui permet une réduction des coûts. Grâce aux colporteurs, cette forme de littérature s'étend dans les campagnes. Les sujets sont principalement religieux, mais on retrouve aussi des romans de chevalerie, des romances, des contes, des ouvrages pratiques et des livres de sorcellerie.

Cercle cabalistique : cercle formé par une peau de chevreau dans le *Dragon rouge*, à l'intérieur duquel le sorcier trace le triangle des pactes pour invoquer le Diable. Ce cercle sert de protection contre les mauvais esprits.

Démonologie : science qui apparaît au XV<sup>e</sup> siècle et qui vise à étudier la nature des démons. Le traité de démonologie le plus connu est le *Malleus Maleficarum*.

Divination : art dont le but est de connaître les choses cachées par l'interprétation des événements passés, présents ou futurs. Il peut s'agir de découvrir l'avenir, le passé, un trésor, des secrets, etc. Elle comprend de nombreux arts divinatoires, parmi eux l'oniromancie, la cartomancie, l'astrologie ou la nécromancie.

Goétie : synonyme de magie noire, elle recourt aux forces occultes et aux esprits infernaux.

**Inquisition** : instaurée au XIII<sup>e</sup> siècle par le pape Grégoire IX. Son objectif est de combattre toute forme d'hérésie, et donc la sorcellerie. L'usage de la torture était courant. De nombreux accusés de sorcellerie, innocents, furent condamnés au bûcher.

**Kabbale** : interprétation mystique de la Bible chez les Hébreux.

**Lucifuge Rofocale** : premier ministre de Lucifer, démon qui est invoqué dans le *Dragon rouge*. Lucifuge vient du latin « *lux* », la lumière, et « *fugio* », fuir, désignant ainsi celui qui fuit la lumière, à l'opposé du nom Lucifer. Le nom Rofocale pourrait être l'anagramme de Focalor, démon à la tête d'une armée d'esprits infernaux, ou l'envers du nom Lucifer, « *reficul* », symbolisant ainsi que Lucifuge Rofocale est l'opposé de Lucifer par son nom et son prénom.

**Nécromancie** : art divinatoire qui consiste à interroger des morts pour accéder à un savoir sur l'avenir. Le nécromancien a des pouvoirs sur la vie et la mort. Il a la possibilité de tuer des personnes, mais également de les ressusciter dans le but d'une prédiction.

**Occultisme** : étude ou pratique des arts et sciences occultes qui sont liés aux secrets de la nature. L'occultisme fait son apparition au XIX<sup>e</sup> siècle. Il comprend entre autres l'alchimie et la divination.

**Pentacle** : appelé aussi pentagramme, étoile magique à cinq branches. Les sorciers l'utilisent souvent en tant que talisman pour se protéger des mauvais esprits.

**Salomon** : dans l'Ancien Testament, fils de David et roi d'Israël au cours du X<sup>e</sup> siècle avant JC. Il a construit le Temple de Jérusalem. Étant en contact avec Dieu, qui lui a donné une grande sagesse, il eut rapidement la réputation d'être capable de contraindre les esprits avec l'aval de ce dernier. Réputé magicien, on lui attribue *Le Testament de Salomon* et *La Clavicule de Salomon*.

**Satanisme** : culte voué à Satan et au Mal, principalement à travers la pratique de messes noires. Cette pratique est encore en vigueur aujourd'hui.

**Talismanie** : art de créer des talismans, impliquant nécessairement l'usage de la magie et l'intervention d'un esprit. Les talismans ont de grandes vertus protectrices.

**Théurgie** : synonyme de magie blanche, elle est bénéfique et permet de communiquer avec les bons esprits pour une bonne raison, notamment pour atteindre Dieu.

# INDEX

---

## A

Adonai ..... 56, 61  
Agaliarept ..... 68, 69, 98  
Albert le Grand ..... 22, 25, 33  
Almanach 30, 31, 43, 73, 92, 103, 115  
Antonio Venitiana ..... 115  
Apulée ..... 14, 17, 40, 115  
Ariel ..... 57, 75  
Astaroth ..... 68, 70

## B

Bacon Roger ..... 32  
Baudelaire ..... 83, 88  
Belzébuth ..... 9, 67, 70  
Bible .... 9, 18, 56, 58, 77, 82, 83, 115,  
117  
Bibliothèque bleue... 85, 86, 104, 112,  
116  
Bodin Jean ..... 39, 40, 42  
Boguet Henry ..... 40

## C

Canards ..... 30, 43, 115  
Carnets noirs ..... 32, 43, 115  
Cazotte Jacques ..... 87  
Cicéron ..... 13  
Circée ..... 20  
Colportage ..... 85, 86, 92, 112

## D

Démonologie ..... 39, 81, 115  
Dibdin Thomas ..... 46, 102

## E

*Écho de la France* ..... 103  
*Edinburgh Review* ..... 103  
Elohim ..... 56  
Emmanuel ..... 60, 62, 71  
Euripide ..... 13, 20  
Eymerich Nicolas ..... 36

## F

Ficin Marsile ..... 28, 79  
Fleurety ..... 68, 69

## G

*Grand Albert* ... 10, 11, 22, 25, 32, 74,  
81, 86  
Guaita Stanislas de ..... 107, 113, 116  
Gui Bernard ..... 36

## H

Hécate ..... 19  
Hermès Trismégiste ..... 20, 80, 115  
Hérodote ..... 13  
Homère ..... 20  
Honorius ..... 28, 39, 86, 104, 110  
Hugo Victor ..... 88

## I

*Index* ..... 35, 82, 116  
Inquisition 33, 35, 43, 82, 84, 85, 115  
Institoris Henri ..... 36, 93  
Isidore de Séville ..... 34

## J

Jacob ..... 59  
Jéhovah ..... 56  
Jésus ..... 60, 61, 62, 68, 70, 72, 74  
Josué ..... 59

## K

Kabbale .... 47, 56, 59, 63, 66, 77, 80,  
108, 116

## L

L'Escalopier Charles de 108, 113, 116  
Lecouteux Claude ..... 11, 54  
Lesage Alain-René ..... 87  
Lévi Éliphas .... 12, 28, 48, 49, 53, 54,  
63, 66  
Lewis Matthew Gregory ..... 88  
Louis XIV ..... 32, 38, 84  
Lucain ..... 17, 115  
Lucifer .. 9, 56, 57, 58, 62, 63, 66, 67,  
70, 88, 115  
Lucifuge Rofocale 63, 69, 70, 99, 116  
Luther Martin ..... 46, 82

## M

*Malleus Maleficarum* ... 36, 41, 81, 93

Médée .....	13, 20	Robville.....	105
Moïse .....	18, 59	<b>S</b>	
Muchembled Robert ...	32, 33, 87, 117	Salomon ...	19, 47, 49, 63, 69, 73, 115
Musset Paul de .....	104	Samson.....	60
<b>N</b>		Sargatanas .....	68, 69, 98
Nebiros .....	68, 69	Satanachia .....	68, 69
Nisard Charles.....	12, 45, 49, 50, 104	<i>Saturday Review</i> .....	103
<b>O</b>		Sénèque.....	16, 20
Ouvaroff .....	107, 113, 116	Sophocle.....	13
<b>P</b>		Spee von Langenfeld Fredrich.....	42
Paracelse .....	23, 24, 26, 81	Sprenger Jacob .....	36, 93
<i>Petit Albert</i> .....	10, 25, 26, 45, 69, 107	<b>V</b>	
Pic de la Mirandole Jean.....	80	Venitiana Antonio.....	46, 49, 76
<i>Picatrix</i> .....	28, 80, 81	Virgile.....	14
Pline l’Ancien .....	16, 20	<b>W</b>	
<i>Poule noire</i> ...	11, 45, 46, 50, 77, 105, 108, 111, 115	Wier Jean .....	39, 41, 115
<b>R</b>		<b>Z</b>	
Rémy Nicolas .....	39	Zoroastre .....	20, 115

# TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>HISTOIRE DE LA MAGIE A TRAVERS SES LIVRES : MISE EN CONTEXTE DU <i>DRAGON ROUGE</i>.....</b>	<b>11</b>
<b>Origine de la magie.....</b>	<b>11</b>
<i>Qu'est-ce que la magie ?.....</i>	<i>11</i>
Tentative de définition .....	11
Etymologie et vocabulaire .....	13
Ambivalence de la magie : entre magie blanche et magie noire .....	14
<i>La magie dans l'Antiquité .....</i>	<i>15</i>
L'Égypte, centre de la magie .....	15
Réguler l'usage de la magie : la création de lois.....	16
Premières descriptions de la magie : les pouvoirs des sorcières .....	17
<i>Les premiers magiciens.....</i>	<i>18</i>
La magie dans les Saintes Écritures .....	18
Les sorcières dans la mythologie .....	19
Deux grandes figures du monde de la magie: Zoroastre et Hermès Trismégiste.....	20
<b>Les livres occultes : une approche thématique.....</b>	<b>21</b>
<i>Les livres de recettes : livrer les secrets de la nature .....</i>	<i>22</i>
Guérir les blessures et les maladies : la médecine occulte.....	22
Connaître les métaux : l'alchimie.....	24
La recherche du profit et de l'amour .....	25
<i>Méthodes et usages plus abstraits de la magie .....</i>	<i>26</i>
Se protéger : la talismanie .....	26
Connaître les choses cachées : la divination .....	27
Magie noire et invocation du Diable .....	28
<i>Une littérature populaire : l'importance des superstitions .....</i>	<i>29</i>
La presse et les canards .....	30
Les almanachs.....	31
Les carnets noirs .....	32
<b>La magie au cœur des débats.....</b>	<b>32</b>
<i>Magie et religion : des liens étroits .....</i>	<i>33</i>
La sorcellerie est-elle une hérésie ? .....	33
Les bulles et décrets papaux .....	34

L’Inquisition : une véritable chasse aux sorcières.....	35
<i>Lutte et dénonciation par le pouvoir dirigeant</i> .....	37
Répression de l’État .....	37
Témoignages et traités des hommes de loi.....	39
Les crimes de sorcellerie .....	40
<i>Un point de vue plus nuancé : abomination des procès et de la torture</i>	41
<b>UN GRIMOIRE DEMONIAQUE : LE DRAGON ROUGE .....</b>	<b>45</b>
<b>Présentation du <i>Dragon rouge</i> .....</b>	<b>45</b>
<i>Genèse de l’œuvre : un grimoire empreint de mystère</i> .....	45
Tentative de datation .....	46
Antonio Venitiana, del Rabbina : l’auteur? .....	46
Traductions en langues étrangères .....	47
<i>Une dérivation du Grand Grimoire</i> .....	48
Introduction au Grand Grimoire.....	48
Similarités et divergences entre les deux grimoires .....	49
<i>Lien avec le grimoire de la Poule Noire</i> .....	50
Présentation de la Poule Noire .....	50
Des éditions souvent conjointes .....	51
<b>Structure du grimoire : les quatre premiers chapitres, préparation et convocation du Diable.....</b>	<b>52</b>
<i>Des instructions précises : respecter les conditions dans les moindres détails</i> .....	53
Une exigence de pureté .....	53
Le sacrifice .....	54
Les prières .....	56
<i>La fabrication de la « baguette mystérieuse, ou Verge foudroyante »..</i>	57
Une baguette très spéciale .....	57
Un rituel précis .....	58
La prière : invocation des personnages de la Bible .....	59
<i>La reproduction du « grand cercle cabalistique ».....</i>	60
La mise en place du rituel et les offrandes.....	60
Invocation de Lucifer: un ordre .....	62
Citation du La Clavicule de Salomon : l’apparition de Lucifuge Rofocale et le pacte avec le diable.....	63
<i>La fin du rituel : la promesse de l’esprit</i> .....	64
Pacte du Diable et accès au trésor .....	64
Le renvoi de Lucifer .....	66
<b>Le « Sanctum Regnum, ou la véritable manière de faire des pactes »</b>	<b>66</b>



<i>La hiérarchie des esprits infernaux</i> .....	67
Leurs noms et leurs signes .....	67
Leurs pouvoirs : utilité du pacte.....	69
<i>Déroutement du pacte avec l'un des esprits infernaux</i> .....	69
Préparation de la scène .....	70
Dialogue avec l'esprit et signature du pacte .....	71
<i>Pièces supplémentaires</i> .....	72
Se protéger des esprits : oraison en latin .....	72
Jours heureux et jours malheureux : lien avec les almanachs .....	73
<b>Fin du grimoire : « Secrets de l'Art Magique du Grand Grimoire »..</b>	<b>74</b>
<i>Un livre de potions</i> .....	74
<i>Conseils pour le pacte avec le diable</i> .....	75
<b>LES EDITIONS DU DRAGON ROUGE ET LEUR RECEPTION APRES L'EPOQUE MODERNE.....</b>	<b>79</b>
<b>Évolution historique des grimoires</b> .....	<b>79</b>
<i>La Renaissance : vers une renaissance des grimoires</i> .....	79
L'humanisme : une redécouverte des grimoires de l'Antiquité.....	79
La naissance de l'imprimerie : accessibilité des grimoires .....	81
<i>Entre censure et répression : une guerre contre les grimoires</i> .....	81
Une période tourmentée : les réformes religieuses.....	82
La censure et l'Index de l'Église.....	82
Les procès de sorcellerie .....	83
<i>Le siècle des Lumières : démocratisation des écrits sur le Diable</i> .....	85
Popularisation grâce à la Bibliothèque bleue .....	85
L'importance du colportage.....	86
Vers l'époque contemporaine : l'entrée du Diable et des pratiques occultes dans la littérature.....	87
<b>Edition du <i>Dragon Rouge</i></b> .....	<b>89</b>
<i>La Dragon Rouge : une littérature prohibée</i> .....	89
Les années d'impression.....	89
Les lieux d'impression et les imprimeurs .....	90
Autres informations remarquables .....	92
Les lieux de conservation aujourd'hui.....	94
<i>Analyse de trois éditions du Dragon Rouge et du Grand Grimoire</i> .....	96
L'édition scientifique du Dragon Rouge de 1947 .....	96
Le Grand Grimoire daté de 1411 : une fausse édition du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	98
L'édition annotée du Grand Grimoire de 1823 .....	100

<b>La réception du <i>Dragon Rouge</i> au cours des siècles</b> .....	<b>102</b>
<i>Les références au célèbre grimoire</i> .....	102
Dans la correspondance et la presse : des événements réels .....	102
Dans la littérature : le Dragon Rouge dans un monde fictif.....	104
Édition d’une critique du Dragon Rouge portant le même titre .....	105
<i>Présence du Dragon Rouge dans les bibliothèques</i> .....	107
La bibliothèque Ouvaroff .....	107
La bibliothèque de Stanislas de Guaita.....	107
La bibliothèque du comte Charles de l’Escalopier .....	108
<i>Le Dragon rouge sur le marché du livre</i> .....	109
Les catalogues de libraires.....	109
Les catalogues de vente .....	110
Les dons aux bibliothèques : le cas de Francis Douce à la Bodleian Library .....	112
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>115</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>119</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>123</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>129</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>147</b>
<b>INDEX</b> .....	<b>149</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>151</b>